This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,285,614

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817
LIBRARIES

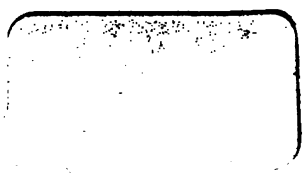

L8 sup 1796

MÉMOIRES

ET

SOUVENIRS

DE

SÉBASTIEN COMMISSAIRE

ANCIEN REPRÉSENTANT DU PEUPLE

TOME PREMIER

Mon Enfance
Journées de Novembre 1831
Journées d'Avril 1834
Le parti républicain à Lyon sous le règne de Louis-Philippe
Les Élections à Strasbourg, 13 Mai 1849
Le 13 Juin 1849, à Paris
Prisons d'État de Doullens et de Belle-Isle-en-Mer

LYON
METON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
33, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS
GARCET & NISIUS, ÉDITEURS
31, RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE

1888

L 8° Lug 1796

MÉMOIRES

ET

SOUVENIRS

TOME PREMIER

NOTE DE L'AUTEUR

Ces Mémoires *contenaient à l'origine la matière de quatre volumes; ils n'ont pas été publiés plus tôt et tels qu'ils avaient été écrits, pour des raisons de diverses natures, mais surtout pour des raisons politiques.*

En réfléchissant, j'ai dû faire des retranchements et supprimer de nombreux chapitres qui les ont réduits de moitié. J'ai laissé subsister la plupart des notes explicatives placées au bas des pages et j'en ai ajouté quelques-unes rendues nécessaires par les treize années qui se sont

écoulées entre l'époque où ils ont été terminés et le jour qu'ils ont été livrés à l'impression.

Dans ce genre d'ouvrages, si l'honnêteté fait une loi de ne dire que ce que l'ont sait *et* ce que l'on pense, *la sagesse commande souvent de ne pas dire* tout ce que l'on sait *et* tout ce que l'on pense.

Octobre 1887.

PRÉFACE

Jusqu'à ce jour les auteurs de Mémoires ont appartenu presque exclusivement aux plus hautes classes de la société. Exemple : César, Saint-Simon, Voltaire, etc. ; parmi nos contemporains : le maréchal Marmont, Talleyrand, Chateaubriand, le duc Pasquier, Guizot, etc., etc. Pourquoi cela ? En général les hommes qui ont joué un rôle considérable sur la scène du monde ont la propriété de captiver l'attention publique. La foule s'intéresse au moindre de leurs actes, au plus petit de leurs gestes. Il y a, en outre, une sorte de

curiosité, qui n'est pas toujours très louable, qui pousse à lire ces livres; le lecteur espère y trouver des détails inconnus, des révélations piquantes sur les hommes qui ont été mêlés aux événements au milieu desquels l'auteur a vécu. Les écrivains sacrifient volontiers au goût du public, ils ont soin d'intercaler de temps en temps dans leurs récits une anecdote inédite concernant tel ou tel personnage qui a présidé plus ou moins aux destinées du pays.

Les ouvriers n'écrivent pas de Mémoires, leur vie se passe dans l'atelier; la vie de l'un ressemble à peu de chose près à la vie des autres; c'est une vie de labeur et de privations. Un certain nombre auraient sans doute des faits intéressants à raconter. Ils ont aussi un cœur, des affections, des passions; ils aiment autant et peut-être plus que la plupart des hommes riches; ils n'ont pas ces distractions sans nombre qui peuvent dans une certaine mesure servir de dérivatif et faire oublier les passions. Rien ne les distrait, ils n'ont qu'un objectif : aimer et se faire aimer. Mais ce qui s'op-

pose à l'établissement de ces espèces de biographies de familles, c'est le défaut d'instruction, le manque de temps et surtout l'absence de moyens pécuniaires; toutes ces raisons sont autant d'obstacles insurmontables pour la masse des travailleurs.

Malgré cela, je crois qu'il serait bon que les prolétaires écrivissent des Mémoires pour leurs familles. Ces Mémoires, transmis de père en fils, augmentés par chaque génération et conservés précieusement, deviendraient ainsi l'histoire et le fonds des archives de chaque famille d'ouvriers. Il est rare aujourd'hui qu'un ouvrier connaisse l'histoire de sa famille au delà de trois ou quatre générations.

Quant à moi, bien que connaissant toute mon insuffisance pour entreprendre une pareille tâche, je l'ai fait néanmoins pour les miens. Les événements politiques de mon pays auxquels j'ai été mêlé plus ou moins activement m'ont condamné longtemps à un célibat forcé. Rendu à la liberté après une détention de dix années, je me suis ma-

rié et je me trouve d'avoir des enfants très jeunes, bien que je sois arrivé à l'âge des cheveux blancs. Aurai-je le bonheur de les voir grandir ? C'est le secret de l'avenir. Si je meurs bientôt, mes enfants ne me connaîtront pas ; c'est une des raisons qui m'ont décidé à écrire pour eux un abrégé de l'histoire de ma vie ; ils apprendront en le lisant combien la vie a été rude pour moi.

Mai 1874.

PREMIÈRE PARTIE

I

MON PÈRE ET MA MÈRE

Avant de parler de mon enfance, il faut que je dise quelques mots de mon père et de ma mère que mes enfants n'ont pas connus.

Mon père m'a dit souvent que son aïeul paternel avait eu *vingt-trois enfants*, et que, pendant plusieurs années, vingt de ces enfants avaient vécu sous le même toit avec le père et la mère.

Mon grand-père paternel était fabricant de droguet[1] à Marnay (Haute-Saône); il eut aussi une nombreuse famille : treize enfants.

[1] Le droguet était une étoffe de laine et de fil avec laquelle s'habillaient alors les ouvriers des villes et des campagnes. Ces étoffes étaient soumises au foulage, ce qui les feutrait et leur donnait l'aspect d'un drap grossier.

Dans ce temps-là, la vie était encore plus difficile qu'aujourd'hui pour les pauvres gens. Les écoles étaient rares; mon père n'apprit à lire qu'après s'être marié.

Mon aïeul[1] fit apprendre à mon père le métier de tisserand et, plus tard, celui de teinturier qu'il considérait comme devant être plus lucratif.

En 1810, mon père épousa Mlle Suchet, qui fut la mère de mes frères Jean-Baptiste-Hippolyte, Jean-Pierre et François, ainsi que de mes sœurs Marguerite et Marianne.

J'ai entendu raconter par mon père des scènes qui me font croire que sa première union ne fut pas heureuse. Sa femme, plus âgée que lui de treize ans, était extrêmement jalouse, et ce n'était pas sans motifs, je l'ai vu depuis. Mon père[2] était volage et fréquentait quelquefois les cabarets.

Doué d'une intelligence au-dessus de la moyenne et d'une mémoire prodigieuse, il aimait à lire, il aurait voulu être instruit. Malheureusement, il lui manquait un guide et de bons livres. De loin en loin, il achetait un de ces livres que les colporteurs cachaient dans le double fond de leurs balles et vendaient en secret. C'était à la fin du premier Empire et sous la Restauration; sous ce dernier gouvernement surtout, le parti clérical était tout-puissant, il empêchait la vente des livres qui le gênaient, qui auraient pu éclairer les populations, mais il était impuissant à

[1] Mon grand-père, né en 1750, est mort en 1808.
[2] Mon père, né en 1788, est mort en mai 1859.

empêcher la vente de ces livres qui souillent l'imagination du lecteur,

La bibliothèque de mon père se composait presque exclusivement des *Œuvres de Piron*, des *Contes* de Lafontaine, de *la Pucelle* de Voltaire, de *la Guerre des dieux* de Parny, et de plusieurs autres livres plus immoraux encore.

Ayant une nombreuse famille[1], sans autre fortune que son travail, il était obligé de s'imposer de grandes privations dans son ménage. Industrieux, travailleur infatigable, sachant gagner de l'argent honnêtement, il n'a jamais fait tort d'un centime à qui que ce fût. Il aimait, ainsi qu'il le disait souvent, passer partout la tête haute.

Il nous disait quelquefois que son grand-père avait eu de la fortune, mais qu'il l'avait donnée à son fils aîné. Le droit d'aînesse existait alors dans toute sa force. Dans les familles riches, l'aîné héritait de tous les biens; ses frères et ses sœurs se faisaient soldats, prêtres ou religieuses. Dans les familles pauvres, l'aîné héritait également de tout; les autres enfants devenaient domestiques, manœuvres, soldats, les plus favorisés apprenaient un état.

D'un naturel hardi et aventureux, mon père se trouvait mal à l'aise dans le village qu'il habitait lors de son mariage; il aimait le changement. Lanteyne, Recologne, Pouillez-le-Français, etc.[2], furent successivement habités par lui.

[1] Mon père a eu dix enfants de ses deux femmes légitimes, six garçons et quatre filles.

[2] Mon père a habité successivement dix-sept villes ou villages.

Un jour de l'année 1820, mon père vendit ses meubles et ses chaudières (il était teinturier), puis acheta un cheval et un chariot à quatre roues, mit sa femme et ses quatre enfants dans la voiture et s'en alla un peu au hasard. Il marchait à petites journées, sans suivre la ligne droite, cherchant un village qui lui plût. Quand il eut fait une centaine de lieues, en tenant compte des écarts à droite et à gauche de la route, il s'arrêta à Virieux-le-Grand (Ain), charmant village, bâti dans une vallée au pied de hautes montagnes et arrosé par une petite rivière qui ne tarit pas. Il s'y établit teinturier ; en outre, il monta un métier de tisserand et fit de la toile en attendant que sa boutique de teinturier s'achalandât. Ses affaires étaient en bonne voie lorsque sa femme mourut. Il resta veuf avec quatre enfants, dont l'aîné avait à peine onze ans et le plus jeune deux ans.

L'instruction de mon père n'était guère étendue : il savait lire, un peu écrire, mais il avait une mémoire prodigieuse. Lorsqu'il avait lu un livre, il se le rappelait presque en entier. Je lui ai entendu réciter toute *la Henriade* de Voltaire, *le Lutrin* et toutes les *Satires* de Boileau. Il avait une taille moyenne, bien proportionnée, des traits réguliers et une figure assez jolie. Il parlait avec une certaine facilité, il était gai et conteur amusant. Sa mémoire était meublée d'une foule d'histoires drôlatiques, ce qui le faisait rechercher par la société des habitués de cabaret.

Après quelques mois de veuvage, il épousa ma mère[1],

[1] Ma mère, née en 1795, est morte le 14 août 1861.

âgée alors de vingt-six ans (le 6 novembre 1821). Ma mère n'était jamais sortie de son village ; elle parlait le patois de son pays et très peu le français, ainsi que la plupart de ses contemporaines. Elle fut charmée par les discours que lui tint mon père qui avait, nous disait-elle plus tard, *la langue dorée*. Ma mère, robuste campagnarde, était une excellente femme, c'était la bonté même, un cœur d'or dans un corps de chêne ; elle prêta l'oreille aux propositions de mariage que lui fit mon père, sans s'effrayer de la rude tâche qui l'attendait.

Quand j'ai été grand, ma mère me disait naïvement en me parlant de son mariage : « Plus on voulait m'en détourner, plus je le voulais ; ton père m'avait ensorcelée avec sa belle langue. D'ailleurs, on ne gagnait guère d'argent au pays. Avant la mort de ta grand-mère, j'avais été domestique et je ne gagnais que dix écus (trente francs) par an ; aussi, mon ambition était d'épouser un homme d'état. » Ma mère voulait dire un homme qui exerçait une profession, qui avait un état.

Fille d'un cultivateur, elle avait eu le malheur de perdre sa mère depuis longtemps déjà. Mon grand-père maternel était resté veuf avec six enfants, trois garçons et trois filles dont ma mère était l'aînée. Elle fit de bonne heure l'apprentissage de tout ce que la vie a de pénible pour les pauvres ; elle dut servir de mère à ses frères et sœurs, tous plus jeunes qu'elle.

En racontant ma propre histoire, j'aurai à parler de mes parents ; je vais commencer le récit de ma vie.

II

MA NAISSANCE. — MES PREMIÈRES ANNÉES

Il y avait à peine dix mois que mon père s'était remarié, lorsque le besoin de mouvement qui l'a tourmenté toute sa vie se fit sentir impérieusement. Il avait la nostalgie, il désirait revoir la Franche-Comté, son pays natal, pays qu'il a aimé d'un ardent amour jusqu'à sa fin. Il vendit de nouveau ses meubles, ses chaudières et son métier de tisserand, acheta un cheval et une voiture, mit ses enfants dessus et reprit la route de la Franche-Comté. Ma mère était déjà indisposée et touchait presque au terme où elle allait me donner le jour.

Un de mes oncles paternels habitait Dôle (Jura); mon père résolut de s'y fixer pendant quelque temps.

Quinze jours après être arrivée dans cette ville, ma mère me mit au monde, le 10 septembre 1822. Elle n'avait rien de ce qui est nécessaire en pareille circonstance, elle était dénuée de tout. Ma mère me l'a dit souvent. Je suis né au milieu de la misère. Mes frères et sœurs, surtout les plus jeunes, sont nés dans des temps relativement heureux.

On me donna pour parrain un cousin germain de mon père, M. Sébastien Brun, ancien soldat, ex-maître d'armes, alors imprimeur et professeur d'escrime au collège de Dôle. C'était un excellent

homme; mes parents en parlaient souvent, mais je ne l'ai vu qu'une fois, quand ma famille alla habiter Lyon en 1829.

Je n'ai jamais connu ma marraine.

Mon père avait beaucoup de fierté, il évitait de demander des services aux gens plus fortunés que lui. Il s'adressait à des ouvriers comme lui pour avoir des parrains et des marraines pour ses enfants.

J'ai eu l'occasion de voir beaucoup de gens pauvres qui faisaient tout le contraire. Ils s'adressaient à des gens riches, espérant que ces derniers feraient des cadeaux à la mère d'abord et ensuite à l'enfant.

Pendant leur séjour dans la grande rue de Dôle, mes parents essayèrent de faire du commerce, mais sans beaucoup de succès. Ils allèrent ensuite dans les foires vendre de la bimbeloterie et de la mercerie.

Mon père m'a raconté qu'un jour où il était désespéré de voir passer les gens devant sa marchandise sans s'arrêter, il remarqua que ceux qui faisaient du bruit, de la réclame à l'aide d'un tambour ou autrement attiraient la foule. Il dit à ma mère de lui donner un jupon, un fichu et un bonnet, bonnet qui devait paraître excentrique dans le pays. C'était une coiffe comme les femmes en portaient alors dans le Bugey. Mon père s'affubla du jupon, du fichu et du bonnet, monta sur une chaise, puis, un miroir à la main, fit mine de faire sa toilette en débitant force lazzis. Il se vit bientôt entouré d'une foule compacte; on s'écrasait pour entendre les coq-à-l'âne qu'il débitait pour amuser les badauds. Bref, son expédient réussit à merveille, il vendit presque toute sa marchandise.

Puis il renonça à se métier pour lequel il ne se sentait pas de goût.

Quelque temps après mes parents allèrent s'établir teinturiers dans la commune du Grand-Mercé; c'est là que ma bonne sœur Annette est née en juin 1824.

* * *

Il m'est arrivé de parler avec différentes personnes de leur enfance; leurs souvenirs ne remontaient guère plus loin qu'à l'âge de six à sept ans. Était-ce défaut de mémoire? Ou était-ce plutôt parce que leur enfance s'était écoulée paisible et heureuse? Quoi qu'il en soit, mes souvenirs remontent bien plus haut. J'ai été témoin de faits dont j'ai gardé le souvenir, bien que je n'eusse pas encore quatre ans. Ce qui précise bien l'âge que j'avais, c'est que ces faits se sont passés à la campagne, et j'avais à peine quatre ans lorsque mes parents vinrent habiter Besançon.

Mes deux premières années ont été excessivement pénibles pour ma mère, j'étais chétif et souffreteux. Toutes les personnes qui apportaient à teindre à la maison croyaient que je ne vivrais pas; elles disaient en me voyant: *Ce pleu gaichon ne ferait jéma in souda* (ce petit garçon ne fera jamais un soldat). Prédiction sinistre qui brisait le cœur de ma pauvre mère, mais qui ne devait pas se réaliser.

Après le Grand-Mercé, mes parents habitèrent Pouillez-le-Français et allèrent s'établir à Besançon, au faubourg Rivotte.

Mes premières années s'écoulèrent sans incidents remarquables. J'étais souvent malade, je vivais comme

la plupart des enfants pauvres vivaient alors[1]. Nous habitions un pays où le vin n'était pas cher; néanmoins, jusqu'à l'âge de huit ans, je n'en buvais un peu que le dimanche. Dans la belle saison, je marchais pieds nus, l'hiver je portais de gros sabots couverts. Mes vêtements étaient plus que simples; jusqu'à l'âge de quatre ans, j'étais couvert d'une robe de cotonne rayée bleu et blanc, puis après j'eus un pantalon et une veste de la même étoffe rayée.

En général, les hommes sont admirateurs du passé, il leur semble que tout dégénère et devient triste à mesure qu'ils avancent dans la vie. C'est peut-être parce qu'ils perdent en vieillissant cette bonne gaîté qui est presque toujours la compagne de la jeunesse. Il leur semble que les jeunes hommes valent moins que ceux de leur temps. La plupart des hommes qui ont vécu bien des années ont éprouvé un grand nombre de déceptions. Ils deviennent méfiants, ils ont une tendance à critiquer tout ce qui se fait, ils concluent volontiers que la société marche en arrière au lieu de progresser. J'ai entendu une foule de vieillards tenir ce langage : « Nous avons eu bien de la peine à vivre, nos enfants en ont plus que nous et nos petits-enfants en auront encore bien davantage. » Moi-même, je suis obligé souvent de réagir contre cette tendance qui paraît naturelle à l'homme. Alors,

[1] La semaine, nous mangions de la soupe, des légumes et quelques tartines de *cancoyotte*, espèce de fromage fort, puis, le dimanche et les jours de fête, nous mangions un peu de viande.

je n'ai qu'à me reporter aux jours de mon enfance, à songer à la manière dont on vivait chez mon père et dans les familles d'ouvriers qui nous entouraient. Je me raffermis bien vite dans cette pensée : le progrès marche, lentement, il est vrai, mais cependant il marche. Aujourd'hui les ouvriers sont incontestablement mieux nourris, mieux vêtus et mieux logés qu'autrefois. La journée de travail est partout moins longue que dans ma jeunesse, ce qui permet aux ouvriers d'avoir plus de temps à consacrer à leur instruction ou à la vie de famille. Je ne parle pas seulement de l'ouvrier des villes, l'amélioration a été encore plus grande dans les campagnes, si l'on en juge par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et des gages des domestiques. Est-ce à dire que tout soit bien ? Non, il reste malheureusement encore beaucoup à faire. Grâce au suffrage universel, on peut dire que le sort des travailleurs est entre leurs mains. C'est à eux de bien choisir leurs mandataires, à n'envoyer dans les assemblées que des hommes capables de faire de bonnes lois dans l'intérêt de tous.

Les trois années que j'ai passées à Besançon m'ont laissé des souvenirs peu agréables. Mon enfance n'a rien eu de ce qui fait le bonheur des autres enfants. Étant le premier-né d'une seconde femme, mes frères et sœurs issus du premier mariage de mon père me considéraient comme un intrus qui était venu partager leur pain et leur maigre pitance. Mon père était d'une sévérité excessive, quand il commandait : il

fallait obéir à l'instant, sans cela les coups suivaient de près le commandement. Il jouait rarement avec nous. Tout le jour il était à son travail, et le soir, à la fin de sa journée, il passait trop souvent son temps au cabaret. Ma pauvre mère courbait la tête devant la volonté despotique de son mari. Elle osait à peine caresser ma sœur Annette et moi, de peur d'exciter la jalousie de mes frères et sœurs aînés dont elle n'était que la belle-mère.

L'état de gêne dans lequel se trouvait ma famille fut cause que j'ai été privé d'amusements de toutes sortes. On ne m'a jamais acheté un jouet de dix centimes.

Lorsque l'on a que ses bras pour nourrir une nombreuse famille, il y a fort à faire si l'on veut l'élever sans faire du tort à personne.

Quelles que soient les faiblesses que mon père ait pu avoir, sa tâche a été rude. Il a dû se lever matin et se coucher tard bien longtemps pour nous procurer les choses indispensables à la vie. Il était bien secondé dans son travail par ma mère : elle était forte, robuste et travaillait autant et peut être plus que lui. Malheureusement elle était complètement illettrée.

Mon père avait de singulières idées sur l'autorité maritale et paternelle; il croyait avoir le droit de battre sa femme et ses enfants sans que personne ait rien à y voir.

Ces idées absurdes avaient cours dans le milieu où il vivait. Je me rappelle avoir vu dans ma jeunesse ces idées partagées par un grand nombre d'ouvriers. Presque partout ou j'ai travaillé, soit enfant, soit jeune homme, j'ai vu les maris battre leurs femmes.

Ils ne se croyaient pas méchants pour cela, ils pensaient tout simplement user d'un droit.

Aujourd'hui les mœurs se sont bien améliorées sous ce rapport. Il n'y a plus que quelques brutes arriérées qui battent leurs femmes; ils forment heureusement l'exception, tandis qu'autrefois c'était le petit nombre qui ne les battait pas.

Bien que mon père eût été affilié à la Charbonnerie sous la Restauration, il n'avait pas d'opinions politiques bien arrêtées. Il croyait que la religion était bonne pour les femmes et les enfants; quant à lui, il n'allait à la messe qu'une fois par an, le jour de sa fête, le lendemain de Noël. Matin et soir il nous obligeait à faire la prière en commun à haute voix; s'il était à la maison le soir, il ne manquait jamais de dire la prière avec nous. Ce n'est qu'après quelques années de séjour à Lyon, lorsqu'il eut enrichi sa bibliothèque du *Bon Sens du curé Meslier*, du *Citateur* de Pigault-Lebrun, etc., qu'il cessa tout à fait de prier et nia d'une manière absolue l'existence de Dieu.

III

L'ÉCOLE DES FRÈRES. — VOYAGE DANS LE BUGEY

A l'âge de six ans on me fit aller à l'école; mes parents, étant trop pauvres pour payer une rétribution scolaire quelconque, m'envoyèrent chez les Frè-

res de la Doctrine chrétienne. La première fois que je me vis en face d'un Frère, j'eus peur. Cet homme vêtu d'une longue robe noire me causa une telle frayeur que je me sauvai seul à la maison. Le lendemain, il fallut que mon père menaçât de me battre pour me faire retourner à l'école. La terreur que me causait l'aspect des Frères se passa et je devins bientôt un des meilleurs élèves de la petite classe.

Dans ce temps-là, on passait en prière la moitié des heures qui auraient dû être consacrées à l'étude. On cherchait plutôt à faire des dévots que des hommes instruits.

Deux fois par semaine, le mercredi soir et le dimanche, on nous faisait le catéchisme; la séance se terminait invariablement par quelque histoire où le diable jouait le premier rôle. C'était généralemant une histoire d'enfant impie ou désobéissant frappé par Dieu d'une punition terrible propre à impressionner fortement de jeunes imaginations. A partir de ce temps mon sommeil fut troublé par des rêves épouvantables, je voyais des diables partout.

Un dimanche, à l'église, un capucin fit un sermon sur la mort, sur la nécessité qu'il y avait à être toujours prêt à mourir, etc., etc. J'en rêvai longtemps. Dans le jour, je devenais triste en regardant mon père et ma mère que j'aimais tendrement; je pensais qu'ils pouvaient bientôt mourir : cette perspective me rendait malheureux, j'aurais préféré mourir à leur place.

Vers la fin de 1828, mon père et ma mère firent un voyage dans le Bugey; mes oncles et mes tantes maternels étaient majeurs et ils désiraient partager

quelques lambeaux de terre que leur mère leur avait laissés. Comme j'étais l'aîné des enfants de ma mère, mes parents m'achetèrent des habits neufs et m'emmenèrent avec eux.

Mon père voulait que ma mère consentît à vendre sa part d'héritage ; elle ne voulut pas, disant que cela se mangerait sans profit, qu'elle voulait la garder pour ses enfants.

Un jour, que nous revenions de voir des cousins à Saint-Martin-de-Bavelle, à trois ou quatre kilomètres environ de Virieu-le-Grand, une discussion très vive s'éleva entre mes parents au sujet de ce petit héritage ; nous étions seuls sur la route ; mon père se fâcha et menaça de frapper ma mère si elle persistait à ne pas consentir à vendre ce qui lui revenait. Ma mère résista ; mon père, voyant que les menaces n'aboutissaient pas, employa un autre moyen. Il lui dit qu'il ne voulait pas qu'elle retournât avec lui à Besançon, qu'il allait la quitter, etc. Puis, s'adressant à moi qui pleurait :

— Choisis celui que tu aimes le mieux. Veux-tu rester ici avec ta mère ou venir avec moi ?

Ma mère me tenait par la main et me regardait les yeux pleins de larmes, attendant ma réponse avec anxiété. J'étais bien embarrassé, j'aimais bien mon père, mais je préférais ma mère qui était moins dure et plus indulgente que lui. Si je disais que je préférais rester avec ma mère, j'étais sûr de recevoir des coups ; si, au contraire, je disais que je voulais aller avec mon père, j'aurais déchiré le cœur de ma pauvre mère. Je ne savais quoi répondre.

— Eh bien! me dit mon père, que veux-tu faire ?

— J'aime mieux aller avec vous deux, m'écriai-je en pleurant.

Mon père, qui ne trouva pas la réponse telle qu'il l'espérait, me dit :

— Ne pleure pas, imbécile ; va! nous resterons tous ensemble.

Ma mère, qui avait l'habitude d'obéir passivement, résista cette fois avec une grande énergie. Elle ne céda qu'un an plus tard et lorsque la misère était à son comble dans notre maison.

Pendant bien des années, ma mère considéra son mari comme un homme extraordinaire. Elle avait pour lui plus que du respect, c'était de la vénération. Mon père la tutoyait, ainsi que cela se fait en France entre mari et femme, mais ma mère lui disait *vous;* elle n'aurait pas osé le tutoyer, tellement elle le croyait son supérieur. Mais ce qu'il y avait de bizarre dans leur manière de faire, c'est que dès qu'ils se querellaient, les rôles s'intervertissaient ; mon père disait *vous* à ma mère, et elle lui disait *tu*.

De retour à Besançon, mon père forma le projet d'aller habiter Lyon. Il avait une imagination très vive. Il bâtissait des châteaux qu'il démolissait un instant après. Il espérait pouvoir caser ses enfants plus facilement. « Plus les villes sont grandes, disait-il, plus il y a de ressources pour le travail. » C'est vrai jusqu'à un certain point. On pourrait dire aussi justement que plus les villes sont grandes, plus

la misère y est affreuse à cause de la cherté de tous les objets nécessaires à la vie.

IV

MES PARENTS VONT S'ÉTABLIR A LYON

Au printemps de l'année 1829, mon père vendit encore une fois ses meubles et ses chaudières, et traita avec un voiturier qui nous transporta jusqu'à Chalon-sur-Saône. C'est pendant ce voyage, en repassant par Dôle, que j'ai vu mon parrain pour la première et dernière fois.

Les bateaux à vapeur ne faisaient pas encore le service entre Lyon et Chalon. On n'en était encore qu'aux essais; ce n'est que deux ou trois ans plus tard que la navigation à vapeur s'établit définitivement. Il y avait alors des bateaux traînés par des chevaux; ces bateaux portaient le nom de *diligences à eau*. Le trajet se faisait lentement; en outre, il y avait des secousses fort pénibles que les chevaux imprimaient au bateau quand la corde se tendait. Ces secousses avaient lieu surtout au départ des stations; les dames étaient effrayées, elles poussaient des cris, croyant qu'on allait chavirer.

Nos paquets de linge étaient placés sur le pont; mes frères, mes sœurs et moi, nous étions tous les

six accroupis dessus, autant pour les garder que pour nous reposer.

Mes parents logèrent dans une auberge sur le quai de Bourgneuf (aujourd'hui Pierre-Scize), en attendant qu'ils eussent loué un appartement. C'est à la Grande-Côte, à l'ancien numéro 66 (à présent 41) qu'ils allèrent se fixer.

Des déceptions de toutes sortes attendaient mon père. Il se trouvait dans une grande ville où il ne connaissait personne, ayant à sa charge des enfants dont les cinq plus jeunes n'étaient pas encore en âge de travailler ; de plus, il voyait diminuer rapidement l'argent qu'il avait apporté.

Quand il vendait ses meubles, il s'adressait aux marchands de bric-à-brac, lesquels avaient le soin de ne lui payer que le quart ou le tiers de leur valeur. Lorsqu'il rachetait des meubles, il avait recours à la même espèce de commerçants qui les lui faisaient payer très cher. De sorte qu'il subissait une perte relativement considérable chaque fois qu'il vendait et rachetait un ménage.

Je me rappelle ce que lui disait une vieille amie, mère de l'un de mes bons amis d'enfance.

— *Pierre qui roule n'amasse pas mousse.*

Mon père, contrarié de cette allusion à ses nombreux changements, lui dit :

— Vous m'ennuyez, Madame X... avec votre proverbe. Je suis bien libre de ne pas aimer la mousse. Après tout, chacun son goût.

Je dois ajouter que la pauvre femme n'a pas changé de résidence; elle est née et a vécu toute sa vie à

Lyon, et pourtant elle aussi est morte sans avoir amassé de la mousse.

Jamais mon père ne s'était trouvé aux prises avec autant de difficultés. Il n'avait pas de travail et la fin de ses ressources approchait. Il fallait absolument aviser. Il plaça ma sœur aînée apprentie tisseuse ou *canuse*, comme tout le monde disait alors; puis mon frère Jean-Pierre, qui avait douze ans, fut placé *lanceur* chez un faiseur de châles. Mon père et mon frère aîné allèrent à la campagne chercher de l'ouvrage comme ouvriers tisserands. Après avoir parcouru les environs de Lyon, ils finirent par en trouver à Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Avant de prendre cette résolution qui devait nous disperser, mon père lutta longtemps, il attendit d'être réduit à la dernière extrémité; il espérait toujours trouver une occupation à Lyon qui lui permettrait de nous faire vivre tous ensemble.

Un des souvenirs les plus pénibles de mon enfance se rapporte à ce temps-là. Nous n'avions que du pain sec à manger et de la soupe maigre aux heures des repas. A mesure que les ressources diminuaient, mes parents trouvaient que l'appétit de leurs enfants augmentait. En effet, ne mangeant ni viande, ni œufs, ni fromage, nous avions toujours faim. Quand on nous donnait du pain, nos parents nous disaient : « Vous n'aurez que ça, ne mangez pas trop vite. » Un jour, mes parents étaient inquiets, ils avaient engagé tout ce qu'ils avaient pu au mont de piété, il

ne leur restait rien, le pain allait manquer. J'avais faim, je demandai à manger. Ma mère me donna un peu de pain. Je la remerciai et, sans songer à la situation critique où se trouvait notre famille, je me mis à sauter en dévorant mon pain. Ma mère, qui était pourtant la meilleure des femmes, se leva indignée et me donna un soufflet en me disant : « Trouves-tu que tu ne digères pas assez vite? » Je mis le reste du morceau de pain que je mangeais sur la table et j'allais m'accroupir sur les carreaux dans un coin. Ma mère dit :

— Ça ne peut plus durer comme ça. Voyons! j'ai entendu dire qu'on achetait les cheveux dans la rue des Capucins, je veux vendre les miens, cela nous fera quelques sous.

Ma mère avait une forte et longue chevelure noire. Mon père ne voulait pas.

— Tu es folle, lui dit-il, je vais encore faire le tour de Lyon, j'aurai peut-être plus de chance que les autres jours.

Il revint le soir exténué de fatigue, il s'assit, nous l'entourâmes pour savoir s'il apportait quelque bonne nouvelle. Il dit à ma mère : « Femme, je ne sais ce que nous allons devenir, le *guignon* nous poursuit. » Puis, il nous embrassa, ce qui lui arrivait rarement, et il pleura. Comme nous logions tous dans la même pièce, nous entendions causer nos parents, mais jusque-là, mes sœurs et moi, nous ignorions que notre situation fût aussi malheureuse. Lorsque nous vîmes pleurer notre père, nous nous crûmes perdus.

Ma mère me prit par la main et m'entraîna avec

elle au bas de la Grande-Côte. Elle entra chez un perruquier et lui dit :

— Voulez-vous acheter mes cheveux ?

— Non, lui dit-on, allez chez mon confrère X, rue des Capucins, il vous les achètera peut-être.

Nous y allâmes. Ma mère voulait cinq écus[1] (quinze francs) ; le perruquier les regarda et en offrit deux, puis trois. Ma mère s'assit, et on lui coupa les cheveux sur le cou.

Le sacrifice que ma mère venait de faire stimula mon père. Nécessité fait loi dans bien des circonstances. C'est à la suite de cet incident qu'il alla chercher du travail à la campagne. Ma mère acheta un panier et une balle, puis acheta sur les marchés des fruits et des légumes qu'elle revendit dans les ateliers. Tous les samedis mon père revenait à Lyon ; il ne repartait que le lundi matin avant le jour. Presque tous les dimanches notre famille se trouvait au complet. C'était une fête pour tous.

Grâce à des voisins qui s'intéressèrent à nous, on finit aussi par trouver du travail pour mes deux jeunes sœurs et pour moi. Nous piquâmes des cardes. Ma sœur Marianne avait neuf ans, ma sœur Annette cinq, et moi sept. Nous travaillions du matin au soir pour gagner en moyenne cinq sous par jour chacun. C'était peu, néanmoins cela aidait nos parents à passer cette année qui fut pour eux une année calamiteuse entre toutes.

[1] Il y avait alors trois genres d'écus : l'écu de six francs, l'écu de cinq francs et l'écu de trois francs. L'écu de six francs et celui de trois francs ont été démonétisés un peu plus tard.

L'hiver de 1829-1830 fut excessivement rigoureux, la misère fut grande, le froid était si intense que le vin gelait dans les caves des épiciers.

* * *

Nous avions dans notre voisinage une vieille demoiselle qui avait été, disait-on, une des plus jolies *cocottes*, comme on dit aujourd'hui, de la première République et du premier Empire. Elle avait chez elle deux métiers de peluche pour chapeaux d'homme que des ouvriers faisaient battre. Le produit de ces métiers la faisait vivre. Elle joignait à cela une autre industrie qui lui rapportait quelques profits. Elle disait la bonne aventure. Pour frapper l'imagination des gens crédules, elle étalait son jeu de cartes entre une poule noire empaillée et un bocal dans lequel nageait une grenouille, puis elle faisait semblant de lire l'avenir dans du marc de café placé dans une assiette. La peluche était demandée, les ouvriers étaient devenus rares dans cette partie; cette demoiselle offrit à mon père d'aller travailler chez elle. Vous savez tisser la toile, lui dit-elle, je vous mettrai vite au courant, bien que ce ne soit pas le même genre de travail. Mon père accepta avec plaisir; il allait se rapprocher de nous et il entrevoyait déjà la possibilité de pouvoir travailler chez lui dans la suite.

En effet, après un essai de commerce dans une boutique basse et sombre de l'ancien numéro 64[1], à la Grande-Côte, tentative infructueuse faite avec l'ar-

[1] Aujourd'hui numéro 43.

gent que ma mère avait retiré de son petit héritage maternel, mon père acheta deux métiers.

En 1830, les affaires de ma famille semblaient entrer dans une voie prospère, lorsque mon père fit une terrible maladie. Il garda le lit pendant quatre mois. Ma mère a montré dans ces circonstances un dévouement sans bornes. Il fallait qu'elle fût robuste comme elle l'était pour résister à tant de fatigues. Jour et nuit, elle était sur pieds, sauf pendant un mois où des voisins se dévouèrent pour passer la nuit, près de de mon père, à tour de rôle. Ce fut un acte touchant de fraternité dont nous avons tous conservé un souvenir ineffaçable.

La maladie de mon père me fit beaucoup de chagrin. Les voisins, qui croyaient qu'il allait mourir, disaient en parlant de mes sœurs et de moi : « Que vont devenir ces pauvres enfants, sans père ? Il faudra qu'on les place dans un orphelinat. » La crainte de perdre mon père et la perspective d'aller dans une maison d'orphelins m'épouvantaient ; heureusement, aucune de ces éventualités ne se réalisa. Mon père se rétablit complètement et ma mère était trop laborieuse pour consentir à se séparer de nous.

Mon frère aîné tira au sort et le numéro 21 lui échut.

La révolution de Juillet fut accueillie avec enthousiasme par tous les amis de la liberté. C'était une ivresse générale, tout le monde portait des cocardes tricolores. Le parti clérical s'était montré tellement

intolérant que le changement de gouvernement semblait être une délivrance.

La Fayette était considéré comme un homme providentiel, il jouissait alors d'une popularité extraordinaire. On fit un grand nombre de chansons en son honneur ; on l'appelait *le Héros des deux mondes*, *le Père de la liberté*, etc. Il présenta Louis-Philippe, duc d'Orléans, au peuple comme étant l'homme providentiel qui pouvait sauver la France et faire le bonheur des Français.

Chaque fois qu'il y a une révolution et qu'un ancien sauveur démodé fuit à l'étranger, il se présente presque toujours un nouveau sauveur, qui ne sauve absolument rien, si ce n'est sa caisse. Toutes ces comédies politiques devraient être usées : Eh bien, non, le bon peuple ignorant et, par conséquent, crédule, gobe régulièrement toutes les couleuvres que les charlatans royaux veulent bien lui faire avaler ; puis, voyant que c'est encore la même chose, il se fâche de nouveau et chasse celui qui l'a trompé ou qui n'a pas pu mieux faire.

Mon jeune frère Hippolyte est né dans le courant du mois d'août 1830. Il eut pour parrain mon frère aîné et pour marraine une demoiselle du voisinage qui vendait des petites pièces de pâtisserie le soir dans les cafés ; le jour, elle en vendait aux militaires qu'elle suivait aux exercices et aux revues. C'était une bonne personne, mais elle avait le malheur d'être laide, la nature s'était montrée avare de ses dons envers elle.

Un jour, elle pria mon père de me laisser aller vendre avec elle, moyennant une somme de cinquante centimes par jour. C'est sous sa direction que j'ai fait mes débuts dans le commerce. Je partais joyeux avec elle, portant un panier rempli de petits gâteaux; j'étais heureux de gagner quelques sous, puis, il faut bien le dire, quand il se trouvait une pièce brisée ou invendable, nous la mangions ensemble. Elle me donnait toujours le plus gros morceau. On n'en mangeait jamais chez mes parents, aussi je trouvais cela excellent.

Il arriva un moment où le travail de mes parents suffit pour nous nourrir tous, alors on nous envoya à l'école. Mes sœurs Marianne et Annette allèrent chez les Sœurs mon frère Jean-Pierre et moi nous allâmes chez les Frères.

Notre déjeuner se composait d'un morceau de pain que nous mangions en route. Les autres enfants appartenant à des parents plus heureux que les nôtres, mangeaient à l'école avant l'ouverture des cours; c'était l'usage dans ce temps; leur pain était accompagné de fromage, de chocolat ou de fruits, etc. Nous, nous mangions notre pain le long du chemin, nous avions l'amour-propre de cacher notre misère. J'ai remercié bien souvent mes parents de m'avoir envoyé à l'école malgré leur pauvreté.

Quoique je sois un partisan convaincu de l'enseignement laïque, j'ai gardé de la reconnaissance pour les Frères qui m'ont appris à lire; sans eux, j'aurais été probablement privé des nombreuses jouissances que m'a procurées la lecture.

L'enseignement des Frères est défectueux; il y a trop de temps consacré aux exercices religieux et pas assez aux études utiles et sérieuses.

L'École doit être indépendante de l'Église et purement laïque. J'espère que nous en arriverons bientôt là. Mais, pour y arriver, il faut multiplier les écoles normales pour faire des instituteurs ou des institutrices.

Parmi nos voisins, se trouvait une espèce de nain qui cirait la chaussure pour cinq centimes; il stationnait habituellement sur les places, mais le samedi et le dimanche matin il allait à domicile dans les quartiers ouvriers solliciter du travail. Au commencement des vacances, il me vanta un jour les avantages de son métier, faisant valoir en première ligne le peu d'argent qu'il fallait pour se procurer les instruments de travail, et m'engagea vivement à l'apprendre. Il avait besoin d'un aide, je consentis à l'accompagner en qualité d'apprenti. Il s'établissait dans les cours, sur les paliers ou dans un coin de la montée d'escalier, et moi j'allais de porte en porte demander si on avait de la chaussure à faire cirer Dès que j'avais obtenu une paire de souliers ou de bottes, je la portais tout joyeux à mon patron. Il n'y avait alors aucun portier ou concierge dans les maisons de Lyon ; les étameurs, les raccomodeurs de souliers, les marchands ambulants, pouvaient s'introduire dans toutes les maisons et s'y installer sans que personne leur dise rien. Dans une maison, on me donna une paire de brodequins qui avaient peu servi. Mon patron les regarda d'un œil d'envie.

— Ils sont tout neufs, ceux-là, dit-il, je vais les essayer et, s'ils me vont, je les garde.

— Je ne veux pas, m'écriai-je, c'est moi qui ai été les chercher, je veux les rendre; si je ne le faisais pas, on me prendrait pour un voleur.

Il les essaya malgré mes prières. Sans la menace d'aller dire son adresse au propriétaire de la chaussure, mon patron filait avec les brodequins sans s'inquiéter des suites. Je rendis les brodequins à la personne qui me les avait donnés, je revins chez mes parents et je ne voulus plus retourner avec ce vilain petit homme.

Le 21 novembre 1831, je suivis les tambours qui battaient le rappel. Je vis désarmer quelques gardes nationaux à la Croix-Rousse. La foule qui suivait les tambours était composée d'une douzaine d'ouvriers tisseurs mal armés, d'un grand nombre de lanceurs et de gamins attirés comme moi par le bruit.

J'entendais dire dans les groupes qu'on allait se battre parce que les fabricants ne voulaient pas observer le tarif, mais j'étais loin de me douter de ce qui allait arriver. Les tambours, suivis de cette foule qui marchait sans ordre, parcoururent les principales rues de la Croix-Rousse, se rendirent dans la rue Tolozan, firent le tour de la maison Brunet et revinrent à la Croix-Rousse où était le rendez-vous général, pour descendre ensuite par la montée de la Grande-Côte.

Quand la colonne arriva près de la rue de la

Vieille-Monnaie, elle fut accueillie par une forte fusillade. Ceux qui tiraient étaient des gardes nationaux appartenant presque tous au quartier des Capucins; ils étaient rangés en bataille et faisaient face à la montée de la Grande-Côte. Quelques ouvriers furent tués; d'autres, en plus grand nombre, furent blessés. Surprise par cette attaque subite, la colonne se débanda; ceux qui la composaient s'abritèrent dans les allées dont les portes étaient encore ouvertes, sauf un certain nombre qui remontèrent la Grande-Côte en courant et criant: *Aux armes! Aux canons de la Croix-Rousse! On assassine les ouvriers!*

Je n'ai pas l'intention de raconter cette lutte entre hommes appartenant au même pays, à la même ville. Je déplore toutes les guerres et particulièrement les guerres civiles.

L'insurrection de novembre 1831 est, selon moi, le premier acte de cette guerre sociale dont les journées de juin 1848 ont été le second et la Commune de mai 1871 le troisième. La bataille de juin fut appelée *l'insurrection de la faim;* celle de Lyon 1831 mérite encore mieux ce titre; la politique n'y était pour rien, c'était purement une question de salaire. Les ouvriers tisseurs avaient inscrit sur un drapeau noir cette devise: *Vivre en travaillant ou mourir en combattant.*

En voyant ce qui se passe en Europe et même en Amérique [1] il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que nous n'en avons pas fini avec ces grandes

[1] Ces pages furent écrites en juin 1872.

commotions sociales. De toutes parts les travailleurs s'agitent pour obtenir quelque adoucissement à leur situation. Les uns demandent une augmentation de salaire, les autres une réduction sur les heures de la journée de travail, d'autres enfin demandent les deux choses à la fois. Des grèves surgissent de tous les côtés. Ces symptômes, en même temps qu'ils indiquent un malaise général, démontrent que le prolétariat commence à avoir conscience de sa force. Il aspire à s'affranchir, il veut avoir son 89 ainsi que la bourgeoisie a eu le sien. A cette heure, il cherche sa voie, il tâtonne, il se groupe et se fédéralise; ses aspirations sont encore vagues, mal définies; il sait que sa situation n'est pas ce qu'elle devrait être, mais sans savoir au juste ce qu'il veut, et sans connaître encore les moyens qu'il emploiera pour réaliser ses espérances. La bourgeoisie effrayée de ce mouvement ne cherche qu'à l'entraver, à le retenir par la force, au lieu de se servir de l'influence que lui donnent le savoir et la fortune pour le diriger et le contenir dans des limites raisonnables.

Quand elle a écrasé une de ces formidables insurrections, comme celle de juin 1848 et celle de la Commune, quand elle a emprisonné ou mis sur les pontons vingt, trente, quarante mille hommes ; lorsqu'elle a fait une loi contre l'Internationale ou toute autre association ouvrière, elle respire, elle se croit tranquille, parce que le calme règne à la surface. Erreur, illusion ! la question n'est qu'ajournée. C'est ailleurs qu'il faudrait chercher la solution de ce redoutable problème. Au lieu de vivre cantonnés dans

leur classe, les bourgeois devraient faire naître des occasions de rapprochement entre eux et les ouvriers, Ils devraient provoquer et organiser des réunions publiques ou privées dans lesquelles les ouvriers seraient invités à venir formuler leurs idées. Les uns et les autres discuteraient et chercheraient les moyens pratiques pour arriver à un résultat satisfaisant pour tous. Patrons et ouvriers s'entendraient bien vite; ceux qui sont instruits éclaireraient ceux qui ont moins de savoir, et à mesure que les questions économiques s'élucideraient, les préventions et les partis pris disparaitraient. Alors on n'aurait plus à craindre ces épouvantables guerres civiles qui jettent l'effroi dans le pays, qui engendrent la haine et font croire aux pessimistes que notre nation est en pleine décadence.

Lorsque j'entendis la fusillade, je fus bousculé par tous ceux qui se débandaient, je me mis à courir comme les autres, et dès que je vis une allée ouverte, j'y entrai. J'avais vu des hommes étendus sur le pavé, leur sang s'échappait par différentes blessures. J'étais épouvanté, je pensais à mes parents, à ma mère surtout et je pleurais. Assis sur un escalier de pierre, n'ayant pas mangé le matin, j'avais froid. Plus de vingt personnes de la maison me virent en courant affolées les unes chez les autres pour parler des événements. Pas une ne fit attention à moi, personne ne me demanda d'où j'étais, ni pourquoi j'étais là. Jusqu'à 4 heures du soir je restai dans cette situation;

puis la fusillade et la canonnade cessèrent, le silence se fit, il y eut comme une accalmie dans cette terrible tempête. Les ouvriers étaient victorieux, ils avaient refoulé de la place des Bernardines l'artillerie de la garde nationale et les dragons. Quelqu'un ouvrit la porte de l'allée, j'en profitai pour sortir. Aussitôt que je fus dans la rue, je me mis à courir, espérant arriver chez mes parents avant que le combat recommençât. Mais à la hauteur de la rue des Petits-Pères, une compagnie d'un régiment de ligne barrait la Grande-Côte. Il me fut défendu de passer outre. Comme j'insistais, le capitaine me menaça de son sabre, il prétendit que j'allais porter des renseignements aux insurgés. Tout à coup, je vis ma mère qui avait les traits bouleversés; elle me cherchait depuis longtemps. Je l'appelai : Maman, maman! Elle courut vers moi malgré les soldats, me prit, m'enleva dans ses bras comme une plume bien que j'eusse alors neuf ans, et ne me lâcha que quand elle m'eut déposé dans la maison. Pauvre mère ! que d'angoisses je lui ai causées ce jour-là. Je fus consigné et tant que la lutte dura il me fut défendu de m'éloigner de la maison.

V

JE VAIS TIRER LES FERS. — LES SAINT-SIMONIENS

Quelques mois après les journées de novembre mes parents quittèrent la Grande-Côte et allèrent demeu-

rer au Mont-Sauvage. Pendant l'hiver de 1832, on me plaça en qualité de tireur de fers chez un veloutier de l'ancienne rue Masson. Je travaillais debout depuis 7 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir pour gagner cinquante centimes par jour. Ayant eu l'esprit observateur très jeune, je regardais et j'écoutais. Mon patron était jaloux, il était plein de prévenances pour sa femme et s'efforçait de s'en faire aimer. Sa femme passait pour jolie, mais elle abusait de la bonté de son mari. Paresseuse, elle aimait à se lever tard; de plus, elle était coquette et soignait sa personne beaucoup plus que ne le font ordinairement les femmes de chefs d'atelier, lesquelles sont en général surchargées d'occupations. Elle parlait durement à son mari et n'était gracieuse que lorsquelle se trouvait en face d'autres hommes. Mon pauvre patron supportait les rebuffades sans se plaindre, du moins devant les ouvriers. S'il sortait dans la matinée pour les affaires de sa profession, il fermait la porte de la chambre où Madame se reposait au bruit du tic tac des métiers, il mettait la clef dans sa poche. Ces précautions n'empêchèrent pas ma *patronne* de dévaliser son mari; elle prit l'argent, les bijoux et le meilleur linge du ménage et disparut un jour en compagnie de l'ouvrier auquel je tirais les fers.

Peu de temps après, mon père me remit à l'école. Dès que je revenais, je faisais mes devoirs et ensuite je faisais des *cannettes*. Mon père avait monté trois métiers. Il en faisait aller un, ma sœur ainée Marguerite et mon frère Jean-Pierre faisaient marcher les deux autres. Ma mère continuait son commerce

de fruits, etc. L'aîné était soldat au 35e de ligne, et mes deux plus jeunes sœurs et moi nous allions à l'école en alternant de manière qu'il y en eût toujours un de nous trois qui restât à la maison pour faire des canettes et soigner notre petit frère. Le bien-être semblait vouloir venir chez mes parents. Nous nous en ressentions tous, nous étions mieux nourris que par le passé, le pain était à la disposition de tous.

* * *

Vers la fin de la Restauration, il y eut un mouvement considérable dans les lettres, dans les sciences et dans les arts. Il se produisit en même temps une éclosion assez forte d'idées *politico-socialistes*, mais c'est surtout après la révolution de 1830 qu'elles se répandirent dans le pays. C'est à cette époque que les *saint-simoniens*, partis de Ménilmontant où était leur établissement principal, rayonnaient dans les départements pour propager leurs doctrines. Leur costume était remarquable, il tranchait sur la tenue des autres citoyens et attirait l'attention de la foule. Ils étaient vêtus d'une tunique bleue qu'une ceinture serrait à la taille ; leur coiffure était une toque ou béret ; ils portaient la barbe et les cheveux longs. Dans les rues, mes camarades et moi, nous les suivions, nous les admirions ; nous ne savions pas ce qu'ils voulaient, mais comme nous les trouvions beaux, nous disions tous : « Quand nous serons grands, nous nous ferons saint-simoniens, et nous aurons aussi de beaux costumes. »

Le hasard voulut que j'eusse le bonheur d'en

contempler un et de l'entendre parler toute une soirée.

Au-dessus de l'étage que nous habitions, demeurait un tisseur qui avait une certaine instruction; il s'occupait de politique et de science. Désireux de favoriser la propagande saint-simonienne, il avait offert son local pour y tenir des réunions. Il m'aimait parce que j'avais défait seul un jeu d'anneaux enfilés d'une façon particulière à deux broches parallèles et fermées aux deux extrémités. « Viens chez moi ce soir, me dit-il, tu entendras un homme qui parle admirablement bien. C'est Jean Reynaud, un apôtre du saint-simonisme. »

Je ne manquai pas au rendez-vous. Je n'étais pas encore à même de comprendre le discours de l'orateur, néanmoins j'ai gardé un bon souvenir de cette soirée.

* *

En grandissant, j'étais devenu robuste, j'aimais les jeux et les exercices violents. Je n'étais pas querelleur, de bonne heure j'ai eu le sentiment de la justice. Je n'insultais jamais mes camarades; bien qu'ayant une propension à la raillerie, je ne le faisais jamais de façon à les fâcher. Je ne souffrais pas qu'on m'insultât ou qu'on molestât un de mes amis. Sans m'inquiéter de la taille de mon adversaire, s'il m'avait frappé le premier, je ripostais et je lui sautais dessus. Étant très souple de corps et d'une grande adresse à la lutte, mes adversaires ne venaient que rarement à bout de moi; le plus souvent, à l'aide

du *coup de hanche* ou d'un *croc-en-jambe*, je leur faisais perdre l'équilibre et, une fois à terre, c'était fini.

* * *

Dans mon enfance je louchais beaucoup ; cette irrégularité dans le regard s'est corrigée à mesure que je grandissais et a fini par disparaître tout à fait. J'ai toujours eu un œil plus faible que l'autre, ainsi que la plupart des personnes affectées de strabisme. Cette défectuosité avait pour moi deux graves inconvénients. Elle m'attirait les plaisanteries de mes compagnons de classe et même celles des grandes personnes. Les enfants chantaient en me voyant la chanson :

Borgne, borgne, vois-tu clair ?
Non, monsieur, je vise en l'air, etc.

Les grandes personnes me disaient : « Dis donc, petit, *tu regardes la Champagne pour voir si la Picardie brûle ?* »

L'autre inconvénient était celui-ci : Tous les chiens sans exception aboyaient quand je les regardais. Mon regard les inquiétait, les agaçait ; aussi, j'avais le soin de les éviter ; si j'en voyais un dans la rue, je passais au large. Je ne savais à quoi attribuer cette espèce d'antipathie que les chiens éprouvaient pour moi, ce n'est que bien des années après que je me suis rendu compte du mauvais effet que mes yeux produisaient sur eux. Lorsque mon regard est devenu correct, les chiens ont cessé d'aboyer en me voyant.

ils ont fini par se laisser caresser par moi. Malgré cela, je n'en élèverai jamais par agrément. Je n'ai pas de haine contre eux, mais je ne les aime pas. Je serais injuste si je rendais les chiens d'aujourd'hui responsables des terreurs et des désagréments que m'ont causés leurs aînés.

Je grimpais sur les arbres avec une facilité étonnante. Par suite de cet exercice mon pantalon était souvent déchiré aux genoux et au fond ; ma mère se fâchait, le raccommodait, y mettaient des pièces telles qu'elles les avait, peu importait la nuance. Mon père m'avait surnommé *brise-fer*. Il me menaça maintes fois de me faire faire un pantalon avec des tuyaux de poêle.

Dans le courant de 1833, mes parents quittèrent le Mont-Sauvage et allèrent habiter le quartier des Anciens-Tapis. C'est là que ma sœur la plus jeune est née.

Le travail allait bien et l'atelier marchait. Ma mère cessa son commerce de fruits, elle resta à la maison pour allaiter ma petite sœur et s'occuper du ménage. Malheureusement la prospérité dont mes parents jouissaient fut fatale à mon père; au lieu d'aller au café ou au cabaret de temps en temps, il contracta l'habitude d'y aller tous les soirs. Il prisait déjà et, à cette époque, il se mit à fumer.

* * *

Dans le courant de mars 1834, je fis ma première communion; j'avais onze ans et demi. Mon père ne croyait plus en Dieu, il nous le disait chaque jour,

mais il prétendait que nous devions faire notre première communion par respect humain, pour faire comme les autres. Dans la paroisse des Chartreux où j'allais au catéchisme, il y avait alors plusieurs pensionnats; j'avais remarqué que les élèves de ces maisons étaient l'objet d'une préférence illimitée de la part de M. le curé et de MM. les vicaires. Au catéchisme ils avaient les premières places; à l'église, ils avaient aussi des places réservées, en un mot, on avait pour eux toutes sortes d'égards. Les élèves des écoles gratuites étaient au contraire menés rudement; j'ai vu souffleter par un vicaire, dans l'église même, plusieurs fois quelques-uns de mes camarades. On était d'une exigence extrême pour les enfants des pauvres et d'une indulgence sans bornes pour les enfants des riches. Les élèves des pensionnats ne savaient jamais ni catéchisme ni évangile; on les interrogeait à peine pour ne pas les humilier en notre présence, tandis que nous, nous devions savoir l'un et l'autre, sous peine d'être punis ou d'être renvoyés à l'année suivante. Il est bien certain que je ne veux pas dire que les élèves des pensionnats ne savaient rien; on leur apprenait des choses qui devaient leur être plus utiles dans la suite. Voilà tout.

Généralement, chez les catholiques, le jour de la première communion est un jour de fête; il n'en fut pas un pour moi.

Mon père avait conservé ses goûts de la campagne en ce qui concernait les vêtements, de sorte que je n'étais pas habillé de la même manière que les gens au milieu desquels nous vivions. Tous les autres

enfants avaient des redingotes en drap plus ou moins fin, et moi, je n'avais qu'une veste courte; leurs cierges étaient gros et longs, le mien était court et mince; ils avaient des gros sous et même des pièces de dix sous pour mettre dans le plat lors des quêtes et je n'avais pas même de petits sous. Malgré moi, je me sentais humilié, j'aurais voulu ne pas être là; j'eus de la colère, de l'envie, j'étais malheureux. Depuis, j'ai réfléchi souvent aux sentiments que j'ai éprouvés dans cette circonstance, et lorsque ma raison a été formée, que mon intelligence a été développée, j'ai reconnu que j'avais tort. L'envie est un sentiment bas qui ne doit pas exister dans le cœur d'un honnête homme.

Quelques semaines après ma première communion, il se passa des faits d'une certaine gravité à l'école où j'allais. Le Frère directeur était un homme intelligent, très bon, doux; il enseignait mieux que n'enseignaient la plupart de ses collègues; il aimait les enfants et ses élèves le chérissaient.

Chaque dimanche, quelques demoiselles venaient à l'école peigner ceux d'entre nous qui avaient perdu leur mère. Elles apportaient une grande feuille de papier blanc, la déroulaient et chaque coup de peigne faisait tomber dru comme grêle un gibier abondant. Lorsque la chasse était finie, elles s'en allaient pour revenir le dimanche suivant. Ces braves filles étaient très méritantes; elles travaillaient sur le métier tous les jours de la semaine, du matin au soir; au lieu de

jouir du repos auquel elles avaient droit, elles se dévouaient et faisaient gratuitement un travail répugnant.

Leur maîtresse avait dépassé la quarantaine, elle était forte et avait dû être belle dans sa première jeunesse. Son costume n'était ni celui d'une bourgeoise, ni celui d'une ouvrière endimanchée, ni celui d'une religieuse : c'était un costume mixte, moitié laïque et moitié religieux. Pendant que les demoiselles peignaient les enfants, elle causait avec le Frère et une grande intimité s'établit entre eux. Il ne s'écoula bientôt plus de semaine sans qu'elle vint seule le voir. Il y avait une pièce où les Frères déposaient leurs manteaux ; la dame y entrait, le Frère avant de la suivre remettait son signal [1] à un élève et celui-ci surveillait ses camarades pendant l'entrevue du Frère et de la dame. Lorsqu'il rentrait dans la classe, le Frère nous montrait une bourse qui paraissait contenir quelques pièces de cinq francs et disait : « Mes chers enfants, je viens de parler de vous avec Mlle X... ; elle m'a donné cela pour vous acheter de jolis livres de prix. » C'était chaque fois le même prétexte qui avait motivé l'entrevue. Ils causaient de nous avec beaucoup d'animation, sans doute, car ils sortaient de la chambre avec des figures rouges comme des coquelicots. Comme tous les amoureux, ils étaient imprudents, ils ne pensaient pas que parmi ces enfants

1 Instrument dont se servaient les Frères pour obtenir le silence ou attirer l'attention des élèves. Aujourd'hui, il est remplacé dans les classes par une sonnette.

de onze à quatorze ans, il pût s'en trouver qui pensassent à autre chose. Un des plus grands alla regarder par le trou de la serrure, puis un autre, enfin tous voulurent donner un coup d'œil dans cette pièce mystérieuse. Des parents furent informés, des rapports furent faits au supérieur et un jour notre cher Frère fut envoyé dans un autre quartier de la ville. Ses élèves, qui l'aimaient beaucoup, ne voulurent pas suivre les cours de son successeur. Ils se concertèrent et, sauf quelques enfants, plus craintifs ou plus indifférents que les autres, tous partirent sur deux rangs, sous la conduite des plus anciens, pour se rendre à la maison mère où se trouvait le supérieur. Le Frère portier nous introduisit dans une grande salle, le supérieur fut prévenu et se rendit près de nous. Dès que nous le vîmes, nous nous jetâmes à genoux et nous le suppliâmes de nous rendre notre cher Frère. Nous pleurions presque tous. Assez embarrassé d'abord en présence d'une manifestation à laquelle il ne s'attendait pas, le supérieur nous dit : « Mes chers enfants, je voudrais pouvoir vous accorder ce que vous me demandez. Le Frère X... appartient à l'Ordre, et il n'est pas libre, ses supérieurs l'envoient où ils croient qu'il sera le plus utile. » Il nous fit l'éloge du nouveau Frère, nous parla avec douceur et nous engagea à retourner paisiblement à l'école, nous promettant le pardon pour notre absence illégale.

Le lendemain, nous nous rendîmes chez M. le curé des Chartreux qui nous tint à peu près le même langage.

A la suite de cette entrevue nous nous réunîmes sur la place des Anciens-Tapis, et là nous tînmes conseil sur la conduite que nous devions tenir. Nous décidâmes que nous irions successivement dans toutes les écoles de la ville dirigées par les Frères jusqu'à ce que nous ayons trouvé celui que nous cherchions.

Après avoir visité plusieurs écoles, nous le trouvâmes à la Guillotière. Nous lui racontâmes tout ce que nous avions fait pour le retrouver depuis qu'il avait cessé de nous faire la classe. Il fut vivement touché de cette preuve d'amitié, il pleura avec nous et nous dit qu'on avait fait de faux rapports contre lui; puis il nous engagea à retourner à l'école et nous embrassa tous.

Cette petite mutinerie avait duré trois semaines. plus de la moitié des élèves avait tenu bon jusqu'au bout. Nous retournâmes à l'école, le nouveau Frère nous administra à chacun une volée de coups de férule, et l'ordre régna de *nouveau* dans la classe.

* * *

J'ai oublié de parler d'un fait qui s'est passé pendant les vacances de l'année 1833. Ce fait démontre le danger qu'il y a d'envoyer travailler les enfants chez certains célibataires. Mon père m'avait placé tireur de fers chez un individu qui demeurait seul dans la rue des Fossés, aujourd'hui rue d'Austerlitz. Cet homme n'avait chez lui qu'un métier de velours et un petit ménage qu'il faisait lui-même. Chaque matin, j'emportais un morceau de pain et un peu de fromage ou une pomme pour mon déjeuner à 9 heures; à

1 heure j'allais dîner chez mes parents. Mon patron dînait dans un restaurant du voisinage, mais le matin il mangeait chez lui. Il me faisait faire ses commissions ; c'était ordinairement de la charcuterie qu'il m'envoyait acheter. Quelquefois il me donnait une tranche de saucisson et le dimanche, en me payant ma semaine, il me donnait quelques sous d'étrennes. J'étais enchanté, je trouvais que mon patron était le meilleur des hommes. Mes parents étaient contents aussi; tout allait bien. Mais un jour, jugeant sans doute qu'il avait assez fait pour gagner mon amitié, il crut que je n'oserais rien lui refuser. Il me tint un langage ignoble, et, après avoir chanté des chansons dégoûtantes, il me fit des propositions infâmes. Ce misérable voulut me saisir dans ses bras; je me débattis et je me sauvai en criant. Mes cris l'effrayèrent, car il n'osa pas m'empêcher d'ouvrir la porte et de fuir. Je courus jusque sur la place de la Croix-Rousse. Mais là, je fus bien embarrassé. Comment prévenir mes parents! Je n'aurais jamais osé en parler à ma mère et je craignais trop mon père pour le lui dire. Il était vif, emporté, de plus il avait pris l'habitude de nous frapper avant d'écouter nos explications, quand il croyait que nous avions tort. Au lieu de rentrer à la maison, de dire résolument ce qui s'était passé, je temporisai, espérant que le courage me viendrait, puis je rencontrai d'autres gamins de mon âge et je m'amusai avec eux. Mais quel ne fut pas mon étonnement, deux ou trois heures après ma fuite, quand je vis passer mon patron avec ma sœur Marianne. Le gredin avait eu l'audace d'aller se plaindre

à mon père; il lui dit que je l'avais *campé*, c'est-à-dire quitté sans motif. Mes parents le crurent et on lui donna une de mes sœurs pour aller travailler à ma place. Dès que je le vis passer, je n'y tins plus; craignant qu'il ne se conduisît avec ma sœur comme il s'était conduit avec moi, je courus chez mon père pour tout dire et empêcher peut-être un malheur. Lorsque j'entrai à la maison, mon père vint pour me frapper, je fis le tour des métiers pour échapper aux coups. En même temps, je racontais ce qui avait motivé ma fuite. Mon père ne prit pas le temps de passer un habit : « Viens vite avec moi, dit-il, conduis-moi chez cette canaille. »

A peine entré chez mon patron, mon père dit à ma sœur : « Va vite à la maison. » Puis il s'élança sur le misérable qui était devenu pâle en nous voyant. Mon père le saisit par le cou et lui dit : « Vous êtes un ignoble gredin. » Puis il le souffleta, et nous partîmes.

VI

JOURNÉES D'AVRIL 1834 A LYON. — DÉPART POUR BESANÇON

Au mois de mars de l'année 1834, la population ouvrière lyonnaise était dans une agitation extrême. Quelques détails sont nécessaires pour expliquer ce

qui avait pu surexciter cette classe de travailleurs d'ordinaire si paisible. Un grand nombre d'ouvriers tisseurs appartenaient à la société dite des *Mutuellistes* ou à la *Société des droits de l'homme.*

La première de ces sociétés s'occupait des questions de salaires et de tout ce qui se rattachait directement au tissage.

La seconde, affiliée aux sociétés républicaines de Paris, s'occupait de politique.

L'autorité, croyant la tranquillité publique menacée, voulut sévir; elle fit arrêter quelques chefs mutuellistes et empêcha la vente sur la voie publique du journal de la Société des droits de l'homme.

Exaspérés par ces mesures, les ouvriers préparèrent une manifestation pour le jour où devait avoir lieu le jugement des chefs mutuellistes. Ces derniers étaient poursuivis pour délit de coalition. Les chefs mutuellistes avaient espéré obtenir une augmentation de salaire en suspendant le travail, ils avaient donné des ordres pour empêcher un certain nombre de métiers de battre et notamment ceux qui servaient à fabriquer la peluche pour chapeaux. Les fabricants ne voulant pas consentir à une augmentation du prix des façons et lésés dans leurs intérêts par cette grève qui les mettait dans l'impossibilité de tenir leurs engagements vis-à-vis de ceux qui leur avaient commandé des étoffes, eurent recours à l'autorité. De là les arrestations et les poursuites judiciaires exercées contre les chefs de la grève [1].

[1] Les ouvriers n'avaient pas le droit de faire grève ; ils ne pouvaient ni se concerter ni se réunir pour s'entendre afin de refuser

Aujourd'hui que la Société des mutuellistes a cessé d'exister, il n'y a aucune indiscrétion à donner quelques renseignements sur son organisation. Cette société était composée d'un nombre indéterminé de groupes de vingt membres ; chaque groupe formait un *atelier; cinq ateliers* formaient une *petite fabrique* et *cinq petites fabriques* formaient *une fabrique.*

Chaque atelier nommait un délégué et les délégués de cinq ateliers nommaient le chef de la petite fabrique, puis cinq chefs de petite fabrique nommaient un chef de fabrique et enfin les chefs de fabrique nommaient les patrons qui formaient le *comité suprême* ou directeur.

L'association était essentiellement secrète ; les lois d'alors ne permettaient pas aux ouvriers de se concerter, de se coaliser pour s'opposer à une diminution de salaire ou pour obtenir une augmentation du prix de la main-d'œuvre. Comme il se glisse des espions ou des délateurs presque partout, les fondateurs avaient voulu autant que possible circonscrire les mauvais effets d'une dénonciation ; aussi les adhérents mutuellistes ne connaissaient que les membres de l'atelier auquel ils étaient affiliés; les délégués d'atelier ne connaissaient que le chef de la petite fabrique dont leurs groupes faisaient partie, et ainsi de suite ; de sorte que l'existence de la société semblait à l'abri d'une dissolution générale et n'avait à redouter que des persécutions partielles.

un travail qui ne leur permettait pas de vivre. Les patrons, au contraire, étant riches et peu nombreux, s'entendaient pour refuser les augmentations de salaires.

Chaque atelier avait un nom dans le genre des loges maçonniques, tel que *la Bienfaisante*, *la Persévérante*, *la Courageuse*, etc.

Pour faire partie d'un *atelier*, il fallait être présenté par un ou plusieurs membres de ce groupe. Une enquête était faite sur la moralité de celui qui lui était présenté; si le résultat de l'enquête lui était favorable, celui ou ceux qui l'avaient présenté lui faisaient des ouvertures; s'il acceptait, il était reçu mutuelliste après avoir subi quelques épreuves ainsi que cela se pratiquait dans toutes les sociétés secrètes de cette époque ; si, au contraire, il refusait d'en faire partie, on n'en parlait plus.

Dans les réunions, les sociétaires ne devaient pas s'occuper de politique; c'était avant tout une société de secours mutuels; les membres devaient s'entr'aider en cas de maladie, de chômage forcé, se renseigner pour le travail, etc.

Le comité des patrons s'occupait des questions générales qui pouvaient intéresser tous les membres de la société. Il communiquait ses ordres aux chefs de fabrique qui les transmettaient aux chefs des petites fabriques, et ces derniers les faisaient parvenir aux délégués d'atelier, lesquels en donnaient connaissance aux membres qui composaient les groupes.

La fondation de cette société remontait à 1828 ; elle sombra en 1834 à la suite des journées d'avril, puis elle fut réorganisée plus tard sur des bases nouvelles, et ce n'est qu'en 1848 qu'elle cessa d'exister. Une ère de liberté semblait la conséquence de la révolution de Février; les membres les plus influents

de la Société des mutuellistes crurent que toutes les questions économiques pourraient se traiter au grand jour, et dès lors ils jugèrent la société inutile et prononcèrent sa dissolution.

Cette société a eu deux journaux chargés de défendre ses intérêts, ou, pour être plus exact, pour s'occuper des intérêts généraux des ouvriers en soie; *l'Echo de la fabrique* et *l'Avenir*. Tous deux ont cessé de paraître faute d'un nombre suffisant d'abonnés.

C'est le 6 avril 1834 que le conflit éclata entre la troupe et les ouvriers. Le premier individu qui a provoqué la troupe en tirant un coup de pistolet sur elle fut tué par les soldats qui ont riposté aussitôt. Dans les poches de cet homme on trouva une carte d'agent secret. Ce misérable avait été tué en remplissant son rôle d'agent provocateur.

Les républicains qui faisaient partie de la Société des droits de l'homme coururent aux armes. Un certain nombre de membres de cette société étaient également affiliés à la grande Association des mutuellistes. Des barricades s'élevèrent sur différents points de la ville, et notamment dans le quartier des Cordeliers, puis à la Croix-Rousse, à la Guillotière et à Vaise. Les insurgés peu nombreux, mal armés, presque sans munitions, abandonnés par une partie de leurs chefs, se défendirent héroïquement. Dès le premier jour, on pouvait prévoir que cette insurrection serait vaincue. Les républicains n'étaient pas assez

nombreux pour prendre l'offensive, ils ne pouvaient que défendre les positions qu'ils occupaient. L'armée, au contraire, recevait des renforts tous les jours; mieux armée et bien disciplinée, elle devait nécessairement triompher de la résistance.

Toutes les positions occupées par les républicains furent enlevées de vive force par la troupe pendant les quatre premiers jours. La Croix-Rousse seule n'était pas encore au pouvoir de l'armée. Dans la nuit du 10 au 11, la résistance avait cessé partout. Le général en chef prit ses dispositions pour investir la Croix-Rousse et prendre les insurgés à revers. La Croix-Rousse était alors séparée de Lyon par un mur d'enceinte; elle aurait pu prolonger la résistance peut être un jour ou deux encore.

Des sommations furent faites aux républicains; on leur donna l'ordre de déposer les armes, sans quoi la ville serait brûlée. Des propriétaires, auxquels se joignirent des chefs d'atelier, firent comprendre aux derniers combattants que la partie était perdue pour eux, qu'en prolongeant la lutte ils attireraient de grands malheurs sur la Croix-Rousse, sans aucun profit pour leur cause.

Cédant aux prières et non aux menaces, cette poignée de républicains se dispersa, les uns parvinrent à se réfugier en Suisse, d'autres se cachèrent et un certain nombre de ces braves furent arrêtés et conduits en prison pour être jugés.

Le contre-coup des événements de Lyon se fit sentir à Paris. Le parti républicain crut le moment opportun pour tenter de renverser le gouvernement de

Louis-Philippe. Malgré la diversion que faisait Lyon, il était téméraire d'engager la lutte avec aussi peu d'éléments de succès. Ce mouvement était prématuré, la monarchie de Juillet avait encore pour elle les sympathies du pays. L'insurrection fut écrasée rapidement. La répression fut terrible. Dès cette époque Bugeaud devint célèbre; dans le parti républicain on ne l'appela plus que *le héros de la rue Transnonain;* c'est dans cette rue que les insurgés perdirent le plus grand nombre des leurs.

Il n'y avait alors que ceux qui payaient un cens assez élevé qui étaient électeurs[1]. La masse des travailleurs ne prenait aucune part à la nomination des députés, c'est ce qui légitimait ces insurrections. Il n'en est plus de même aujourd'hui, la révolution de 1848 a établi le suffrage universel, tous les citoyens âgé de vingt et un ans qui jouissent de leurs droits civils et politiques sont électeurs, et il suffit d'être âgé de vingt-cinq ans pour être éligible. Avec le suffrage universel les insurrections sont criminelles et n'ont plus raison d'être. Le bulletin de vote doit remplacer le fusil.

* * *

Il y avait cinq ans que mes parents habitaient Lyon; ils n'avaient pas à regretter d'y être venus, car, après bien des tribulations, ils étaient arrivés à

[1] Pour être électeur il fallait avoir trente ans et payer une contribution de trois cents francs, et pour être député, il fallait avoir quarante ans et payer une contribution directe de mille francs.

un degré de prospérité qu'ils n'avaient pas connu auparavant.

Mon père, je l'ai dit déjà, aimait beaucoup son pays natal, la Franche-Comté. Il avait conservé l'habitude de parler avec ses enfants le patois des environs de Besançon. Jamais il ne nous parlait français, et mes frères et moi nous lui parlions toujours patois; nous ne parlions français qu'à notre mère qui ne parlait pas le patois de Besançon.

En proie encore une fois à une sorte de nostalgie, mon père vendit ses meubles. Il donna un métier à ma sœur Marguerite, il en donna un également à mon frère Jean-Pierre, et au mois de juin 1834, nous nous embarquâmes sur un bateau à vapeur qui nous transporta à Chalon-sur-Saône; une diligence nous conduisit de cette ville à Besançon. Nous étions sept, mon père, ma mère, mes sœurs Marianne, Annette et la plus jeune que ma mère allaitait encore, puis mon frère Hippolyte et moi. Mon frère aîné était soldat et ma sœur aînée et mon frère Jean-Pierre étaient restés à Lyon.

Mes parents allèrent de nouveau s'établir au faubourg Rivotte. Ce faubourg n'a qu'un rang de maisons resserrées entre la route et le pied de cette espèce de montagne sur laquelle est bâtie la citadelle; de l'autre côté de la route coule le Doubs.

Mon père se réinstalla teinturier, mais l'ouvrage n'arrivant qu'en petites quantités, il comprit qu'il avait fait une faute capitale en quittant Lyon. Les ressources de la famille diminuaient rapidement; de plus nous eûmes le malheur de perdre ma sœur Ma-

rianne. Mon père en fut douloureusement affecté. C'était la plus jeune des enfants de sa première femme ; il la préférait à tous les autres, et personne n'en était jaloux. La pauvre petite n'avait pas connu sa mère ; de plus elle avait un tempérament délicat et n'avait jamais joui d'une bien bonne santé. Ces raisons faisaient qu'on lui passait beaucoup de petites fantaisies, et malgré certaines bizarreries de son caractère, nous l'aimions beaucoup.

Six mois après notre départ de Lyon, mon père, voyant que ses affaires ne prenaient pas de l'accroissement, prit la résolution d'y retourner ; il n'avait pas suffisamment d'ouvrage pour s'occuper à Besançon. Il partit seul d'abord et promit de nous faire venir près de lui, dès qu'il aurait gagné de l'argent pour remonter un atelier.

Ma mère resta seule avec ses quatre enfants, J'étais l'aîné et j'avais douze ans.

Je commençai dès lors à avoir une partie des soucis du ménage. Ma mère étant complètement illettrée, je tenais les livres, j'enregistrais les marchandises que les habitants de la campagne ou de la ville nous apportaient à teindre. Ma présence était donc indispensable, surtout le matin, soit pour recevoir, soit pour livrer les marchandises, mais j'avoue que ma mère fut obligée de me faire chercher plus d'une fois dans le voisinage ; j'étais si jeune !

La rivière coulait à quelques mètres de la maison : c'est grâce à ce voisinage que je devins un nageur de première force.

Nous avions pour voisin un voiturier dont la femme était morte depuis plusieurs années; le pauvre homme était resté veuf avec six filles et un garçon. Son métier l'obligeait à s'absenter souvent; ses enfants, privés de toute surveillance, grandirent et s'élevèrent au hasard. Les filles ainées furent débauchées dès l'âge de quinze ou seize ans par des hommes peu scrupuleux qui abusèrent de la situation de ces malheureuses orphelines. L'exemple donné par les ainées fut fatal aux plus jeunes.

Il y en avait une, âgée de dix-sept ans, qui avait un caractère et des allures presque virils. Elle était grande, forte et, sans être jolie, d'une figure agréable. Elle montait à cheval comme un écuyer et nageait admirablement. Cette fille originale m'avait pris en affection. Elle m'aimait parce que j'étais hardi; je grimpais adroitement sur les arbres, je gravissais des rochers réputés inaccessibles, me cramponnant à une aspérité de la pierre, à une touffe d'herbe ou à une racine. J'ai souvent exposé ma vie pour aller cueillir dans les rochers des fleurs jaunes, au parfum pénétrant, espèce de giroflée sauvage que les habitants du faubourg Rivotte appelaient *violette de roche*. Lorsqu'elle voulait m'emmener un peu loin, hors de la ville, elle venait trouver ma mère et lui disait : « Madame Commissaire, prêtez-moi donc Bastien, s'il vous plaît. Quand il est avec moi par les chemins, je n'ai pas plus peur que si j'avais un homme avec moi. » Ma mère faisait un peu la *mine*, mais elle était si bonne : elle n'osait pas refuser.

Cette brave Françoise m'empruntait à ma mère

comme elle aurait emprunté un outil, un ustensile de ménage ou un objet quelconque. Quand il fit chaud, elle m'emmena le long de la rivière ; c'était au printemps de 1835. Loin de la ville, elle choisissait un endroit caché au milieu des broussailles et des hautes herbes. Là, nous quittions nos vêtements et nous entrions dans la rivière ; elle nageait très bien, nous traversions plusieurs fois le Doubs sans nous reposer, nous allions jusqu'à la rive opposée et nous retournions sans prendre pied.

La première fois que je vis cette forte fille dans une tenue qui rappelait celle d'Ève avant d'avoir cueilli la pomme, je fus choqué, ma pudeur se révolta.

— Françoise, lui dis-je (elle ne voulait pas que je l'appelasse Mademoiselle), est-ce que vous allez vous baigner comme ça ?

— Tiens ! que tu es drôle, est-ce que tu crois que je vais m'habiller pour me mettre à l'eau ? D'ailleurs, personne ne me voit.

J'étais encore trop petit pour être quelqu'un pour elle. Ces faits, qui semblent insignifiants, ont pourtant une grande importance si l'on y réfléchit. Que de choses poussent à la démoralisation les enfants des pauvres, et combien il faut de force morale à ceux qui résistent et deviennent quand même d'honnêtes citoyens.

Deux ou trois ans plus tard, j'ai revu cette fille à Lyon. Elle vint nous voir vêtue avec des habits d'homme. Nous lui demandâmes la raison de ce travestissement. Elle nous dit qu'elle était la maîtresse d'un patron marinier qui la faisait habiller comme

cela parce que le propriétaire du bateau ne voulait pas de femme à bord ; de plus, elle travaillait et était payée comme un marinier.

* * *

Dans la maison que nous habitions, demeurait une demoiselle d'une beauté remarquable ; elle était entretenue par un riche négociant de la ville. Elle aimait à la folie, disait-elle, les spectacles et les bals. Son amant ou son *monsieur*, ainsi qu'elle l'appelait, était marié et ne pouvait sans se compromettre l'accompagner au théâtre ou ailleurs. La demoiselle faisait d'autres connaissances et changeait souvent. Les amoureux écrivaient des lettres. La belle, qui ne savait pas écrire, s'adressait à moi, de sorte que j'étais le secrétaire et le confident de cette fille. Elle avait une sœur très laide, la nature s'était montrée bien avare à son égard. La malheureuse vola quelques bûches de bois sur le port. Elle fut prise en flagrant délit par un commissaire de police ; elle aurait été infailliblement condamnée à la prison sans l'intervention de sa sœur. Ce magistrat fut séduit par la beauté de cette fille et l'affaire du vol de bois n'eut pas de suite.

* * *

J'aidais ma mère dans son travail, quand nous avions fini de teindre le peu de marchandises qu'on nous apportait ; ma mère raccommodait nos vêtements et notre linge, et moi j'allais pieds nus à travers les rochers ou dans les forêts chercher du bois mort. Je

dois avouer qu'ignorant les lois qui régissaient la propriété, je rapportais quelquefois du bois vert que je coupais à l'aide d'une serpette.

En allant au bois, j'avais fait la connaissance d'un garçon de seize ans qui gardait un troupeau composé d'une vingtaine de chèvres et d'un bouc. Un jour je le trouvai dans les rochers; c'était à mi-côte, il y y avait là une petite plate-forme sur laquelle la poussière apportée par les vents et les détritus des végétaux avaient fait une couche d'humus ou l'herbe poussait à merveille. On ne pouvait pas la voir de la route qui passait au pied de la montagne ni du sommet, parce que des rochers la surplombaient. Je félicitai ce pâtre d'avoir découvert un endroit aussi agréable où il pouvait se reposer. Il me dit qu'il venait là lorsqu'il voulait s'amuser. Puis ce dégoûtant chevrier se livra, malgré mes protestations, avec une de ses chèvres à des exercices qui me révoltèrent. Quelques jours plus tard, je le rencontrai dans une autre partie de la montagne; il avait cueilli des fraises, il les mit dans une écuelle qu'il portait dans son sac, il fit couler du lait chaud sur les fraises et m'en offrit. Je ne voulus pas en goûter; ce que j'avais vu quelques jours auparavant m'avait fait tellement horreur que j'avais pris en aversion le berger et le troupeau.

Quand je pouvais m'échapper de la maison, j'allais avec des camarades sur le vieux pont de Bregille, et, debout sur la barrière, nous piquions des têtes dans la rivière. Lorsque le Doubs est bas, ses eaux ont une

grande limpidité; à trois ou quatre mètres de profondeur on distingue les petits poissons et la couleur des graviers [1]. Il arrivait de temps en temps que des promeneurs s'amusaient à nous jeter des sous. Nous plongions, et l'un de nous remontait le sou à la main. Nous étions rarement obligés de plonger deux fois pour le même; cela arrivait seulement lorsque nous nous poussions au fond de l'eau pour le prendre; l'eau se troublait, nous ne distinguions plus rien, puis le besoin de respirer nous contraignait à remonter à la surface.

Pendant notre séjour à Besançon, j'eus le bonheur de sauver la vie à un enfant de cinq à six ans, ainsi qu'à un de mes camarades qui était de mon âge. Voici dans quelles circonstances : La bonne d'une famille bourgeoise avait été sur un radeau laver du linge pour sa maîtresse. Un rudiment de passerelle fait avec des plateaux donnait accès à ce radeau, la bonne tournait le dos au bord, elle était agenouillée et agitait dans l'eau la pièce qu'elle voulait laver. L'enfant de ses maîtres vint la trouver; il avait passé sur la passerelle et voulut faire comme elle; il se baissa pour toucher l'eau, mais il perdit l'équilibre et tomba dans la rivière. La bonne poussa de grands cris et m'appela. J'étais dans une barque amarrée au radeau, je m'amusais à la faire balancer en me penchant à droite et à gauche. Courir sur le radeau et sauter à l'eau tout habillé fut l'affaire de quelques secondes.

[1] Depuis des usines ont été établies en amont de Besançon, et aujourd'hui les eaux du Doubs sont loin d'avoir la limpidité qu'elles avaient alors.

Heureusement l'enfant était tombé presque au bout du radeau, en aval, sans cela il aurait pu passer dessous et son sauvetage aurait été plus difficile. Le courant était peu rapide, je l'atteignis bien vite. Le petit garçon avait autour du cou un grand col que l'eau soulevait : je saisis ce col, mais il se déchira; néanmoins ce mouvement l'avait rapproché de moi, je pus le prendre par sa robe, puis par un bras. Je le soulevai de façon à ce que sa tête fût hors de l'eau et je gagnai la rive en nageant d'un bras et des pieds.

Les cris de la servante avaient attiré la mère de l'enfant et quelques personnes qui se trouvaient près des chantiers de bois. Quand je touchai le fond, je pris l'enfant dans mes bras, je sortis de l'eau et le remis à sa mère. Celle-ci s'aperçut que le col était déchiré : *Oh ! l'imbécile*, dit-elle, *il lui a déchiré son col*. Voilà les seuls remerciements ou félicitations que j'aie reçus de cette dame.

J'allai chez ma mère ; elle savait déjà que j'avais sauvé le petit Henri, elle m'embrassa.

— La mère de ce petit doit être bien contente, dit ma mère; sans toi, il se serait noyé.

— Je ne sais, maman, mais voilà ce quelle a dit. (Je répétai les paroles de la dame.)

— Est-ce possible, s'écria ma mère, cette femme n'aime donc pas son enfant?

Ma mère me donna une chemise sèche et mon pantalon des dimanches pour me changer.

Quelques semaines après ce petit événement, je me promenais en remontant le Doubs en dehors de la ville; j'étais avec un de mes camarades âgé de douze

à treize ans comme moi. Lorsque nous arrivâmes près d'une écluse, j'eus envie de me jeter au milieu de cette eau à laquelle le barrage donnait une rapidité qu'elle n'avait pas ailleurs. Je me déshabillai et m'élançai au milieu du courant. Le temps était beau, il y avait quelques promeneurs, je devins pour ces désœuvrés un sujet de distraction. Ils s'arrêtèrent et me regardèrent faire toutes sortes d'évolutions dans l'eau. Je plongeais, je nageais sous l'eau et j'allais sortir à quelques mètres plus loin, je faisais la planche, je tirais ma coupe, etc. Mon camarade, Louis ou Lili, ainsi qu'on l'appelait, fut jaloux de mon succès; il voulut aussi se jeter dans le courant. Il nageait à peine, ce n'était qu'au prix de grands efforts qu'il se soutenait sur l'eau; ses mouvements étaient brusques et courts, il se pressait trop et se fatiguait sans avancer.

Entraîné par le courant, il s'effraya, ses forces s'épuisèrent avant qu'il eût pu gagner un remous et le bord. Il lutta tant qu'il put, puis il se troubla et cria au secours. Les gens qui nous regardaient me dirent : *Ton camarade se noie.* Je gagnai la rive rapidement, mon cœur battait avec force, j'étais très ému. Je courus sur les galets et dès que je fus en face de mon ami, je me jetai à l'eau. Il avait perdu connaissance, il s'agitait encore convulsivement, mais sa tête était sous l'eau. J'arrivai derrière lui et je le saisis par ses grands cheveux noirs; je soulevai sa tête, mais ce fut inutile, tout mouvement avait cessé. Pour lui tenir la tête hors de l'eau, j'étais obligé de nager presque debout; je n'avançais pas, j'étais fatigué et

ne voulant pas lâcher mon camarade, je criai en pleurant : « Personne ne viendra donc m'aider! » Personne ne vint. Ceux que j'avais amusés par mes évolutions et mes tours d'agilité un instant auparavant me regardaient, mais ne faisaient rien pour m'aider. Un pêcheur qui passait par là s'était arrêté et me regardait lutter pour gagner la rive. Ce pêcheur avait une perche ou canne d'une seule pièce de cinq à six mètres de longueur. Lorsque je ne fus plus qu'à quelques mètres du bord, je m'adressai à cet homme :

— Monsieur le pêcheur, lui dis-je, tendez-moi votre canne, je n'en puis plus.

— Oui, tu me la casserais!

Telle fut sa réponse. Après bien des efforts, je parvins à prendre pied, je trainai mon pauvre Lili hors de l'eau. Les dames excitèrent les hommes à soigner mon ami, ils le portèrent sur l'herbe, puis ils le couchèrent et le frictionnèrent. Je m'assis sur la terre tout essoufflé, mais je regardais l'homme à la ligne d'un air farouche; si j'avais été assez fort, je crois que je l'aurais battu. Ce vieil égoïste aurait laissé périr mon camarade et moi, par crainte de casser la canne de sa ligne. Au moment où cette scène se passait, l'éclusier était absent; aussitôt qu'il rentra, sa femme lui raconta tout. Il apporta une bouteille d'eau-de-vie de marc et m'en fit boire un peu; cela me ranima. Mon camarade était revenu promptement à la vie; le brave éclusier lui donna de son eau-de-vie : cela le remit complètement.

Nous nous habillâmes et nous revînmes à la ville. Lili m'avoua en route qu'il avait été jaloux des élo-

ges que l'on faisait à cause de la manière dont je nageais. Il avait voulu faire voir qu'il savait nager aussi. Cet accès de vanité avait failli coûter la vie au pauvre garçon.

Dans l'espace d'un an, il m'est arrivé quatre accidents qui auraient pu être mortels ou avoir des conséquences graves.

Après les vendanges de 1834, j'avais été grapiller, dans les vignes de Trois-Chatels, c'est-à-dire cueillir les petites grappes que les vendangeurs ont dédaignées ou n'ont pas vues : c'est quelque chose d'équivalent au glanage après la moisson. Les propriétaires toléraient ce grapillage, c'était la vendange des pauvres qui n'avaient pas de vignes. En me baissant brusquement pour cueillir un petit raisin, je m'enfonçai un échalas dans le cou; je me fis une cruelle blessure. Il m'en est resté une trace légère de cicatrice, pendant plusieurs années; à l'époque des vendanges, cette cicatrice s'enflammait, sans jamais s'ouvrir pourtant.

Une autre fois, je fis une chute épouvantable dans les rochers, près d'une grotte appelée la caverne de Jacques-Charles, à Saint-Léonard.

En jouant avec des enfants de mon âge, je fut pris entre des pièces de bois de sapin ; si l'on n'était pas venu à mon secours promptement, j'étais écrasé.

Enfin, un jour je cueillais des fleurs dans les rochers de la citadelle, au pied du mur, du côté du faubourg Rivotte ; la pierre sur laquelle j'avais

mis le pied se détacha, je tombai d'une hauteur considérable. Mon corps frappa sur les parties saillantes des rochers, puis s'enfonça heureusement dans un énorme buisson de ronces et d'églantiers qui amortit ma chute. J'étais évanoui lorsqu'un brave tanneur vint m'arracher du milieu de ces épines. J'avais deux trous à une jambe, une partie de la peau de ma poitrine était roulée ainsi qu'un copeau sur mon ventre.

On m'emporta chez ma mère, on bassina mes blessures, puis on me coucha. Un médecin vint, me palpa les membres et déclara que je n'avais rien de cassé. Au bout de quelques semaines, j'étais radicalement guéri. La nature a tant d'énergie et tant de ressort quand on est jeune !

J'avais douze ans et huit mois lorsque je fis cette terrible chute. L'amour en fut cause. Dès ma plus tendre enfance, je recherchais de préférence la compagnie des petites filles de mon âge ; elles exerçaient sur moi une sorte d'attraction. J'étais tout fier lorsqu'une grande demoiselle m'appelait en plaisantant son *petit mari*. J'aurais aimé embrasser quelqu'un. D'un naturel aimant et caressant, je n'ai pas été caressé dans mon enfance. Mon père ne nous embrassait qu'une fois chaque année à l'occasion du jour de l'an. Ma mère, il est vrai, nous embrassait un peu plus, mais en cachette, pour ne pas exciter la jalousie de mes frères et sœurs aînés.

A Besançon, il y avait une fille de mon âge dont la demeure était séparée de la nôtre par trois ou quatre maisons seulement. Elle n'était pas jolie, mais

elle était excessivement bonne. Elle avait une figure régulière, de jolis yeux, les cheveux noirs ; sa peau brune l'avait fait surnommer par ses parents *la Brunette*. Elle était douce, gracieuse et possédait un cœur excellent. Elle aimait les fleurs, toutes lui plaisaient, mais celles que je cueillais avaient pour elle un charme particulier. Que de fois j'ai exposé ma vie pour lui cueillir une touffe de giroflées dans les rochers. Nous nous aimions beaucoup et nous nous étions promis de nous aimer toute la vie.

Quand il a fallu m'éloigner d'elle pour revenir à Lyon, que de larmes j'ai versées. Cet amour est le premier qui ait germé dans mon cœur, amour pur, quasi enfantin, qui a pourtant occupé ma pensée bien longtemps. Il m'a servi en quelque sorte de sauvegarde pendant mon adolescence. Son souvenir est resté vivant dans mon esprit bien des années. Je ne l'ai jamais revue. C'était pour elle que j'avais failli me tuer au printemps de 1835.

VII

RETOUR A LYON. — JE TRAVAILLE SUR LE MÉTIER

Dès son retour à Lyon, mon père avait repris le métier de mon frère Jean-Pierre. Il s'était mis à travailler avec ardeur en attendant de pouvoir nous

faire revenir près de lui. Six mois s'écoulèrent ainsi. Puis il loua un appartement au Mont-Sauvage et nous écrivit de revenir.

Cette fois, ce fut ma mère qui vendit nos meubles, nos chaudières, une bassine en fer et quelques boulets qui composaient ce que mon père appelait la machine infernale.

Les teinturiers autrefois passaient tous pour être plus ou moins sorciers, parce qu'ils gardaient soigneusement les recettes pour faire telle ou telle couleur et les tenaient secrètes.

Mon père n'avait garde de ne pas imiter ses confrères. Aussi, pour frapper l'imagination des paysans, quand il s'en trouvait un certain nombre à la maison, il me disait : « Bastien, va faire marcher la machine infernale. » Je montais au premier étage [1], je mettais les cinq boulets dans la bassine, deux du calibre de huit et trois du calibre de quatre ; je saisissais la bassine par les anses et je lui imprimais un mouvement de rotation de manière à faire tourner ces boulets qui faisaient un bruit épouvantable en courant sur les parois de la bassine et en se heurtant les uns les autres. Ce bruit sonore, ronflant et saccadé troublait les paysans ; ils s'en allaient tout rêveurs. Ils ne se doutaient pas que cette machine infernale était tout simplement un moyen primitif qu'employaient alors les teinturiers pour broyer l'indigo et le rendre

[1] Le plancher était fait de planches jointes et non bouvetées, de sorte qu'on entendait du rez-de-chaussée très distinctement le bruit qui se faisait au premier étage.

à l'état plus ou moins liquide pour teindre en bleu.

De retour à Lyon, à la fin de juillet 1835, nous nous réinstallâmes peu à peu. Mes parents achetèrent un second métier, mon frère Jean-Pierre vint travailler à la maison en qualité d'ouvrier. Ma mère reprit son petit commerce de fruits. Ma sœur Annette allait à l'école, moi je faisais les cannettes; en outre, je soignais mon frère Hippolyte et ma petite sœur Marguerite pendant que ma mère était retenue loin de la maison par son travail.

Au commencement de l'année 1836, mes parents achetèrent un troisième métier pour moi. Aimant les exercices violents, mes forces s'étaient développées, de sorte que j'étais assez fort pour mon âge, mais j'étais petit. Il fallut construire un banc ou sorte de plancher sur lequel je me plaçais pour travailler afin que je pusse voir la soie derrière la poignée du battant. J'étais courageux, je travaillais avec ardeur, aussi mon père était content de moi. Je faisais en moyenne deux aunes[1] de peluche par jour payée deux francs cinquante centimes l'aune. Pour me prouver sa satisfaction, mon père me donna deux sous chaque dimanche pour faire le garçon. Ces deux sous me permirent d'aller aux Brotteaux sans être obligé de faire le tour par le pont de la Guillotière[2]. Pour passer sur les autres ponts, il fallait payer deux liards par personne, soit deux centimes et demi.

[1] L'aune avait cent vingt centimètres.

[2] Mes parents habitaient le Mont-Sauvage, près de la tour Pitrat.

Je fréquentais plusieurs jeunes garçons qui travaillaient chez leurs parents ; tous avaient leur tâche comme des apprentis ; c'était un moyen de les encourager à travailler le plus possible. Tout ce que l'apprenti fait en plus de la quantité d'étoffes dont se compose la tâche lui est payé comme à un ouvrier. Cette quantité varie avec le prix des façons. Ma sœur aînée et mon frère Jean-Pierre avaient été traités sur ce pied par mes parents ; je ne croyais pas qu'il y eût une raison pour empêcher qu'on agit de même avec moi. Il me semblait que mon père aurait dû m'offrir les mêmes avantages qu'il avait accordés à mes aînés ; je n'osai pas lui en parler. Cependant, après avoir hésité plusieurs mois, je pris mon courage à deux mains et je priai mon père de vouloir bien me donner ma tâche. Au lieu de me rudoyer, ainsi que je m'y attendais, il ne fit pas de difficultés pour me l'accorder.

J'étais dans le ravissement, je calculais d'avance ce que j'allais gagner, l'argent que je mettrais de côté. Je me voyais déjà couvert de beaux habits, etc., etc. Pendant quinze jours, j'eus du bonheur.

A la fin de ma coupe, il devait me revenir dix-sept francs. Mon père ne me disait rien, j'étais bien ennuyé. Enfin, lassé d'attendre, je le priai de compter pour savoir combien il me revenait.

— Compte toi-même, me dit-il ; tu sais calculer ?

— Je fis mon compte ; il me revenait dix-sept francs et quelques sous.

— C'est bien, dit-il, je te dois dix-sept francs ; mais toi, combien, me dois-tu ?

— Moi, lui dis-je ?

— Oui, toi ; tu as treize ans, compte ce que j'ai dépensé pour toi depuis ta naissance en fixant le prix à cinquante centimes par jour seulement. Quand tu m'auras remboursé, je te paierai l'excédent de ta tâche.

Cette déclaration inattendue fut pour moi un coup de foudre. Tous mes rêves, tous les châteaux que ma jeune imagination avait bâtis, tout disparaissait. Je dus me résigner à recevoir mes deux sous chaque dimanche.

Quelque temps après cette conversation, je me trouvais seul avec mon père ; j'en profitai pour lui demander pourquoi il n'avait pas voulu m'accorder la même faveur qu'à mes aînés. Voici la réponse qu'il me fit : « J'ai donné la tâche à ton frère et à ta sœur parce que je ne veux pas qu'ils puissent dire un jour qu'ils ont travaillé pour élever les enfants de ma seconde femme. »

Cette réponse me plut, je continuai à travailler sans jamais en reparler.

* * *

Si mon père avait voulu ou pu renoncer à courir de nouvelles aventures, il était en situation de vivre tranquillement entouré de ses enfants. Mais le besoin de changement vint le tourmenter encore. Ce fut à Paris qu'il résolut d'aller. Il prit tout ce qu'il y avait d'argent à la maison et se rendit dans la capitale, espérant que la fortune lui sourirait plus qu'ailleurs. Cinq ou six mois plus tard, il revint sans un sou,

désillusionné sur les avantages qu'offre Paris aux ouvriers de la province, mais pas encore guéri de son amour du changement. Il se remit à l'ouvrage, et, cette fois, sans éprouver les ennuis qu'il avait eus à chaque changement antérieur.

En son absence, nous avions conservé le petit atelier, il n'y avait qu'à en tirer parti. Vers la fin de l'année, mon frère Jean-Baptiste-Hippolyte obtint un congé illimité. Il revint avec les galons de sergent. On lui donna mon métier et moi j'allai travailler dehors en qualité d'ouvrier tisseur.

VIII

JE TRAVAILLE DANS UN ATELIER DE TISSAGE EN QUALITÉ D'OUVRIER

J'avais à peine quatorze ans lorsqu'il me fallut aller travailler dans les ateliers.

Mon patron fut obligé d'arranger son métier exprès pour moi, à cause de la petitesse de ma taille.

Je travaillai dans l'atelier de ce patron pendant près de quatre ans, à différentes reprises. Les chômages m'obligeaient quelquefois à chercher du travail ailleurs.

En 1837, mon père vendit encore une fois ses meubles et ses métiers ; avec l'argent qu'il en tira, il

alla s'établir teinturier dans le Bugey. Il devait, disait-il, habiter seul jusqu'à ce que ses affaires fussent devenues prospères, mais, en réalité, il prit avec lui une domestique qui exerça un grand empire sur lui et lui fit oublier longtemps sa femme et ses enfants.

Je restai avec ma mère, mes sœurs Annette et Marguerite la plus jeune, puis mon frère Hippolyte. Ma mère continuait à vendre dans les maisons des fruits, du beurre, des œufs, etc., etc.; moi, je travaillais au Mont-Sauvage; mes deux sœurs et mon jeune frère allaient à l'école.

Le départ de mon père m'affecta considérablement, je pleurais souvent quand j'étais seul. Je faisais tous mes efforts pour ne pas aggraver le chagrin de ma mère; néanmoins, je devins sérieux, je perdis une partie de ma gaieté.

Nous restions à peu près sans argent, sans meubles; nous couchions sur des paillasses par terre, sans bois de lit. Nous habitions une mansarde sous les toits, sur le derrière de l'ancien numéro 64 [1], à la Grande-Côte; cette pièce nous coûtait huit francs par mois.

Une révolution s'opéra en moi en fort peu de temps. Je cessai de jouer ainsi que le font les autres enfants ou jeunes gens de cet âge, je devins un homme. J'avais un grand devoir à remplir; il fallait aider ma mère à élever mes deux sœurs et mon frère plus jeunes que moi, jusqu'à ce qu'ils fussent assez forts pour gagner eux-mêmes leur vie.

[1] Aujourd'hui, n° 43.

En même temps que je renonçais aux amusements de mon âge, le désir de m'instruire devenait impérieux : je dévorais tous les livres que je pouvais emprunter. Je lisais indistinctement les bons et les mauvais, je n'avais personne pour me guider.

Ce que j'avais appris chez les Frères était bien peu de chose. Tout mon savoir se bornait à la lecture, à l'écriture, à l'arithmétique ; en outre, j'avais quelques notions de géographie. Je connaissais très peu l'orthographe, je n'avais aucune notion d'histoire universelle et aucune idée de ce qu'était une science. Je n'avais rien de ce qui est indispensable pour étudier; je n'avais ni livres classiques, ni conseils, tout me manquait. Que de lecture perdue faute d'un guide !

D'ailleurs, où aurais-je appris à distinguer les livres qu'on peut lire avec fruit de ceux qui sont plutôt nuisibles qu'utiles ?

Ma mère ne sachant pas lire trouvait que j'étais assez savant; elle me grondait parce que je veillais tard pour m'instruire et aussi parce que je brûlais de l'huile.

Malgré ces petites contrariétés, j'exerçai bientôt une grande influence sur son esprit ; elle ne faisait rien sans me consulter. S'agissait-il d'acheter une robe à une de mes sœurs ou un pantalon à mon jeune frère, elle me demandait toujours mon avis. Accoutumée à une sorte d'obéissance passive vis-à-vis de mon père, il lui semblait qu'elle avait été créée pour obéir et travailler.

Ma mère a travaillé énormément toute sa vie, mais

jamais autant que durant la période de 1837 à 1842. Chaque matin, elle partait avant le jour au marché faire ses achats ; elle s'en revenait chargée à la maison, déposait une partie de ses marchandises et partait revendre dans les ateliers ce qu'elle avait acheté le matin. Quand elle trouvait à laver du linge pour une de ses pratiques, elle le faisait l'après-midi, parce que les ouvriers tisseurs ayant l'habitude de dîner à 1 heure, la vente était à peu près nulle le tantôt. Elle portait aussi en nourrice les enfants de ses pratiques, moyennant une rétribution un peu supérieure à ce qu'elle gagnait habituellement. C'était alors une corvée très pénible ; les chemins de fer n'existaient pas encore, il lui fallait passer une nuit en voiture pour aller et une autre nuit pour revenir. Pauvre mère, rien ne la rebutait !

Grâce au travail de ma mère et au mien, nous eûmes bientôt payé les dettes que mon père nous avait laissées. Nous rachetâmes un petit ménage pièce par pièce, à mesure que nous faisions des économies, et ma mère voyant que nous prospérions me donna volontairement un franc chaque dimanche au lieu des dix centimes que m'avait donnés mon père. Cela me permit d'acheter de temps en temps quelques bouquins sur les quais du Rhône pour me créer une petite bibliothèque. Au théâtre du Gymnase, théâtre situé sur la place des Jacobins et qui brûla en 1840, il y avait un grand parterre debout où l'on entrait pour douze sous. J'y allais quelquefois, je voyais jouer deux ou trois actes, puis je revendais ma contremarque ou carte ; c'était rare

lorsque je dépensais plus de six sous le même dimanche.

A cette époque, je ne fréquentais plus les églises depuis longtemps, je n'ajoutais aucune foi aux histoires de diables et de revenants que j'avais entendu raconter à l'école des Frères. Malgré cela, je n'avais pas encore chassé complètement de mon esprit toutes ces chimères, tant les premières impressions sont durables. Le jour je n'y pensais pas ou plutôt je n'y croyais plus, mais par une inconséquence bizarre, aussitôt que je me trouvais dans l'obscurité, le doute revenait. J'entrevoyais des formes étranges dans la nuit. Les allées et les montées d'escalier n'étaient pas éclairées dans ce temps-là; comme j'étais brave, j'allais toujours toucher ce que j'avais pris pour un revenant ou pour un diable. Ce n'était rien, néanmoins cela m'affectait et me causait une surexcitation nerveuse fort désagréable.

Les rues étaient mal éclairées par des réverbères à huile, et les quartiers neufs, peu bâtis, ne l'étaient pas du tout. Pour revenir coucher à la maison, j'avais à traverser à 11 heures du soir en hiver le clos Flaudrin qui était désert. C'était dur pour moi. Ma mère m'engagea à coucher chez mon patron les cinq premiers jours de la semaine; je continuai à dîner avec ma famille, mais je ne venais coucher à la maison que le samedi soir et le dimanche; je m'astreignis à ce manège tout l'hiver. Dans ce temps les patrons tisseurs couchaient presque tous leurs ouvriers.

Pendant quelques semaines, il n'y eut qu'une ouvrière et moi qui couchions chez le patron. Il y avait deux soupentes dans l'atelier séparées par une cloison en briques. Il m'arriva alors une singulière aventure; les patrons avaient une chambre à part. Je couchais seul, mais une nuit je me sentis gêné dans mon lit; je me réveillai, et quel ne fut pas mon étonnement en reconnaissant que j'avais bel et bien à côté de moi l'ouvrière qui riait de ma surprise.

— Comment se fait-il que vous soyez là, Mademoiselle, lui dis-je?

— Est-il drôle avec sa question! Vous n'aimez pas les femmes, vous n'aimez que les livres, vous.

— Pardon, j'aime les femmes, mais je n'aime pas celles qui s'offrent de cette façon-là.

Elle fut vexée.

— Je ne m'offre pas, moi, je ne sais comment je me trouve ici. J'ai eu sans doute un accès de somnambulisme. On va vous laisser, Monsieur le sauvage, mais vous n'en direz rien aux patrons?

Peut-être aurais-je dû avoir plus d'égard pour une bonne fille qui s'était dérangée pour *un sauvage*. Mais je n'eus aucun mérite à me conduire ainsi : j'étais amoureux de la Brunette de Besançon, cet amour me servait de sauvegarde.

* * *

Désireux de me perfectionner dans mon métier, je profitai d'un chômage pour changer d'atelier; je voulus apprendre à tisser des genres d'étoffes que l'on ne faisait pas chez mon patron.

Avec le régime économique que nous avons, il se produit fatalement de temps en temps des crises industrielles et commerciales qui plongent dans la misère un grand nombre d'ouvriers. Beaucoup sont inoccupés, ceux qui ont de l'ouvrage pendant ces crises travaillent à des prix inférieurs aux prix ordinaires. Ce phénomène se produit régulièrement en vertu de la loi de l'offre et de la demande. Les salaires augmentent lorsque le travail est demandé, puis ils diminuent aussitôt qu'il est offert. J'ai vu bien des crises dans la fabrique lyonnaise, mais aucune ne m'a paru d'une intensité aussi grande et d'une durée aussi longue que celle de 1838. Des milliers d'ouvriers étaient sans ressources faute d'ouvrage. Les autorités, pour diminuer autant que possible les difficultés de la situation, ouvrirent des chantiers ou ateliers de terrassement.

On fit creuser alors l'hippodrome de Perrache qu'on a abandonné depuis.

J'allais me faire inscrire. Ma mauvaise étoile me fit tomber dans une brigade composée d'ouvriers terrassiers rompus dès longtemps à ce genre de labeur. Ils avaient de la jalousie contre les tisseurs qui venaient faire un travail qu'ils considéraient comme devant être leur partage exclusif. D'abord ils me trouvèrent trop faible pour faire partie de leur brigade : j'avais à peine seize ans; ils s'entendirent pour me faire renoncer. N'étant pas habitué à des travaux de ce genre, au bout de huit jours je tombai malade.

Quelques jours de repos suffirent pour me remettre sur pied.

Ma mère et moi nous cherchâmes vainement de l'ouvrage de tous les côtés. Muni de lettres de recommandation, je me présentai même à la Compagnie du balayage des rues [1]. Il n'y avait pas de vacance, il fallait attendre. Là, comme ailleurs, les demandes affluaient.

Il y a des moments où il est extrêmement difficile de se procurer de l'ouvrage malgré la meilleure volonté du monde. Pourtant il y a des gens qui ne le croient pas; ils s'imaginent qu'il n'y a qu'à vouloir pour qu'on trouve de l'occupation. Ceux qui pensent ainsi n'ont jamais été aux prises avec la misère, ils n'ont jamais eu besoin de lutter pour vivre, il leur a suffi de naître pour être heureux.

J'étais désespéré quand un voisin vint me demander si je voulais faire un satin à dix sous l'aune (un mètre vingt). Les satins se faisaient encore à l'aide de huit marches ou pédales. Je n'avais pas le choix, j'acceptai. Il valait encore mieux gagner un franc par jour que de ne rien gagner [2].

[1] La municipalité n'avait pas encore organisé un service de nettoyage des rues à Lyon.

[2] Quand il y avait de l'ouvrage pour tous, les ouvriers tisseurs gagnaient en moyenne deux francs par jour. Quelques-uns gagnaient davantage, mais d'autres gagnaient moins.

IX

MES DÉBUTS DANS LA POLITIQUE

Dans le courant de l'année 1838, je grandis ou je m'allongeai de dix-sept centimètres. Je portais les cheveux longs, j'avais le teint un peu pâle et je commençais à avoir de la barbe.

En 1839, je travaillai dans un petit atelier dont j'étais l'unique ouvrier ; il n'y avait que deux métiers, celui de la maîtresse de la maison et celui que je faisais battre. Le mari, employé de commerce, était absent toute la journée, excepté de 1 heure à 2 heures où il venait déjeuner ou dîner, comme on disait à Lyon. J'étais seul du matin au soir avec la dame. Elle avait bien le double de mon âge, elle aurait pu être ma mère. C'était une bonne personne, ni belle ni laide, aimable, aimant à causer, ayant lu quelques romans dont elle avait retenu quelques phrases qu'elle intercalait dans sa conversation, ce qui faisait détonner son langage à chaque instant. Elle avait un goût très prononcé pour les friandises. Je dois dire pour être juste qu'elle m'en offrait chaque fois qu'elle en mangeait à l'heure du goûter. Quand elle fut plus familière avec moi, elle me questionna pour savoir si j'avais une maîtresse. Je lui dis que non. « Il faut prendre garde, me dit-elle, vous êtes jeune, vous savez. Il y a des mauvaises femmes qui empoisonnent la jeunesse », etc., etc.

On dit que tout chemin mène à Rome ; pour cette dame toute conversation finissait par aboutir au même sujet. Je voyais bien où elle voulait en venir, mais j'avais l'air de ne pas comprendre. Elle devint alors plus explicite ; un jour, elle me dit : « C'est dans votre intérêt que je vous donne ces conseils ; croyez-moi, n'allez pas vers ces filles des rues. Quand on est gentil et discret comme vous, on trouve facilement des femmes comme il faut qui ne demandent pas mieux de se dévouer. Tenez, c'est comme nous deux, nous sommes toujours seuls, qui le saurait ? Ce n'est pas moi qui irait le dire. »

Sans avoir la vertu d'un Joseph, je professais certains principes à l'endroit des femmes mariées qui les rendaient sacrées pour moi. L'occasion était bien tentante ; si j'étais resté dans cette maison, je ne sais ce qui serait arrivé, malgré le respect que j'avais pour les femmes des autres ; aussi, je pris le parti de m'éloigner de cette aimable tentatrice.

L'amour vient souvent sans qu'on y pense ; Dante a fait dire à Francesca di Rimini :

Noi leggevamo un giorno per diletto
Di Lancilotto come amor lo strinse :
Soli eravamo e senza alcun sospetto.
Per più fiate gli occhi ci sospinse
Quella lettura e scolorocci 'l viso ;
Ma solo un punto fu quel che ci vinse.
Quando leggemmo il disiato riso
Esser baciato da cotanto amante,
Questi che mai da me non fia diviso
La bocca mi baciò tutto tremante :

Galeotto fu il libro e chi lo scrisse :
Quel giorno più non vi leggemmo avante[1].
(DANTE, *Inferno*, canto V.)

L'enseignement que j'en tirai est celui-ci : Il ne faut jamais laisser seuls, en tête à tête, des heures entières, deux individus de sexes différents. Ces réunions de deux êtres mariés ou non finissent fatalement par ce qu'on n'avait pas prévu en commençant.

Le pauvre mari fut tellement contrarié de mon départ qu'il vint chez ma mère m'offrir des avantages nouveaux pour m'engager à rester chez lui.

* * *

Je recherchais la société des ouvriers qui aimaient l'étude. Le dimanche nous nous réunissions quelques-uns, nous nous communiquions ce que nous avions appris depuis la dernière fois que nous nous étions vus.

Les ouvriers qui aiment l'étude arrivent presque tous à s'occuper de politique. Les journaux étaient rares et chers, il n'était pas aussi facile de s'en pro-

[1] Un jour, nous lisions par plaisir comment l'amour s'empara de Lancelot; nous étions seuls et sans aucun soupçon. Cette lecture nous contraignit plusieurs fois à nous regarder et nous fit pâlir; mais un seul passage nous vainquit. Ce fut quand nous lûmes que cet amant si tendre avait imprimé un baiser sur ces lèvres au doux sourire. Celui qui n'est jamais séparé de moi, tout tremblant, me donna un baiser sur la bouche. Le livre et celui qui l'écrivit en furent cause. Ce jour-là, nous ne lûmes pas plus avant.

curer qu'aujourd'hui. Lorsque nous connaissions une chose nous désirions en connaître une autre, et insensiblement nous fûmes conduits à nous occuper des affaires publiques.

En général ceux qui s'occupaient de politique étaient les plus intelligents et par conséquent les ouvriers les plus habiles.

En 1840 j'appris que celle que j'aimais s'était mariée : j'en ressentis un vif chagrin.

A partir de cette époque je m'occupai sérieusement de politique.

En mai 1839 la *Société des saisons*[1], dirigée par Barbès, Blanqui, Martin Bernard, Lamieussens et Raisan, tenta de renverser le gouvernement pour établir la République. Cette insurrection fut comprimée facilement par la troupe et par la garde nationale. Le moment n'était pas encore venu, les républicains ne formaient alors qu'une faible minorité dans le pays. Pour qu'une insurrection se change en révolution, il faut que la désaffection soit devenue générale, il faut que le gouvernement ou le chef du pouvoir, par une série de fautes, se soit aliéné l'opinion publique. Quand il est arrivé à ce dégré, il est perdu, personne ne le défend et une poignée d'hommes audacieux suffit quelquefois pour le renverser.

[1] L'unité ou le groupe s'appelait *semaine*, la réunion de quelques *semaines* s'appelait *mois*, et plusieurs mois formaient une *saison*, etc.

La Société des saisons avait des ramifications à Lyon. Les républicains lyonnais se divisaient en deux catégories : la première se composait de ceux qui croyaient avoir la vraie tradition révolutionnaire, et se préoccupaient surtout de la forme du gouvernement, c'étaient les jacobins; la deuxième catégorie comprenait tous les républicains qui, sans négliger les questions politiques, s'occupaient plus particulièrement des questions sociales, champ vaste à exploiter, mais jusqu'à présent peu fécond en résultats pratiques. Un grand nombre de ces derniers avaient adopté les idées de Babeuf reproduites dans le livre de Buonarotti: ils s'appelaient *babouvistes*. Ils étaient en majorité dans deux sociétés secrètes, celle des *Saisons* et *la Charbonnerie*. Ces sociétés étaient secrètes pour le public seulement; la préfecture avait ses agents qui la renseignaient sur les faits et gestes des affiliés, de manière qu'il n'y avait rien de moins secret que ces prétendues sociétés secrètes. En réalité ce n'était que des souricières dans lesquelles le gouvernement pouvait opérer une razzia lorsque les besoins de sa politique exigeaient qu'il agitât le spectre de l'anarchie. Les sociétés secrètes avaient leur raison d'être quand il s'agissait de préparer une conspiration contre un pouvoir despotique, mais sous le régime républicain, avec le suffrage universel, elles sont sans objet. La politique doit se faire au grand jour ; ceux qui pensent avoir de bonnes idées, qu'ils les propagent par les moyens légaux, ils les verront traduire en lois dès qu'elles auront acquis l'assentiment de la majorité.

En 1840, il y eut beaucoup d'agitation dans le pays; l'influence de la France dans les affaires d'Orient était méconnue par les grandes puissances, peu s'en fallut que nous n'eussions la guerre. Le parti libéral, qui la désirait, s'efforça de réveiller le patriotisme de la population. Les républicains sentaient vivement l'injure faite à la France. Ils firent de l'agitation pour obliger le pouvoir à prendre une attitude plus ferme en face des nations étrangères. On fit chanter *la Marseillaise* dans les théâtres et à Lyon on la chanta aussi sur les places publiques et dans les rues.

Ces manifestations bruyantes troublaient la tranquillité de la ville, l'autorité prit des mesures pour les faire cesser. La troupe chargea ceux qui y prenaient part sur la place des Terreaux. Quelques arrestations furent faites, les chanteurs débandés se rallièrent et montèrent à la Croix-Rousse. Ils se massèrent autour de la croix sur la place et chapeaux bas, ils chantèrent le dernier couplet de l'hymne patriotique : *Amour sacré de la patrie*, etc. Il y avait quelque chose de mystique dans l'acte que faisaient ces républicains, groupés autour d'une croix de pierre et chantant tête nue, à minuit, *la Marseillaise*. La plupart ne fréquentaient plus les églises, mais ils subissaient à leur insu l'influence de ce qu'ils avaient appris dans leur enfance.

On se donna rendez-vous pour le lendemain au soir. Je faisais partie des manifestants. Mais, le lendemain, le Rhône et la Saône avaient débordé, Lyon avait un aspect morne, silencieux ; personne

ne songea à manifester. Toutes les parties basses de la ville étaient inondées, l'eau sortait de tous côtés par les gueulards des égouts. La Saône submergeait le quai Saint-Antoine ; les rues Dubois, de la Grenette et plusieurs autres étaient transformées en canaux ; la place de Bellecour était couverte d'eau. Des bateliers faisaient traverser la place dans des barques moyennant quelques sous. Le quartier de Vaise souffrit beaucoup. Un grand nombre de maisons bâties en pisé s'affaissèrent lorsqu'elles eurent été détrempées par les eaux. La passerelle du palais de justice fut emportée, etc., etc.

Les inondations firent une puissante diversion à la politique ; pendant quinze jours la presse ne s'occupa que de ce redoutable fléau.

A partir de cette époque, j'entretins des relations suivies avec les hommes qui s'occupaient de politique. J'étais républicain par sentiment, mais, à dater de ce temps, je compris que c'était la seule forme de gouvernement conforme à la justice, au droit, à la raison, sous laquelle riches et pauvres peuvent vivre en paix, s'aimer les uns les autres, à l'abri des révolutions, grâce au suffrage universel qui doit être la base du gouvernement républicain.

Si le peuple a le nombre pour lui, la grande et la petite bourgeoisie ont le savoir et la richesse, deux choses qui donnent l'influence et qui compensent largement l'avantage du nombre. Il en sera ainsi longtemps encore.

X

JE COMMENCE A RIMER. – MON GOUT POUR LE THÉATRE

Bien que je n'eusse aucune notion de l'art poétique, il m'arrivait quelquefois de passer mon temps à faire des vers. Dans mon ignorance, je m'imaginais qu'il suffisait d'aligner quelques mots et de les faire rimer.

En allant au parterre debout du théâtre du Gymnase, j'avais fait la connaissance d'un jeune homme qui avait joué la comédie et le drame dans un petit théâtre de société d'abord, puis avait cabotiné dans les petites villes. Sa dernière *tournée dramatique*, ainsi qu'il l'appelait, ne l'avait pas enrichi. Le pauvre garçon était parti avec des vêtements neufs, de l'argent et du linge. Il était revenu dépourvu de tout. Sa redingote était trouée aux coudes, son pantalon était dentelé au bas des jambes, sa chaussure se composait de souliers de femme dans des sabots. Malgré cet insuccès, il n'était pas découragé, il prétendait avoir le *feu sacré* et croyait qu'il deviendrait un jour le rival des Frédéric Lemaitre, des Bocage, etc.

Il vint me voir chez ma mère ; je déclamai devant lui plusieurs tirades et notamment le rôle d'Oreste d'*Andromaque*. Il me fit remarquer que l'omission d'une syllabe dans les vers choquait l'oreille de ceux

qui en connaissaient la construction. La prose, dit-il, est bien plus facile à débiter sur la scène ; on peut oublier ou changer des mots, à condition de ne pas altérer le sens de la phrase.

Ces paroles furent pour moi une révélation. Je compris dès lors qu'il y avait à côté de la poésie qui est quelque chose d'inné chez les individus, l'art de faire des vers qui est le résultat de règles et de conventions admises par les poètes et qui ne peut s'apprendre que par l'étude.

Je me procurai un traité de versification ; en étudiant, je m'aperçus vite qu'il fallait bien connaître sa langue pour faire des vers corrects. J'achetai une grammaire et je me mis à l'étudier : c'est par là que j'aurais dû commencer.

Jusqu'à l'âge de vingt ans, j'aimai le théâtre avec passion. Mes ressources étaient si limitées, — un franc par semaine, — que je ne pouvais satisfaire ce goût que très imparfaitement. J'appris par cœur plusieurs grands rôles de tragédies et de drames que je m'amusais à déclamer. A défaut de professeur, j'avais une grande facilité d'imitation. Lorsque j'avais vu jouer un rôle par un acteur des grands théâtres de Paris de passage à Lyon, j'imitais ses gestes, son accent et ses intonations de voix, de façon à étonner mes amis. J'aurais aimé à jouer la comédie, mais je n'étais pas assez riche pour me payer le luxe de jouer dans un petit théâtre de société. Aidé de quelques amis, j'ai joué quelques pièces chez ma mère, sans pouvoir, à mon grand regret, jouer ailleurs sur un théâtre quelconque.

Cela ne veut pas dire que j'aurais réussi dans la carrière théâtrale, je suis loin d'avoir cette prétention. Pour réussir dans cet art, il faut être doué de qualités spéciales ; c'est pour cette raison que les bons comédiens sont si rares.

* * *

C'est aussi vers la même époque que j'appris à faire le velours. Je commençai par le velours à disposition pour arriver au velours uni. Excepté le châle lancé dit *châle au quart*, j'ai fait à peu près tous les genres de tissus qui se faisaient alors dans la fabrique lyonnaise. Selon moi, il n'y a point d'étoffe dont la fabrication absorbe autant l'ouvrier que la confection du velours uni. Il faut que l'ouvrier ait constamment les yeux fixés sur son ouvrage, soit quand il coupe, soit quand il passe le fer ; toutes ses facultés physiques et intellectuelles sont en jeu, la moindre distraction peut avoir des conséquences très graves. C'est, en outre, un métier très fatigant. La position de l'ouvrier sur le métier est des plus pénibles. Il faut qu'il travaille des deux jambes, la poitrine appuyée contre le *canard* qui a la forme d'un demi-cylindre. Chaque coup de battant et surtout celui dit *coup de dresse*, répété à chaque fer, se fait durement sentir dans la poitrine. Si l'on faisait une enquête, je crois qu'elle démontrerait qu'il n'y a pas de profession qui fournisse autant de cas de phtisie pulmonaire que celle de veloutier.

Les ouvriers veloutiers sont généralement économes, rangés, ils fréquentent peu les cabarets. Leur

salaire n'est pas élevé, mais comme ils n'ont presque pas de chômage, ils finissent par faire leurs affaires convenablement. Quelques-uns amassent une petite aisance. Malheureusement, il n'y en a guère qui arrivent à la vieillesse ; si la mort les épargne dans leur jeunesse, elle les moissonne dans l'âge mûr. La mort de ces victimes obscures de l'industrie passe inaperçue. Les dames qui portent ces riches étoffes de velours et s'en parent ne se doutent pas que celui qui les a tissées a détruit une partie de sa santé en les fabriquant.

* * *

Ma sœur Annette avait appris le métier de couturière en robes dont elle a, dès le début, tiré un excellent parti. Mon frère Hippolyte et ma sœur Marguerite allaient à l'école.

Pour démontrer l'influence déplorable qu'exerce sur l'imagination des enfants l'enseignement congréganiste, il me suffira de rappeler un simple fait qui s'est passé dans ma famille.

Un dimanche soir, nous étions assis autour de la table, ma mère, mes sœurs Annette et Marguerite, et moi ; elles raccommodaient, je lisais à haute voix. Surpris d'entendre frapper plusieurs coups sourds, nous prêtons l'oreille : les coups recommencent. Je découvre enfin d'où provient le bruit. C'était mon jeune frère qui frappait le plancher avec sa tête. Je lui demandai s'il devenait fou ? Il me répondit :

— Je veux être martyr.

Je le fis relever et lui dis qu'il n'avait pas besoin

de se frapper la tête pour cela, que la vie de l'ouvrier était en quelque sorte un long martyr.

— Le Frère nous a parlé des martyrs aujourd'hui; il nous a dit qu'ils allaient au ciel, qu'il fallait tâcher de les imiter. Je veux aller au ciel, moi.

— Je ne m'y oppose pas, lui dis-je. *Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'ils te fissent, et fais-leur ce que tu voudrais qu'on te fît;* en observant ces maximes, tu vivras en honnête homme, et à la fin de ta vie, s'il y a des récompenses pour les bons, tu en auras ta part. En attendant, obéis à ta mère et à moi, je te défends de te faire du mal avec intention.

Il obéit et ne reparla plus de son désir d'être martyr.

XI

JE DEVIENS AMOUREUX UNE SECONDE FOIS JE TIRE AU SORT

Parmi les personnes qui venaient à la maison, il y avait deux demoiselles qui ne se ressemblaient ni physiquement ni moralement; elles n'avaient de commun que leur amitié pour ma famille. L'une m'aimait d'amour, et je n'avais pour elle qu'une sympathie affectueuse; l'autre m'aimait comme un ami, et moi, je

l'aimais d'un amour profond; j'aurais été heureux d'en faire la compagne de ma vie.

J'ai eu l'occasion de remarquer assez souvent ces contrastes. On désire ardemment, on fait des folies pour une personne qui vous fuit, tandis qu'on rebute, on dédaigne celle qui serait fière de vous appartenir.

Celle que j'aimais était brune, gracieuse, d'une taille moyenne; je la trouvais extrêmement jolie. On a dit que la beauté est dans l'œil de celui qui aime; comme je l'aimais beaucoup, je la trouvais la plus belle de toutes les femmes. Elle venait souvent passer quelques heures à la maison le dimanche après midi, ou dans la veillée en hiver. Plusieurs fois je me trouvai seul avec elle sans que j'osasse lui parler de mon amour. Quand je la voyais, j'étais ému, je tremblais, mon cœur battait avec violence, le sang m'affluait à la gorge, je ne pouvais plus parler, cela me rendait timide, j'étais bête. Si quelqu'un intervenait, mon trouble cessait, je reprenais mon aplomb.

Toute la semaine je me reprochais de n'avoir pas eu le courage de lui dire que je l'aimais. Dimanche prochain, me disais-je, si l'occasion se présente, je serai plus hardi, je lui parlerai. Le dimanche suivant, c'était la même chose, j'étais incapable de maîtriser mon émotion; dès que je voulais lui parler de ce que j'avais dans le cœur, je balbutiais. A la fin, une idée simple me vint : je lui écrivis ce que mes lèvres n'osaient lui dire.

A la fin de la soirée la pluie tombait, nous n'avions qu'un parapluie; nous ne pouvions pas le lui prêter

pour toute la semaine; il fut convenu que je l'accompagnerais jusqu'à sa demeure et que je rapporterais le parapluie. Avant de la quitter, je lui remis ma lettre en tremblant.

A la fin de ma déclaration d'amour écrite, je la suppliais de vouloir bien me faire une réponse et de l'adresser chez mon patron.

Elle ne vint pas le dimanche suivant, mais le lendemain, je reçus une lettre dans laquelle elle me disait qu'il ne fallait pas penser à elle pour le mariage, qu'elle était plus âgée que moi (elle avait vingt-trois ans et moi vingt seulement), qu'elle s'était promis de ne jamais épouser un homme plus jeune qu'elle, que d'ailleurs je n'avais pas encore tiré au sort, que ce serait une folie de sa part, si elle me donnait des espérances qui ne pourraient pas se réaliser.

La lettre était polie, affectueuse, même élogieuse pour moi, mais pleine de désespérances. Je fus écrasé, abasourdi, je me promenai comme un hébété fort avant dans la nuit. J'avais envie de me suicider. Je restai longtemps sur l'ancien Pont de pierre comme fasciné, regardant les remous de ce prétendu gouffre appelé *la Mort-qui-trompe*. Puis je pensai au chagrin que je ferais à ma mère, à mes sœurs, et je regagnai notre pauvre mansarde.

C'est la seule fois que j'aie eu envie d'attenter à mes jours.

Plus tard, en y réfléchissant, je me trouvai lâche, absurde; d'ailleurs pourquoi vouloir me noyer? Je nageais comme un poisson; l'instinct de la conservation aidant, je me serais tiré de là.

Après cet incident, j'ai traversé maintes fois à la nage ce fameux gouffre de *la Mort-qui-trompe*[1] dont l'imagination populaire avait singulièrement exagéré les dangers.

A mesure qu'approchait le moment où je devais satisfaire à la loi sur le recrutement de l'armée, les préoccupations et les inquiétudes de ma mère grandissaient. Quant à moi, je me résignais, parce que j'étais convaincu que je tirerais un mauvais numéro. N'ayant jamais eu beaucoup de chance, je me suis habitué de bonne heure à n'attendre que le mauvais côté des événements. Préparé à recevoir la mauvaise nouvelle, j'étais plus fort pour la supporter; si le hasard voulait que mes prévisions fussent trompées, j'accueillais avec plaisir la bonne nouvelle.

Ma mère avait conservé les croyances religieuses de son jeune âge. Lorsque le jour du tirage fut fixé, elle fit une neuvaine à la sainte Vierge, puis elle paya pour faire dire une messe dans l'église de Notre-Dame de Fourvière; en outre elle introduisit, à mon insu, entre la doublure et le drap de ma redingote une prière qu'on lui avait donnée. Cette prière devait avoir la vertu de me faire mettre la main sur un bon numéro. Ma pauvre mère ne réfléchissait pas que si tous les conscrits avaient eu la même prière sur eux, elle n'aurait pas pu agir efficacement pour tous, puisqu'il fallait former le contingent malgré tous les talismans imaginables.

[1] Ce gouffre a disparu, il a été comblé lorsqu'on a construit le nouveau pont à côté de l'ancien.

Enfin ce jour redouté arriva. Le 23 mars 1843, je me rendis à l'Hôtel de ville, ignorant la neuvaine, la messe dite à mon intention et ne me doutant pas que je portais dans la doublure de mes vêtements un préservatif contre les mauvais numéros. A l'appel de mon nom, je mis la main dans l'urne et j'en tirai le numéro 9. Ma famille fut dans la désolation.

Nous avions pour voisin une famille dont le fils avait été Frère ignorantin ; il s'était fait renvoyer de l'ordre par suite de son inconduite ; cela n'empêcha pas ce garçon de tirer le même jour un des plus forts numéros du canton.

Ma mère disait : « Est-ce-possible ? mon Sébastien a tiré le numéro 9, lui qui m'est si utile, qui m'a aidé à élever son frère et ses sœurs, et ce vaurien de X, qui ne fait que du chagrin à ses parents, a un bon numéro ! Est-ce juste, ça ? » Je dois dire que ma mère regretta l'argent de sa messe et ne fréquenta presque plus les églises.

Si le service militaire eût été obligatoire pour tous, l'impôt du sang si lourd pour les pauvres n'aurait pas eu le même caractère. D'avance, les familles se seraient préparées à ce sacrifice patriotique, et il aurait été acquitté de la même manière qu'on acquitte les autres.

Ce qui le rendait odieux pour les ouvriers, c'est que les riches avec de l'argent pouvaient se dispenser de servir. Moyennant une somme qui variait entre huit cents et deux mille francs, ils envoyaient un autre homme se faire tuer à leur place.

Sous l'empire de cette loi, le hasard aveugle frap-

pait impitoyablement certaines familles, tandis que d'autres étaient favorisées dans la personne de tous leurs fils. Espérons que le gouvernement de la République fera disparaître cette anomalie en rendant le service militaire obligatoire pour tous les citoyens.

Aller loin de ma famille passer sept ans était une perspective qui me plaisait médiocrement. J'étais résigné, c'est vrai, mais cela n'empêchait pas de songer au trouble que mon départ allait apporter dans mes habitudes. La réalisation de mes espérances de mariage était renvoyée à des temps reculés. Jusque-là, j'avais vécu chastement, bien qu'ayant un tempérament ardent. D'abord, je ne voulais donner que de bons exemples à mes sœurs et à mon frère plus jeunes que moi dont j'étais chargé de former les jeunes âmes. Ensuite, j'avais espéré me marier bientôt si la chance m'eût favorisé.

Ayant un cœur aimant, je me suis senti bien jeune du goût pour la vie de famille. L'homme fait souvent des projets que les événements se chargent de détruire.

Un de mes patrons qui me connaissait dès mon enfance, qui savait comment j'avais rempli mes devoirs vis-à-vis de ma famille fit des démarches pour me faire classer parmi les soutiens de famille. J'appris cette nouvelle à ma mère. On fit ce qui était nécessaire et, après le conseil de revision, je fus classé dans la catégorie des dispensés soutiens de famille.

Ce n'était pas la liberté, mais je restais auprès de ma mère, de mes sœurs et de mon jeune frère qui

avaient encore besoin de m'avoir comme conseiller et protecteur.

XII

JE PRENDS GOUT A LA DANSE

Quelques mois s'écoulèrent sans que je pusse me résigner à renoncer à mes projets. Le célibat me pesait de plus en plus ; ma situation de soutien de famille s'opposait à ce que je songeasse au mariage. Les jeunes soldats qui appartenaient à l'armée à un titre quelconque ne pouvaient pas se marier. L'ennui s'empara de moi, j'eus comme une sorte d'abattement moral, je sentais que je me laissais aller au découragement et je ne savais comment réagir. Les livres qui m'avaient été d'un si grand secours, qui m'avaient soutenu pendant plusieurs années, ne me suffisaient plus ; il me fallait autre chose.

Je cherchai à me distraire, à m'étourdir. Je n'avais jamais mis les pieds dans une salle de danse jusqu'alors, mais un dimanche soir, passant avec quelques amis près d'un bal, l'un d'eux proposa d'y entrer ; il pleuvait, la promenade n'était pas agéable, je ne résistai pas, je suivis mes amis. On me tourmenta pour que je fasse un quadrille, je refusai : non

seulement je ne savais pas danser, mais j'ignorais jusqu'aux figures de la contredanse. D'ailleurs, il faut bien le dire, je trouvais que ces hommes et ces femmes qui dansaient les uns devant les autres au son de la musique, se tournant autour, s'entre-croisant, se prenant les mains et la taille, remuant bras et jambes, s'agitant comme des épileptiques, avaient un air bizarre. Je les considérais comme des fous. Un ouvrier qui avait été un de mes camarades d'atelier me vit ; il vint à moi, manifestant une grande joie : « Vous ici, me dit-il, j'en suis bien aise ; il faut faire comme les autres, mon cher, il faut vous amuser un peu. »

Depuis ce jour, j'ai remarqué souvent que ceux qui se conduisent mal éprouvent de la jalousie contre ceux dont la conduite est correcte. C'est surtout chez les femmes où ce mauvais sentiment existe à un haut degré. Celles qui ont succombé ressentent une sorte de volupté quand une de leurs compagnes succombe à son tour. Malheur à la fille pure si son travail l'oblige à fréquenter des compagnes qui ont fait quelque faux pas, celles-ci ne négligeront rien pour la faire descendre à leur niveau.

On m'entoura, me pressant de danser de tous côtés. Pour ma défense, j'alléguais mon ignorance, disant que je ne saurais pas s'il fallait passer à droite ou à gauche de ma danseuse, que je serais ridicule. La maîtresse de mon ancien camarade s'offrit pour me guider. Mon excuse n'avait plus de valeur. Je me résignai à regret. Nous nous mimes en place pour le quadrille. Tout d'abord, je ne touchais ma danseuse

que du bout des doigts, craignant de froisser sa toilette et plus encore d'être inconvenant. J'étais bien naïf. Je m'aperçus vite que ma réserve était superflue. Ma danseuse n'y mettait pas tant de façons; bien qu'elle ne me connût pas, elle me prenait dans ses bras, me poussait, me tirait à droite ou à gauche selon les figures de la contredanse.

Il n'y a, paraît-il, que le premier quadrille qui coûte : une fois lancé on ne s'arrête pas facilement. Je pris goût à la danse; quelques mois après cette soirée, j'étais devenu non seulement un danseur, mais un valseur infatigable [1].

La fréquentation des bals publics a pour conséquence naturelle de vous faire faire la connaissance de quelque fille d'une vertu peu farouche. C'est une glu à laquelle se laisse prendre aisément les jeunes gens sans expérience qui n'ont jamais quitté le nid maternel. Si peu qu'on soit observateur, on est bientôt au courant des mœurs des personnes qui forment la clientèle de ces établissements.

En général, les femmes qui courent les bals n'aiment pas les hommes qui ne les traitent pas cavalièrement. Elles ne peuvent pas sentir un jeune homme paisible, poli, ayant un langage convenable, à moins que ce ne soit pour le gruger, pour le plumer, mais elles raffolent des tapageurs, de ceux qui dansent le cancan, qui les rudoient, qui leur parlent grossière-

[1] A cette époque on ne dansait que le quadrille et la valse. La polka, la scottish, la mazurka et la rédowa n'avaient pas encore envahi les salles de danse.

ment, qui affectent de les considérer comme des instruments de plaisir qu'ils méprisent quand ils s'en sont servis. Et ceux qui les battent ! Pour ces messieurs, l'admiration de ces dames est sans bornes, leur amour s'élève à des hauteurs inconnues des autres mortels.

La femme ignorante admire la force; pour elle, il n'y a pas de droit, la force fait la loi, celui qui est le plus fort doit être obéi ; celui qui a des coups de poing à son service comme arguments de persuasion est certain d'avoir du succès. L'homme fort est un maître dont elle est fière d'être l'esclave [1]. C'est ignoble, mais c'était comme cela de mon temps.

Une faute en amène une autre. J'avais eu la faiblesse de suivre mes amis au bal, mais ce ne fut pas tout. On dirait qu'il y a une sorte de logique dans le mal : au lieu de chercher à m'éloigner des bals, je m'y sentais attiré par une force de plus en plus grande et je finissais par excuser ce que j'avais trouvé mal autrefois.

Pendant quelque temps, je voulus encore résister aux conséquences de ma fréquentation des salles de

[1] Au commencement du XVI^e^ siècle, lorsque Machiavel écrivit le livre du *Prince*, c'était la coutume, paraît-il, de traiter les femmes de cette façon. Voici ce qu'il dit à la fin du XXV^e^ chapitre, en parlant de la fortune qu'il faut traiter comme une femme: *Io giudico bene questo, che sia meglio essere impetuoso che rispettivo; perchè la fortuna è donna, ed è necessario volendola tener sotto, batterla ed urtarla; e si vede, che la si lascia, più vincere da questi che da quelli freddamente procedono. E però sempre, come donna, è amica dei giovani, perchè sono meno rispettivi, più feroci, e con più audacia la comandano.*

danse. Je ne trouvai pas de femme qui me convînt, non pas sous le rapport de la beauté physique, mais sous le rapport de la beauté morale. Il me semblait que ces femmes étaient trop dévergondées. Je sentais que si je devenais amoureux de l'une d'elles, l'amour que j'éprouverais aurait des conséquences graves. Je m'attache facilement, je suis fidèle en amour aussi bien qu'en amitié. Si ce récit semble contredire parfois ce que je viens de dire, en examinant attentivement les circonstances qui ont amené quelques transgressions à la loi de la fidélité, on verra que les unes n'empêchent pas l'autre. Quant à l'amitié, j'ai heureusement conservé tous mes amis ; j'en ai fait de nouveaux dans les différents pays que j'ai habités, mais ceux-ci venaient grossir le nombre sans en faire oublier ou perdre aucun des anciens.

Le hasard me fit rencontrer une demoiselle qui avait une tenue et des allures qui tranchaient avec celles des habituées des bals publics. Elle avait un air modeste, dansait avec décence ; de plus, je la trouvais jolie, ce qui ne gâtait rien. Je m'efforçai de lui plaire, et au bout de quelques semaines, il semblait que nous dussions nous aimer toujours. Une année s'écoula sans que j'aie eu le temps de songer à ce qu'il y avait d'irrégulier dans cette liaison. Je me promettais de l'épouser et cette promesse paraissait être une excuse suffisante.

XIII

M. CABET, SON VOYAGE A LYON

L'amour que j'éprouvais alors pour M^lle^ Jeanne ne m'absorbait pas au point de me faire oublier la politique.

M. Cabet venait de publier son *Voyage en Icarie*. Ce livre, écrit dans un style simple, clair, de façon à être compris par toutes les intelligences, avait trouvé de nombreux admirateurs dans la classe ouvrière. C'était tout un plan d'organisation sociale, et pour le faire comprendre, M. Cabet avait supposé une société organisée en communauté, vivant dans une pays imaginaire auquel il avait donné le nom d'*Icarie*.

La propriété individuelle était abolie, toutes les richesses immobilières ou mobilières appartenaient à la nation, c'est-à-dire à tout le monde. La monnaie était supprimée. Des distributions quotidiennes étaient faites, chacun recevait en nature ce qui lui était nécessaire pour se nourrir, se vêtir, etc. Les travaux se faisaient en commun, chaque membre de la communauté apprenait le métier le plus conforme à ses goûts et à ses aptitudes.

La vieille société, basée sur l'antagonisme des intérêts, avec ses inégalités, ses vices, ses misères, disparaissait *pour faire place* à une nouvelle société

où tous étaient égaux, solidaires, vivant comme les membres d'une grande famille ; plus de misères, plus de vols, plus de prostitution, plus d'assassinats et par conséquent plus de gendarmes, plus de prisons. Cette organisation nouvelle était donnée sous une forme attrayante. C'était plus qu'il n'en fallait pour séduire l'imagination de pauvres ouvriers qui souffraient, qui étaient inquiets de l'avenir pour eux et leurs enfants, et qui ne voyaient pas la possibilité d'améliorer leur position.

Les adversaires de ce plan d'organisation sociale lui reprochaient de parquer les individus comme des moines dans un immense couvent. Ils lui reprochaient surtout de ne pas tenir compte de la liberté individuelle.

Malgré ces graves objections, je dois avouer que je devins un partisan déclaré de la *doctrine icarienne* jusqu'au jour où j'ai compris que ce système social était impraticable.

Les hommes ont des qualités et des défauts qui les empêcheraient de vivre dans une société de ce genre ; pour habiter dans un tel milieu il faudrait des anges et non des êtres humains.

Les *icariens* lyonnais formaient plusieurs groupes dont le plus important se réunissait chez M. Garçon, rue Sainte-Rose, à la Croix-Rousse. J'assistai souvent à ces réunions composées d'hommes, de femmes et d'enfants. Les soirées s'y passaient agréablement. On y récitait des fables, on y chantait des chansons politico-socialistes dont le plus grand nombre était l'œuvre de jeunes icariens. On y discutait toutes

sortes de questions politiques et sociales. C'était un excellent moyen pour habituer les hommes à parler en public, Pour plaire aux dames et aux enfants, les soirées se terminaient généralement par des jeux innocents. Ces réunions étant extra légales, il était convenu que toutes les fois que la police se présenterait, on jouerait aux jeux innocents. En effet, le commissaire de police est venu plusieurs fois nous visiter; il s'est toujours retiré en nous disant de l'excuser d'avoir troublé nos jeux.

Une scission se produisit à Lyon parmi les partisans du communisme icarien: les uns voulaient établir ce nouvel état social par la violence; les autres ainsi que leur chef Cabet attendaient tout de la propagande pacifique. Les révolutionnaires appelaient les pacifiques des endormeurs, et les pacifiques appelaient leurs adversaires des brouillons dont les doctrines devaient aboutir au néant.

M. Cabet, dans le but de les rallier, entreprit un voyage long et pénible; il n'y avait pas encore de chemin de fer entre Paris et Lyon.

J'eus le plaisir de voir ce sincère ami du peuple. Il était d'une taille moyenne; sa figure était agréable, fine, douce, empreinte d'un air de bonté qui mettait les plus humbles à l'aise avec lui; il n'avait rien de recherché dans sa toilette; son langage était celui d'un homme qui a la foi, d'un apôtre qui est convaincu de l'excellence de ses idées; toute sa personne respirait un air de bonhomie qui le faisait appeler par ses adeptes *le père Cabet*.

Du reste, c'est ainsi que le peuple désigne ceux

qui se sont dévoués à sa cause d'une façon complète. Ce mot de père renferme toutes les autres appellations pour les ouvriers. C'est un nom qui résume tous les autres ; il indique non seulement l'admiration, mais l'amour que les travailleurs éprouvent pour leurs amis.

Il ne faut pas croire que le peuple soit prodigue de cette appellation, ce serait une grande erreur, bien qu'il s'enthousiasme facilement; je n'ai vu donner ce nom de mon temps qu'à deux hommes, à M. Cabet et à M. Raspail.

Cabet est mort en Amérique victime de son dévouement à la cause du peuple et martyr de ses idées communautaires. A l'heure où j'écris ces lignes, Raspail[1] vit à Cachan, entouré de sa famille. Peu d'hommes ont rendu autant de services à la classe ouvrière que lui. Aussi, il est toujours et restera pour le peuple *le père Raspail*.

Dans l'armée, il y a eu aussi un homme qui connaissait bien les soldats; il savait les commander, se faire obéir et s'en faire aimer : c'est le maréchal Bugeaud; aussi les soldats l'appelaient *le père Bugeaud*.

Le voyage à Lyon de M. Cabet n'eut pas le résultat qu'il en espérait. Son éloquence ne convainquit personne, il se heurta contre un parti pris. Les dissidents persistèrent dans leur séparation, ils firent une foule d'objections contre le système icarien; la principale était celle-ci : « Tous les icariens se-

[1] *M. Raspail est mort au* commencement de l'année 1878.

raient obligés d'obéir à la cloche, la liberté individuelle serait donc sacrifiée, etc. »

M. Cabet répondait : « Je n'ai pas la prétention d'avoir fait un système d'organisation sociale parfait. Prouvez-moi qu'il en existe un meilleur et je l'adopterai. »

Il eût été difficile de prouver cela à M. Cabet ; ainsi que tous les novateurs, il avait un amour de père pour son système, rien ne lui semblait aussi beau que son *Voyage en Icarie*.

La question des moyens pour arriver au triomphe de la communauté divisait profondément les deux camps rivaux. M. Cabet et ses adeptes repoussaient tous les moyens violents et ne comptaient que sur la propagande pacifique pour réussir. Les dissidents s'intitulaient communistes immédiats ou révolutionnaires; ils trouvaient que les moyens pacifiques ne mènent à rien ou sont beaucoup trop lents. Ils pensaient que la masse du peuple était trop ignorante, que son éducation monarchique la rendait opposée ou rétive à tout progrès. « Ce n'est pas sa faute, disaient-ils, si elle est dans un état semblable, c'est la faute des gouvernements monarchiques qui l'ont tenu dans cet état d'abaissement moral, afin de s'en servir comme d'un troupeau que l'on tond constamment. Il faut faire le bonheur du peuple malgré lui. De là, le projet d'établir une dictature dans l'intérêt de la masse au lieu d'une dictature dans l'intérêt d'un petit nombre, d'une famille ou d'un seul. »

Pour établir cette dictature, il fallait renverser le gouvernement de Louis-Philippe. Ce n'était pas chose

facile, il s'appuyait sur une armée de quatre cent mille hommes et sur un nombre égal de fonctionnaires, grands ou petits. Il faut être bien convaincu de la bonté de sa cause et avoir la foi qui transporte les montagnes pour oser entreprendre une pareille tâche.

Cependant on a entrepris de le faire quelquefois. Lorsqu'on y réfléchit à distance, on serait tenté de prendre pour des fous ces hommes dévoués, assez hardis pour attaquer un pouvoir défendu par tant de soldats et par tant de canons.

M. Cabet et ses adeptes agissaient au grand jour ; la doctrine icarienne était propagée par des brochures et par le journal *le Populaire;* ils n'avaient pas besoin de sociétés secrètes pour préparer une prise d'armes.

* *

A la suite du voyage du père Cabet, de nouvelles sociétés secrètes vinrent s'ajouter à celles qui existaient déjà dans la ville de Lyon. Elles se ressemblaient presque toutes. Les règlements ou statuts sont généralement copiés les uns sur les autres. Les affiliés se reconnaissent entre eux à l'aide de signes conventionnels et d'un mot d'ordre ou de passe qui est changé de temps en temps. L'usage des épreuves existaient à peu près dans toutes; c'était un moyen, disait-on, de juger de la valeur morale des individus. Les sociétaires âgés tenaient énormément à conserver ces coutumes qui me semblaient surannées, ou tout au moins insignifiantes.

Ce qui prouve combien les épreuves étaient sans

valeur, c'est que les mouchards les subissaient très bien. Les menaces de mort qu'on leur faisait le jour de leur réception, dans le cas ou ils trahiraient ou livreraient les secrets de la société, ne les empêchaient pas de dénoncer leurs coassociés pour gagner leur salaire.

Il y a même eu des sociétés secrètes organisées et dirigées par des hommes appartenant à la police.

En France le caractère ouvert et communicatif des hommes fait qu'il y en a peu qui soient capables de conspirer longtemps. A côté de ceux qui sont bien trempés, sérieux, résolus, sachant garder un secret, il y en a beaucoup qui veulent bien jouer à la conspiration, mais à la condition que leur femmes, leur frères et leurs amis le sachent; pour eux c'est une pure affaire d'ostentation.

J'en ai connu qui aimaient à se donner des airs mystérieux, ils tenaient à passer pour des conspirateurs dans la maison qu'ils habitaient. Lorsqu'il n'y avait qu'à se réunir pour entendre des discours politiques, ou à chanter des chansons patriotiques en trinquant, on était certain de voir ces gaillards assister régulièrement aux réunions, mais le jour où il s'agissait d'une manifestation qui tombait sous le coup de la loi, on était sûr qu'ils manquaient tous à l'appel. Ils s'empressaient d'aller respirer l'air de la campagne, afin d'établir un alibi en cas d'insuccès.

XV

MON AFFILIATION A UNE SOCIÉTÉ SECRÈTE

J'avais eu l'occasion assez souvent d'exprimer mon opinion sur le mode de réception employé dans les diverses sociétés secrètes. On m'avait fait plusieurs fois des propositions que j'avais toujours repoussées, objectant que les sociétés secrètes étaient peu secrètes et n'étaient le plus souvent que des souricières où la police pouvait faire des arrestations quand il lui plaisait.

Un dimanche, je fus invité ainsi que mon ami Germain Vallier[1] à assister à une réunion très importante. Nous ignorions complètement l'objet de la réunion, néanmoins nous nous y rendîmes pour faire plaisir aux citoyens qui nous avaient invités. Une centaine d'hommes étaient réunis dans un local assez grand pour en contenir peut être le double. On nous fit asseoir au milieu de la salle, en face du bureau. Le président ouvrit la séance. Après avoir adressé quelques paroles à l'assemblée, il fit une foule de questions à mon ami et à moi sur la politique et sur le socialisme. Nous répondîmes aux questions qui nous étaient adressées ; nos réponses étaient naturellement empreintes des idées avancées qui avaient

[1] *Mort sénateur du Rhône* en juin 1883.

cours à cette époque dans le parti républicain. Tout d'abord, je ne comprenais pas pourquoi le président s'adressait toujours à ce brave Vallier et à moi, mais bientôt je devinai de quoi il s'agissait ; je me trouvais sans m'en douter au commencement de la séance, au sein d'une société secrète.

On avait dispensé mon ami et moi des épreuves et des formalités ordinaires qui accompagnaient chaque réception. Après l'espèce d'examen qu'on nous fit subir, nous fûmes admis par acclamation membres de la société X. Le président nous donna l'accolade fraternelle et la séance fut suspendue.

Aussitôt nous fûmes entourés par de nombreux sociétaires qui nous serrèrent la main et nous félicitèrent sur la manière dont nous avions répondu aux différentes questions que nous avait adressées le président.

Un des articles du règlement prescrivait le tutoiement et le rendait obligatoire entre tous les membres de l'association. C'était sans doute une réminiscence de la grande Révolution. Au commencement, je commis quelques infractions à la règle, je ne pouvais subitement dire *tu* à des hommes beaucoup plus âgés que moi et auxquels j'étais habitué à dire *vous*. Cette société a exercé une certaine action sur le parti républicain à Lyon pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, puis elle a fait comme doivent faire toutes les choses de ce monde, elle a cessé d'exister.

A peu près vers la même époque, les communistes icariens les *plus actifs* résolurent de se grouper, afin

d'agir avec ensemble le cas échéant; ils organisèrent la société dite *des bibliothèques*. Ce n'était pas une société secrète, la plupart des membres croyaient être dans la légalité et n'avoir rien à redouter de la magistrature royale. Cette société était formée d'un nombre indéfini de groupes ; chaque groupe prenait le nom de *bibliothèque;* le nombre des membres ne devait pas dépasser le chiffre de vingt. Lorsque ce chiffre était atteint le groupe se dédoublait et formait deux *bibliothèques* distinctes. Chaque sociétaire payait une cotisation de cinquante centimes par mois; cet argent servait à acheter des brochures et des livres traitant de matières politiques et sociales. Ces livres étaient lus d'abord par les membres du groupe, puis on les prêtait à des citoyens non adhérents pour faire de la propagande. Lorsque le nombre des associés obligeait le groupe à se dédoubler, les livres étaient partagés ainsi que l'argent qui existait en caisse. Le groupe dont je faisais partie se réunissait chez ma mère.

Dans notre ignorance, nous pensions n'avoir rien à craindre des lois de septembre 1834, en nous réunissant au nombre de vingt seulement. C'était une erreur ; nos groupes communiquaient entre eux par le moyen d'un délégué par groupe, tous nos groupes concouraient au même but, l'affiliation était facile à établir et dès lors nous tombions sous le coup de la loi. La magistrature du roi Louis-Philippe nous l'a bien prouvé.

Pendant quelques mois tout alla bien, les recrues *abondaient; mais un jour* le procureur général vint

jeter le trouble dans la société en faisant arrêter tous les membres d'un groupe.

Poursuivi pour délit de société secrète, le président du groupe, M. Millet, fut condamné à deux ans de prison; plusieurs de ses coaccusés furent condamnés à des peines un peu moins fortes.

La Société des bibliothèques n'en continua pas moins à fonctionner; on prit un peu plus de précaution, voilà tout.

* * *

Il n'était pas aussi facile de s'instruire qu'aujourd'hui; les cours d'adultes étaient rares; de plus, les ouvriers tisseurs travaillaient un plus grand nombre d'heures qu'à présent : à l'exception des membres de la *Société des ferrandiniers*, tous travaillaient en hiver jusqu'à 10 heures du soir et souvent plus tard. Les cours commençaient à 8 heures; pour y assister, il me fallait quitter le travail à 7 heures et demie ou, au plus tard à 8 heures moins un quart. Malgré mon grand désir de m'instruire, j'avoue que j'hésitai longtemps avant de me faire inscrire aux cours supérieurs, je savais que cela mécontenterait mon patron. En effet, il me fallait quitter l'atelier trois fois par semaine plus de deux heures avant les autres ouvriers. Je travaillais le dimanche jusqu'à midi pour remplacer le temps que je perdais la semaine; cela n'empêcha pas le patron de me dire un jour : « Tu devrais renoncer à l'école, tu en sais bien assez pour un ouvrier. Si tu étais seul, je ne dirais rien *de te voir quitter* ton métier trois fois par

semaine un peu plus tôt, mais tu donnes un mauvais exemple aux autres ouvriers de l'atelier. »

Je lui répondis que je voulais continuer à suivre les cours que j'avais commencés, qu'en conséquence il pouvait chercher un ouvrier pour me remplacer.

Dans un autre atelier, j'aurais rencontré les mêmes difficultés; je pris le parti d'acheter un métier et de travailler chez moi. Ma mère partagea ma manière de voir; nous louâmes un appartement plus grand et plus clair, afin que je pusse y installer un métier.

Je continuai à suivre les cours et, à la distribution des prix, j'obtins le prix d'honneur.

XV

FONDATION D'ÉCOLES D'ADULTES POUR LES OUVRIERS ET OUVRIÈRES. — Mme FLORA TRISTAN

L'ignorance étant considérée avec raison comme le principal obstacle au progrès, les communistes et les républicains de toutes nuances à Lyon formèrent le projet d'établir des écoles pour les adultes des deux sexes. Deux citoyens, MM. Garçon et Lardet, qui avaient de grands locaux, les mirent généreusement à la disposition des promoteurs des écoles libres. Ces écoles devaient exister sans autorisation et en dehors *de la surveillance* administrative. On fit appel au

dévouement de ceux qui pouvaient donner gratuitement des leçons de lecture, de calligraphie, de grammaire et d'arithmétique. Je fus désigné pour enseigner la grammaire, et mes amis Germain Vallier, Collet et Curtet, furent aussi choisis pour enseigner les autres branches du programme. Cette tentative ne pouvait donner que de minces résultats. Qu'étaient-ce que deux écoles pour la masse ignorante des travailleurs ? C'était peu de chose, mais cet essai indique les tendances du parti républicain. Il voulait instruire le peuple et le soustraire à l'influence des congrégations religieuses.

* * *

En 1845, j'eus le bonheur de voir plusieurs fois Mme Flora Tristan lors de son voyage à Lyon. Cette dame était d'origine aristocratique [1]. Malgré sa naissance et son éducation, elle ressentait un grand amour pour le peuple. Après avoir écrit plusieurs romans, entre autres *les Pérégrinations d'une paria*, elle fit un petit livre dans lequel elle recommandait aux ouvriers de s'unir.

« L'union, disait-elle aux ouvriers, est le seul moyen de vous affranchir. Vous êtes les plus nombreux, et cependant vous êtes faibles parce que vous êtes divisés; soyez unis, vous serez forts. » Elle aurait voulu que tous les travailleurs formassent une vaste association. « Si chaque ouvrier voulait donner quelques francs par an, disait-elle, on pourrait

[1] Elle était la petite-fille d'un vice-roi du Pérou.

construire dans tous les chefs-lieux de département d'abord, dans chaque arrondissement ensuite, et enfin dans chaque commune, un palais pour y loger et nourrir les invalides du travail. De cette manière l'ouvrier serait plus heureux en songeant que sa vieillesse serait à l'abri du besoin et hors des atteintes de la misère.

Les réunions étaient secrètes, on avait soin de n'inviter que les hommes sur lesquels on pouvait compter.

Mme Flora Tristan était une femme de quarante-cinq à cinquante ans, d'une taille moyenne. Des cheveux noirs, parsemés de quelques fils blancs, encadraient le haut de sa figure qui était encore belle et très sympathique. Elle parlait avec une grande facilité, et faisait ressortir avec enthousiasme les bienfaits que produirait son projet. Sa voix vibrante, harmonieuse m'impressionna, j'étais sous le charme, et bien que son projet d'union fût loin de donner satisfaction à mes idées politiques et sociales, néanmoins je me ralliai à son plan : c'était un pas fait vers l'amélioration du sort des travailleurs.

Son voyage eut un grand succès à Lyon, elle recueillit un grand nombre d'adhésions. Son intention était de visiter toutes les grandes villes de France, d'organiser dans chacune d'elles un comité chargé de recevoir les adhésions et de correspondre avec le comité central à Paris. Malheureusement, la mort vint la frapper prématurément à Bordeaux.

Les ouvriers perdirent en elle une amie ardente *et dévouée. Son* plan aurait probablement avorté,

mais elle auroit secoué l'engourdissement des masses, elle aurait préparé l'avenir en unissant les travailleurs, en leur faisant comprendre l'importance et les bienfaits de la solidarité.

C'est aussi en 1845 que l'on fit cette fameuse pétition adressée à la Chambre des députés pour demander une enquête sur la situation des ouvriers.

Le journal *la Réforme*, patronné par M. Ledru-Rollin, prit l'initiative d'un vaste pétitionnement. Tous les hommes qui s'occupaient de politique, tous les philanthropes, comprenaient que le sort des ouvriers devait être amélioré. Mais comment et dans quelle mesure ? C'est ce que l'on ignorait. Les plus hardis proposèrent de faire une enquête sérieuse afin de connaître toute la profondeur du mal. Un mal connu est bien plus facile à guérir qu'un mal que l'on ne connaît presque pas. Les médecins avant de prescrire un remède s'efforcent de se rendre compte de la maladie et de son intensité. C'est ainsi que voulurent faire les républicains dont le journal *la Réforme* était l'organe.

Une pétition fut rédigée et de nombreux exemplaires furent envoyés à tous les journaux de province dont les opinions se rapprochaient plus ou moins de celles du journal *la Réforme*.

Le Censeur était le seul journal républicain de Lyon; ce furent ses rédacteurs qui se chargèrent de faire de l'agitation en faveur du pétitionnement. Ces journalistes n'étaient pas les premiers venus, ils

s'appelaient : Bertholon, Kaufmann et Rittier. Mais ce journal, représentant l'élément bourgeois, n'avait aucune influence sur la classe ouvrière. Pour avoir des signatures, il fallait nécessairement des intermédiaires entre le journal et les travailleurs. Dans ce but on convoqua tous les hommes ayant une certaine notoriété et possédant un peu d'influence parmi les ouvriers. Quoique bien jeune, j'eus l'honneur d'être compris parmi les hommes qui passaient pour influents à cette époque.

Obtenir des signatures alors était une grave affaire dont on ne se fait pas une idée aujourd'hui. Depuis on a tant fait de pétitions que le public s'est familiarisé avec l'exercice de ce droit qui a été inscrit dans la Constitution de 1848.

Mais, en 1845, beaucoup de gens craignaient de se compromettre en signant, ils avaient peur de déplaire au gouvernement.

Muni d'un encrier et d'une plume, accompagné de deux de mes amis, j'allai à domicile, dans le quartier qui m'était assigné, solliciter des signatures. Je n'entreprendrai pas de raconter tous les déboires que j'éprouvai. L'ignorance était telle que les femmes faisaient cacher leurs maris pour les empêcher de signer. Il y en a qui refusèrent d'apposer leur noms au bas de la pétition, alléguant pour excuse que leur signature ne servirait à rien, si ce n'était à les compromettre ; que, d'ailleurs, ils ne croyaient pas à une amélioration possible de leur sort, qu'il y avait toujours eu des riches et des pauvres et qu'il en serait *ainsi de tout temps*. A côté de ces pauvres diables

fatalement résignés à leur sort, beaucoup trop nombreux, hélas ! il y avait des hommes qui s'empressaient de signer et nous remerciaient du dévouement que nous montrions en nous chargeant d'une tâche aussi ingrate.

Ces derniers nous dédommageaient amplement des contrariétés que nous faisaient éprouver les autres. D'ailleurs, nous avions la conscience de remplir un devoir, mes amis et moi, et cela nous suffisait.

Cette pétition n'aboutit qu'à un énorme *fiasco*. On comptait obtenir plusieurs millions de signatures, et le chiffre total ne s'éleva pour toute la France qu'à cent vingt mille environ. Lyon, je dois le dire à son honneur, fut la ville qui en fournit le plus grand nombre proportionnellement au nombre des habitants.

L'enquête ne fut pas ordonnée ; le petit nombre de ceux qui la réclamaient semblait faire croire que les travailleurs étaient généralement contents de leur condition. Les optimistes de la réaction se frottèrent les mains de satisfaction ; quant aux républicains, ils n'accusèrent que l'ignorance du peuple et n'en travaillèrent qu'avec plus d'ardeur à préparer l'avènement du gouvernement républicain qui seul peut et doit donner l'instruction gratuite et une plus grande somme de bien-être à tous.

* * *

Pendant le temps que je travaillais chez ma mère, la fabrique lyonnaise subit une crise comme elle en a subi à *toutes les époques* ; beaucoup de métiers

cessèrent de battre, le mien fut de ce nombre. Je signale ce fait pour dire en passant que rien au monde ne me déplaisait plus que d'aller de porte en porte solliciter de l'ouvrage. Ce n'était pas de l'orgueil chez moi, c'était plutôt de la timidité, je craignais d'être importun. J'aurais préféré travailler une heure de plus chaque jour pour le même salaire et n'être jamais astreint à cette dure nécessité.

Cette époque est celle où j'ai fait le plus de prosélytes à la cause républicaine. Je profitais de toutes les occasions pour faire de la propagande. Mes conversations n'avaient qu'un but : la politique. Même au théâtre, avant le lever du rideau et pendant les entr'actes, je trouvais le moyen de parler politique. Au parterre des Célestins, je fis la connaissance de plusieurs hommes qui sont devenus mes amis et d'excellents républicains.

XVI

MON DÉPART DE LYON. — JE DEVIENS SOLDAT

Dans les réunions politiques, on parlait souvent du relâchement des mœurs, on engageait vivement tous *les républicains* à ne pas donner prise à la critique.

On disait avec raison qu'il ne suffisait pas de parler de morale, mais qu'il fallait surtout prêcher d'exemple.

Je fréquentais toujours Mlle Jeanne; cet amour irrégulier me tourmentait; je comprenais que je faisais mal, mais mon amour était si vif que je ne me sentais pas la force de rompre des relations qui duraient depuis près de trois ans. Loin d'elle, je prenais des résolutions héroïques, je voulais lui dire qu'il fallait cesser de nous voir, et, dès que j'étais près d'elle, mes fortes résolutions s'évanouissaient, je n'osais plus parler de séparation; au contraire, je ne pensais qu'à l'aimer davantage encore, si cela eût été possible.

Vers la fin de 1845, les petites affaires de ma famille n'allaient pas mal: ma mère continuait son petit commerce, ma sœur Annette était devenue une couturière en robes des plus habiles, elle avait beaucoup d'ouvrage; mon jeune frère Hippolyte travaillait aussi chez un *enlaceur* de cartons pour les mécaniques Jacquard ; il n'y avait plus que ma jeune sœur Marguerite qui allait à l'école. Ma mère, aidée de ma sœur Annette, pouvait suffire aux charges de la famille, elle n'avait plus besoin de mon aide matérielle.

Pour mettre un terme aux relations que j'entretenais avec Mlle Jeanne, je résolus de demander à finir mon congé; la durée du service actif était de sept ans, il m'en restait encore près de quatre pour

obtenir ma libération définitive. Voici le raisonnement que je fis : « Si Jeanne m'aime sérieusement, elle m'attendra et, à mon retour, nous nous marierons; si son amour ne résiste pas à l'absence, je tâcherai de l'oublier. » Dans tous les cas, la situation anormale que me créait sa fréquentation prenait fin, c'était là l'important.

Je fis un grand effort sur moi-même; malgré les larmes de ma famille et celles de M^lle^ Jeanne, j'allai chercher ma feuille de route. Mes frères et quelques amis vinrent m'accompagner assez loin sur la route de Villefranche, j'allais à Metz; puis nous nous embrassâmes, nous nous dîmes adieu et au revoir. C'était le 2 février 1846. Jusque-là, j'avais été courageux, j'avais refoulé dans mon cœur la douleur que me causait cette séparation, mais à peine eussé-je quitté mes frères et mes amis que mes larmes, longtemps contenues, coulèrent en abondance. Je pleurai beaucoup. Cela me fit du bien.

Ma mère pleurait facilement, le moindre chagrin lui faisait venir les larmes aux yeux. J'ai hérité d'elle, je ne sais si je dois dire de ce défaut ou de cette qualité : aussi il m'avait fallu bien des efforts pour ne pas pleurer devant ma mère et mes sœurs.

Le hasard m'avait fait rencontrer au bureau de recrutement un jeune homme de dix-huit ans qui était venu s'engager; ma figure lui plut et, comme j'étais désigné pour le 2^e^ bataillon de chasseurs d'Orléans, *devenus* chasseurs à pied en 1848, il demanda

à servir dans le même bataillon. Il était content d'avoir un compagnon de route, et moi, je n'étais pas fâché de ne pas faire seul à pied une quinzaine d'étapes.

On ne voyageait pas en chemin de fer comme aujourd'hui.

Lorsqu'on voyage seul la route est monotone, on sent davantage la fatigue, mais quand on est deux, le voyage est plus agréable ; on se communique l'un et l'autre les observations que l'on fait sur les objets qui frappent vos regards et l'on arrive à l'étape sans avoir eu le temps de s'apercevoir de la longueur du chemin parcouru.

Mon bagage était fort léger : il se composait de trois chemises, de six mouchoirs de poche, de deux paires de bas, le tout placé dans un petit sac de toile que ma sœur Annette m'avait confectionné pour cela. J'étais en outre porteur d'une montre en argent et d'une soixantaine de francs.

Mon compagnon de voyage était encore moins chargé que moi ; tout ce qu'il portait se réduisait à une vieille canne qu'un de ses parents lui avait donné à titre de souvenir. C'était un bon garçon, un peu insouciant, s'accommodant de tout, excepté d'une grande fatigue ; mais cela tenait au défaut d'entraînement, il n'avait pas l'habitude de la marche. Doué d'une belle voix de baryton, il aimait à se faire entendre ; mais il semblait éprouver encore plus de plaisir à s'entendre lui-même. Dès qu'il sentait qu'il avait besoin de se reposer, il regardait la campagne *qui nous environnait* et s'écriait :

Arrêtons-nous ici, l'aspect de ces montagnes,
De joie et de bonheur fait tressaillir mon cœur.
Un instant de repos dans ces vertes campagnes
Nous rendra sur-le-champ notre première ardeur, etc.

Tous les airs du *Chalet* défilaient à la suite l'un de l'autre, jusqu'à ce que je disse : « Allons, mon ami Barbier, en route, nous nous reposerons à la fin de l'étape. »

Arrivés dans la ville où se terminait l'étape, mon compagnon et moi, nous allions à la mairie chercher un billet de logement, mais le plus souvent nous logions à nos frais dans une auberge.

A Auxonne, notre hôtelier, qui avait chanté après avoir soupé en compagnie de sa moitié et d'un autre homme, fit un tapage épouvantable après le départ de son convive. Il prétendait que ce monsieur était l'amant de sa femme. Celle-ci s'en défendait, mais elle eut l'imprudence de dire à son mari : « A force de me soupçonner et de dire que je te trompe, tu finiras par me donner envie de le faire. » A peine eut-elle achevé sa malheureuse phrase que son mari la frappa à coups de pied et à coups de poing. La pauvre femme criait de toute la force de ses poumons : « Au secours, au secours ! » Mon compagnon et moi, nous ne pouvions pas laisser assommer cette femme sans intervenir, malgré le proverbe connu : *Entre l'écorce et le bois il ne faut pas mettre les doigts*. Heureusement je n'eus que quelques paroles à dire pour mettre fin à cette scène de brutalité.

L'aubergiste s'arrêta, soit qu'il trouvât lui-même *qu'il avait assez battu* son épouse, soit que les paroles

que je lui avais dites eussent produit de l'effet, mais il nous regarda d'un air furieux et continua à hurler.

Je me rappelle toujours avec quel accent convaincu il prononçait ces mots : *C'est ma femme, elle est à moi, j'ai le droit de la battre, personne n'a rien à y voir.* Il considérait sa femme comme une propriété dont il avait le droit d'user et d'abuser selon ses caprices ou son bon plaisir. Il parut fort étonné lorsque je lui dis qu'il n'avait pas plus le droit de battre sa femme qu'il n'avait le droit de battre la première personne qui passerait dans la rue. Cela ne l'empêcha pas de répéter : « C'est ma femme, elle est à moi, puis voilà tout ! »

La nuit se passa tranquillement, c'était le calme après la tempête.

Le lendemain, la servante nous dit à voix basse :

— Le patron n'est pas méchant, ce n'est pas un mauvais homme, il ne bat Madame que lorsqu'il boit un coup de trop.

— Boit-il souvent un coup de trop? lui dis-je, sur le même ton.

— Encore assez, Monsieur aime le vin, mais il ne le supporte pas.

— C'est malheureux pour lui, mais c'est encore plus malheureux pour elle, répliquai-je.

Nous arrivâmes à Jussey le dimanche gras ; il faisait froid, nos vêtements étaient mouillés, nous avions reçu la pluie et la neige toute la journée. Les braves gens chez lesquels on nous logeait firent un bon feu pour sécher nos vêtements.

Enfin, le 14 février, nous arrivâmes à Metz.

Le 2e bataillon de chasseurs où nous devions être incorporés était casernè à la Basse-Seille. En arrivant à la caserne, l'adjudant nous fit conduire chez le capitaine-major qui désigna la compagnie à laquelle nous devions appartenir. On nous ramena au quartier et on nous donna une couchette à chacun.

Quand je me trouvai pour la première fois dans une chambrée de soldats, j'éprouvai un sentiment de tristesse, la vue de tout ce qui m'entourait m'impressionna péniblement. Je regrettai amèrement d'avoir quitté Lyon, mais c'était trop tard.

Le sacrifice que j'avais fait à mon parti était grand, je m'étais séparé de ma famille que je chérissais et d'une bonne fille que j'aimais passionnément depuis près de trois ans.

Mon sacrifice fut ignoré de tous, la plupart de mes amis ont cru que j'avais obéi à un coup de tête.

Le lendemain de notre arrivée, il fallut passer à la visite du chirurgien. C'est une de ces choses qui, bien que nécessaires, m'ont toujours paru dégoûtantes.

Mon compagnon, surmené par les fatigues de la route, fut proposé pour la réforme ; le pauvre garçon était placé dans une autre compagnie, mais il s'ennuyait tellement qu'il venait dans ma chambre chaque fois qu'il le pouvait. Après la revue trimestrielle il fut renvoyé avec un congé de réforme. Les quelques semaines qu'il avait passées à la caserne l'avait complètement dégoûté du métier de soldat, ce fut avec joie qu'il reprit le chemin de son pays. Le temps qu'il avait *vécu en ma compagnie* avait suffi pour en faire un par-

tisan de la République, depuis il est resté un républicain ferme et dévoué.

XVII

PREMIERS MOIS PASSÉS A LA CASERNE

Dès que je fus installé, j'écrivis à ma famille pour lui annoncer mon arrivée.

Ma pauvre mère a conservé jusqu'à sa fin toutes les lettres qu'elle avait reçues de moi; cela fait qu'il m'est facile de raviver mes souvenirs en les relisant, aujourd'hui qu'elles sont en ma possession.

Les ports de lettre étaient chers alors : une lettre de Metz à Lyon coûtait quinze sous; c'était beaucoup pour des ouvriers, force était donc de se priver et de ne correspondre que rarement.

Pour me conformer à un usage antique et peu solennel, je payai la goutte aux hommes de ma chambrée; elle se composait de vingt et quelques individus : deux litres d'eau-de-vie suffirent pour les régaler. Lorsque cet acte fut accompli, je fus le bienvenu, j'étais un *bon zig;* c'était à qui pourrait me rendre un petit service. Tous voulaient me servir de professeur. Un m'apprenait à faire le paquetage

de mes effets, un autre me montrait la manière d'astiquer mon ceinturon et la patelette de ma giberne, etc., etc.

J'allais à l'exercice deux fois par jour, excepté le jeudi et le dimanche.

Convaincu que l'ignorance est l'ennemie de tout progrès, j'engageai mes camarades de chambrée à s'instruire et je leur donnai des leçons chaque soir.

Je m'associai avec trois des plus intelligents pour avoir un journal pour nous tenir au courant des affaires publiques; nous sous-louâmes chez un libraire le journal *le Siècle :* nous ne l'avions que deux jours après son arrivée à Metz; mais que nous importait, c'était suffisant pour nous tenir au courant de la politique générale. Deux ou trois mois plus tard, je changeai *le Siècle* contre *la Réforme* qui était plus avancée et qui se rapprochait davantage de mes opinions.

En même temps que moi, il y avait une trentaine de recrues qui apprenaient à faire l'exercice. Jamais les sous-officiers et caporaux qui nous commandaient ne m'ont adressé un mot grossier ou même un reproche; il est vrai que j'étais attentif aux explications qu'on nous donnait. Mais j'avais quelques compagnons qui étaient d'une maladresse insigne, ils mettaient hors d'eux les instructeurs les plus patients.

J'extrais d'une lettre adressée à mes parents les passages suivants :

« J'ai du bonheur d'être tombé dans une bonne *compagnie: le capitaine* est en congé et le lieutenant

qui commande à sa place est un excellent homme; les soldats l'aiment beaucoup, il les punit rarement et toujours avec justice : aussi ils se feraient tuer pour lui s'il le fallait.

« Dans ma chambre où nous logeons vingt-trois, il y a plusieurs hommes qui ont du bon sens, avec lesquels on peut raisonner. Je leur fais aussi des lectures à haute voix, je m'assieds sur mon lit (les soldats n'ont pas de chaise). Ils m'entourent assis sur les couchettes de mes voisins et m'écoutent avec intérêt. Tous sont étonnés du silence qui règne dans la chambre depuis que j'y suis.

« Je leur parle de la morale, je cherche à leur faire comprendre tout ce que l'ivrognerie a d'horrible et de dégradant. Je voudrais leur faire détester l'eau-de-vie : c'est à l'abus de cette liqueur qu'on doit l'abrutissement et la démoralisation d'une partie de l'armée.

« Dans le monde, il y a des gens qui croient qu'un congé peut faire du bien à un jeune homme, ceux-là ne connaissent pas les mœurs de certains soldats. Un jeune homme qui arrive à la caserne avec des sentiments honnêtes risque bien de les perdre au contact de ces êtres abrutis qui composent le quart de l'armée. Ils sont rossards, fainéants et gourmands à l'excès : pour un verre d'eau-de-vie on leur ferait massacrer n'importe qui.

« Pour bien connaître la vie de caserne, il faut l'avoir vue de près, être soldat soi-même. Soyez sans inquiétude sur mon compte, je suis assez raisonnable pour ne pas me laisser influencer. »

Dans une lettre datée du 21 avril 1846, j'écrivais encore ce qui suit :

« Je vous ai dit à peu près ce que je pensais de l'état d'esprit de certains soldats, soit dans les lettres que je vous ai écrites, soit dans celles adressées à mes amis qui ont dû vous les communiquer.

« Ce qui est la plaie de l'armée, ce sont les remplaçants, ce sont eux qui forment la catégorie des vieux soldats, et quels soldats !

« Pour vous donner une idée de la bêtise de ces hommes, je vais vous raconter un fait qui vient de se passer dans ma chambre qui est pourtant une des mieux composée du bataillon :

« Deux vieux remplaçants assis à califourchon sur un lit jouaient aux cartes à un liard[1] la partie. Tout est relatif, ils mettaient autant d'acharnement à gagner un liard que d'autres joueurs plus fortunés en auraient mis en jouant un louis d'un seul coup.

« Ils se querellent, l'un prétend que l'autre l'a volé, qu'il triche; bref, il refuse de lui donner son liard. Ils se disent des injures tellement grossières que je ne vous les rapporterai pas. Ils se battent à coups de poing se roulent sous les lits, on les sépare et le lendemain ils vont sur le terrain (se battre en duel).

« J'ai fait tous mes efforts pour arranger l'affaire, j'ai perdu mon temps, les insensés n'ont rien voulu entendre.

« Savez-vous quel a été le résultat de tout ceci ?

[1] *Petite monnaie; il en fallait* quatre pour faire un sou.

Le volé, plus faible que l'autre, avait déjà reçu les coups de poing; c'est encore lui qui a reçu dans le bras un coup de fleuret démoucheté et, comme il avait provoqué son adversaire en duel, on lui a infligé quatre jours de salle de police. »

A Metz, je retrouvai des coutumes que j'avais vues à Besançon, entre autres celles de jeter par les fenêtres des dragées et des bonbons à l'occasion d'un baptême et de faire cadeau aux enfants d'œufs rouges le jour de Pâques.

Un vendredi soir, en me promenant, je passai près de la synagogue; je fus invité par un israélite à y entrer. C'était, à ce que me dit mon introducteur, l'anniversaire du passage de la mer Rouge; le rabbin chantait ainsi que deux assistants qu'il avait à ses côtés. A la fin de chaque strophe ou verset, les auditeurs chantaient en chœur une espèce de refrain, en s'accompagnant de gestes et de balancements de corps qui paraissaient cadencés. Tout d'abord, j'eus envie de rire, mais je me suis retenu, craignant de froisser les croyances de ceux qui m'entouraient, puis je pensai que les juifs pourraient rire aussi de la posture des catholiques quand ils baisent la terre.

Chaque peuple a ses usages; les israélites, bien que vivant au milieu d'autres nations depuis des siècles, ont conservé ceux de leurs ancêtres.

En sortant de la synagogue, plusieurs juifs me prièrent de remonter leurs montres, prétextant que *le sabbat était* commencé et que leur religion le

défendait de se livrer à un travail quelconque pendant la fête.

Je ne pus m'empêcher de faire cette réflexion : « Voilà des hommes singulièrement égoïstes, s'ils croient réellement qu'ils se damneraient en remontant une montre le jour du sabbat ; ils doivent penser que la damnation est encourue par celui qui se livre à ce petit exercice pour leur compte ; et cela ne leur fait rien, ils ne frémissent pas en fournissant à un autre individu les moyens de mériter les peines éternelles. » Ces sectaires qui craignaient de s'exposer à la colère de Dieu en se livrant à une petite occupation manuelle venaient, le sourire sur les lèvres, me prier de m'y exposer à leur place ; cela me parut peu fraternel. Ce qui est repréhensible pour eux doit l'être aussi pour moi, ou bien ils ne croient pas à un seul Dieu, père de tous les hommes, et, dans ce cas, ce sont des vaniteux, des égoïstes qui croient appartenir à une race privilégiée. Que l'espèce humaine est bizarre !

* * *

Un ordre du ministre de la guerre, en 1846, prescrivit à tous les chefs de corps d'organiser des écoles de musique vocale dans les régiments où il n'en existait pas encore.

On disait que depuis longtemps déjà la musique vocale était enseignée aux soldats allemands. On pensait que c'était un moyen de civilisation parce *que la musique*, disait-on, adoucit les mœurs.

Le commandant fit choisir dans les compagnies

des élèves moniteurs qui devaient dans la suite apprendre la musique à leurs camarades du bataillon. Je fus désigné, à ma grande joie; c'était un moyen pour moi d'apprendre à solfier, etc.

L'école qu'on devait fonder n'a jamais existé qu'à l'état de projet. On eut l'air de s'en occuper tout doucement, puis quelques semaines avant la revue du général-inspecteur, on adjoignit aux élèves moniteurs tous les clairons afin de présenter au général un nombre respectable d'élèves pour faire croire à l'existence de l'école de musique, et on nous fit apprendre rapidement trois ou quatre chœurs.

Enfin le général-inspecteur arriva; c'était un grand beau vieillard, un peu sec, mais d'une physionomie agréable.

Quand on nous fit chanter en sa présence, nous n'étions pas suffisamment préparés, nous chantions faux; ceux qui faisaient la même partie n'attaquaient pas ensemble, c'était épouvantable; les ténors finissaient la mesure en avance sur les basses; jamais nous n'avions aussi mal chanté; cela tenait sans doute à l'émotion qu'éprouvaient mes camarades : ils voulaient trop bien faire et n'aboutissaient qu'à produire une affreuse cacophonie. Le chef de musique battait la mesure avec rage, il était tout en sueur et s'attendait à recevoir des reproches.

Mais quel ne fut pas sa surprise! Au lieu de reproches, le général nous félicita sur la manière brillante dont nous avions enlevé les morceaux que nous avions chantés. Je ne savais ce que signifiaient ces *éloges immérités*. Quelques jours après, j'ai connu

le mot de l'énigme : le général était dur d'oreille, presque sourd. Il adressait sans doute le même petit speech à toutes les écoles de musique qui existaient dans les régiments de son inspection.

XVIII.

MÉDECINE RASPAIL

Au commencement du printemps, il y eut une maladie qui sévit sur la plupart des soldats de mon bataillon et principalement sur les jeunes. C'était une espèce d'affection scorbutique ; ceux qui en étaient atteints prenaient mal à la gorge d'abord, puis dans l'intérieur de la bouche, aux gencives surtout, et à la fin, il leur venait de gros boutons purulents sur les lèvres. Il n'y avait qu'une cruche par chambre, personne n'avait de verre pour boire, on n'avait pas encore donné de gobelets aux troupes; chacun buvait à la cruche en s'introduisant le goulot dans la bouche, de sorte que le mal pouvait se communiquer. Quoi qu'il en soit, c'était répugnant de boire après ceux qui étaient infectés de la maladie.

Il y avait bien quelques adroits qui buvaient à la régalade, mais tous n'avaient pas cette facilité. J'essayai du procédé; les premières fois, je versai *trop fort, ou je* versai à côté de ma bouche : dans les

deux cas, je me mouillai, mais au bout de quelques jours d'apprentissage, je devins d'une force passable.

J'engageai mes camarades à faire usage de la cigarette de camphre, ils s'en trouvèrent bien et furent beaucoup plus vite guéris que ceux qui laissaient à la nature le soin de les débarrasser de la maladie.

Puisque je viens de parler de la cigarette de camphre, je veux dire quelques mots de l'accueil qui fut fait à Lyon au *Manuel de la santé* de F.-V. Raspail. Les hommes de mon âge doivent se rappeler que la population lyonnaise s'engoua au plus haut degré de la méthode hygiénique préconisée par l'illustre chimiste. En 1845, pendant quelque temps tout le monde, excepté les médecins, usait de la cigarette : hommes, femmes, enfants, jeunes et vieux, riches et pauvres. Dans les rues, la plupart des hommes avaient la cigarette de camphre à la bouche, beaucoup de dames ne craignaient pas d'aller à la promenade une cigarette aux lèvres.

La vente des cigarettes devint un commerce très lucratif. On ne se contenta pas d'en faire en plumes, on en fit en os, en ivoire, en coco, etc. ; il y en avait pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

L'enthousiasme se soutint quelques mois seulement; après, il n'y eut que les partisans sérieux de la méthode qui continuèrent à faire usage de la cigarette de camphre.

Raspail était un vieux républicain, tout ce qui venait *de lui était* accueilli avec une faveur sympa-

thique par les républicains de Lyon. Je devins un adepte convaincu de la méthode. A partir de ce moment je fis une double propagande, propagande politique et propagande pour la nouvelle médecine.

Quand on est jeune, on ne doute de rien. Je ne me bornai pas à traiter ma famille, mais je donnai des consultations à mes voisins; bientôt ma réputation s'étendit, on vint me chercher d'assez loin pour me mener voir des malades. On surfaisait énormément mon savoir, on voulait me faire médecin quasi malgré moi. La masse des ouvriers était si ignorante alors! et, comme dit le proverbe : *Dans le pays des aveugles, les borgnes y occupent les premières fonctions.*

Ce qui contribuait à augmenter ma réputation, c'est que toutes les consultations que j'ai données ne m'ont jamais rapporté un centime. J'en étais pour mon temps perdu et ma peine. Quand je faisais de l'eau sédative ou de la pommade camphrée pour les malades, je leurs faisais payer simplement ce que coûtaient les ingrédients que j'achetais. Ce que je faisais, c'était par pur dévouement. J'avais l'espoir en leur rendant service d'en faire par la suite des partisans de la République.

Dans le courant du mois de novembre 1845, il m'arriva la petite aventure qui suit : Un beau-frère de Mlle Jeanne fut atteint d'une fièvre cérébrale extrêmement violente. Il fallait le surveiller pour l'empêcher de faire quelque acte de folie. Un médecin fut appelé auprès du malade et, malgré la stricte observation de ses prescriptions, le hasard voulut que

l'état du malade s'aggravât. On vint me chercher, on me dit de quelle maladie il s'agissait. J'emportai un litre d'eau sédative, un pot de pommade camphrée et je passai une partie de la nuit à frictionner le malade et à lui mettre des compresses autour du cou et aux poignets. Il se calma peu à peu et finit par s'endormir entre 2 et 3 heures du matin.

J'envoyai coucher ceux qui le surveillaient et je passai le reste de la nuit à lire.

Le malade se réveilla le matin, il me parla; le délire avait complètement disparu, il allait tout à fait bien..

Le médecin vint, il sentit l'odeur du camphre et de l'ammoniaque. Il se fâcha.

— Qu'est-ce que c'est? Qui est-ce qui a apporté ces drogues?

— C'est moi, Monsieur.

— Qui est-ce qui vous a ordonné ça?

— C'est Raspail, lui dis-je, en montrant le *Manuel de la santé*, etc.

— Vous mériteriez, me dit-il, d'être poursuivi pour exercice illégal de la médecine.

La sœur de Jeanne s'écria : « Le poursuivre, mais mon mari serait mort sans lui! »

Le médecin se calma et le malade fut sur pied le lendemain.

J'avoue que la menace du docteur jeta un froid considérable sur mon enthousiasme; il ne m'était jamais venu à la pensée que je commettais un délit en guérissant les malades à mes dépens. Dans la suite, je devins plus prudent. Mon départ de Lyon mit fin à mes exploits médicaux.

Au mois d'août 1846, je fus atteint de la dysenterie. Cette vilaine maladie me mit dans un état déplorable, j'en faillis mourir. Pendant ce temps, la garnison de Metz perdait trois ou quatre hommes chaque jour enlevés par le même mal. Heureusement pour moi, j'avais déjà eu le temps de me faire des amis dévoués qui firent tous leurs efforts pour rendre ma position moins pénible.

Voici un passage d'une lettre que j'écrivis à ma famille après ma guérison :

« Je suis heureux d'avoir de bons camarades qui ont eu toutes sortes d'attentions pour moi. Ce sont de braves et dignes garçons que je ne confonds pas avec ceux dont je vous ai parlé dans mes lettres précédentes. Ils ont bien quelques petites pécadilles à se reprocher, mais depuis que je suis avec eux, ils ne pensent plus qu'à s'instruire. Je leur ai fait partager mes opinions politiques. Je suis fier de voir qu'ils m'ont compris. Pendant que j'étais malade, ils m'ont largement prouvé qu'ils savaient pratiquer la fraternité. Je me félicite de les connaître ; leurs cœurs étaient pleins de bons sentiments, ils voyaient bien que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, qu'il y a de nombreuses réformes à opérer ; mais ils n'entrevoyaient pas par quels moyens on pourrait y arriver. Il était nécessaire que quelqu'un vint le leur expliquer et leur dire que les abus, les privilèges disparaîtront tôt ou tard, qu'un jour viendra où tous les membres de la grande famille humaine se considéreront comme des frères libres et *égaux*.

« Il y en a trois surtout dont je n'oublierai jamais le dévouement. Dès qu'ils pouvaient disposer d'un moment, ils le passaient autour de mon lit, c'était à qui pourrait m'obliger. Ils se sont privés de promenade pour me tenir compagnie. Un seul sortait pour faire mes commissions et aller chercher *la Réforme*. Oh ! les bons cœurs ! Quel dommage que l'armée ne soit pas composée entièrement d'hommes de cette trempe-là. »

Le désir de faire de la propagande républicaine fut cause que je me mis en rapport avec plusieurs ouvriers messins, entre autres avec un tisseur. Ce dernier m'invita à aller chez lui. Il fabriquait de la peluche pour homme, et me dit qu'il y avait près de huit cents métiers tant à la ville qu'à la campagne. Les fabricants fournissaient les métiers aux ouvriers. Les peluches ordinaires étaient payées soixante-quinze centimes le mètre, c'était une des professions les plus prospères dans le pays. Les ouvriers avaient l'habitude de passer les fers de la main gauche au lieu de les passer de la main droite comme le font à Lyon les veloutiers et les faiseurs de peluche. Je lui ai demandé pourquoi il faisait ainsi. Il m'a répondu :

— Je n'en sais rien, on m'a appris à faire comme ça.

La peluche qu'il fabriquait était belle.

Les métiers étaient organisés simplement à l'ancien système; au lieu d'avoir une petite mécanique qui permet de travailler avec une seule marche ou pédale, ils avaient encore sept marches.

XIX

FIN DE L'AMOUR DE MADEMOISELLE JEANNE

Jusqu'à cette époque j'avais correspondu avec Mlle Jeanne. Ses premières lettres étaient remplies de protestation d'amour, de promesses de fidélité sans bornes, etc. Dans l'avant-dernière, elle montrait de l'impatience, elle me pressait de revenir, ce qui était impossible. Enfin dans la dernière, datée du mois de septembre 1846, elle me dit qu'elle était demandée en mariage, qu'un bon parti se présentait, et que si je ne revenais pas vite, elle allait se marier.

Cette déclaration me surprit beaucoup; j'étais jeune, je croyais encore à l'amour sans fin, devant durer autant que la vie. Depuis j'ai réfléchi sur bien des choses, et j'ai remarqué que l'amour et l'amitié, ces deux sentiments qui tiennent une si grande place dans le cœur humain, ont généralement besoin pour rester vifs de la vue des personnes aimées. En amour et en amitié l'habitude joue un grand rôle.

Ayez un ami, voyez-le souvent, l'habitude de le voir deviendra un besoin, vous serez contrarié si le travail, les affaires ou autres exigences de la vie vous séparent pendant quelque temps. Mais que cette séparation se prolonge par une cause quelconque, ce sentiment s'émoussera; vous l'aimerez *toujours sans* doute, mais d'une autre manière, si

vous le revoyez deux ou trois ans plus tard, ou seulement quelques mois après votre séparation. Sa vue vous causera certainement du plaisir, mais ce plaisir ne sera pas aussi grand qu'il aurait été si vous l'aviez revu peu de temps après son départ.

L'amour de Jeanne n'avait survécu que sept à huit mois à notre séparation.

Je lui écrivis pour lui dire que je n'étais pas libre, que je ne pouvais pas encore aller l'épouser, et que j'étais bien contrarié de la résolution qu'elle voulait prendre. Enfin je la dégageai de toutes ses promesses et je terminai en souhaitant qu'elle fût heureuse.

Malgré son inconstance, je dois dire qu'au milieu des agitations de ma vie tourmentée, je me la suis toujours rappelée avec plaisir. C'est à elle que je dois d'avoir passé quelques jours heureux dans ma jeunesse, jours trop courts en comparaison des longs jours que j'ai vécu dans les prisons d'État.

XX

PROPAGANDE RÉPUBLICAINE. — JE SUIS DÉNONCÉ

Pendant les mois qui s'étaient écoulés à partir de mon arrivée au corps, j'avais fait de nombreux prosélytes. Ils étaient tous acquis à l'idée républicaine

et devaient de leur côté faire de la propagande dans leurs pays après leur libération pour préparer l'avènement de la République.

Tout alla bien durant six ou sept mois, mais une dénonciation faite au commandant vint entraver les progrès de la mission que je m'étais donnée.

Je fus menacé d'être traduit devant un conseil de guerre pour délit d'embauchage.

Il aurait fallu pour cela qu'il y eût une organisation quelconque, un complot établi en vue d'une action déterminée, tandis qu'il n'y avait eu qu'une propagande pacifique et des discussions sur la forme de gouvernement qui me paraissait être la meilleure.

Avant de terminer cet épisode, il faut que je fasse connaître l'auteur de cette dénonciation :

Le jour de mon installation à la caserne, j'avais remarqué dans un coin de la chambre un soldat qui ne se mêlait pas aux jeux des autres ; il prenait rarement part à la conversation générale. Il était sec, sa figure maigre, en lame de couteau, me produisit une mauvaise impression ; son front était déjà ridé, bien qu'il n'eût que vingt-six ans ; son regard était à demi voilé par des paupières exagérées ; sa parole doucereuse était marquée d'un léger accent provençal, et pendant qu'il parlait sa bouche grimaçait un sourire. Instinctivement j'éprouvai pour lui la répulsion qu'on ressent à la vue d'un reptile, d'un crapaud, d'un être immonde et venimeux. En voilà un qui ne sera pas mon ami, pensai-je aussitôt.

A la fin de la veillée, je regardais mes cochambristes *se coucher* un à un, j'hésitais à me déshabiller

devant tous ces hommes; sans être pudibond à l'excès, j'éprouvais pourtant un certain embarras.

Mes regards se portèrent sur celui qui m'avait produit une si mauvaise impression, je le vis s'agenouiller dans la ruelle de son lit; il pria sans doute, puis se mit en devoir de quitter ses vêtements jusqu'à son caleçon exclusivement qu'il garda pour se mettre au lit. C'était un moyen de se coucher avec décence en nombreuse compagnie. Il passait habituellement son temps à lire ou à écrire; ses habitudes studieuses me firent un peu revenir de ma première impression. Il sortait fréquemment: j'appris bientôt qu'il allait chez les jésuites.

Les Pères jésuites de Metz faisaient ce qu'ils pouvaient pour attirer à eux les soldats. Ils disaient dans leur chapelle une messe exprès pour les militaires, ils leur prêtaient des livres de piété et organisaient des jeux pour distraire ceux qui allaient les visiter.

La propagande religieuse se faisait dans l'armée au moyen d'agents affiliés plus ou moins à la Compagnie de Jésus.

L'individu dont je parle était un agent zélé des Pères jésuites.

Il ne recevait jamais un sou de sa famille, pourtant il avait toujours de l'argent dans ses poches; il en dépensait pas mal, car il payait à boire à ceux qui voulaient l'accompagner chez ses patrons. Aussitôt qu'ils étaient entrés dans la jésuitière, les bons Pères les entouraient, leur faisaient toutes sortes de prévenances et c'était rare quand les troupiers ne rapportaient pas sous leur tunique une médaille

la sainte Vierge ou un scapulaire qui devait les préserver des balles en cas de guerre.

Pour être juste, je dois déclarer que mon cochambriste s'acquittait de sa mission avec un zèle et un dévouement que rien ne rebutait. Sa propagande n'était pas limitée à la compagnie, elle s'exerçait sur tout le bataillon. C'est en montant la garde qu'il remplissait consciencieusement et avec fruit son rôle. Les gardes des postes sont en général formées d'hommes appartenant à toutes les compagnies. Il cherchait les moins intelligents, car il savait par expérience que ses boniments ne réussiraient pas auprès des autres hommes plus éclairés.

Dans la chambre, ses camarades ne l'appelaient que « le Jésuite », « le Cafard ». Il ne s'en fâchait pas, en apparence du moins, mais il s'en vengeait en faisant des rapports sur leur compte.

Jaloux de l'influence que j'avais acquise sur mes camarades, il résolut de me faire un tour de sa façon.

Pour arriver à ses fins, il fit semblant de ne plus aller à la messe, et demanda à lire *la Réforme;* en un mot, il avait reçu de ses chefs l'ordre de jouer un nouveau rôle.

Mes rapports avec lui s'étaient bornés à des discussions sur des sujets religieux, mais jamais je n'avais été impoli avec lui; au contraire, j'avais engagé mes amis à le laisser tranquille, à ne pas l'insulter.

Un jour, il vint à moi et me pria d'aller me promener *avec lui à la campagne*. Il voulait s'éclairer. Jusqu'à

présent, disait-il, j'ai vécu étranger à la politique, mais aujourd'hui, je serais désireux de connaître vos opinions.

Malgré la méfiance qu'il m'inspirait, je consentis à lui accorder ce qu'il demandait. Je lui dis que j'étais républicain et que je faisais tous mes efforts pour propager mes opinions.

Deux ou trois jours après cette promenade, afin sans doute de faire disparaître la défiance que nous conservions mes amis et moi à son égard, il donna de l'argent pour acheter des brochures républicaines et socialistes.

C'était un engagé volontaire et son engagement prit fin en septembre 1846. Le jour de son départ, il remit au commandant un écrit dans lequel il me dénonçait comme un homme dangereux, ennemi du gouvernement. Il disait que j'avais organisé une société secrète dans le bataillon, que je lisais chaque jour *la Réforme* à haute voix, entouré de mes adeptes, qu'on n'avait qu'à visiter nos sacs, qu'on y trouverait des brochures socialistes et dans le mien des lettres de socialistes exaltés de Lyon.

Cela n'empêcha pas ce fourbe de me serrer la main et de m'embrasser avant de partir. J'avais eu la bonhomie d'aller avec plusieurs camarades de la chambrée l'accompagner pour ne pas le laisser partir seul comme un mauvais sujet qui n'a pas d'amis.

Le commandant chargea le lieutenant de faire la visite des sacs, de m'interroger ainsi que trois de mes camarades dénoncés comme moi et de nous faire mettre en prison si nous avions des choses compromettantes

Le lieutenant me fit appeler par son ordonnance; j'allai chez lui; il commandait la compagnie, le capitaine était en congé.

— Vous vous êtes mis dans de jolis draps! me dit-il, dès que je fus près de lui. Cette canaille de jésuite a fait une dénonciation épouvantable contre vous et vos amis. Le commandant est furieux, il m'a donné une chasse parce que je ne vous ai pas assez surveillés. Je suis chargé de faire la visite de vos sacs, allez faire disparaître tout ce que vos camarades et vous pouvez avoir de compromettant de façon que je ne trouve rien lorsque j'irai à la caserne. Ne perdez pas de temps, le Code militaire ne plaisante pas. Le commandant veut vous envoyer devant le conseil de guerre pour embauchage. Vous savez que l'embauchage est puni de mort?

— Oui, mon lieutenant.

Je remerciai mon brave lieutenant tout en lui disant que nous n'avions rien à craindre, que nous n'avions rien qui fût de nature à nous compromettre.

Malgré cela, je regagnai rapidement la caserne, je prévins mes amis et nous fîmes disparaître tout ce qui aurait pu faire naître le plus petit soupçon.

Un des trois qui étaient dénoncés avec moi me dit tout bas :

— Le jésuite m'a remis une grande enveloppe cachetée, elle doit renfermer des papiers, mais il m'a fait promettre de ne l'ouvrir que demain.

— Ce doit être encore quelque infamie, lui dis-je; sortez-vite de la caserne, allez du côté du fort *Belle-Croix*, vous nous attendrez, et nous irons

vous rejoindre lorsque le lieutenant aura visité nos sacs.

La visite se fit et tout naturellement on ne trouva rien.

Le lieutenant me conduisit dans la cour de la caserne et me dit : « Dorénavant, vous serez surveillé, tenez-vous sur vos gardes, on aura l'œil sur vous.

« Je suis républicain aussi, ajouta-t-il, mais je n'ai que mon épaulette pour toute fortune ; je suis obligé de taire mes opinions. Venez me voir, vous lirez *la Réforme* chez moi, si vous voulez ; je la reçois indirectement, j'ai fait faire l'abonnement au nom de mon propriétaire. » Je remerciai de nouveau ce bon et digne homme, puis j'allai rejoindre mes trois amis qui m'attendaient en dehors de la ville.

Quand nous fûmes réunis tous les quatre, nous cherchâmes un endroit isolé où nous pourrions lire sans être dérangés la lettre de cet ignoble cafard.

Nous nous assîmes et je brisai le cachet de l'enveloppe.

Ma surprise fut extrême; au lieu d'une lettre, c'était un règlement de société politique secrète, mais l'écriture n'était pas celle du traître.

Après la lecture de cette pièce, nous nous regardâmes tous les quatre.

« Comprenez-vous maintenant, leur dis-je, comme le coup était bien préparé. Quel abominable scélérat ! »

Ce règlement contenait un article par lequel les *adhérents* s'engageaient, en cas d'insurrection,

tuer les officiers, etc., et d'autres monstruosités du même genre.

En faisant promettre à mon camarade de ne pas ouvrir l'enveloppe avant le lendemain, il était facile de comprendre que le jésuite avait compté qu'elle serait saisie avant ce délai et que ce règlement serait pris pour celui de la société qu'il disait exister parmi nous et deviendrait la base d'une accusation en cas de conseil de guerre.

Nous brûlâmes ce prétendu règlement et je recommandai à mes amis le plus profond silence au sujet de cet écrit.

Le jour suivant, le commandant me fit dire qu'il ne voulait pas que *la Réforme* entrât dans la caserne, que je pouvais m'abonner à *l'Estafette*, si je tenais à lire un journal. C'était une feuille qui n'avait pas de couleur politique. Elle n'avait pas de rédaction et reproduisait les premiers-Paris des grands journaux sans distinction d'opinion.

XXI

CHERTÉ DES SUBSISTANCES A METZ. — JE DEVIENS MONITEUR A L'ÉCOLE RÉGIMENTAIRE

Dans le courant du mois d'octobre, je fus désigné *pour suivre* un cours de gymnastique au gymnase *normal* de Metz.

Le bataillon fournissait un sergent, un caporal et deux chasseurs par compagnie.

Un sergent moniteur, en nous démontrant la manière de se servir du *passe-rivière*, tomba malheureusement de côté et se cassa une jambe. Son chef vint, le regarda, haussa les épaules, l'appela maladroit et donna l'ordre de le transporter à l'hôpital. Je fus frappé du peu de temps qu'on perd à plaindre ceux qui se cassent les jambes. Ce fut un avertissement pour moi, je me promis d'être attentif et de tomber toujours d'aplomb sur la pointe des pieds.

Le dimanche 28 décembre 1846, je vis une coutume de la Lorraine qui m'a bien étonnée. Dans une foire ou marché qui a lieu tous les ans à la même époque, toutes les servantes de Metz et des environs qui veulent se placer s'y rendent parées de leurs plus beaux habits. Les bourgeois qui ont besoin de domestiques passent l'inspection, regardent les tournures, examinent les figures, puis, lorsqu'ils ont trouvé une personne à leur goût, ils s'approchent et lui demandent combien elle veut gagner. Alors une sorte de marchandage s'établit, comme s'il s'agissait d'acheter une bête de somme.

Heureuses sont celles qui sont bien tournées et jolies, elles sont assurées de trouver un gage plus élevé que celui qu'obtiendront leurs compagnes.

C'était un spectacle étrange. Il me semblait voir un marché d'esclaves blanches ; je rentrai à la *caserne tout attristé.*

Extrait d'une lettre écrite à ma mère le 26 février 1847 :

« L'hiver est long et rigoureux, depuis trois mois il neige et il gèle constamment. Si la misère est aussi grande à Lyon qu'à Metz, il doit y avoir bien des malheureux autour de vous. Il faut remonter à 1817 pour trouver une année où les vivres aient été aussi chers que maintenant. Le pain augmente chaque quinzaine, il se vend soixante et un centimes et un quart le kilo. C'est un prix énorme pour un pays où il se vend ordinairement de deux sous et demi à trois sous le demi-kilo. Il y a peu de légumes, ils sont inabordables pour les petites bourses. Nos pains, nos mauvaises boules de son[1], se vendent quatorze sous; il y a un an, elles ne se vendaient que six sous.

« Chaque fois que le prix du pain augmente, les autorités s'imaginent que la population va se soulever, les troupes sont consignées dans les casernes, chaque régiment fournit un piquet de cent hommes toujours prêts à marcher.

« Les pauvres Messins ne songent guère à se révolter, ils se plaignent pourtant des accapareurs. Dans tous les cas, l'occasion serait mal choisie; les autorités ne sont pas cause que la récolte a été mauvaise et, par suite, que les grains sont chers.

On vend du pain, dit de charité, à trois sous la livre; il est fait, dit-on, avec des farines avariées; il faut être inscrit au bureau des indigents pour en obtenir.

[1] *Depuis, le pain* de munition a été bien amélioré.

« On a ouvert des chantiers pour occuper les ouvriers sans travail ; on leur fait exécuter des travaux de terrassement, ils gagnent dix-huit sous par jour, etc. »

Autre extrait :

« 31 mars 1847.

« MA CHÈRE MÈRE,

« La misère devient de plus en plus grande, le prix du pain augmente chaque quinzaine, et pas de peu de chose à la fois. Le 16 de ce mois, il a augmenté de huit centimes par kilo. Il se vend maintenant soixante-seize centimes et un quart le kilo. Si cela continue, je ne sais jusqu'à quel prix le pain montera. Il serait bien à souhaiter que la prochaine récolte fût abondante pour mettre un terme à tant de misère. »

Pendant les mois d'hiver, j'allai à la théorie avec les élèves caporaux. C'était un vieux sergent corse qui était chargé de nous faire réciter nos leçons. Cet homme, d'une intelligence bornée, avait un caractère dur comme le granit des montagnes de son pays ; rien ne pouvait l'attendrir. L'adjudant-major connaissant l'esprit méchant de ce sergent l'avait désigné pour commander le peloton de punition.

Aussitôt qu'un élève omettait une syllabe ou en ajoutait une, ce vieux dur-à-cuire s'écriait : « S... n... de D..., je vous f... dedans. » Il est bon de faire

remarquer que presque tous les chefs, à cette époque, juraient comme des enragés. Ils avaient l'air de croire que leurs discours avaient plus d'énergie. Ils s'imaginaient probablement que c'étaient les s... n... de D... qui faisaient obéir.

Le sentiment du devoir chez les uns et la crainte d'être punis chez les autres faisaient beaucoup plus que tous les jurons dont étaient émaillés les discours des grands et petits chefs de l'armée.

Ce vieux sergent n'admettait pas la moindre observation de ses inférieurs. En récitant la charge en douze temps, il m'arriva un jour de dire à la place de ces mots : porter les yeux sur le bout du canon, ceux-ci : porter les yeux sur l'extrémité du canon. Il s'emporta et me menaça de quatre jours de salle de police, parce que je m'étais permis de dire que l'extrémité ou le bout du canon signifiaient la même chose.

A la promotion du 1er janvier, j'étais en tête de la liste des élèves caporaux, mais le commandant ne voulut pas me nommer à cause de mes opinions politiques ; il raya mon nom en disant : « C'est encore trop tôt, nous verrons plus tard. »

Au commencement du mois de février, il se produisit une vacance parmi les moniteurs de l'école régimentaire. Le moniteur général était un ex-instituteur, *engagé* volontaire, bon garçon, mais vaniteux,

pédant et n'ayant de l'estime que pour ceux qui avaient à peu près les mêmes connaissances que lui. Son bagage scientifique était peu considérable. Il avait alors le grade de sergent et l'officier directeur des écoles du bataillon le chargea de choisir un moniteur en remplacement de celui qui manquait. Il réunit une vingtaine de chasseurs pris dans toutes les compagnies parmi ceux que l'on supposait aptes à remplir cet emploi. Je me trouvai de ce nombre.

Mes camarades furent presque tous interrogés avant moi. Le moniteur général adressait aux candidats des questions sur la grammaire, sur l'arithmétique et enfin il leur demandait, je n'ai jamais su pourquoi, s'ils savaient ce que c'était que le *nadir;* aucun ne sut le dire, ils furent tous *collés.*

Mon tour arriva. Je répondis aux questions qu'il m'adressa sur la grammaire et sur l'arithmétique, puis la fameuse question du *nadir* me fut faite.

Au moment où j'ouvrais la bouche pour répondre, il me dit:

— Vous ne savez pas non plus ?

— Pardon, mon sergent. Le nadir est un point vertical pour chaque lieu de la terre; il est opposé au zénith; le zénith est sur nos têtes et le nadir est sous nos pieds.

— Très bien, me dit-il, et comment savez-vous cela ?

— Je me suis occupé quelque temps d'astronomie et c'est en étudiant cette science que j'ai appris ce qu'est le nadir.

Je fus admis d'emblée; mes camarades, qui avaient

tous de la sympathie pour moi, n'en furent pas jaloux; mais entre eux ils n'appelèrent plus le moniteur général que le *sergent Nadir*.

Cet emploi de moniteur à l'école était conforme à mes goûts, je pouvais être utile à mes semblables en enseignant le peu que je savais.

La soupe était encore servie dans des plats ou gamelles en terre. Le cuisinier plaçait autour du plat et sur la soupe six portions de viande. Les hommes se groupaient par six pour compléter une gamelle; celle-ci était placée sur le bout d'un banc, les six hommes l'entouraient debout, enlevaient chacun leur portion et mangeaient la soupe. Il fallait avoir soin de ne prendre de la soupe qu'à son tour sous peine de s'attirer les reproches de ses camarades. Les cuillers devaient être aussi de la même dimension pour ne pas en prendre plus que les autres.

Il arriva un jour qu'un jeune Breton, doué d'un formidable appétit, acheta une énorme cuiller; il s'en servit une seule fois. Elle avait été remarquée; dès que le Breton s'absenta, un des malins de la chambrée la prit et frappa dessus avec un marteau jusqu'à ce qu'elle fût plate comme une pelle à four, puis il la remit au ratelier à la place qu'elle occupait avant sa transformation.

Quand la sonnerie de la soupe se fit entendre chacun s'arma de sa cuiller, mais notre homme en voyant la sienne entra en fureur et demanda l'auteur *de cette mauvaise* farce. Il lui fut répondu par les

éclats de rire de toute la chambrée. Le lendemain, il s'en procura une autre qui avait des proportions plus modestes.

XXII

JE SUIS NOMMÉ CAPORAL

Le 1er mai 1847, à l'occasion de la fête du roi Louis-Philippe, il y eut, selon la coutume, de nombreuses promotions dans l'armée. Je fus nommé caporal. Mon capitaine vint à la chambre m'annoncer cette nouvelle : « Le commandant hésitait encore, me dit-il; au 1er janvier, il avait rayé votre nom de la liste, mais comme votre conduite a été excellente, et que vous remplissez vos fonctions de moniteur avec beaucoup de zèle, il vous a nommé, espérant que vous ne vous servirez pas de l'autorité que ce grade va vous donner pour nuire au gouvernement. N'oubliez pas que nous avons tous prêté serment et juré fidélité au roi. »

Le serment dont parlait mon capitaine était une formalité à laquelle les soldats n'attachaient aucune importance. Quand les jeunes recrues passaient sous les drapeaux, un officier lisait à haute voix la formule du serment, chaque homme à son tour levait la main et disait : Je le jure.

Pouvaient-ils refuser de remplir cette formalité, Évidemment non! Ils n'étaient pas libres, on ne les consultait pas; on les aurait certainement punis pour refus d'obéissance. Du moment que le serment n'est pas prêté volontairement, il ne doit pas engager.

Au-dessus du serment il y a l'amour de la patrie et ce sentiment doit suffire pour que chaque soldat fasse son devoir.

Deux jours après, on fit reconnaître les nouveaux promus à l'appel du matin. J'avais le sac au dos, j'allais monter ma première garde comme caporal. Aussitôt que les clairons eurent sonné pour rompre les rangs, le commandant me fit appeler et me dit : « Je vous ai donné de l'avancement malgré vos opinions, j'espère que vous ne me le ferez pas regretter. » Puis faisant allusion à la dénonciation du jésuite, il ajouta : « A la suite des rapports qu'on m'avait faits sur vous, j'ai demandé à Lyon des renseignements; on m'a répondu que vous étiez républicain et que vous faisiez partie d'une nombreuse association de communistes. Je veux oublier tout cela, mais, de votre côté, oubliez aussi toutes ces chimères, ces rêves, ces utopies irréalisables, occupez-vous de votre métier. » Puis il dit avec force: « Vous êtes intelligent; continuez à travailler, vous aurez de l'avancement ; vous verrez que la part faite au mérite dans l'armée est beaucoup plus grande que ne le disent ses détracteurs. »

Je remerciai le commandant, et j'allais rejoindre les hommes de garde pour les conduire au poste.

Le temps était devenu beau, la campagne était superbe, tout annonçait qu'une année d'abondance allait succéder à une année de disette.

En juin, le prix du pain baissa de dix centimes par kilogramme.

Ma nomination ne m'empêcha pas d'être moniteur à l'École. Je montais la garde le samedi parce qu'il n'y avait pas de leçon ce jour-là ainsi que le dimanche.

La première fois que je fus chef de poste, c'est à la barrière Saint-Julien, j'avais avec moi quatre hommes seulement.

Ce petit poste isolé, en dehors de la ville, était très aimé des caporaux et des soldats; il était à peu près à l'abri de toute surveillance nocturne après la fermeture des portes de la ville qui avait lieu à 10 heures du soir [1].

J'étais occupé à lire, lorsque entra dans le corps de garde, vers les 11 heures du soir, une femme qui paraissait avoir une soixantaine d'années. Elle était d'une taille moyenne, un peu forte, avec une face rubiconde. C'était une femme qui habitait la banlieue de Metz; elle portait un grand sac vide sur son bras et tenait une faucille à la main.

— Bonsoir les amis, dit-elle en entrant.

[1] Dans les places fortes, les portes se fermaient chaque soir, les ponts-levis étaient levés et personne ne pouvait entrer dans la ville jusqu'à ce que le lendemain, matin, les ponts-levis fussent abaissés et que les portes fussent ouvertes. Aujourd'hui les portes sont ouvertes jour et nuit.

Puis elle alla s'asseoir sur le bord du lit de camp. Je me levai pour savoir ce qu'elle voulait.

— Bonsoir, Madame, que désirez-vous?

— Ce que je désire, tu ne le sais donc pas? dit-elle, en montrant son sac et sa faucille.

— Non, je ne le sais pas, que venez-vous faire à une pareille heure? Expliquez-vous, vous ne pouvez rester dans le poste, la sentinelle n'aurait pas dû vous laisser entrer.

— Allons, allons, ne fais pas le méchant; je t'aimerai bien; cette nuit, dit-elle en riant, tu seras mon homme le premier, *nesme* [1]?

— Votre homme, mais vous êtes folle. Filez, filez vite, je ne veux pas que vous restiez ici une minute de plus. Si je faisais mon devoir rigoureusement, je vous garderais pour vous faire conduire à la place demain matin.

— Ne vous fâchez pas, caporal, je m'en vais, mais vous êtes le premier qui m'ayez fait cet affront.

Elle sortit en mâchonnant des mots que je ne compris pas.

Un chasseur me raconta que cette femme venait au poste chaque nuit depuis que les herbes étaient grandes, qu'elle se livrait aux soldats à la condition qu'ils aillent couper de la luzerne ou des herbes dans les près voisins pour remplir son sac.

— J'ai déjà monté la garde ici, ajouta-t-il, et nous avons bien *rigolé*.

[1] *Nesme?* dans le patois messin, veut dire: n'est-ce-pas?

— Mais, malheureux, vous volez le bien d'autrui pour obtenir les faveurs de cette femme.

— Oh! fit-il, de l'herbe, ça pousse vite dans cette saison.

— Vous vous exposez à la prison pour cette vieille impudique, c'est honteux.

Il baissa la tête en disant :

— Elle n'est pas encore bien mal.

A quelque temps de là, en me promenant le long de la petite rivière la Seille, je revis la femme de la barrière Saint-Julien; elle lavait du linge en compagnie d'une de ses pareilles.

— Tiens, fit-elle, en voilà un que je reconnais.

Elle se redressa, mit les mains sur ses hanches et dit en s'adressant à moi :

— Vous m'avez méprisée, Monsieur le fier. Vos chasseurs étaient de meilleurs enfants que vous, ils ne m'ont pas méprisée eux, j'ai eu mon herbe tout de même, vous n'y avez vu que du bleu. Ah ! je ne vous fais pas envie! eh bien, on vous fournira des marquises et des duchesses!

Elle avait voulu se venger, c'était clair. Tout d'abord je lui ris au nez, puis je la rendis furieuse en chantant devant elle la romance des *Huguenots* :

Plus blanche que la blanche hermine,
Plus pure qu'un jour de printemps, etc.

J'étais avec deux camarades qui se tenaient les côtes à force de rire.

En me nommant caporal on m'avait fait changer de compagnie; je tombai dans une chambre où se trouvait un mauvais sujet du département des Landes. Cet homme joignait à une grande force musculaire une adresse extraordinaire : il était maître de contre-pointe, de canne, de bâton, prévôt de pointe, maître de danse, de boxe et de savate ou chausson, de plus, il était méchant, cruel; il éprouvait du plaisir à faire le mal.

Avant mon arrivée dans la chambre, il exerçait une tyrannie incroyable sur tous ses camarades qui le redoutaient.

Le caporal, mon prédécesseur, en avait une peur atroce, il se serait bien gardé de le réprimander et surtout de le punir.

Selon la coutume des régiments, je payai la bienvenue à mes collègues de la compagnie; tous me dirent : « Méfiez-vous, vous avez dans votre escouade la plus mauvaise *pratique* du bataillon; il menace de tuer tout le monde, personne n'ose se plaindre. »

Je les remerciai de l'avertissement, tout en me promettant d'observer et d'étudier l'individu. Il se faisait servir comme un despote absolu par les autres chasseurs et tous s'empressaient d'obéir. « Un tel, disait-il, astique ma giberne, et toi, bleu (on appelait ainsi les jeunes soldats), viens nettoyer mes souliers, puis tu les cireras. Quand tu retourneras dans ton pays, tu diras que tu as ciré la chaussure du plus grand guerrier de l'armée française. »

Il aimait aussi à se comparer aux héros de la chevalerie.

Chaque fois qu'il lui arrivait de se vanter en ma présence, je riais. Les premiers jours, il me donna fréquemment l'occasion de rire, il parlait à chaque instant de lui; il voulait me donner sans doute une haute opinion de sa personne.

Ma manière de faire le contrariait beaucoup; il le fit voir en disant à un chasseur qui lui était dévoué comme l'est un chien à son maître : « Ce caporal m'embête, il rit de ce que je dis; je crois qu'il se moque de moi. »

Un soir il rentra dans un état voisin de l'ivresse; il se mit à bousculer celui-ci, à donner un renfoncement à celui-là, etc., bref, il ennuyait toute la chambrée sans que personne osât souffler un mot; c'est ainsi que les choses se passaient avec les caporaux qui m'avaient précédé.

Lassé de le voir agir de cette façon, j'allai me placer en face de lui; je le regardai fixement et, d'un ton sévère, je lui dis :

— Aurez-vous bientôt fini de tourmenter vos camarades? Si vous supposiez qu'ils fussent plus forts que vous, vous ne leur chercheriez pas querelle, j'en suis convaincu.

Il me regarda en disant :

— Est-ce que vous croyez que je suis un lâche ?

— Si vous n'êtes pas un lâche, cessez alors d'opprimer ceux qui sont plus faibles que vous. Vous aimez à vous faire passer pour un grand guerrier, pour le brave des braves d'aujourd'hui; vous vous comparez aussi aux héros de la chevalerie du Moyen *Age. Mais* ces vaillants chevaliers haussaient les

épaules s'ils pouvaient entendre ce que vous dites et voir ce que vous faites. Ah! ils étaient loin de vous ressembler, ils n'employaient leur courage, leur force et leur adresse que pour protéger et défendre les faibles contre les forts, les opprimés contre les oppresseurs; tandis que vous, vous abusez constamment de votre force et de votre adresse pour contrarier et humilier ceux qui vivent avec vous. Aussi vous en recueillez les fruits : au lieu d'être aimé comme l'étaient les redresseurs de torts, vous êtes craint et détesté.

— Détesté, moi !

— Oui, détesté; l'amitié ne peut exister entre les tyrans et ceux qu'ils tyrannisent. Si vous étiez bienveillant avec tous, si votre force, votre adresse et votre valeur ne vous servaient qu'à secourir les faibles et à défendre la patrie, au lieu d'être détesté, vous seriez aimé de tous. On ne parlerait que de vos belles actions, tandis qu'à présent on ne parle que du mal que vous faites. On rechercherait votre société et l'on ne vous fuirait pas comme un chien enragé.

La bête fut piquée au vif. A partir de ce jour cet homme changea complètement de manière de faire. Il lui est arrivé encore quelquefois de se griser et de recommencer ses taquineries. Je lui répétai mes rangaines sur les chevaliers et j'eus le bonheur de voir que ma scie avait parfaitement réussi. Je m'étais adressé à sa vanité, c'était l'endroit sensible. Il chercha dans la suite à me prouver qu'il n'était pas dépourvu des qualités qu'on attribue aux héros des *romans* de chevalerie.

Cette espèce de sauvage, qui avait été la terreur de la compagnie, devint très soumis; je ne l'ai jamais puni.

Il ne faudrait pourtant pas croire qu'il eût changé au point de renoncer à faire le mal; il avait modifié ses habitudes dans la compagnie seulement, mais il avait conservé hors de la caserne son mauvais naturel. C'était une bête fauve que j'avais domptée.

En faisant la route de Metz à Compiègne, le bataillon s'était arrêté dans une petite ville pour faire une grande halte. Les enfants, attirés par le bruit du clairon, étaient venus nous voir. Mon sauvage saisit par les bras un garçon d'une douzaine d'années, l'enleva et le serra tellement fort que le malheureux enfant poussa de grands cris. Je lui reprochai sa mauvaise action et lui demandai ce qui avait pu le pousser à faire du mal à un petit être inoffensif.

— Cet enfant peut devenir vieux, mon caporal; dans quarante ans, il se rappellera encore qu'un chasseur l'a fait crier en le serrant.

Au camp de Compiègne, il avait fait aiguiser son sabre et celui du chasseur qui s'était fait son esclave; ils allaient tous deux dans les campements des autres corps, et ce monstre cherchait querelle aux soldats de la ligne, en ayant soin de cacher son titre de maître d'armes. Si son adversaire proposait un duel, il acceptait et offrait de se battre sur-le-champ avec son sabre et celui de son compagnon.

Un jour qu'il s'était enivré, il faisait du tapage dans le camp et, le sabre à la main, il menaçait de tuer quiconque tenterait de l'approcher. Vadju-

dant, qui connaissait l'influence que j'exerçais sur cette brute, m'envoya chercher pour éviter un malheur.

Je m'empressai de me rendre à l'endroit où l'on m'appelait; je trouvai ce sauvage le dos appuyé à une baraque et menaçant de son sabre tous ceux qui étaient là. Les hommes de service le regardaient, mais n'osaient pas lui mettre la main dessus.

Lorsque je fus en face de lui, je lui dis :

— Vous êtes donc toujours le même; voilà l'usage que vous faites de votre force : vous menacez vos chefs, vos camarades; au lieu de vous conserver pour combattre les ennemis de la France, vous vous exposez à passer devant un conseil de guerre.

— Taisez-vous, caporal, ou malheur à vous, hurla le misérable.

— C'est vous qui devez vous taire, obéissez, remettez votre sabre au fourreau, vous devriez être honteux d'avoir dégainé contre vos camarades.

Il ne voulut pas, mais il me laissa prendre son sabre sans résistance.

Quand on voulut le conduire à la garde du camp, il se débattit; doué d'une force herculéenne, il bousculait et renversait les pauvres petits chasseurs qui voulaient l'empoigner. On le saisit par les bras et par les jambes; quatre hommes le portèrent ainsi malgré ses soubresauts; il essaya de mordre ceux qui le tenaient. Je dis à un soldat de le prendre par la barbe et de lui tenir la tête en respect; après cela il se laissa porter sans se débattre. Lorsqu'il fut sous la tente qui servait de prison, l'adjudant lui fit attacher les

bras et les jambes, puis on le laissa ainsi jusqu'à ce qu'il eût cuvé son vin.

XXIII

CAMP DE COMPIÈGNE. — ARRIVÉE A STRASBOURG

Le 15 août 1847, le 2e bataillon de chasseurs d'Orléans quitta la ville de Metz, cette belle place forte que l'étranger n'avait pas encore souillée par sa présence, et dont les habitants étaient fiers d'ajouter à son nom l'épithète de *Pucelle*.

Les premières étapes furent fatigantes parce que la chaleur était suffocante. Ce n'est pas agréable de voyager en troupe quand la route est desséchée; les premières files soulèvent avec leurs pieds des nuages de poussière, de manière que ceux qui viennent à la suite en sont constamment enveloppés.

Dans les marches en dehors des villes, aussitôt que le commandant prononce les mots : *Pas de route*, un bourdonnement se fait entendre sur toute la ligne; il est permis aux soldats de parler. Les loustics s'en donnent tout à leur aise; ils débitent pour la centième fois des historiettes, des anecdotes, des blagues au gros sel : cela fait rire, cela distrait, et la route se poursuit *sans qu'on* ait le temps de songer à la

fatigue. Si le silence se fait dans les rangs, les chefs comprennent que leurs hommes sont fatigués et, dans ce cas, pour prévenir le découragement, ils excitent les boute-en-train à chanter pour relever le moral de leurs camarades.

Ce sont le plus souvent des paroles insignifiantes ou obscènes chantées sur l'air d'un pas redoublé; tous les répètent en chœur : cela fait oublier les souffrances occasionnées par une marche quelquefois longue et fatigante; c'est :

J'aime l'oignon frit à l'huile
J'aime l'oignon quant il est bon } *bis.*
Gauche, droite, gauche, droite. *bis.*

Puis ça recommence :

J'aime l'oignon frit à l'huile ..

La durée de ce chant est illimitée ; il est en outre à la portée de toutes les mémoires.

Ou bien :

C'est le curé du village, etc.

Ou encore :

Bonhomme, bonhomme,
Tu n'es pas maître dans ta maison,
Quand nous y sommes.
Bonhomme, etc.

Le voyage s'effectua sans qu'il survînt un incident *digne d'être rapporté*, et le douzième jour, nous

arrivâmes à Mouchy, à environ huit kilomètres de Compiègne.

Les troupes étaient divisées en deux parties à peu près égales : l'une était campée à Compiègne, et l'autre à Mouchy; les manœuvres se faisaient dans les terrains compris entre les deux campements.

Pendant toute la durée du camp, je fus chargé de l'ordinaire de la compagnie ; la tâche était simple ; l'intendance avait fait des marchés avec des entrepreneurs qui fournissaient aux troupes la viande et le pain de soupe. Les caporaux, habitués, d'après ce que l'on disait, à recevoir des remises des bouchers, des boulangers et même des marchands de légumes, étaient très mécontents de n'avoir plus de profits à prélever sur la nourriture des soldats ; ils se plaignaient chaque jour de la qualité de la viande, etc. ; ils engagèrent les hommes à se plaindre aussi, leur disant qu'on les volait. Il y eut presque une sédition.

Le duc de Nemours, qui commandait le camp, en fut averti ; il donna des ordres pour que les vivres fussent de bonne qualité, et tout rentra dans l'ordre.

Avant de lever le camp, le roi Louis-Philippe vint assister à la revue d'honneur ; il était à cheval, mais il me parut vieux et affaissé[1].

Le défilé se fit devant le roi qui avait à ses côtés ses fils et des généraux ; derrière lui, dans des voitures, se trouvaient la reine, la princesse Adélaïde, les princes et princesses, etc.

[1] Louis-Philippe était né le 6 octobre 1773, il avait par conséquent *près de soixante-quatorze* ans.

Les capitaines avaient recommandé de crier : Vive le roi ! en passant devant le monarque. Les officiers criaient : Vive le roi ! en saluant avec leurs sabres, mais je vis avec plaisir que les soldats restaient silencieux. Les cris poussés par les chefs n'avaient point d'écho dans les rangs. Le lieutenant de ma compagnie, qui marchait en serre-file, disait aux chasseurs : « Allons, criez donc, tas de cochons ! » Les soldats restèrent sourds, malgré cet encouragement.

A l'issue de la revue, le roi fit distribuer à chaque soldat cinquante centimes et un demi-litre de vin, le tout, disait-on, avec l'argent de sa cassette particulière.

Le soir, il y eut beaucoup d'hommes qui étaient ivres ; ils criaient alors : Vive le roi !

Avant la distribution d'argent et de vin, point de cris, mais, après, de nombreux vivats en l'honneur de celui qui régalait.

Il y a du chien dans l'homme, pensai-je, il aboie pour celui qui lui donne la pâtée.

Le 30 septembre, le 2e bataillon de chasseurs d'Orléans quitta le camp et prit la route de Strasbourg, où il allait tenir garnison.

Après avoir passé quelques jours dans ma nouvelle garnison, j'écrivis à ma famille ; je lui parlais de ce que j'avais vu de plus remarquable, et je donnais les détails suivants sur l'horloge de la cathédrale :

« Ce que j'ai trouvé de plus curieux à examiner, c'est l'horloge astronomique. Quelle complication : c'est un travail immense, merveilleux. Pour vous en donner une idée très imparfaite, je vais essayer de vous en faire de mémoire une petite description.

« Ce qui frappe d'abord les regards, c'est le comput ecclésiastique qui indique le nombre d'or, le cycle solaire, les épactes et la lettre dominicale ; ensuite, il y a une grande roue ou cercle qui sert de calendrier ; on y voit le nom du jour, celui du saint et le quantième ; elle ne fait qu'un tour par an. Au milieu de ce cercle, se trouve le Soleil qui se lève et se couche à des heures qui varient selon les saisons. Il y a aussi une boule représentant la Lune et indiquant ses différentes phases.

« Au-dessus, on voit deux génies, dont l'un tient un timbre d'une main et de l'autre un marteau : il frappe les quarts, les demies et les heures ; l'autre génie tient un sablier qu'il renverse toutes les heures. Un peu plus haut, il y a deux niches : les sept jours de la semaine se suivant sortent de l'une et entrent dans l'autre. A minuit, le jour change. Le dimanche est représenté par Apollon, le lundi par la Lune et les autres jours par Mars, Mercure, Jupiter, Vénus et Saturne. Tous ces dieux mythologiques sont assis sur des chars.

« Plus haut encore, il y a la Mort près d'un timbre sur lequel se répète les heures que le génie frappe au-dessous. Le quart est frappé par un enfant, la demie par un adolescent, les trois quarts par un *homme mûr*, les quatre quarts par un vieillard et

l'heure par la Mort. Cette allégorie représente les quatre âges de la vie humaine.

« A la partie supérieure de l'horloge, il y a Jésus et ses douze Apôtres, puis un coq à côté de lui.

« A midi, Jésus étend les mains comme pour bénir; quatre apôtres passent devant lui, s'inclinent et reçoivent sa bénédiction ; alors le coq bat des ailes et chante. Ensuite, quatre autres apôtres passent comme les premiers : le coq chante de nouveau après avoir agité les ailes, et ainsi de suite. Le coq chante trois fois.

« Il y a encore un système planétaire où figurent les principales planètes connues lorsque l'horloge a été restaurée ; les planètes tournent autour du Soleil et sont à des distances proportionnées à celles qu'elles occupent dans l'espace.

« Je ne puis pas vous détailler toutes les choses qui sont mises en mouvement par le mécanisme de l'horloge, je ne l'ai pas sous les yeux, mais ce que je puis vous dire, c'est que c'est un travail admirable; rien que ce magnifique chef-d'œuvre mérite qu'on fasse le voyage pour le voir.

« Adieu, je vous embrasse. »

Vers la fin de l'automne, je changeai de compagnie bien malgré moi, mais il fallut obéir. J'eus pour lieutenant un homme efféminé, capricieux, méchant, criblé de dettes et ne faisant son service qu'à contre-cœur. Les soldats l'avaient surnommé *Vert-de-gris : c'est le nom qu'on* donnait dans l'armée aux chefs

injustes, vindicatifs et d'une sévérité exagérée. Cet officier punissait à tort et à travers ; il rendait tellement malheureux ceux qui étaient placés sous ses ordres, que plusieurs caporaux et soldats cassèrent leurs carabines de rage, préférant faire quelques mois de prison et aller finir leur temps de service en Afrique, plutôt que de rester sous la domination de cet homme qui aurait pu, par ses injustices, les pousser à une résolution beaucoup plus grave.

Ceux qui cassaient leur fusil appellaient cet acte répréhensible *faire un jambon*, parce qu'ordinairement ils saisissaient leur arme par le canon, frappaient la crosse à terre, qui se cassait à la partie la plus faible, près de la culasse ; la crosse séparée de cette façon a plus ou moins de ressemblance avec un jambon ; de là, sans doute, est venue cette phrase : *faire un jambon*.

J'avais dans mon escouade quelques jeunes Bretons qui n'étaient pas encore ce qu'on appelle des *propres soldats ;* il fallait les surveiller pour les obliger à se laver le cou et les oreilles. Un jour, ce lieutenant vint dans les chambres faire une ronde, il visita les oreilles de mes hommes et trouva que celles d'un jeune soldat laissaient à désirer sous le rapport de la propreté.

— Quel est le caporal de ce cochon ?

— C'est le caporal Commissaire, mon lieutenant, répondit le sergent de semaine.

— Vous lui direz que je le consigne quatre jours, pour n'avoir pas surveillé ses hommes, vous entendez, sergent ?

En rentrant à la chambre, j'appris que j'étais consigné. Rigoureusement, la punition était juste, je m'inclinai, mais je ne fus pas content d'être puni la première fois pour un motif aussi futile.

Je fis quelques reproches au chasseur qui en était la cause; le pauvre garçon en eut beaucoup de regret; il s'attendait à être puni par moi; puis, voyant que je ne le punissais pas, il en fut touché. C'était un paysan de la Bretagne bretonnante; il ne savait pas un mot de français lors de son arrivée au corps et il avait encore de la difficulté à se faire comprendre.

A partir de ce jour, il se lava très bien; il venait vers moi, le matin, me montrait ses oreilles lavées, en disant dans son parler de nègre : *Tu vois, ma caporal, moi bien propre.* Je lui visitai les oreilles quatre ou cinq fois et je lui dis : « C'est bien, continuez. »

XXIV

24 FÉVRIER 1848.— PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE

J'étais de garde à la porte des Pêcheurs lorsque la nouvelle de la révolution de Février parvint à Strasbourg. Le gouvernement du roi Louis-Philippe a été renversé sans que la nation s'en fût *émue. A Paris, il fut* peu défendu; en province, per-

sonne ne songea à s'opposer à l'établissement de la République. Plus tard, ceux mêmes qui avaient contribué à le renverser par leurs intrigues ont osé appeler la révolution de Février *une surprise*.

Une révolution populaire faite contre le pouvoir n'est jamais une surprise.

Une révolution de palais est généralement le résultat d'une surprise, mais il n'en est pas de même d'une révolution faite par le peuple; pour qu'elle aboutisse, il faut que le pays en soit plus ou moins complice; la victoire n'est qu'à cette condition.

La proclamation de la République me combla de joie; c'était la forme de gouvernement que je désirais depuis mon adolescence et pour laquelle je n'avais cessé de faire une propagande active. Je croyais que toutes les questions sociales qu'on avait discutées sous le règne qui venait de finir allaient recevoir une solution dans l'intérêt des travailleurs; je pensais qu'il était possible d'organiser le travail de telle sorte que l'ouvrier ne fût plus exposé à ces crises industrielles qui plongent dans la misère tant de malheureux.

Au lieu de faire appel à mes souvenirs, il est plus simple de reproduire quelques extraits d'une lettre que j'écrivis à ma famille le 6 mars 1848 :

« Vive la République ! tel est le cri que l'on entend sur tous les points de la France. Le peuple de Paris s'est montré grand dans la lutte et généreux après la victoire. Vingt-quatre heures lui ont suffi pour renverser la royauté. La France est libre, le *peuple est souverain*. Il faudra bien qu'on s'occupe

d'améliorer la position des travailleurs. On organisera le travail de manière que chacun soit assuré de vivre en travaillant. Que de maux, que de vices disparaîtront avec la misère qui les engendre.

« Je ne pourrais vous dire tout le plaisir que m'a causé l'avènement de la République ; depuis que la nouvelle est parvenue à Strasbourg, je suis ivre de joie, je suis heureux. Je puis donc parler librement, personne ne me contredit à présent; il semble que tout le monde est de mon avis et partage mes opinions.

« Les Strasbourgeois sont joyeux, la ville est en fête ; toutes les maisons sont encore pavoisées de drapeaux tricolores ; les premiers jours toutes les fenêtres étaient illuminées.

« Le général commandant la division a passé en revue la troupe et la garde nationale; le défilé s'est fait aux cris de : Vive la République. La garde nationale criait : Vive la République et Vive l'armée ! Les soldats répondaient par les cris de : Vive la République, Vive la garde nationale!

« Après la revue, soldats et gardes nationaux ont fraternisé ensemble. Tout le monde paraît content. »

* * *

Ma sœur Annette m'annonça que mon ami J.-B. Bouvard l'avait demandée en mariage ; en même temps, elle manifesta le désir de savoir ce que je pensais de ce projet.

Voici la réponse que je lui fis :

« Ma chère Sœur,

« Tu me fais part de la demande ou plutôt de l'aveu que mon ami Bouvard vient de faire à notre mère au sujet de ses visites. Je ne puis qu'en être content ; Bouvard est un excellent garçon, il a les qualités qu'il faut pour faire un bon époux ; son caractère et ses habitudes réservées feront le bonheur de celle qui sera sa femme.

« Je te remercie de t'être confiée à moi, je te remercie également de la nouvelle preuve d'amitié que tu viens de me donner en me prévenant de ce qui t'intéresse à un si haut degré ; tu as pensé, bonne sœur, que je ne pouvais y être indifférent. En effet, je voudrais pouvoir partager vos joies et vos peines ; mon plus grand désir est de vous voir tous heureux. Je ne te fais pas de recommandation sur ce qu'il faut pour faire une bonne ménagère. Ta jeunesse ainsi que la mienne ont été témoins des peines qu'a endurées notre mère. Cela t'a servi d'école ; tu as été initiée bien jeune aux détails du ménage. Tu n'es pas comme ces filles que l'on marie et qui n'ont jamais eu d'autres soucis que ceux que leur ont donnés leurs poupées ; toi, au contraire, tu dois avoir conscience des obligations que le mariage impose. »

Il y a vingt-quatre ans[1] que j'ai écrit la lettre qui précède ; en la copiant aujourd'hui, j'éprouve un véritable bonheur en pensant que mes prévisions se

[1] *Ces pages ont été écrites en 1872.*

sont réalisées. Ma sœur et mon ami se sont mariés ; depuis, ils n'ont cessé d'être des époux modèles.

« Strasbourg, le 17 mars 1848.

« Pour la première fois, les soldats sont appelés à voter pour élire les représentants du peuple ; mais, éloigné de Lyon depuis deux ans, je ne suis pas assez au courant de ce qui s'y passe pour savoir quels sont les hommes dignes de nous représenter et capables de défendre nos intérêts. J'ai consulté tous les Lyonnais du bataillon ; ils m'ont donné l'assurance qu'ils voteraient comme moi, que je n'avais qu'à leur faire connaître les noms qu'ils devaient porter sur leurs bulletins.

« Il s'agit d'une chose grave, les voix du bataillon peuvent faciliter peut-être la nomination de bons républicains. Il n'y a pas de temps à perdre, ma chère sœur ; va prier mon ami G. Vallier de te faire connaître les choix faits par la démocratie lyonnaise. Je te charge de cette commission parce que, mieux que tout autre, tu comprendras l'importance du service que je réclame ; pas de retard, hâte-toi, c'est un nouveau sacrifice fait à la République ; je compte sur ton dévouement : tout républicain doit en avoir, surtout dans des circonstances semblables. »

Dans le département du Bas-Rhin, il se produisit *quelques désordres* dans les cantons de Marmoutiers

et de Wasselone. Des paysans ignorants s'imaginaient que sous la République il était permis de tout faire. Ils allèrent en troupe dans les forêts de l'État abattre des arbres pour leur usage, et sans se gêner, ils choisissaient les plus beaux sujets, ceux qui étaient marqués, disait-on, pour le service de la marine.

On envoya quelques détachements de soldats pour mettre fin à ces déprédations.

Au milieu des populations chrétiennes de ces contrées habitaient un certain nombre de juifs. Ces derniers se livraient au commerce pour la plupart, quelques-uns faisaient la petite banque et prêtaient à un taux usuraire. Si l'emprunteur ne pouvait acquitter sa dette à l'échéance, le prêteur le poursuivait sans merci jusqu'à ce que ses propriétés fussent vendues ; de là naissaient des haines héréditaires. Ceux qui croyaient avoir le plus à se plaindre se concertèrent pour attaquer les israélites ; ceux-ci n'étant pas assez forts pour résister, prirent la fuite ; leurs maisons furent saccagées et quelques-unes furent livrées au pillage.

On envoya des troupes pour rétablir l'ordre. Ma compagnie se mit en marche à 8 heures du soir ; elle arriva à Marlenheim à minuit. Les habitants de ce village, effrayés de ce qui s'était passé dans d'autres communes, nous firent un accueil chaleureux ; ils nous appelaient leurs sauveurs, exagérant beaucoup le service que notre présence leur rendait.

L'arrivée des troupes suffit pour empêcher ces *regrettables scènes* de sauvagerie de se renouveler.

Nous restâmes deux semaines logés chez les habitants, puis nous revînmes à Strasbourg.

Pendant notre séjour à Marlenheim, il y eut une alerte qui inquiéta vivement une partie de la population. Le maire avait été prévenu qu'un certain nombre de paysans des communes environnantes, armés de fusils, de fourches et de faulx, devaient venir saccager les maisons des juifs. J'étais de garde, j'avais six hommes avec moi et j'étais chef de poste. Le commandant du détachement vint me faire part des bruits qui couraient et me demanda si je ferais bonne contenance en face d'une attaque qui paraissait probable. Après lui avoir dit que je ferais mon devoir, qu'il pouvait compter sur ma fermeté, il se retira. Je défendis à mes hommes de quitter le poste sous aucun prétexte, je surveillai moi-même la route et tout se passa tranquillement.

Le commandant fut prévenu dans la soirée que l'attaque se ferait la nuit et qu'on devait tout d'abord enlever le poste. Il crut à un danger sérieux et, de crainte que nous ne fussions accablés par le nombre, il fit doubler le poste et envoya en même temps un sergent pour le commander. La nuit fut calme, il n'y eut que le sergent qui fut inquiet; le pauvre garçon n'était pas brave, c'était une sorte de fanfaron qui n'ouvrait jamais la bouche sans menacer les soldats de la salle de police. Quand il avait dit à un homme : Je vous f... dedans, il lui semblait qu'il avait fait une prouesse; il retroussait ses moustaches et lissait sa barbiche, mais il n'était pas aussi crâne en *présence d'un danger* même incertain.

Dans deux ou trois régiments les soldats se mutinèrent et chassèrent ou essayèrent de chasser leur colonel. Je ne sais quels étaient les griefs qu'ils pouvaient avoir; par conséquent, je n'ai pas les éléments nécessaires pour formuler un jugement; néanmoins, je blâmais ces actes d'indiscipline.

Quelques ivrognes, habitués des salles de police, crurent aussi que le moment était venu pour eux de se venger des punitions qu'on leur avait infligées. Je fus prévenu de ce qui se passait dans le bataillon. Quatre ou cinq meneurs vinrent me trouver et me proposèrent de leur aider à chasser le commandant.

La politique était complètement étrangère au complot; ces gens-là n'avaient rien compris à la révolution de Février. Ils se faisaient une étrange idée de la République; ils croyaient qu'il n'y avait plus de lois, que chacun avait le droit de faire tout ce qui lui plaisait. Pour ces individus, il s'agissait tout simplement de profiter de l'émotion générale pour satisfaire des rancunes et des vengeances personnelles.

Je repoussai leur proposition et m'efforçai de leur faire comprendre tout ce qu'il y avait d'odieux dans leur tentative.

« Nous sommes peut-être à la veille d'une guerre, leur disais-je, où la France aura besoin de tous ses soldats pour sa défense, et vous voulez, pour vous venger et assouvir vos haines, chasser un commandant qui passe pour intelligent et capable, et qui a fait jusqu'ici son devoir de soldat; croyez-vous que le *gouvernement* provisoire tolèrerait un acte de ce

genre? — Vous êtes des fous, vous n'avez pas calculé toute la portée de l'injustice que vous voulez commettre. Restez tranquilles, renoncez à votre projet pendant qu'il en est temps encore. Je dois vous déclarer que si vous persistiez, malgré mes conseils, non seulement je ne serai pas avec vous, mais je vous combattrai, et nous verrons qui l'emportera des fous ou des hommes de bon sens. »

Ils me quittèrent très refroidis et l'affaire n'eut pas de suite.

Dans le même temps, il s'éleva une querelle entre les soldats de mon bataillon et ceux du 4e hussards. Ce régiment était venu tenir garnison à Strasbourg depuis la République. Des rixes avaient lieu chaque jour et peu s'en fallut que cette affaire ne prît des proportions considérables. Voici quelle avait été la cause de ce conflit :

En général, les soldats ont l'esprit de corps, ils croient que leur régiment est supérieur à tous les autres, quelle que soit l'arme à laquelle ils appartiennent. Les chasseurs à pied se croyaient bien au-dessus des fantassins, à cause du sabre et des épaulettes qu'ils portaient ; les fantassins n'en avaient pas alors. Il faut dire aussi que les dames qui fréquentaient les bals où allaient danser les militaires, préféraient les chasseurs aux soldats de la ligne; elles leur trouvaient l'air plus dégagé et surtout l'air plus *pratique*. Tout allait bien pour les chasseurs jusqu'*au jour où le* 4e hussards vint avec ses vestes

rouges faire tourner la tête à ces belles inconstantes. Les unes lâchèrent les chasseurs pour prendre les hussards ; les autres, moins volages peut-être, se contentèrent d'adjoindre à l'ancien amoureux un des nouveaux venus.

Une dispute s'éleva au bal de *la Pomme d'or* entre des chasseurs et des hussards au sujet de quelques belles. Des injures, ils en vinrent aux coups ; les chasseurs n'étaient pas en force. Le lendemain, dans le but d'exciter leurs camarades contre leurs adversaires, ils firent un récit fantaisiste de leur querelle en taisant le véritable motif qui l'avait amenée. Ils prétendirent que les hussards avaient déclaré qu'ils arracheraient les passe-poils des pantalons des chasseurs pour s'en faire des cordons de montre.

C'était idiot ; cela n'empêcha pas que la colère ne montât un certain nombre de têtes. Pendant quelques jours ce n'était que coups de poing et duels entre les soldats des deux corps. Les officiers eux-mêmes finissaient par prendre parti pour leurs hommes, à tel point que ceux qui étaient de ronde punissaient fréquemment les soldats du régiment avec lequel le leur était en lutte. Il fallut l'intervention du général commandant la division auprès des chefs de corps, pour faire cesser une querelle qui aurait pu tourner au tragique.

* * *

Le caporal qui faisait les achats pour l'ordinaire de la compagnie tomba malade. On me chargea de le *remplacer jusqu'à* ce qu'il revînt de l'hôpital.

Je me rendis chez le sergent-major qui me donna les livres et quelques renseignements, puis il ajouta : « Vous savez, caporal, on ne paye les fournisseurs que tous les cinq jours ; vous viendrez tel jour, je vous donnerai de l'argent pour faire le prêt aux hommes et pour payer ce que vous aurez acheté pour la compagnie. » Il m'indiqua les quantités de viande, de pain de soupe et de légumes que je devais acheter chaque jour. Matin et soir, j'allais aux provisions avec des hommes de corvée ; le cinquième jour j'allai trouver le sergent-major.

— Avez-vous fait votre compte ? me dit il.

— Oui, major, les dépenses s'élèvent à telle somme.

— C'est bien ça. Voilà.

Je reconnus l'argent qu'il me donnait, il manquait dix francs. Je lui en fis l'observation. Il se mit à rire.

— C'est la règle, dit-il ; tous les caporaux qui tiennent l'ordinaire me font cette remise et il leur reste encore la plus grosse part.

— Quelle part, que voulez-vous dire ?

— Comment ! vous ne savez pas que le boucher vous comptera la viande deux sous par kilogramme de moins qu'elle n'est portée sur le livre d'ordinaire ; le boulanger vous remettra un sou par franc, soit cinq pour cent sur les achats que vous aurez faits chez lui, et enfin, le marchand de légumes ne vous fera payer que quatre jours au lieu de cinq. Les compagnies sont fortes, c'est un bon *fourbi* que d'être caporal d'ordinaire.

— *Je vous remercie*, major, vous ferez faire ce

bon *fourbi* par qui vous voudrez ; quant à moi, je ne veux pas le faire, voilà vos livres !

Le sergent-major ne pouvait en croire ses yeux et ses oreilles.

— Vous avez tort, il ne faut pas avoir des scrupules exagérés, tous le font.

— C'est possible, mais c'est un vol, je ne veux pas m'en rendre coupable.

— Que dira le capitaine ?

— Vous arrangerez l'affaire, vous direz que je suis moniteur à l'école et que je fais, en outre, les fonctions de sergent de tir.

— Oui, mais ne parlez pas des dix francs que je voulais retenir, je serais cassé de mon grade.

Je promis de n'en rien dire.

Le capitaine voulut savoir pourquoi je ne voulais pas tenir l'ordinaire. « Il doit y avoir quelque chose là-dessous, dit-il, habituellement les caporaux sont très désireux de cette charge. »

Je m'excusai, faisant valoir mes autres fonctions, Le capitaine était un excellent homme ; je ne fus pas puni.

Je savais depuis longtemps que les caporaux d'ordinaire volaient leurs camarades en se faisant faire des remises par les fournisseurs, mais je ne savais pas encore à combien elles pouvaient s'élever.

J'avais vu aussi des fourriers retenir à leur profit des rations de pain à des hommes qui arrivaient de permission. Je savais également que les jours de distribution de vin, ils prélevaient quelques litres qu'ils remplaçaient par de l'eau avant de donner les

rations aux soldats, mais ce que j'ignorais, c'était qu'il y eût des sergents-majors qui favorisaient ces agissements coupables et qui s'y associaient en se faisant faire des remises sur les vols que commettaient les caporaux chargés d'acheter les vivres de leur compagnie.

Cette affaire me rappelle un incident qui se passa pendant notre séjour au camp de Compiègne.

La compagnie à laquelle j'appartenais recevait chaque jour environ deux litres et demi d'eau-de-vie pour mettre dans l'eau afin de la rendre salubre. On en mettait dans les bidons à eau à peu près un litre pour plus de cent hommes, et les sous-officiers, au nombre de sept, absorbaient le reste. Les soldats savaient parfaitement que les sous-officiers *buvaient la goutte* à leurs dépens, personne n'osait se plaindre. Un jour, il s'en trouva un plus hardi que les autres qui se plaignit au capitaine. Celui-ci fit venir le fourrier qui jura sur l'honneur que les distributions se faisaient régulièrement, qu'on n'avait qu'à le demander aux autres chasseurs, qu'on verrait bien s'ils ne recevaient pas leur compte, et que celui qui se plaignait était un grincheux, un vilain soldat, qui n'était jamais content, qui jetait le trouble dans la compagnie, etc., etc.

Le capitaine interrogea successivement une dizaine d'hommes qui déclarèrent tous qu'ils étaient contents de la manière dont se faisait les distributions.

Trompé par ces déclarations dictées par la crainte, le capitaine parla sévèrement au malencontreux *palignant; il termina* son discours par ces mots :

« Tâchez à l'avenir que vos réclamations soient fondées, ou, autrement, je vous punirai ; je ne serai pas indulgent comme aujourd'hui. »

Je suis convaincu que ces abus n'existent plus dans l'armée; aujourd'hui, l'instruction s'est répandue et avec elle le sens moral s'est développé.

La conscience des fourriers et des caporaux qui volaient les soldats n'était pas troublée le moins du monde; ils ne croyaient pas que leurs *fourbis* fussent des actes malhonnêtes, parce que tous faisaient comme ça.

Voici des extraits de plusieurs lettres que j'écrivis à ma famille dans le courant de l'année 1848.

« Strasbourg, 2 avril 1848.

« Aussitôt notre retour de Marlenheim, on m'a demandé pour être employé aux écritures au bureau de recrutement; j'y vais de 9 heures du matin à 4 heures du soir, et après je suis libre ; je ne monte plus la garde, je n'assiste plus aux revues ni aux exercices. En un mot, je ne fais plus de service.

« Cette situation me plaît assez ; j'emploie mes soirées à faire de la propagande républicaine ; seulement il y a une chose qui me contrarie : je crains, si nous avons la guerre, d'être laissé au dépôt à cause de ce petit emploi. »

« Strasbourg, le 25 mai 1848.

« Vous me dites que la misère est grande à Lyon ; je crois *qu'elle est encore* plus affreuse à Strasbourg.

Dans les grandes villes, où l'on redoute des troubles à cause de l'agglomération des ouvriers, on leur vient en aide par le moyen des ateliers nationaux; mais ici où le peuple est patient, on ne fait presque rien pour lui.

« Cependant, on vient d'ouvrir un chantier où ceux qui y travaillent gagnent un franc vingt-cinq centimes par jour ; pour y être admis, il faut de véritables protections. Notez que les vivres sont à peu près aussi chers qu'à Lyon : vous voyez que les ouvriers strasbourgeois sont encore plus malheureux que ceux du département du Rhône.

« On dirait que les ennemis de la République se sont entendus pour ne pas faire travailler ; ils comptent par ce moyen dégoûter le peuple de cette forme de gouvernement et le contraindre d'accepter comme sauveur *Henri V* ou le *petit comte de Paris*. Il n'en sera rien, je l'espère.

« Il y a longtemps que le peuple souffre patiemment, la bourgeoisie devrait faire quelque chose pour lui; ce serait dans l'intérêt des deux classes. Je crains une guerre civile, l'orage commence à gronder, il serait temps de le conjurer par des mesures efficaces. »

« Strasbourg, 16 juillet 1848.

« Après les terribles événements qui viennent de se passer à Paris, je me trouve très heureux d'être en garnison dans une ville aussi tranquille que celle-ci ; il n'y a pas la moindre agitation.

« *Les journaux* m'ont appris qu'il y avait eu de

l'émotion à Lyon occasionée par la reprise des canons qui étaient au pouvoir des Croix-Roussiens depuis la proclamation de la République. Les ouvriers ont bien fait de les rendre ; ils ont peut-être évité une guerre civile qui aurait pu être funeste à la République.

« En ce moment, les réactionnaires s'efforcent de calomnier les ouvriers des villes auprès des habitants des campagnes. Ils disent que les républicains veulent partager les biens, supprimer la famille et détruire la religion, que ce sont des fainéants qui ne veulent pas travailler, etc., etc.

« La révolte, d'ailleurs, n'est pas un moyen de salut, ou, alors, il faudrait après la victoire organiser une dictature forte qui terrorisât les ennemis de la République. Mais le peuple n'est pas encore suffisamment éclairé pour faire ses affaires lui-même ; il vaut mieux qu'il prenne patience et qu'il s'instruise, ce n'est que par ce moyen qu'il obtiendra de bons résultats. A présent que tout Français est électeur et éligible sans condition de fortune, le peuple tient dans ses mains l'instrument qui peut et doit l'affranchir.

« Adieu, je vous embrasse », etc.

« Strasbourg, le 9 novembre 1848.

« Depuis quelque temps, je m'ennuie, j'espérais beaucoup plus de la République. Les déceptions succèdent aux déceptions. Je croyais qu'on allait sérieusement s'occuper d'améliorer le sort du peuple. Ce n'est pas que j'ignorais que les ouvriers sont loin d'être *assez éclairés* pour ne pas se laisser séduire

et tromper par des promesses menteuses. Le peuple s'est trop fié aux paroles des Lamartine. Il devait exiger des actes alors qu'il était puissant. Tout n'est pas perdu, il nous reste le suffrage universel; c'est une conquête immense, sans doute, mais quand le peuple saura-t-il s'en servir? Je suis dans un pays où la masse est tellement ignorante qu'il ne s'écoule pas de jour sans que j'aie de vives discussions sur les questions les plus simples.

« Beaucoup d'Alsaciens trouvent que tout va bien pourvu qu'ils puissent boire leur chope de bière; quant aux abus et aux privilèges, ils pensent qu'il y en a toujours eu et qu'il y en aura toujours. Est-ce que la terre ne pourrait pas tourner sans ça? A côté de ces insouciants, je dois vous dire que j'en connais de très intelligents, ayant des opinions avancées; mais ceux-ci ont voyagé, la plupart ont rapporté leurs idées politiques de Paris ou des autres grandes villes.

« Je vais souvent chez le correspondant de Cabet, M. Bergemer; c'est un très honnête homme, et sa compagne une excellente femme, ils ont toutes sortes de bontés pour moi.

« Je vois aussi un grand nombre d'autres citoyens dont j'ai fait la connaissance dans les réunions publiques et dans les clubs; je leur fais partager mes opinions, cela me dédommage de l'ennui que d'autres me font éprouver.

« La nomination du président est la question capitale du moment, elle intéresse l'avenir même de la *République*.

« Vous devez connaître mieux que moi les divers candidats qui se présentent : Louis-Bonaparte, Cavaignac, Ledru-Rollin, Raspail, Lamartine et Bugeaud.

« De ces six candidats ceux qui réuniront le plus grand nombre de voix, ce sont les deux premiers. Louis Bonaparte a dans son passé Strasbourg et Boulogne : c'est donc un prétendant; il n'en faut pas.

« Cavaignac n'a malheureusement pas tenu sa parole; il avait dit : « Il n'y aura ni vainqueurs ni « vaincus, il n'y aura que des frères égarés » On sait ce qu'il a fait des vaincus de juin.

« Ledru-Rollin n'est pas socialiste, et pourtant il est de ceux qui ne renient pas les principes de la révolution de Février. Il demande le droit au travail et l'organisation du travail, ce qui conduit, si l'on veut être logique, à la suppression de la propriété individuelle; je mets au défi qui que ce soit d'accorder le droit au travail et de l'organiser sans transformer la propriété actuelle. Cela n'a pas besoin d'être démontré, c'est trop évident. Je pense donc que tous ceux qui demandent ces choses en veulent les conséquences, ou ils ne seraient pas de bonne foi.

« Raspail n'obtiendra qu'un petit nombre de voix, il est trop avancé pour les électeurs des campagnes.

« Lamartine, la sirène du gouvernement provisoire, en aura encore moins. Quant à Bugeaud, je crois qu'il n'en aura pas du tout.

« On fait circuler en ce moment dans les casernes la biographie du général Cavaignac, on en a donné à tous les officiers, sous-officiers et caporaux; ces *derniers la lisent* aux simples soldats. Elle ne ren

ferme que les traits les plus saillants de la vie du frère de Godefroy. Elle ne contient pas de profession de foi; c'est plus commode: ne faisant pas de promesses, on ne lui reprochera pas de manquer à ses engagements.

« Cela calmera peut-être l'enthousiasme des soldats pour Bonaparte, car autrement, je crains que les neuf dixièmes de l'armée ne votent pour lui.

« Adieu, je vous embrasse », etc.

XXV

MES RAPPORTS AVEC LES DÉMOCRATES STRASBOURGEOIS

L'emploi que j'avais au bureau de recrutement me laissait libre tous les jours après 4 heures du soir, et le dimanche après 10 heures du matin. J'avais par conséquent beaucoup de temps à dépenser; je l'utilisais dans l'intérêt de la République. Je m'étais mis en rapport avec tous les ouvriers intelligents qui s'occupaient de politique, j'assistais régulièrement aux séances du *Club des travailleurs*. Ceux qui y prenaient la parole n'étaient pas des orateurs brillants, mais, en général, ils montraient beaucoup de bon sens et paraissaient animés de bonnes *intentions*.

Dans ces réunions, j'ai appris à connaître de nobles cœurs bien dévoués à la cause républicaine, dont j'ai gardé le meilleur souvenir.

A côté de choses sérieuses, il y en a souvent qui prêtent à rire. Je me rappelle avoir été invité à assister à l'ouverture d'un club qui se tenait dans un local situé dans une des rues les plus étroites de la ville. L'ameublement se composait de quelques bancs pour les auditeurs des premiers rangs, les autres se tenaient debout. La salle était éclairée par deux chandelles placées dans des goulots de bouteilles qui servaient de chandeliers. Ces deux luminaires étaient placés de chaque côté de la table où siégeaient les membres du bureau ; au milieu apparaissait la bonne large figure du président. C'était un bon Alsacien, un peu flegmatique et possédant la gravité qui convient à la fonction qu'il remplissait. Quand l'heure d'ouvrir la séance fut arrivée, il agita une énorme sonnette pour faire faire silence, puis il prononça solennellement ces mots : *Citoyens, la séance est levée.*

Il avait prononcé cette phrase avec tant de gravité que je n'osai pas rire ; je crus qu'il s'était trompé, qu'il avait voulu dire : *Citoyens, la séance est ouverte.*

Tout n'est que convention dans ce monde ; pour les membres de ce club, les mots n'avaient pas la même signification que pour les députés. J'assistai plusieurs *fois à l'ouverture* des séances et chaque

fois il ouvrit la séance en disant avec le même ton solennel : *Citoyens, la séance est levée.* Pour lever la séance, il disait simplement : *Citoyens, la séance est finie.*

Pour faciliter la propagation de ses écrits, Cabet cherchait à avoir un correspondant dans chaque ville, chez lequel il établissait un dépôt de ses livres, de ses brochures et de son journal *le Populaire.* Ce correspondant groupait autour de lui les partisans de la doctrine icarienne ; il tenait M. Cabet au courant des progrès du communisme dans la localité qu'il habitait ; de plus, quand il y avait quelque adhésion publique à donner, quelque adresse à envoyer au Père, c'était lui qui en prenait l'initiative ; il se chargeait de convoquer les adeptes et leur faisait la proposition qu'il jugeait opportune.

Strasbourg avait son correspondant, mais depuis peu ; c'était un brave Alsacien qui avait habité Paris pendant de longues années et qui était revenu dans son pays natal par dévouement à la cause *icarienne.*

Vers la fin du règne de Louis-Philippe, les communistes icariens, désespérant de voir réaliser en France l'établissement de l'organisation sociale qu'ils désiraient, décidèrent d'aller en Amérique, dans la grande République des États-Unis, fonder une société nouvelle.

On fit appel aux adhérents, mais il y avait une condition qui arrêta l'élan d'un grand nombre, c'est *qu'il fallait un certain* apport en argent pour faire

face aux frais de voyage et à ceux de premier établissement. M. Cabet avait obtenu une concession de terres au Texas, pays chaud. Le lieu où devait se faire cet essai de colonisation était mal choisi pour des gens habitués à vivre dans un climat tempéré et pour la plupart étrangers aux travaux agricoles. Aussi, après quelques mois de luttes contre la maladie, cette tentative se changea en véritable désastre. Parmi les survivants de l'expédition, il y eut de nombreuses récriminations; on accusa même le chef des émigrants icariens d'être un traître payé pour faire échouer l'entreprise. C'était absurde, mais il y a des gens qui croient tout.

Cet insuccès ne découragea pas les communistes; on rejeta la faute de l'insuccès sur le climat et sur le directeur de l'expédition. On chercha un autre endroit plus au nord pour commencer une nouvelle installation. Ceux qui restaient du premier départ allèrent se fixer à Nauvoo, ville bâtie par les mormons, puis abandonnée par eux pour aller fonder une nouvelle cité près du Grand Lac salé, dans l'Utah, au delà des prairies et loin des autres villes, à laquelle ils donnèrent le nom de cité du Grand-Lac-Salé (Great-Salt-Lake-City).

Les icariens trouvèrent à Nauvoo des maisons qui avait déjà été habitées et des terres qui avaient été cultivées; la situation était tout autre qu'au Texas. Les débuts furent heureux, des départs successifs de France donnèrent de la vie à la communauté naissante; puis, vint la révolution du 24 février qui fit *concevoir aux socialistes* des espérances suivies bien-

tôt de déceptions, mais cela suffit néanmoins pour ralentir les départs pour l'*Icarie* (c'était le nom qu'on donnait en France à la petite colonie).

Après la manifestation, dite *des bonnets à poils*, du 17 mars 1848, où les gardes nationaux des quartiers riches crièrent : *Mort à Cabet, mort aux communistes*, ceux-ci comprirent que l'application de leurs théories n'avait aucune chance dans notre pays, et alors ils portèrent de nouveau les regards du côté de l'Amérique.

Une scission se produisit bientôt dans la petite colonie, chaque courrier apportait des lettres remplies de plaintes. La minorité accusait la majorité et réciproquement. M. Cabet résolut d'aller en Amérique, espérant par sa présence et par ses conseils faire cesser une division qui pouvait être funeste à l'établissement de Nauvoo.

Avant de partir, il voulut consulter ses adeptes. De toutes les villes où il avait des correspondants, il reçut des adresses signées par un grand nombre de citoyens qui l'engageaient vivement à partir. Quelques-unes contenaient ces mots : *Partez, cher père, pour la terre promise, allez fonder la nouvelle Jérusalem*, etc. M. Cabet quitta la France qu'il ne devait plus revoir, emportant avec lui les sympathies et les souhaits de bon voyage de milliers d'individus, hommes et femmes, et, disons-le aussi, les espérances d'avenir de tous ces braves gens, mais par-dessus tout la fortune du communisme icarien.

Arrivé à Nauvoo, M. Cabet éprouva toutes sortes *de déboires; son influence* ne suffit pas pour rétablir

la concorde parmi ses adeptes, son autorité fut méconnue par la majorité, la scission devint tellement profonde qu'il abandonna Nauvoo et se rendit à Saint-Louis, accompagné de ses fidèles disciples, pour y fonder un nouvel établissement.

Quelques années plus tard, il succomba à la suite d'une maladie aggravée par le chagrin de voir son œuvre compromise. Il mourut victime de son dévouement [1], martyr de la cause des déshérités qu'il avait servie longtemps avec autant d'abnégation que de désintéressement.

Après lui la secte icarienne, dont il avait été le fondateur et le directeur, disparut peu à peu.

Les communistes de Strasbourg, à l'exemple de ceux des autres villes, avaient aussi envoyé une adresse à M. Cabet; j'avais été prié par eux de la rédiger. Cette pièce n'avait aucune valeur; néanmoins elle plut telle que je l'avais faite, elle contribua à mon insu à me donner une petite popularité parmi les ouvriers démocrates de la ville. A partir de ce moment je fus invité à toutes les réunions des républicains.

[1] M. Cabet est mort en 1856.

XXVI

JE SUIS NOMMÉ SERGENT
ON M'OFFRE LA CANDIDATURE A LA DÉPUTATION

Je cessai d'être employé au bureau de recrutement pendant quelques mois, parce que le 14 décembre 1848 je fus promu au grade de sergent.

On me fit reprendre mon service ; le nombre des sous-officiers du dépôt était trop faible pour permettre d'en détacher dans les administrations.

* * *

Les progrès qui s'étaient faits dans l'esprit public étaient énormes; la République ne semblait plus attaquée par personne; dans les réunions, on discutait toutes les questions sociales. En un mot l'éducation républicaine du peuple se faisait de jour en jour. La masse des électeurs strasbourgeois qui avait voté pour Louis-Bonaparte aurait bien voulu se débarrasser de lui deux mois plus tard.

* * *

« Strasbourg, le 14 mars 1849.

« Le jour de l'anniversaire de la révolution de Février, je me trouvais de piquet avec quinze hommes *sur la place d'armes*; mes hommes étaient placés de

distance en distance; ils avaient pour consigne de maintenir la foule, afin de laisser la place libre à la garde nationale qui était passée en revue par le préfet.

« J'étais bien placé pour voir ce qui se passait; j'allais et je venais pour m'assurer si mes hommes exécutaient leur consigne exactement et poliment. Eh bien, je puis vous dire que la majorité des gardes nationaux est républicaine; ils n'ont cessé de faire entendre les cris de : A bas le ministère! A bas la réaction! A bas les royalistes! Vive la montagne! Vive la République démocratique et sociale! Vive la République rouge!

« De ma vie je n'ai vu un homme aussi penaud que le préfet. En passant la revue, il marchait comme un homme qu'on aurait poursuivi.

« Tout le monde s'attendait, à la suite de cette manifestation, à ce que la garde nationale fût dissoute; on n'en a rien fait. On réserve ça pour une autre occasion.

« La cause républicaine gagne chaque jour de nouveaux adhérents. Tandis que le nombre des clubs diminue à peu près partout, il augmente ici. Tous sont socialistes, on y discute toutes les questions que la révolution de Février a mises sur le tapis. Les Alsaciens sont lents à s'y mettre, mais une fois qu'ils y sont, ils s'entêtent. Il serait difficile aujourd'hui de leur faire renoncer à la République. Au 10 décembre, ils auraient volontiers battu ceux qui ne voulaient pas voter pour Bonaparte, aujourd'hui ils se battraient pour le chasser.

« *Adieu* », etc.

Le 24 février 1849, mes amis de Strasbourg m'offrirent la candidature à la représentation nationale; j'étais si loin de m'attendre à un pareil honneur que je les priai de ne pas insister et de ne plus m'en parler.

Néanmoins, ils insistèrent disant qu'ils voulaient nommer un soldat, qu'ils connaissaient mes opinions, qu'ils m'avaient choisi, que ma candidature avait été adoptée dans des réunions préparatoires et qu'ils pensaient bien que le comité central ratifierait leur décision.

Afin qu'il n'y ait pas d'équivoque, je les prévins que mon intention était de retourner dans ma famille à la fin de mon temps de service, que je n'aimais pas la vie de caserne.

— C'est précisément pour cela que nous voulons vous nommer notre représentant. Si vous aimiez la vie de caserne, vous ne seriez pas notre homme, parce que vous n'auriez pas les opinions que vous avez.

Je les remerciai de l'honneur qu'ils me faisaient. « Les élections sont encore éloignées, leur dis-je; d'ici là, j'espère que vous en trouverez de beaucoup plus capables, sinon de plus dévoués; alors nous oublierons notre conversation d'aujourd'hui. Chacun de nous fera son devoir pour faire sortir de l'urne les noms de ceux qui auront été adoptés définitivement par le comité départemental »

Ma candidature, au lieu d'être abandonnée par eux, prit de la consistance et se propagea dans tous les *quartiers* de la ville.

Dans le cas où ma candidature serait maintenue

par les comités, je pensais que je n'obtiendrais pas le nombre de voix nécessaires pour être nommé, étant inconnu en dehors de la ville de Strasbourg. Comptant sur un échec à peu près certain, je me gardai bien d'en parler à mes parents.

Un projet de dissolution fut présenté à la Constituante par le représentant Rateau, sa proposition fut votée et les élections générales furent fixées au 13 mai 1849.

Au commencement de la période électorale, j'écrivis à mon beau-frère Bouvard ce qui suit :

« Strasbourg, le 11 avril 1849.

« Les élections approchent; je ne te ferai pas une longue lettre, je consacre tous mes instants à aider les Strasbourgeois à préparer les élections prochaines. Le sort de la République va se décider, il est du devoir de tout républicain de ne pas rester oisif ou indifférent.

« Je te prie de m'envoyer la liste des candidats du département du Rhône aussitôt que les démocrates socialistes en auront adopté une. Fais cela le plus tôt possible afin que je puisse voir les Lyonnais de la garnison pour m'entendre avec eux et leur faire accepter notre liste,

« N'oublie pas que les soldats votent huit jours avant les électeurs civils.

« Adieu », etc.

Je fus redemandé à la fin du mois par le commandant du dépôt de recrutement pour travailler dans ses bureaux. Tous les jours j'étais libre après 4 heures du soir, ce qui me permettait d'assister aux réunions publiques ou privées.

Les élections devant se faire bientôt, le comité départemental, composé d'un délégué par canton, se réunit à Strasbourg. Il procéda à l'examen des nombreuses candidatures qui surgissaient de tous les côtés et arrêta une liste définitive de douze noms parmi lesquels était le mien.

C'est une rude corvée que d'être candidat dans certaines situations. Chacun veut vous voir, chacun veut vous entendre parler, on devient un objet de curiosité; les invitations pleuvent. Réunion par ci, réunion par là, réunion partout; fatigué ou non, il faut marcher, on devient en quelque sorte la chose des électeurs.

Il y avait alors un homme qui a exercé sur les élections de 1849, dans le département du Bas-Rhin, une influence considérable et probablement décisive. C'était M. Küss, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg. Il jouissait d'une grande popularité, justifiée largement par son caractère, son savoir et la fermeté de ses convictions politiques; il refusa la candidature qui lui était offerte par les républicains de toutes nuances, et, avec son désintéressement habituel, il se dévoua pour faire *triompher* la liste républicaine. Il parcourut le dé-

partement pendant une quinzaine de jours pour recommander et appuyer chaudement, auprès des électeurs ruraux, la liste du comité des démocrates socialistes.

Après le 4 septembre 1870, il devint maire de Strasbourg. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé député à l'Assemblée nationale, puis il eut la douleur de voir son pays abandonné aux Prussiens; le coup fut terrible pour lui. Le vieux patriote mourut quelques jours après l'adoption du traité de paix par l'Assemblée de Bordeaux.

Le deuxième dimanche avant les élections, les républicains de Bischwiller organisèrent une réunion électorale en plein air, dans le genre des grands meetings anglais; plusieurs candidats furent priés de s'y rendre afin de faire leur profession de foi devant les électeurs. Je me trouvais au nombre des invités.

Des électeurs vinrent nous attendre sur la route à une lieue de la petite ville où nous nous rendions; la voiture qui nous transportait fut entourée et escortée jusqu'au local où se tenaient les organisateurs de la réunion. Les citoyens se mirent en rangs, drapeaux en tête, et la colonne se mit en marche en chantant alternativement *la Marseillaise*, *le Chant du départ* et *le Chant des Girondins*. Le long du chemin, la colonne se grossit de tous les électeurs des villages voisins qui venaient assister à la réunion.

Une construction en planches de trois à quatre

mètres de hauteur avait été élevée pour servir de tribune aux orateurs ; devant elle, un hémicycle était formé avec des piquets plantés dans la terre et reliés par de grosses cordes pour empêcher la foule de s'approcher trop près et pour laisser en même temps une place libre aux organisateurs de la réunion ainsi qu'aux candidats.

Il y avait au moins huit à dix mille personnes. Derrière les rangs serrés des spectateurs se tenant debout, il y avait des cavaliers et des voitures pleines d'hommes et de femmes qui étaient venus là comme à un spectacle. C'était la première fois, il est vrai, qu'on voyait une réunion aussi nombreuse dans le pays.

Mes futurs collègues à l'Assemblée législative montèrent successivement à la tribune ; ils s'exprimèrent en allemand, afin d'être compris par tous les auditeurs. Enfin, mon tour arriva ; le cœur me battait avec force en gravissant l'échelle qui conduisait sur la plate-forme. Je savais ce que j'allais dire, mais je craignais que l'émotion ne m'étreignit la gorge de manière à ce que je ne pusse pas me faire entendre de tout le monde ; de plus, mes amis avaient parlé dans l'idiome du pays ; en parlant français, je risquais de n'être pas compris par une partie des personnes présentes.

J'avais mon uniforme de chasseur à pied ; dès qu'on me vit paraître à la tribune, des applaudissements éclatèrent de tous côtés. J'étais loin de les mériter ; néanmoins, j'avoue qu'ils me servirent d'encouragement ; mon émotion se dissipa et je repris un peu *d'aplomb.*

Je parlai de toutes les réformes que je croyais possibles, laissant de côté tout ce qui aurait pu être classé au rang des utopies.

Le public se montra très indulgent et très sympathique pour moi.

A la fin de la réunion, le cortège se reforma de nouveau ; on nous fit placer, mes collègues et moi, au premier rang, et l'on nous conduisit jusqu'à l'endroit où se tenait le club républicain ; nous y dînâmes ; puis, mes collègues se rendirent à Haguenau, et moi je restai : n'ayant pas de permission, je voulais rentrer à la caserne avant 10 heures du soir.

Il y a une coutume en Alsace qui paraît singulière au premier abord à ceux qui ne la connaissent pas. Lorsqu'un Alsacien boit dans une brasserie, s'il voit entrer un de ses amis, il lui offre sa chope ; celui-ci la prend et la porte à ses lèvres, c'est une espèce de communion fraternelle. Ce jour-là, je ne saurais dire le nombre de chopes qui me furent offertes en signe d'amitié et que je dus porter à mes lèvres.

La population de Bischwiller s'occupait de la fabrication des draps, c'était la principale industrie du pays.

Dans la salle du club on me pria de monter à la tribune, d'y parler et de raconter l'histoire de ma vie, si cela ne me contrariait pas.

Je consentis bien volontiers à le faire ; je parlai de mon enfance ; puis, lorsque je dis qu'à l'âge de treize ans j'avais travaillé sur le métier, que j'étais un tisseur en soie, un *canut de Lyon*, des bravos, des trépignements et des applaudissements se firent

entendre dans toute la salle. Je terminai ma biographie et je descendis de la tribune. Alors tous ces braves tisseurs en drap m'entourèrent, me serrèrent les mains. Il semblait que ma profession établissait un lien de plus entre eux et moi. Plus de deux cents vinrent m'accompagner à une distance de quatre kilomètres de la ville, et là, nous nous embrassâmes cordialement, souhaitant tous le triomphe de la République.

Quels braves gens que ces Alsaciens ! quelles bonnes et franches natures! Je me séparai d'eux ému, comme si j'avais quitté de vieux amis, touché jusqu'au fond du cœur de toutes les preuves de sympathies qu'ils m'avaient données.

Le soir j'arrivai à la caserne avant l'heure à laquelle je devais rentrer; le lendemain je me rendis comme à l'ordinaire au bureau de recrutement pour y travailler.

Dans la journée un planton de la division apporta une lettre du général qui chargeait le commandant du recrutement de m'interroger pour savoir si j'avais assisté à une réunion électorale.

Voici la substance des derniers paragraphes de cette lettre :

« J'ai reçu un rapport du brigadier de la gendarmerie de Bischwiller dans laquelle il dit que le sergent Commissaire a assisté à une réunion électorale dans laquelle il a fait un discours anarchique et incendiaire. » Le général ajoutait : « Vous m'informerez des réponses que vous fera le sergent Com*missaire ;* engagez-le vivement à se désister, dites-

lui qu'il ne sera pas puni, et qu'on lui tiendra compte de renoncer à une candidature qui déplaît au gouvernement. »

Le commandant me fit passer dans son cabinet. Il commença par me questionner. Je lui déclarai franchement que j'avais assisté à la réunion de Bischwiller et à plusieurs autres à Strasbourg, que j'avais accepté une candidature, et dans tout cela, ajoutai-je, je n'ai fait qu'user d'un droit reconnu par la Constitution.

— Mais, malheureux, vous vous perdez! Voyez ce que le général m'écrit :

Il me communiqua la lettre; en la lui rendant, je dis :

— Tout est vrai, mon commandant, excepté que mes paroles n'étaient ni anarchiques ni incendiaires; je suis prêt à répéter tout ce que j'ai dit, et je défie qu'on y trouve rien de contraire aux lois. J'ai parlé de réformes à faire, c'est vrai, mais pacifiquement, avec le consentement de la majorité du pays.

— Allons, allons! sergent Commissaire, il faut écrire une lettre dans laquelle vous déclarerez que vous refusez toute candidature. Faites cela dans l'intérêt de l'uniforme que vous portez. On aura soin de vous, mais rompez avec les hommes de désordre.

— Je ne ferai pas ce que vous me demandez, mon commandant; on m'a offert la candidature le 24 février dernier, il y a plus de deux mois, j'ai eu le temps de réfléchir : c'est donc librement que je l'ai acceptée. Quant à ces prétendus hommes de désordre, permettez-moi de vous dire qu'ils veulent, au con-

traire, l'ordre réel ; ils ne veulent pas seulement l'ordre dans la rue, l'ordre matériel, mais ils désirent surtout l'ordre moral. Avant de porter l'uniforme, je désirais ce qu'ils demandent aujourd'hui ; quand je serai rentré dans mes foyers, je me joindrai à eux pour réclamer les réformes que je crois utiles jusqu'à ce que nous ayons obtenu satisfaction.

— De quel pays êtes-vous ?

— Je suis de Lyon, du moins j'y ai été élevé.

— De Lyon, cela ne m'étonne pas, vous êtes un homme impossible. Les Parisiens et les Lyonnais sont des individus ingouvernables.

Le commandant se fâcha, il fit une charge à fond sur les républicains. Je ne pouvais lui répondre sur le même ton, c'était mon supérieur et l'égalité devant la loi militaire n'existe pas pour des individus ayant des grades différents.

Le jour suivant, le général me punit de quinze jours de prison pour avoir dépassé les limites de la garnison sans autorisation. La punition était forte ; je n'avais manqué à aucun service et j'étais rentré avant l'heure à laquelle les sous-officiers étaient tenus de rentrer.

La prison du bataillon était située au rez-de-chaussée de la maison où étaient les ateliers de la section hors rang et à une certaine distance de la caserne. C'était un local assez grand pour contenir une douzaine de prisonniers. En face de la porte se trouvait un vieux lit de camp usé et tailladé dans beaucoup d'endroits ; des détenus ne sachant comment se *distraire* s'étaient amusés à le découper avec leurs

couteaux; d'autres avaient écrit leurs noms sur les murs. Dans un des coins opposés, il y avait un baquet infect : c'était tout ce qui composait l'ameublement du logis; les murs étaient sales, gras, humides et puants, on y sentait une âcre odeur renfermée de tabac qui prenait à la gorge.

Avant d'entrer en prison, j'avais prié un de mes collègues d'aller prévenir de ce qui m'arrivait quelques amis dont je lui donnai les adresses. Le soir *le Démocrate du Bas-Rhin* annonça mon incarcération, toute la ville le sut très rapidement. Le lendemain, des dames républicaines m'apportèrent un énorme bouquet et un superbe rosier en fleurs, le tout accompagné d'un billet qui finissait par ces mots :

« Nous espérons fermement que le suffrage universel vous ouvrira les portes de la prison. Courage », etc.

Dans la journée des enfants vinrent devant la porte et à côté de la sentinelle crier : Vive Commissaire! Vive la République !

XXVII

PRISON DE LA CITADELLE DE STRASBOURG

L'autorité militaire s'imaginant que je n'étais pas assez bien gardé par les chasseurs de mon bataillon

pensa qu'on pourrait m'enlever d'un moment à l'autre et décida mon transfèrement à la prison de la citadelle. Je dois dire, à la vérité, qu'on y mît des formes; au lieu de me faire conduire par la garde, on me fit accompagner par le sergent-major de ma compagnie; tous mes collègues m'accompagnèrent jusqu'à ma nouvelle prison, à l'exception du maître d'armes qui craignit de perdre son emploi.

Un de mes amis alla raconter ce qui venait de se passer aux rédacteurs du journal *le Démocrate du Bas-Rhin*. Ces messieurs firent paraître un article excessivement bienveillant pour moi, dans lequel on parlait de la preuve de sympathie que m'avaient donnée mes collègues en m'accompagnant de la prison de la caserne à celle de la citadelle qui était à l'autre extrémité de la ville.

Les officiers, qui n'étaient pour rien dans cette affaire, rédigèrent néanmoins, à l'instigation du général, une protestation pour démentir le fait de mon accompagnement; ils la signèrent et la firent signer aux sous-officiers.

Un seul eut le courage de refuser, c'était celui qui avait fourni les renseignements au journal. Son refus lui valut d'être envoyé par punition aux isolés en Afrique. Quant aux autres, la crainte de s'attirer la haine de leurs chefs, crainte qui ne fut que trop justifiée par ce qui arriva à mon ami Poulain, fit qu'ils eurent la faiblesse de mentir, de nier un fait connu de tout le bataillon.

A la suite de ces incidents, il y eut une grande *agitation* parmi les républicains strasbourgeois; les

têtes s'échauffèrent, les clubs décidèrent qu'une commission composée d'officiers de la garde nationale ferait une démarche auprès du général pour tenter d'obtenir ma mise en liberté. Parmi les membres de la commission se trouvaient M. Beyer, peintre de talent et capitaine de la garde nationale, puis M. Enery, professeur, tous deux candidats à la députation.

On fit de nombreuses demandes d'autorisation pour me visiter; elles furent toutes refusées. Par suite de ces refus, les journaux annoncèrent que j'étais au secret le plus rigoureux. Le public fit toutes sortes de conjectures et, l'imagination populaire aidant, le bruit courut que j'étais dans une oubliette ou au moins dans un cul de basse-fosse.

Pendant ce temps-là je ne m'amusais pas certainement, mais j'étais loin d'être aussi mal qu'on le croyait. La chambre que j'occupais était spacieuse, bien aérée, et j'avais un peu de paille sur le lit de camp.

Cette chambre, me dit-on, avait servi de prison au colonel Parquin, un des complices de Louis Bonaparte dans l'échauffourée de Strasbourg.

La nourriture n'était ni saine ni abondante : elle se composait de pain de munition et d'une soupe maigre chaque jour; l'ordinaire n'était pas varié. La femme du concierge, en m'apportant la première fois l'écuelle pleine de soupe qui m'était destinée, s'excusa de ne pouvoir m'apporter autre chose.

— Croiriez-vous, me dit-elle, qu'on ne me donne que trois sous par jour pour la nourriture de chaque *prisonnier*. Que voulez-vous que je fasse avec

quinze centimes ? Je fais de la soupe, ces pauvres garçons ont au moins quelque chose de chaud à manger.

— Quinze centimes, c'est peu, lui dis-je; je comprends qu'on n'est pas en prison pour y avoir toutes ses aises et y faire des repas plantureux, mais l'alimentation devrait être suffisante pour que la santé des incarcérés ne s'altérât pas, ou autrement on ne se borne pas à priver les individus de leur liberté, on les condamne à mourrir lentement de faim.

— Vous avez bien raison, Monsieur, mais nous ne sommes pas les maîtres.

Dans le 37e de ligne, caserné alors dans la citadelle, il y avait un adjudant très républicain; ce brave homme fit ce qu'il put pour adoucir ma captivité. Le concierge avait trois charmantes demoiselles; l'adjudant faisait la cour à l'aînée qu'il devait épouser. En attendant, il rendait quelques petits services à son futur beau-père; il lui faisait ses écritures et lui lisait le journal. Il sollicita et obtint pour moi l'autorisation de descendre chez le concierge où je pouvais prendre quelques suppléments de nourriture et y passer une partie de la journée. Le logement du concierge était au rez-de-chaussée; l'entrée était au bas de l'escalier qui conduisait à ma chambre; il était convenu que la porte de ma prison resterait ouverte pendant que je serais en bas, et, dans le cas où un chef viendrait visiter la maison pour un motif quelconque, je devais monter rapidement l'escalier et rentrer dans ma chambre. Ma position *fut bien* améliorée par suite de ces arrangements. Je

lisais les journaux, je faisais les écritures du concierge à la place de l'adjudant ; ce dernier venait me tenir compagnie le plus qu'il pouvait. Au bout de quarante-huit heures, j'étais regardé comme un ami par toute la famille.

La délégation nommée par les clubs se rendit auprès du général, exposa la situation, parla de l'effervescence d'une partie de la population et pria le général d'ordonner ma mise en liberté pour calmer les républicains, sans quoi ces messieurs ne répondaient pas de la tranquilité publique. En outre, ils demandèrent à me voir, afin de rendre compte à ceux qui les avaient délégués de la manière dont j'étais traité.

Le général accorda l'autorisation de me voir pour le lendemain, mais il ne voulut pas promettre ma mise en liberté ; il dit qu'il verrait, qu'il réfléchirait, etc.

Le matin du jour où je devais être visité par la commission, le général chargea le colonel du 37e de ligne de s'assurer par lui-même de la situation qui m'était faite. Il vint le matin à l'heure du rapport, je me trouvais chez le concierge ; pendant qu'on alla lui ouvrir, je remontai vite pour entrer dans ma chambre, mais je trouvai la porte fermée, à mon grand désappointement. Le geôlier porte-clefs qui faisait le service intérieur, l'ayant trouvée ouverte, l'avait fermée, sans s'inquiéter si j'étais dedans ou dehors.

Le colonel demanda où j'étais. La dame du concierge s'empressa de dire :

— Je vais le chercher, mon colonel.

— Non, je veux voir où il loge.

J'entendais ce qui se disait au bas de l'escalier; j'aurais bien voulu être dans ma chambre avec la porte fermée et verrouillée sur moi. C'est la seule fois de ma vie que j'aie désiré être en prison. Je craignais que ma présence sur le palier n'attirât des désagréments à ce bon et brave concierge.

Le colonel monta.

— C'est vous qui êtes le sergent Commissaire?

— Oui, mon colonel.

— Comment se fait-il que vous soyez là?

J'allai répondre, mais la femme du concierge me tira d'embarras.

— Mon colonel, nous l'avons fait descendre en bas un moment; il a l'air si doux, nous avons pensé qu'il n'y avait pas de danger, mais c'est la première fois, mon colonel, je vous jure que c'est la première fois.

— C'est bon, fit le colonel.

Puis, s'adressant à moi :

— Il me semble que vous n'êtes pas tenu à un secret aussi rigoureux qu'on veut le dire. — Ouvrez, Madame.

La concierge appela le porte-clefs et fit ouvrir.

— C'est là que vous logez?

— Oui, mon colonel.

— Vous n'avez pas de couchette?

— Non, mon colonel, cinq livres de paille composent toute ma literie.

— C'est aujourd'hui que nous votons. Voulez-*vous voter?*

— Certainement, j'y tiens beaucoup.

— Eh bien, vous êtes raisonnable, vous ne voulez pas tenter de vous évader? Je vous ferai accompagner par un de mes sergents-majors.

— Pourquoi m'évaderais-je? Je n'ai aucun intérêt à le faire.

A 10 heures, un sergent-major qui avait le bras orné de trois chevrons vint me chercher et nous allâmes au quartier Finckmatt où la garnison votait.

Après avoir exercé mon droit de citoyen, je revins en compagnie de mon surveillant me faire emprisonner de nouveau.

Entre 4 et 5 heures du soir, je reçus la visite de la commission qui avait fait des démarches pour obtenir ma mise en liberté. Les citoyens qui la composaient m'apprirent qu'ils étaient délégués par la garde nationale et par les clubs; ils me mirent au courant de ce qui avait été fait et me parlèrent de l'attitude de la population. J'en fus très touché, mais je priai ces messieurs de recommander le calme à nos amis, leur disant que je serais désolé, s'il survenait quelque chose de fâcheux à cause de moi.

Quand la nuit vint, je me promenai quelques instants dans l'obscurité, allant et venant d'un mur à l'autre dans ma chambre; puis je m'étendis sur la paille. Je pensai à la République, aux élections, à ce que l'on ferait de moi si je n'étais pas nommé. Que pourrait-on me faire, me disais-je? M'envoyer finir mon congé en Afrique? C'est la moindre des choses. Je passerai par Lyon, j'aurai le bonheur de revoir ma famille que je n'ai pas vue depuis trois ans. Comme

je vais trouver changés mon frère Hippolyte et ma petite sœur Marguerite. Ils doivent être grands à présent. Avec quel plaisir je vais embrasser ma mère et ma sœur Annette : elles sont si bonnes pour moi !

Je finis par m'endormir. Sur un matelas ou sur la paille, peu importe, quand on est jeune on dort partout.

Une porte qu'on ferma bruyamment me réveilla ; je changeai de position, le lit n'était pas tendre. Je fermai les yeux pour me rendormir, lorsqu'un bruit se produisit non loin de moi et une voix de femme m'appela par mon nom. Je me levai brusquement comme si j'avais été mû par un ressort. Je ne savais d'où pouvait venir cette voix, je ne pensais pas au petit guichet ou vasistas placé au milieu de la porte, les geôliers s'en servent pour surveiller les prisonniers.

— Qui est-ce qui m'appelle ? dis-je,

— C'est moi, Monsieur Commissaire.

Je reconnus la voix, c'était celle d'une des demoiselles du concierge.

— Je vous ai dérangé, vous dormiez peut-être ?

— Non, Mademoiselle, j'étais éveillé, lorsque vous m'avez appelé, d'ailleurs je ne me plaindrai jamais d'être dérangé par vous.

— Mon père vient de recevoir du général une lettre qui vous concerne, je ne sais à quel propos, mais je viens vous prévenir afin que vous ne dormiez pas. Quand mon père sortira, je tâcherai de lire la *lettre et je* reviendrai vous dire ce qu'elle renferme.

Je remerciai cette aimable demoiselle qui avait la bonté de s'intéresser à moi.

Pour me tenir éveillé je me promenai. Mon cerveau travaillait, je fis toutes sortes de conjectures, et à la fin je pris le parti de ne plus y penser,

La demoiselle revint, ouvrit le petit guichet et m'appela :

— Eh bien, Mademoiselle, avez-vous lu cette fameuse lettre ?

— Oui, Monsieur, vous allez nous quitter.

— Tant mieux !

— Tant mieux, répéta-t-elle, vous n'êtes pas gentil ce soir, Monsieur Commissaire.

— Pardon, Mademoiselle, c'est la prison que je quitterai avec plaisir, mais je n'oublierai jamais les attentions et les bontés que vous et votre famille avez eues pour moi. Si je reste à Strasbourg, je viendrai vous voir, si vous le permettez.

— Venez souvent, Monsieur, mon père aime à causer avec vous et mes sœurs et moi nous aimons à vous entendre. Bonne nuit.

— Merci, Mademoiselle, et bonne nuit.

« Je vais donc sortir de prison demain, me disais-je, je reverrai mes amis avec bien du plaisir. »

Je m'étendis de nouveau sur la paille, mais je restai les yeux fermés sans dormir,

La demoiselle vint m'appeler encore une fois, je me dirigeai vers la porte.

— Y a-t-il quelque chose de nouveau, Mademoiselle?

— Je viens vous dire que je n'avais pas lu toute la

lettre; j'étais si contente que je m'étais empressée de vous annoncer votre mise en liberté pour demain, mais il y a une condition que je n'avais pas lue. M. l'adjudant X vient d'arriver, il a lu la lettre et dit qu'il n'est pas sûr encore que vous sortiez de prison. Le général donne l'ordre de vous mettre en liberté demain matin, si, d'ici là, il n'est pas venu de contre-ordre.

Je remerciai la demoiselle de ces nouveaux détails, puis elle referma le guichet.

Il était 10 heures, le clairon de garde sonna l'extinction des feux ; que faire dans l'obscurité ? j'allai me recoucher.

Dans la nuit j'entendis du bruit; je me levai, je regardai à travers les barreaux de la fenêtre : je vis des soldats rangés en bataille, on faisait l'appel; un moment après on fit former les faisceaux et les hommes remontèrent dans leurs chambres.

Ces pauvres soldats ont été dérangés bien inutilement, la ville fut très calme.

Le lendemain matin, le concierge, n'ayant pas reçu de contre-ordre, m'ouvrit les portes de la prison. C'était le 13 mai 1849, le jour des élections.

M. Eugène Beyer fut une des premières personnes de mes connaissances que je rencontrai; il était coiffé d'un chapeau de feutre à larges bords, il portait de grandes bottes qui montaient jusqu'aux genoux, il était en outre enveloppé d'un grand manteau dont un des coins était jeté par-dessus l'épaule; il était bel *homme* et portait artistement ce costume un peu

excentrique. Dès qu'il me vit, il s'écria : *Salut au prisonnier de la République!*

Je lui serrai la main et lui demandai où il allait dans ce costume.

— Je vais à Offenbourg; il y a aujourd'hui une grande réunion de patriotes badois; si les choses se passent ainsi que je l'espère, nous chasserons le grand-duc et nous proclamerons la République aujourd'hui.

Je lui souhaitai bonne chance. En effet, les Badois chassèrent dans la journée leur grand-duc qui vint avec toute sa suite chercher l'hospitalité dans la petite ville de Haguenau.

Après l'avènement de la République en 1848, un souffle révolutionnaire passa sur les étrangers résidant en France. Des expéditions s'organisèrent de tous côtés. Les Belges partirent avec l'espoir de renverser le roi Léopold, mais dénoncés par les émissaires du gouvernement de Bruxelles, ils se laissèrent surprendre et battre par les troupes royales à Risquons-tout.

A Lyon, les Savoisiens voulurent révolutionner leur pays; ils s'emparèrent de Chambéry par surprise; peu après les troupes piémontaises les chassèrent et firent un certain nombre de prisonniers.

Les Allemands des bords du Rhin s'armèrent aussi pour chasser les tyrans de leur pays. Le grand-duc de Bade avait des espions qui le renseignaient sur tous les mouvements du corps expéditionnaire.

Quand les volontaires traversèrent le Rhin, les troupes badoises les attendaient de pied ferme; une grande partie de la colonne fut écrasée avant qu'elle pût se ranger en bataille et le reste fut contraint de chercher son salut dans la fuite. Ce n'est qu'à la suite de la journée du 13 mai 1849 que le gouvernement grand-ducal fut renversé et remplacé par la République, laquelle fut détruite à son tour par les troupes prussiennes après la prise de Rastadt.

A l'exemple des autres étrangers, les Polonais voulurent aussi faire une tentative pour délivrer leur malheureuse patrie; une expédition s'organisa, ils passèrent par Strasbourg où la préfecture leur délivra des passeports. Quelques Français faisaient partie de l'expédition, seulement leurs noms étaient *polonisés*, on y ajoutait tout simplement la syllabe *ski*. Je fis la connaissance d'un volontaire lyonnais du faubourg de Vaise; il se nommait Colin, mais sur son passeport il portait le nom de *Colinski*. Il leur fallait traverser l'Allemagne pour arriver en Pologne. Signalés à tous les gouvernements de la Confédération germanique, ils n'atteignirent pas le but de leur voyage; ils furent emprisonnés et obligés de renoncer à leur projet.

En arrivant à la caserne, j'écrivis une lettre à ma famille pour la rassurer sur mon compte. En voici un extrait :

« Strasbourg, le 13 mai 1849.

« Je ne suis plus à la prison de la citadelle grâce aux démarches que les habitants de Strasbourg ont faites auprès du général.

« Les Strasbourgeois ont été si bons et m'ont donné tant de preuves de sympathie que j'en suis fier; je m'efforcerai de me rendre digne de l'estime de tous ces braves gens.

« Mais tout n'est pas fini pour moi, l'avenir est gros d'orage; quoi qu'il m'arrive, je suis résigné à tout souffrir pour la République.

« Adieu », etc.

Le général, cédant à la pression de l'opinion publique, avait ordonné ma mise en liberté, mais le jour suivant, il envoya un ordre au commandant du dépôt du 2e bataillon de chasseurs à pied qui devait le faire lire à l'appel de 11 heures. Cet ordre était conçu dans un style laconique :

ORDRE DE LA DIVISION

Le sergent Commissaire, s'étant rendu indigne d'être employé au bureau de recrutement, reprendra son service à partir de ce jour.

Le capitaine qui commandait le dépôt du 2e bataillon, bon et brave soldat, mais d'une intelligence très ordinaire, me fit appeler chez lui.

— Vous voyez, le général est mécontent. Pourquoi diable vous faites-vous remarquer? Avez-vous *besoin de faire* voir que vous êtes républicain rouge?

Est-ce que vous croyez que je n'ai pas des opinions, moi ? Je n'en parle jamais, cela me permet de servir tous les gouvernements. Je ne suis pas le soldat de Pierre ou de Paul, je suis le soldat de la France.

— Vous avez raison, mon capitaine, c'est la France que nous devons servir ; c'est avec l'argent des contribuables qu'on paye l'armée et non avec celui de tel ou tel monarque. Quant à avoir des opinions dont on ne parle jamais et pour lesquelles on ne fait rien pour en amener le triomphe, permettez-moi de vous dire qu'il vaut autant ne pas en avoir.

Les élections se firent avec beaucoup de calme ; la petite persécution dont j'avais été l'objet, au lieu de me nuire, contribua à ma nomination ; elle fit faire du bruit autour de mon nom et le fit connaître dans les cantons ruraux.

Les bulletins de vote portaient mon nom accompagné de ma profession :

« Sébastien Commissaire, sergent au 2e bataillon de chasseurs à pied et tisseur de Lyon. »

Je figurais sur la liste avec un double titre : soldat et ouvrier.

La liste rouge [1], comme on l'appelait, passa toute, à l'exception d'un seul de ses candidats : onze sur douze furent nommés. La liste blanche [2] éprouva un

[1] Ou liste des républicains radicaux socialistes, des républicains rouges.

[2] On appelait blancs les partisans de la monarchie, quel que soit *leur drapeau.*

échec formidable ; un seul de ses candidats obtint assez de voix pour être élu.

Lorsque le résultat fut connu, la ville prit un air de fête, la population était joyeuse ; de tous côtés les républicains se félicitaient de la victoire pacifique qu'ils avaient remportée et disaient : « Si les autres départements ont voté aussi bien que nous, l'avenir de la République est assuré. »

Parmi les représentants que le Bas-Rhin venait de nommer, il y en avait un avec lequel j'étais en relation d'amitié avant les élections. C'était M. Bandsept, ouvrier cordonnier. Le jour de la proclamation des élus, nous nous rendîmes au club des Travailleurs ; la salle regorgeait, tous les ouvriers républicains étaient venus pour voir leurs représentants.

Dès qu'on nous vit à la porte, la foule se serra à droite et à gauche pour nous faire un passage, et l'on cria de tous les points de la salle : A la tribune, à la tribune ! Mon ami, encore plus timide que moi, me pria de monter le premier ; je me disposais à le faire pour lui donner le temps de se remettre, lorsque de tous côtés on cria : « Ensemble à la tribune, tous les deux, nous voulons voir nos deux représentants à la fois. »

Notre présence à la tribune fut saluée par un tonnerre d'applaudissements ; l'enthousiasme était à son comble.

Je remerciai les électeurs d'avoir eu confiance en nous, etc., puis je terminai en priant nos amis de réserver leurs applaudissements pour plus tard. « *Quand* nous viendrons vous voir, si vous trouvez

que nous avons fait notre devoir, que nous avons rempli notre mandat avec dévouement, vous nous applaudirez. »

Mon ami parla à peu près dans le même sens.

On criait avec force : Vive Bandsept, Vive Commissaire, Vivent nos représentants !

— Mes amis, m'écriai-je, ne dites pas : Vive un tel, la flatterie perd les hommes ; crions tous : Vive la République démocratique et sociale !

Les applaudissements éclatèrent aussi forts qu'au commencement ; nous descendîmes de la tribune et tous ces citoyens voulurent nous serrer les mains.

En 1848 et 1849 et jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851, les républicains radicaux dans les réunions publiques avaient l'habitude de terminer les séances par le cri de *Vive la République démocratique et sociale !*

Il aurait mieux valu sans doute crier tout simplement : Vive la République ! Mais alors c'était un moyen de se distinguer des royalistes du comité de la rue de Poitiers qui se disaient les partisans de la *République honnête et modérée*, comme s'il pouvait y avoir une République malhonnête.

Ce comité, composé des hommes les plus influents des gouvernements déchus, ralliait autour de lui tous les éléments hostiles à la République, légitimistes, orléanistes et bonapartistes.

Les partisans de la branche aînée et ceux de la branche cadette espéraient jouer les bonapartistes et

se rendre maîtres de la situation pour restaurer la monarchie. De leur côté, les bonapartistes s'alliaient aux gros bonnets du royalisme pour déconsidérer la République. C'est en leur compagnie qu'ils firent plus tard la loi du 31 mai 1850, loi qui restreignait le suffrage universel, supprimait trois millions d'électeurs et qui devait plus tard favoriser l'égorgement de la République.

Quand on connut officiellement le nom des nouveaux représentants, la musique de la garde nationale donna une sérénade à tous ceux qui se trouvaient à Strasbourg. J'étais chez mon ami Bandsept, qui travaillait à une paire de bottes, tout en causant avec moi, lorsque la musique vint jouer devant sa maison ses airs les plus gais. Le représentant ouvrier sortit dans sa tenue de travail, c'est-à-dire avec son tablier et les manches de sa chemise retroussées jusqu'au-dessus coude; il prononça quelques paroles qui partaient du cœur pour remercier les musiciens de l'honneur qu'ils lui faisaient.

Je restai avec mon ami et, pendant ce temps, la musique se rendit à la porte de la caserne des *Ponts-Couverts* où était casernè mon bataillon. Quand je rentrai, l'on me dit que les soldats qui étaient tous dans la cour ou aux fenêtres avaient manifesté leur joie à plusieurs reprises en criant : Vive la République !

Conformément à l'ordre du général, j'avais repris mon service dans la compagnie ; je montai la garde

une seul fois après ma nomination et encore mes chefs voulaient m'en dispenser, mais j'ai tenu à faire mon devoir jusqu'au bout.

J'avais été bien surpris la première fois que les Strasbourgeois m'offrirent la candidature, mais mon étonnement fut encore plus grand lorsque j'appris que mes amis de Lyon m'avaient proposé comme candidat au comité central. Je ne l'ai su que le jour de ma sortie de la prison de la citadelle. Ce fut un de mes amis, M. Vivier, conseiller minicipal de la Guillotière, qui me l'annonça en ces termes :

« Lyon, le 9 mai 1849.

« MON CHER AMI,

« Je sors du comité, nous avons passé la nuit pour arrêter la liste définitive. Votre nom est un des onze que nous avons choisis.

« Vous devez penser si j'ai appuyé votre candidature, moi votre élève en politique.

« Dans quelques jours, j'espère vous annoncer votre nomination.

« Votre dévoué ami. « VIVIER. »

Mes amis de Strasbourg furent très contents de mon élection dans le Rhône, elle leur prouvait qu'ils ne s'étaient pas trompés sur mon compte, puisque j'avais laissé à Lyon des souvenirs honorables assez

vivaces pour qu'on songeât à moi après plus de trois ans d'absence.

Voici un extrait d'un journal de Lyon, *le Peuple souverain*, du 19 mai 1849 :

Lyon, 28 floréal an LVII (de l'ère chrétienne, 18 mai 1849).

PROCLAMATION DES ONZE REPRÉSENTANTS MONTAGNARDS DU RHÔNE

Dès 3 heures la place des Terreaux se remplissait d'une foule silencieuse et pacifique, avide de saluer de ses acclamations les noms de ses élus; un bataillon était dans la matinée venu renforcer le poste de l'Hôtel de ville, mais la vue de nos soldats n'a plus, pour la démocratie, rien que de sympathique et de rassurant; on prétendait que des barils de poudre et des munitions de guerre avaient été introduits dans le palais municipal, mais personne ne s'en inquiétait, et ces mesures d'intimidation n'excitaient, même chez ceux qui y ajoutaient foi, que le sourire de la pitié et du mépris.

Vers 8 heures, le travail du dépouillement étant achevé, les scrutateurs s'avancèrent sur le grand balcon, un roulement de tambour se fit entendre, auquel succéda le plus religieux silence, et les noms des onze candidats démocratiques furent proclamés dans l'ordre de majorité que les suffrages leur ont donné.

Chanay.	72 659	suffrages
Doutre.	71 334	—
Pelletier.	71 139	—
Benoît.	70 968	—
Morellet.	70 934	—
Mathieu (de la Drôme).	70 659	—
Greppo.	70 233	—
Fond.	70 219	—

Faure.	70 107	suffrages.
Commissaire.	69 920	—
Raspail (Benjamin).	69 308	—

Chacun de ces noms était accueilli par des applaudissements enthousiastes; celui de Raspail fut accompagné d'un cri unanime parti de tous les cœurs : L'amnistie! l'amnistie! Puisse l'écho en retentir jusqu'à Doullens et adoucir la rigueur des quelques jours d'une captivité que notre triomphe va faire enfin cesser.

Mais la scène la plus touchante nous était réservée pour la proclamation de Commissaire, le sergent; ce fut alors comme un éclat de tonnerre : Vive la ligne! vive l'armée républicaine, criaient les citoyens pressés sur la vaste place; Vive la République! vive nos frères de Lyon! répondaient les soldats groupés sur les marches du perron, et l'émotion gagnait tous les cœurs, et des larmes étaient dans bien des yeux, et des mains inconnues se serraient, et la blouse et la tunique s'embrassaient comme pour imaginer le règne de la fraternité qui nous attend.

Puis comme à un signal donné, et par un de ces merveilleux mouvement d'instinct populaire, la foule s'écoula paisible comme elle était venue, satisfaite sans ostentation d'avoir, dans sa manifestation, usé de son droit et accompli un devoir, et triomphant par sa retraite sans désordre et sans clameurs, aussi dignement des provocateurs, qu'elle les avait fièrement défiés par sa présence.

Le 23 mai 1849 fut le jour fixé pour le départ des nouveaux députés du Bas-Rhin.

Dès le matin les maisons étaient pavoisées, des drapeaux et des banderoles tricolores flottaient à toutes les fenêtres.

Il était venu une grande quantité d'hommes de la campagne pour prendre part à la manifestation. On *peut* évaluer ou moins à cinquante mille le nombre

des personnes qui voulurent nous accompagner en dehors des portes de la ville à une distance de quatre ou cinq kilomètres.

Les citoyens se placèrent par rangs de huit à dix de front; les gardes nationaux en uniforme sans armes prirent la tête de la colonne ; après eux venait la musique qui jouait des airs patriotiques ; derrière elle marchait les représentants, puis venait la masse de ceux qui s'étaient joints à la manifestation ; ceux-ci chantèrent *la Marseillaise*, *le Chant du départ* et *le Chant des Girondins*.

Cet immense cortège traversa la ville en passant par les rues les plus larges. Sur tout son parcours les dames étaient aux fenêtres : les unes agitaient leurs mouchoirs, d'autres jetaient des bouquets et des billets contenant des devises écrites à la main. On m'en remit plusieurs ainsi qu'à mes collègues. En voici quelques-unes que je me rapelle :

Travaillez pour le bien du peuple !

N'oubliez pas ceux qui vous ont nommés !

Affermissez la République.

Le peuple compte sur ses représentants, etc.

A quatre ou cinq kilomètres en dehors de la ville, la diligence qui faisait le trajet de Strasbourg à Paris nous attendait, des drapeaux flottaient aux quatre coins de l'impériale.

Nous fîmes nos adieux à ceux de nos amis qui restaient et nous partimes. Les membres du comité et quelques autres citoyens avaient des voitures à eux dans lesquelles ils nous conduisirent jusqu'à Saverne où une collation avait été préparée.

Le sous-préfet et les principaux républicains de la ville vinrent s'entretenir avec nous quelques instants.

Nous nous séparâmes. Nos amis reprirent la route de Strasbourg et nous, nous montâmes cette fois dans la diligence de Lafitte et Caillard pour nous rendre à Paris.

Je n'oublierai jamais cette belle journée, journée pleine de ces émotions qui laissent des souvenirs ineffaçables. Combien les Strasbourgeois se sont montrés bons, dévoués, enthousiastes; ils étaient pleins d'espoir pour l'avenir de la République; avec quelle franchise ils nous parlaient : on sentait que les paroles partaient du cœur quand ils nous disaient : « Faites votre devoir, nous ferons le nôtre. »

A peine étions-nous assis dans la voiture que je dis à mes collègues : « Que le peuple est bon ! Comme il se donne tout entier à ceux en qui il a confiance ! Celui qui le tromperait serait bien coupable ! »

La diligence était en retard, le conducteur fit fouetter les chevaux pour rattraper le temps perdu. Dans toutes les villes que nous traversâmes, des républicains vinrent nous saluer en criant : Vive la République !

Je refaisais en sens inverse une partie de la route que j'avais faite à pied en revenant du camp de Compiègne; je revis le village entre Saverne et Phalsbourg où ma compagnie avait été logée ; j'avais *été adjoint* au fourrier pour faire préparer les billets

delogement, et, à ma grande surprise, j'avais vu un maire français qui ne savait pas un mot de la langue nationale : il ne parlait qu'allemand; ce fut l'instituteur, qu'on envoya chercher, qui servit d'interprête entre le maire et moi.

XXVIII

MON ARRIVÉE A PARIS. — LE 13 JUIN 1849

La diligence, garnie de drapeaux, avait été remarquée dans le trajet de la barrière à la place Notre-Dame-des-Victoires. Les limiers de la police accoururent pour se renseigner; ils virent descendre de la voiture mon collègue Beyer, lequel, cédant sans doute à une fantaisie d'artiste, avait apporté à Paris un grand sabre de cavalerie. Le lendemain, un journal bonapartiste, qui recevait les confidences de la Préfecture de police, fit un article sur notre arrivée. Il prétendit que nous avions apporté tout un arsenal; on avait même remarqué, disait-il, sur l'impériale de la diligence, *un canon*, et il concluait en disant que nous étions venus évidemment avec l'intention bien arrêtée de renverser le gouvernement.

Les journalistes à la solde de la réaction sont les *mêmes dans tous* les temps; ceux de 1849 avaient

autant d'effronterie et de mauvaise foi qu'on peut en imaginer.

Je ne connaissais personne à Paris, c'était la première fois que j'y venais; mes collègues décidèrent de loger à l'hôtel Corneille, à côté de l'Odéon; je fis comme eux.

A peine arrivés dans notre logement, deux représentants du Bas-Rhin, partisans de la doctrine de Fourrier, me proposèrent de les accompagner dans les bureaux du journal *la Démocratie pacifique*[1] pour faire une visite à M. Victor Considérant. J'acceptai avec empressement. J'avais lu la *Théorie des quatre mouvements*, ouvrage de Fourrier, dans lequel se trouve toute la doctrine de l'*École phalanstérienne*; j'avais lu aussi les écrits des principaux apôtres du *fourriérisme*.

Le phalanstère n'a guère trouvé de partisans dans la classe ouvrière. La répartition des bénéfices n'était pas en harmonie avec les idées égalitaires des travailleurs qui s'occupaient de questions sociales; les parts de bénéfice faites au capital et au talent étaient trop considérables par rapport à celle qui restait au travail. La raison qui empêchait les ouvriers de devenir phalanstériens était précisément celle qui flattait le plus ceux qui acceptaient la doctrine de Fourrier, lesquels appartenaient en grande majorité à la classe bourgeoise.

Quoique non partisan du phalanstère, j'avais néan-

[1] Journal phalanstérien rédigé par MM. Victor Considérant, *Cantagrel*, Hennequin, Alyre Bureau, etc., etc.

moins beaucoup de sympathie pour M. Victor Considérant et pour ses collaborateurs ; je les aimais comme des philanthropes qui voulaient sincèrement améliorer la condition du peuple.

M. Victor Considérant nous fit un excellent accueil. Après avoir causé quelques instants avec nous, il nous dit qu'il était l'heure d'aller à l'Assemblée. Nous nous disposions à le quitter lorsqu'il nous proposa d'aller avec lui.

Vous verrez quelques-uns de nos nouveaux collègues, ainsi que quelques anciens qui n'ont pas été réélus. La proposition fut acceptée par mes amis et par moi.

C'est en compagnie de M. Victor Considérant que j'entrai la première fois dans le Palais-Bourbon. Ce jour-là, j'eus l'honneur de voir plusieurs représentants non réélus que je n'aurais jamais vus sans notre visite au chef de l'école phalanstérienne. Il y en a un surtout dont j'ai conservé un excellent souvenir, je veux parler de M. Audry de Puyraveau qui me fit un accueil cordial auquel j'étais loin de m'attendre.

J'allai ensuite à la questure porter mon acte de naissance et donner mon adresse ; puis, le soir, en compagnie de mes collègues du Bas-Rhin, j'allai à la réunion de la Montagne (extrême gauche de ce temps-là), rue du Hasard, 6. M. Deville présidait la séance ; plusieurs membres de la réunion parlèrent, notamment MM. Ledru-Rollin, Félix Piat, Gent, Gambon, etc.

A la fin de la séance, j'entendis le président se plaindre à un de ses amis de l'un des orateurs. Ce citoyen avait parlé à plusieurs reprises et toujours avec une grande volubilité; c'était un Méridional. M. Deville disait de cet orateur : « Sa parole coule sans interruption comme l'eau d'un robinet; s'il ponctuait seulement, on pourrait encore le supporter, mais tout se tient, on ne sait comment il peut respirer. »

L'Assemblée constituante finit ses travaux le 29 mai 1849 et, le jour suivant, l'Assemblée législative se réunit, de sorte qu'il n'y eut pas d'interruption dans le pouvoir législatif.

M. de Kératry père fut appelé à présider l'Assemblée comme doyen d'âge, et les six plus jeunes représentants furent invités à compléter le bureau en qualité de secrétaires provisoires : c'étaient MM. Estancelin, de Coislin, D. Bancel, Boch, A. Roland et moi

Nous accompagnâmes M. de Kératry dans les salons de la présidence où nous trouvâmes les membres du bureau de l'Assemblée constituante, présidés par M. Armand Marrast, lequel fit un petit discours pour transmettre le pouvoir à son successeur provisoire.

Le doyen d'âge se rendait tous les jours dans ce même salon, les secrétaires provisoires venaient l'y rejoindre avant la séance publique et, quand l'heure était venue, tous se rendaient dans la salle où siégeait l'Assemblée dans l'ordre suivant : Le président précédé des huissiers ouvrait la marche, *les secrétaires* le suivaient sur un rang. Les troupes

de service formaient la haie de chaque côté tout le long des couloirs et présentaient les armes tandis que les tambours battaient aux champs ; c'était le même cérémonial chaque jour.

La première fois que j'entrai dans les salons de la Présidence, j'éprouvai une impression singulière; je regardais les peintures et les dorures avec admiration, je n'avais jamais vu de riches salons. Mes souvenirs se portaient malgré moi sur la pauvre mansarde non plafonnée que j'avais habitée avec ma famille pendant plusieurs années, où l'hiver on entendait gémir la bise qui s'engouffrait entre les tuiles. Ceux qui habitent ces palais, me disais-je, doivent être heureux, rien ne leur manque; ils ne songent guère à ceux qui, privés de tout, vivent entassés dans des logements étroits et malsains.

M. de Kératry était hostile à la République et aux républicains. Je l'avais trouvé bref et sec dans sa réponse à M. Armand Marrast, ancien président de l'Assemblée constituante. Dans le cours d'une séance publique, il fut presque insolent avec M. Ledru-Rollin. Indignés des procédés du président, les trois autres secrétaires provisoires républicains et moi, nous donnâmes notre démission.

L'Assemblée était dans un état d'agitation extrême, la droite debout menaçait la gauche, et celle-ci était tout aussi animée.

Le maréchal Bugeaud monta à la tribune pour la dernière fois de sa vie et fit entendre de sages paroles; c'est à cette occasion qu'il dit que *les majorités sont tenues à plus de calme que les minorités*.

La tempête s'apaisa, les secrétaires furent invités à reprendre leur place au bureau et la séance se termina sans autre incident.

Les nouveaux représentants sont exploités de toutes les manières. Paris renferme une foule d'industriels qui sont à l'affût de toutes les occasions. Les uns veulent faire votre portrait, d'autres vous harcèlent pour avoir des renseignements afin de faire votre biographie; celui-ci vous propose de souscrire pour fonder un journal qui doit soutenir vos opinions; celui-là vous offre des billets de loterie, ou c'est un écrivain inconnu qui n'a pas d'argent pour faire imprimer des brochures destinées à républicaniser les électeurs des campagnes, etc., etc. Puis il y a les solliciteurs; les uns voudraient un emploi, les autres la croix ou un bureau de tabac; viennent ensuite les mendiants de toutes sortes qui vous assaillent, et enfin une autre variété de mendiants, les fleuristes, qui vous apportent des bouquets au nom des dames de la Halle.

Un matin je reçus la visite d'une dame qui venait me demander de l'argent. Elle avait lu dans les journaux que j'étais né à Dôle (Jura). Elle m'aborda le sourire sur les lèvres, me disant :

— Bonjour, Monsieur Commissaire, je suis Madame une telle, vous devez me reconnaître, vous me connaissez, n'est-ce pas ?

— Non, Madame, je ne me rappelle pas vous *avoir jamais* vue.

— Mais je suis de votre pays pourtant, je suis de Dôle.

— Il n'y avait pas encore deux mois que j'étais né lorsque mes parents me firent quitter mon pays natal; vous voyez, Madame, que je suis bien excusable de ne pas vous reconnaître.

Ma réponse parut la contrarier, elle finit par me laisser tranquille.

* * *

Les Alsaciens résidant à Paris donnèrent un banquet, le 10 juin 1849, en l'honneur des représentants républicains élus dans les départements du Haut et du Bas-Rhin. Plusieurs toasts furent portés à la République. M. Lagrange, l'ancien combattant de 1834, à Lyon, passa près de l'établissement où la fête avait lieu; il fut reconnu par des ouvriers qui le saisirent et le portèrent en triomphe jusqu'à la tribune. Les diverses propositions d'amnistie qu'il avait faites à la Chambre l'avaient rendu extrêmement populaire dans les faubourgs; ému de l'ovation qu'on lui faisait, il prononça quelques paroles chaleureuses qui lui attirèrent de nombreux applaudissements.

Ce banquet se serait très bien passé si un personnage dont les allures m'avaient déjà parues singulières à Strasbourg, n'était venu, à la stupéfaction générale, porter un toast au choléra. « Je bois au choléra, dit-il, celui-là du moins respecte l'égalité. Au choléra qui vient d'emporter le maréchal Bugeaud. » (Le maréchal était mort dans la matinée.)

Les journaux de la réaction s'emparèrent de ce toast abominable pour jeter la déconsidération sur le parti républicain. Les meilleures causes sont souvent compromises par des exagérés qui jouent le rôle d'agents provocateurs à leur insu.

Les élections du 13 mai 1849 n'avaient pas répondu aux espérances des républicains. Dans un grand nombre de départements, la coalition des royalistes de toutes couleurs, aidée de l'influence des prêtres, avait fait nommer ses candidats, de sorte qu'à la majorité républicaine de l'Assemblée constituante succédait une majorité royaliste considérable, unie toutes les fois qu'il s'agissait de prendre des mesures qui devaient nuire à la République. D'un autre côté, le président Louis Bonaparte inspirait une légitime défiance soit à cause de son passé, soit à cause des persécutions qu'il faisait exercer contre les républicains.

En outre, au mépris du paragraphe 5 du préambule de la Constitution de 1848 et en violation de l'article 54, il ordonna aux troupes françaises de prendre la ville de Rome de vive force et de détruire la République romaine.

Au début de la séance, le 11 juin 1849, M. Ledru-Rollin, qui devait interpeller le gouvernement sur l'illégalité de l'expédition de Rome, déclara les interpellations inutiles vu les ordres donnés à l'armée expéditionnaire d'Italie et déposa une demande de mise

en accusation du Président de la République et de ses ministres.

Voici le texte de cette pièce :

Les citoyens représentants du peuple soussignés proposent à l'Assemblée nationale le décret suivant : ils demandent l'urgence et le renvoi immédiat dans les bureaux :

L'Assemblée nationale législative,

Vu le paragraphe 5 du préambule de la Constitution ainsi conçu :

« La République française respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne, n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple » ;

Vu l'article 54 de la Constitution ainsi conçu :

« Le Président veille à la défense de l'État, mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'assemblée nationale » ;

Vu enfin le paragraphe premier de l'article 68 de la Constitution ainsi conçu :

« Le Président de la République, les ministres, les agents et dépositaires de l'autorité publique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de tous les actes du gouvernement et de l'administration » ;

Considérant que le corps expéditionnaire aux ordres du général Oudinot a, contrairement aux votes du 17 avril et du 7 mai dernier de l'Assemblée constituante, été dirigé contre la liberté du peuple romain ;

Que d'autre part, la guerre contre Rome a été entreprise non seulement sans le consentement de l'Assemblée nationale, mais encore au mépris de la volonté formellement exprimée par elle de ne point attaquer la République romaine ; considérant que ces faits constituent le crime de violation des paragraphes 5 et 54 précités,

Décrète :

Le citoyen *Louis-Napoléon Bonaparte*, président de la République, et les citoyens Odilon Barrot, Buffet, Lacrosse,

Rulhière, de Tracy, Passy, Drouin de l'Huys et de Falloux, ses ministres, sont accusés d'avoir violé la Constitution.

Landolphe, Heitzmann, Rougeot, Bertholon, Mathé, Rolland, Gendriez, Racouchot, Martin Bernard, Anstett, Gaston Dussoubs, Faure, Rattier, Ennery, Fargin Fayolle, Pelletier, Combier, Pflieger, Baudin, Viguier, Boch, Jollivet, Chovelon, Greppo, Richardet, Fond, Sartin, Labrousse, Hofer, Lasteyras, Monnier, Saint-Marc-Rigaudie, Breymand, Sonnier, Cassal, Chouvy, Janicot, Arnaud (du Var), Salmon, Suchet, Benoît, Rouet, Savoie, Avril, Terrier, Jehl, Pons-Tende, Vauthier, Dupont, Daniel Lamazière, Rouaix, Cantagrel, Miot, Michel (de Bourges), Malardier, Louriou, Pilhes, Rochut, Commissaire, Detours, Deville, Ronjat, Roselli-Mollet, Nadaud, Antony Thouret, Montagut, Laclaudure, Marc-Dufraisse, J. Maigne, Gilland, Delavallade, Gambon, Richard (du Cantal), Pierre Leroux, Durand-Savoyat, Glaizal, Laurent, Robert, Pierre Le Franc, Guiter, Cholat, Bourzat, Chavoix, Menand, Denayrousse, Peniéres, Guisard, Mie (Auguste), Vignes, Chaix (Hautes-Alpes), Noël Parfait, Bandsept, Bancel, Wacheresse, Kopp, Testelin, Latrade, Doutre, Pascal Duprat, Brives, Boichot, Versigny, Bruckner, Delebecque, Duché, Fawtier, Westercamp, Beyer (Eugène), Considérant, Renaud, James Demontry, Deruey, Baune, Boisset, Bruys, général Rey (Tarn), Saint-Ferréol, Ramian, Bouvet (Aristide), Bajard, Belin, Jules Leroux, Curnier, Sautayra, Tamisier, Saint-Romme, Delbrel, Piat (Félix), Vasseur (Louis), Repellin, Barrault (Émile), Péan (Émile), Michot Boutet, Morellet, Lamennais, Lafon, Crépu, Martin (Alexandre), Ledru-Rollin, Besse, (Tarn), Arago (Emmanuel), Frichon, Charras, Ceyras, Ducluzeau, Madesclaire.

M. Ledru-Rollin termina son discours en réponse à M. Odilon Barrot par les paroles suivantes :

« Les faits sont là, les textes de nos décisions *sont* explicites, vous avez manqué à votre devoir,

vous avez manqué à votre mission. La Constitution est violée, nous la défendrons par tous les moyens possibles, *même par les armes.* »

Rappelé à l'ordre, le citoyen Ledru-Rollin ajouta :

« L'article 110 de la Constitution déclare ceci : *La Constitution est confiée au patriotisme de tous les Français.* »

« J'ai dit et je le répète, la Constitution violée sera défendue par nous, même les armes à la main. »

Ces paroles étaient excessivement graves ; prononcées par M. Ledru-Rollin qui était alors le chef du parti républicain, elles équivalaient à une déclaration de guerre.

La Montagne, pourtant, n'avait pas été consultée et n'avait pas autorisé le grand orateur à l'engager imprudemment et témérairement.

Les représentants de la Montagne auraient pu ne pas accepter la solidarité de cette déclaration, ainsi que l'ont fait les autres républicains de l'Assemblée. M. Ledru-Rollin aurait perdu un peu de son prestige, mais on aurait épargné à la République tout le mal que la journée du 13 juin lui a fait.

Par entraînement les hommes politiques sacrifient quelquefois l'intérêt de leur parti à celui d'un homme. Voilà le danger des idoles !

Sur les interpellations de M. Ledru-Rollin, l'ordre du jour pur et simple fut adopté par 361 voix contre 203.

Dans la *soirée* du 11, des délégués de la commis-

sion des vingt-cinq[1] vinrent à la réunion de la Montagne; ils étaient impatients, ils poussaient énergiquement à une prise d'armes, et lorsque des représentants leur disaient : « Notre appel ne sera pas entendu, le peuple en masse ne se lèvera pas ; les événements de juin 1848 ont enlevé la partie la plus énergique du parti socialiste ; d'un autre côté, le choléra moissonne chaque jour quatre ou cinq cents victimes, il y a peu de familles qui n'aient à pleurer ou à craindre pour l'un des siens ; le moment est mal choisi, nous marcherons à une défaite certaine, il vaut mieux, dans l'intérêt de la République, attendre des conditions plus favorables » : ah ! voilà le mot lâché, il faut attendre. Vous pouvez attendre vous qui avez *vingt-cinq francs par jour*, etc.

Ces Messieurs de la commission des Vingt-cinq affirmaient que la population était prête, qu'elle n'attendait qu'un signal pour courir aux armes et renverser le gouvernement de Bonaparte.

Il y a des représentants sur lesquels pèse une grande responsabilité.

Lorsque la question fut agitée pour savoir quels étaient les moyens qu'on emploierait pour donner suite à l'engagement pris par M. Ledru-Rollin, divers représentants supputaient les chances bonnes et mauvaises de la situation en cas de lutte armée. Un représentant dit qu'il avait à sa disposi-

[1] Cette commission avait été nommée par le comité électoral de Paris, du 13 mai 1849 ; elle était formée de ses principaux membres.

tion trois mille hommes armés de pied en cap; un autre renchérit et déclara qu'il avait dix mille hommes organisés en sections, tous armés et prêts au premier signal; enfin, un troisième parla de quarante mille hommes armés et prêts à marcher, etc.: c'était une véritable armée.

Toutes ces légions de combattants n'existaient que dans l'imagination de ces députés, les événements l'ont bien prouvé.

Je rappelle cela parce que ces déclarations, j'en suis convaincu, faites par des représentants qui habitaient Paris, ont dû influer sur les résolutions de leurs collègues qui arrivaient de la province.

Le 12, les journaux républicains publièrent les proclamations suivantes:

PROCLAMATION DE LA MONTAGNE AU PEUPLE, A LA GARDE NATIONALE ET A L'ARMÉE

La majorité de l'Assemblée législative vient de passer dédaigneusement à l'ordre du jour sur les affaires d'Italie.

Par ce vote la majorité s'est associée à une politique qui viole la Constitution.

Nous avons déposé un acte d'accusation contre le pouvoir exécutif, nous le soutiendrons demain, nous voulons épuiser tous les moyens que la Constitution met entre nos mains.

Que le peuple continue à avoir foi en ses représentants comme ses représentants ont foi en lui.

(Suivent les signatures.)

Nous, rédacteurs de la presse républicaine, nous membres du Comité démocratique socialiste, nous disons au peuple de se tenir prêt à faire son devoir.

La Montagne fera le sien jusqu'au bout.
Nous avons sa parole.
Cinq représentants ont été délégués par elle pour aviser.
Tous les républicains se lèveront comme un seul homme.

Les Membres de la presse républicaine.
Les Membres du Comité démocratique socialiste.

PROCLAMATION DES ÉCOLES

CITOYENS,

La Constitution de la République française a été violée par le pouvoir exécutif.

La majorité royaliste de l'Assemblée législative, par son ordre du jour, se rend complice de sa trahison. Elle se met elle-même hors la loi.

La lutte est aujourd'hui entre la République et ses éternels ennemis.

La minorité de l'Assemblée, la Montagne, soutient seule l'inviolabilité de nos droits.

A vous, citoyens des écoles de Paris, qui avez pris l'initiative de la protestation vengeresse de Février, de vous réunir les premiers autour du drapeau constitutionnel; au signal de nos représentants, marchons tous en avant au cri de : Vive la République!

Le Comité des étudiants républicains :

Rabut, A. Blondin, Cœur de Roy, Duvivier, Fonvielle, Faurias, Hélie, Hubbard, Lebloys, Mourizet, Joubert, Moutard, Watripon.

Le 12, il y eut à la Chambre une longue séance qui se prolongea jusqu'à 10 heures du soir. La majorité repoussa la mise en accusation du président et de ses ministres, par 377 voix contre 7; la *Montagne* s'abstint de voter.

Par ce vote, la majorité s'associait à la violation de la Constitution.

Un des enragés de la droite, avec lequel j'eus une discussion assez vive à la bibliothèque de l'Assemblée, me tint ce langage :

« Nous savons aussi bien que vous que la Constitution est violée, mais elle est violée dans l'intérêt du grand parti de l'ordre qui veut le rétablissement de la monarchie, et nous ne voulons pas qu'elle soit violée aux yeux du pays. »

Voilà quelle était la bonne fois de ces soi-disant défenseurs de la famille, de la religion et de la propriété.

A la suite du rejet de la mise en accusation du pouvoir exécutif, la Montagne ne considéra pas son local de la rue du Hasard suffisamment sûr. M. Victor Considérant offrit les salons de *la Démocratie pacifique;* il fut convenu qu'on s'y réunirait pour prendre une détermination.

J'arrivai au rendez-vous un des premiers, mes collègues arrivèrent successivement et, enfin, la séance s'ouvrit.

Un membre de la réunion demanda si l'on avait des nouvelles des quartiers ouvriers, si l'on connaissait les dispositions de la population. M. M. N... dit qu'il avait des renseignements très exacts. Selon lui, « la masse de la population ne bougerait pas, parce qu'elle ne comprenait pas bien ces questions de violation de la Constitution, qu'il y avait pourtant un

petit nombre d'hommes dévoués, toujours prêts à sacrifier leur vie pour la République, mais qu'il croyait qu'on agirait sagement en se bornant à une manifestation pacifique »

M. Baudin, député de l'Ain, mort héroïquement, le 2 décembre 1851, en défendant la Constitution violée encore une fois par Louis-Napoléon Bonaparte, demanda la parole. Il parla dans le même sens que M. M. N..., et conclut comme lui à une simple manifestation.

Pendant que M. Baudin parlait, M. Michel (de Bourges) était debout, les deux mains appuyées sur sa canne, la tête baissée, les yeux à demi fermés, dans l'attitude d'un homme qui médite et se prépare à parler. Avant que M. Baudin eût fini son discours, M. Michel releva la tête et demanda la parole.

Depuis 1834, Michel (de Bourges) avait la réputation d'un grand orateur : aussi, lorsque son tour de parler arriva, il se fit un profond silence dans la salle, chacun était avide de l'entendre et de connaître son opinion.

Les hommes sont ainsi faits ; ils s'imaginent volontiers que celui qui a un grand talent oratoire doit nécessairement être un grand politique.

Michel commença son discours par cette phrase :

« Citoyens, hier vous avez été beaux, aujourd'hui vous avez été grands, demain vous serez sublimes », etc., etc.

Ces paroles, prononcées par l'orateur avec sa voix forte et pénétrante, avec l'accent et le ton qui lui *étaient* propres, produisirent un effet immense sur

les auditeurs : ils furent enfiévrés soudainement, et de pacifiques, les dispositions de la réunion devinrent belliqueuses.

Michel, comme tous les grands orateurs, était un grand artiste. Il me semble encore entendre la voix du tribun au début de son discours, c'était comme un *crescendo* grondant qui éclata au mot sublime. Pendant un moment je me sentis électrisé, je subis l'influence du discours de Michel ainsi que les autres représentants, bien que je ne partageasse pas leur opinion sur l'armée. J'étais convaincu que nous marchions à un échec certain.

Michel termina son discours en recommandant l'emploi des moyens violents. Sa parole avait produit un tel effet que Baudin redemanda la parole et, sous l'impression des paroles enflammées de Michel, il fit un discours excessivement révolutionnaire.

C'est là un exemple remarquable de l'influence des grands orateurs sur les assemblées.

Si Michel ne fût pas venu ou se fût abstenu de parler à la réunion, il est probable que tout se serait borné, le 13 juin, à une simple manifestation pacifique.

Des délégués appartenant à différents comités vinrent aux renseignements. On introduisit un ancien constituant, M. X...; il parlait, disait-il, au nom d'un grand nombre de citoyens. Il proposa à la Montagne de se réunir dans la salle Molière, rue Saint-Martin, ajoutant qu'il disposait de six mille hom-

mes armés qui formeraient la garde des représentants et protégeraient leurs délibérations.

Personne ne crut à l'existence des six mille hommes armés et la proposition ne fut pas acceptée. MM. Ledru-Rollin, Victor Considérant et Félix Piat rédigèrent une proclamation qui fut remise aux délégués de la presse qui attendaient, dans une pièce à côté, l'issue des délibérations de la Montagne.

Il était 3 heures du matin quand on se sépara, et l'on se donna rendez-vous dans la matinée, rue du Hasard.

Quant on réfléchit à la manière dont les choses se passaient, on trouve que tout était mené avec beaucoup d'imprudence.

Voilà des représentants qui jouent leur liberté, leur vie peut-être, qui préparent une prise d'armes, la logique les poussait là. Ils trouvent que la salle habituelle de leurs réunions ne leur offre pas assez de sécurité. A l'assemblée on se dit à voix basse qu'on se réunira dans les salons de la *Démocratie pacifique*, afin d'éviter les embûches de la police, puis le secret est si mal gardé que des délégués des différents comités viennent aux renseignements. Malgré les indiscrétions, la police n'a rien su. La police politique est généralement très mal faite; en dépit de nombreux mouchards ou agents secrets qui ont déposé dans le procès de Versailles, il a été facile, pour ceux qui avaient assisté aux différentes réunions, de constater que la police ne savait rien, absolument rien.

Le 13 juin, les journaux *la Révolution démocratique et sociale*, *la Démocratie pacifique*, *le Peuple*, *la Vraie République* et *la Tribune des peuples* publièrent la proclamation de la Montagne.

AU PEUPLE FRANÇAIS

Le peuple seul est souverain. Les délégués du peuple quels qu'ils soient, le Président de la République, les ministres, les représentants eux-mêmes, ne reçoivent et ne conservent leur mandat qu'à la condition d'obéir à la Constitution.

Quand ils la violent, leur mandat est brisé.

La Constitution dispose :

ART. 54. — Le Président de la République veille à la défense de l'État; mais il ne peut entreprendre une guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale.

ART. 5 du préambule. — La République française respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne; elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquêtes et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

Or, le Président de la République a déclaré la guerre à Rome sans le consentement de l'Assemblée nationale;

Bien plus, au mépris du décret de l'Assemblée du 7 mai, il a continué de faire verser le sang français;

Enfin, il a employé les forces de la France contre la liberté du peuple romain.

Cette double violation de la Constitution est éclatante comme la lumière du soleil.

Les représentants du peuple soussignés ont fait appel à la conscience de leurs collègues en leur proposant la mise en accusation du pouvoir exécutif.

La majorité de l'Assemblée a rejeté l'acte d'accusation, elle s'était déjà rendue complice du crime par son vote du 11 sur les affaires d'Italie.

Dans cette conjoncture, que doit faire la minorité?

Après avoir protesté à la tribune, elle n'a plus qu'à rappeler au peuple, à la garde nationale, à l'armée, que l'article 110 confie le dépôt de la Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français.

PEUPLE, LE MOMENT EST SUPRÊME!

Tous ces actes recèlent un grand système de conspiration monarchique contre la République. La haine de la démocratie, mal dissimulée sur les bords de la Seine, éclate en toute liberté sur les bords du Tibre.

Dans cette lutte engagée entre les peuples et les rois, le pouvoir s'est rangé du côté des rois contre les peuples.

Soldats! vous comptiez arracher l'Italie aux Autrichiens; on vous condamne à seconder les Autrichiens dans l'asservissement de l'Italie.

Au moment où la Prusse, la Russie et l'Autriche menacent nos frontières de l'est, on veut faire de vous les auxiliaires des ennemis de la France.

Gardes nationaux, vous êtes les défenseurs de l'ordre et de la liberté. La liberté et l'ordre, c'est la Constitution, c'est la République.

Rallions-nous donc tous aux cris de : Vive la Constitution! Vive la République!

(Suivent les signatures, au nombre de cent vingt-deux.)

DÉCLARATION AU PEUPLE

Le Président de la République et les ministres sont hors la Constitution ;

La partie de l'Assemblée qui s'est rendue hier leur complice par son vote s'est mise hors la Constitution.

La garde nationale se lève ;

Les ateliers se ferment ;

Que nos frères de l'armée se souviennent qu'ils sont citoyens

et que comme tels le premier de leurs devoirs est de défendre la Constitution.

Que le peuple entier soit debout!

Vive la Constitution! Vive la République!

Le Comité de la presse républicaine.
Le Comité démocratique et socialiste.
Les Délégués du Luxembourg.
Le Comité des écoles.

La proclamation de la Montagne était beaucoup trop longue; elle exposait la situation sans dire assez clairement ce qu'il fallait faire. Les ouvriers ne comprennent pas ces sous-entendus, ces réticences, et les violations de Constitution les touchent peu.

Vers les 10 heures du matin, le 13, je me rendis rue du Hasard. Les représentants étaient peu nombreux. Ceux qui étaient là paraissaient inquiets, agités; ils sortaient à la recherche des nouvelles et rentraient. Ceux qui arrivaient étaient entourés, on les questionnait, on leur demandait si la proclamation avait produit de l'effet sur l'esprit de la population, s'il y avait de l'agitation, de l'effervescence dans les faubourgs, etc.

En général, les réponses n'étaient pas favorables au mouvement.

Quelques citoyens, désirant faire une manifestation pacifique, avaient convoqué la population pour 11 heures, place du Château-d'Eau.

Voici un paragraphe de l'appel à la garde natio-

nale, publié par les soins des organisateurs de la manifestation.

Nous, délégués de la 5e légion, engageons, au nom de la patrie en danger, les citoyens appartenant à toutes les légions de la Seine à se réunir aujourd'hui mercredi, à 11 heures du matin, au Château-d'Eau, en face de la mairie du Ve arrondissement, en tenue, sans aucune arme, pour, de là, nous transporter à l'Assemblée législative, afin de lui rappeler le respect dû à la Constitution, dont la défense est confiée au patriotisme de tous les citoyens.

Je trouvais qu'il était absurde de convoquer, *sans aucune arme*, des citoyens qui devaient nécessairement se heurter contre des troupes armées : c'était les exposer à se faire massacrer sans défense. Qui veut la fin doit vouloir les moyens. De deux choses l'une : ou l'on voulait renverser le gouvernement qui avait violé la Constitution, et alors il fallait l'attaquer carrément avec toutes les ressources qu'on pouvait avoir; on n'ignorait pas qu'un pouvoir quelconque qui dispose d'une armée ne se laisse pas détruire sans se défendre; ou bien, on ne voulait pas renverser le gouvernement, mais le rappeler seulement à la stricte observation de la loi, et, dans ce cas, à quoi pouvait servir cette manifestation? A rien, si ce n'est à procurer au gouvernement une facile victoire qui devait le rendre plus fort.

Tout le monde savait que le général Changarnier, en prévision des événements, avait renforcé l'armée de Paris en faisant venir des troupes des garnisons de Versailles, de Saint-Germain, de Fontainebleau, d'Évreux, de Rambouillet, de Melun, d'Orléans, etc.

Le gouvernement était donc prêt. Je sais bien que la manifestation n'est pas le fait des représentants; j'ai toujours pensé qu'un pouvoir occulte l'avait organisée dans l'intérêt de Louis-Bonaparte; seulement, ce que je veux constater, c'est que ceux qui dirigeaient la Montagne n'ont rien fait pour l'empêcher.

La manifestation partit de la place du Château-d'Eau, suivit la ligne des boulevards et se dirigea du côté de l'Assemblée. Lorsque la tête de la colonne arriva près de la Madeleine, le général Changarnier, jugeant le moment opportun, la fit couper en deux, au débouché de la rue de la Paix; il la fit charger à droite et à gauche par les 2e et 3e dragons, sur la chaussée, et dans les contre-allées par les 6e, 7e et 10e bataillons de chasseurs à pied et par le bataillon de gendarmerie mobile composé des anciens gardes municipaux.

Après cette charge, qui fit un certain nombre de victimes, la manifestation fut terminée, les citoyens se dispersèrent en criant : Aux armes!

Alors des représentants vinrent dans la rue du Hasard annoncer que la manifestation avait été dispersée violemment, et que des citoyens sans armes avait été frappés.

Les membres les plus influents de la réunion décidèrent d'aller au Conservatoire des arts et métiers en passant par le Palais national pour prendre le colonel Guinard et les artilleurs qui étaient avec lui.

Dans cette journée, il y eut beaucoup d'indécision

de la part d'hommes qui auraient pu jouer un grand rôle ; ils désiraient le renversement du gouvernement, mais ils ne prenaient par les mesures qu'il fallait pour obtenir ce résultat.

Il aurait fallu nommer une commission investie d'une sorte de dictature pendant les événements. Cette commission aurait donné des ordres, réuni tous les éléments d'opposition et dirigé le mouvement. Au lieu de cela, personne ne voulait assumer la responsabilité d'une prise d'armes ; tout s'est passé sans ordre, sans direction et dans l'anarchie la plus complète.

Sur 203 représentants qui avaient voté contre l'ordre du jour pur et simple au sujet de l'interpellation de Ledru-Rollin, dont 148 avaient signé la mise en accusation du président et de ses ministres, il y en eut à peine une soixantaine qui exposèrent leur vie ce jour-là.

MM. Ledru-Rollin, Michel (de Bourges) et Victor Considérant étaient les trois personnages les plus influents ; ils formaient un groupe à part dans le Conservatoire ; ils décidèrent un peu tard de faire afficher un appel aux armes.

M. Ledru-Rollin écrivit cet appel avec un crayon ; la feuille de papier était placée sur le fond de son chapeau.

Ce placard était ainsi conçu :

AU PEUPLE, A LA GARDE NATIONALE, A L'ARMÉE

La Constitution est violée, le peuple se lève pour la défendre. *La Montagne* est à son poste.

Aux armes!
Vive la République! vive la Constitution!
Au Conservatoire des arts et métiers, le 13 juin, à 2 heures.

Les Représentants de la Montagne.

La plupart de ceux qui étaient au Conservatoire des arts et métiers ignorèrent, ce jour-là, l'existence de cet appel aux armes, personne ne le signa. M. Ledru-Rollin dit à celui qui devait le faire imprimer de mettre au bas de l'affiche les noms de ceux qui avaient signé la mise en accusation du pouvoir exécutif.

Les représentants qui se trouvaient dans le Conservatoire avaient mis leurs insignes. Il régnait un peu de confusion, chacun voulait donner des ordres et l'on ne faisait rien; puis, il faut bien le dire, l'attaque a été si prompte qu'on ne nous a pas donné le temps de nous organiser.

Avec les représentants se trouvaient quelques artilleurs qui avaient suivi leur colonel; il y avait aussi des citoyens disposés à se battre, et enfin, des agents secrets qui espionnaient et observaient ce qui se passait. Nous les avons vus cités comme témoins dans le procès de Versailles.

Quand les troupes arrivèrent, on cria : *Les représentants en avant!* Ceux-ci, revêtus de leurs insignes, allèrent au-devant de la troupe. Les soldats tiraient mal, les coups portaient trop haut ou trop bas, les balles sifflaient au-dessus de nos têtes, puis le feu cessa bientôt.

Les tambours battaient la charge, les soldats marchaient dans la position d'*apprêtez armes*, prêts à faire feu ou à croiser la baïonnette, selon le commandement qui leur serait fait. Ils venaient du boulevard par la rue Saint-Martin.

Mes collègues et moi nous criâmes : Vive la Constitution! vive la République ! Nous tentâmes vainement de parler aux soldats pour leur faire comprendre la violation de la Constitution, mais poussés par les serre-files, ils avançaient toujours en nous refoulant jusque dans la cour du Conservatoire où la résistance était impossible.

Je ne sais qui avait eu l'inspiration de choisir le Conservatoire comme centre d'action, mais ce que je sais, c'est que si le général Changarnier avait pris quelques mesures pour investir le monument, nous étions tous pris comme dans une souricière.

Ne connaissant pas le Conservatoire, je suivis au hasard un certain nombre de mes collègues ; nous nous trouvâmes dans une grande salle que j'ai su depuis être la salle dite *de dessin* et *des filatures*. Il y avait environ une trentaine de représentants, quelques artilleurs de la garde nationale et des citoyens sans armes.

La salle formait un grand parallélogramme ; une compagnie d'infanterie nous suivit de près ; elle se rangea en bataille et, par un mouvement inexplicable, instinctif peut-être, cette compagnie nous mit en joue à bout portant. Si une détonation se fût fait *entendre, soit* volontairement, soit accidentellement,

nons étions tous fusillés. L'officier qui commandait la compagnie s'empressa de faire relever les armes, et nous en fûmes quittes pour une émotion de plus.

En face d'une mort inattendue, il y a peu d'hommes qui conservent leur sang-froid, la plupart se troublent. J'en ai vu qui ont perdu leur coiffure en se baissant précipitamment pour se soustraire aux balles sans songer à la ramasser.

Celui qui s'attend à mourir, après avoir été vaincu dans une lutte de laquelle il espérait le triomphe de ses opinions, peut monter sans pâlir sur la plate-forme d'un échafaud, ou se tenir debout sans faiblir en face d'un peloton d'exécution, parce qu'après sa condamnation il a pu se préparer à mourir, il a eu une sorte d'agonie morale.

Après avoir échappé à la fusillade, l'instinct de la conservation prit le dessus, chacun chercha à sauver sa vie et sa liberté comme il put. D'ailleurs, on pouvait espérer que tout n'était pas fini ; les citoyens qui faisaient partie de la manifestation couraient aux armes ; on était en droit de compter que la résistance allait s'organiser sur différents points de la ville ; il fallait donc sortir du Conservatoire d'une manière ou d'une autre. Il était important qu'il y eût des représentants en liberté pour diriger le mouvement. Pour ma part, je mis mon écharpe et ma rosette dans ma poche, je sautai par une fenêtre dans un terrain qui était alors derrière la salle *de dessin*, puis j'escaladai une palissade en planches qui servait de clôture à cette espèce de jardin dans lequel j'étais tombé

et je me trouvai dans la rue. Je cherchai à m'orienter pour me rendre rue du Hasard, dans l'espérance d'avoir des nouvelles de mes collègues.

L'affaire était si mal organisée qu'on n'avait même pas prévu un échec. En cas de dispersion, on ne savait pas où se réunir. On avait oublié qu'un bon général ne doit pas compter d'une manière absolue sur la victoire; il doit aussi penser aux moyens d'opérer sa retraite en cas de revers. Hélas! on n'avait songé à rien de semblable.

Je rencontrai M. Cholat, capitaine d'artillerie, député de l'Isère. Il avait mis ses insignes; un officier d'artillerie de la garde nationale lui donnait le bras; derrière eux, une centaine de gamins criaient: Vive la Montagne! Vive la Constitution!

Mon collègue ignorait ce qui venait de se passer au Conservatoire, je le lui appris.

— Et Ledru, me dit-il?

— Il a payé de sa personne, il a été très brave; je ne sais ce qu'il est devenu, mais je crois qu'il a pu s'échapper.

M. Cholat remit ses insignes dans sa poche, pria les gamins de ne plus le suivre, puis me serra la main en disant : « C'est une affaire f...ichue, les brouillons de la commission des Vingt-cinq ont trompé Ledru sur les dispositions du peuple. »

M. Cholat oubliait que lui-même, dans la réunion du 11 juin, avait parlé de forces considérables dont il disposait. Ce n'était pas le moment de le lui rappeler. Nous nous séparâmes.

Un peu plus loin, je rencontrai un Alsacien que

j'avais vu quelquefois; je le priai de me conduire rue du Hasard.

— Gardez-vous bien d'y aller, me dit-il, vous y seriez arrêté immanquablement. Donnez-moi un mot pour le secrétaire, je m'y rendrai moi-même et je reviendrai vous dire ce qu'il y a de nouveau.

J'entrai dans un café où je l'attendis.

Il revint bientôt, me dit qu'on ne savait rien, qu'il n'y avait pas de réunion, que plusieurs représentants avaient été arrêtés et que la police avait saisi une affiche contenant un appel aux armes,

Nous sortîmes et nous rencontrâmes dans la rue quelques compatriotes de mon compagnon; tous avaient assisté au banquet du 10. L'un d'eux proposa de désarmer la première patrouille que nous rencontrerions, si ceux qui la composaient refusaient de crier: Vive la Constitution! Vive la République! C'était un moyen d'engager une action. Tous approuvèrent la proposition. Bientôt, il s'en présenta une ; nous nous mîmes à crier : Vive la Constitution ! Vive la République! Messieurs les gardes nationaux crièrent plus fort que nous : Vive la Constitution! Vive la Montagne!

Par ce fait et par d'autres, j'acquis la certitude qu'il y avait beaucoup de mécontentement ; mais il aurait fallu le laisser grandir, ne pas brusquer les choses.

En politique, le succès est souvent à ceux qui savent attendre. Un écrivain a dit : *La patience est le commencement du génie.*

Les impatients compromettent ou perdent toutes les causes.

Il était 8 heures du soir, je n'avais pas encore déjeuné ; jentrai dans un restaurant où je pris quelques aliments.

Paris avait un aspect triste, morne ; la plupart des boutiques étaient fermées. Les troupes bivouaquaient sur les places et dans quelques rues, comme s'il y avait eu dans la ville une bataille.

Voyant que tout était fini, je voulus me rendre à l'Assemblée : mes amis insistèrent pour que je n'en fisse rien.

— Vous serez arrêté.

— Eh bien, je vais aller me coucher, je suis fatigué.

On voulait encore que j'aille coucher dans un autre quartier : je ne voulus pas cèder et j'allai passer la nuit dans mon logement, hôtel Corneille.

Le 14, j'allai à l'Assemblée ; les bancs où siégeaient les membres de la Montagne étaient dégarnis, le côté gauche de la Chambre était désert. J'éprouvai un sentiment de tristesse en revoyant les places vides où s'asseyaient naguère mes collègues emprisonnés ou en fuite.

Les membres de la majorité étaient radieux, ils se félicitaient d'avoir réussi à commencer l'étranglement de la République.

Parmi les représentants républicains présents, il s'en trouvait peu qui eussent été au Conservatoire des arts et métiers ; les autres s'étaient abstenus d'y paraître, soit qu'ils n'approuvassent pas les actes de la Montagne, soit qu'ils aient jugé prudent de garder la chambre ou d'aller respirer l'air de la campagne

pendant que les événements se passaient à Paris. Un de ceux qui s'étaient abstenus proposa aux membres de la gauche de se réunir dans un bureau pour aviser. M. Crémieux fut prié de présider. Le plus grand nombre de ceux qui assistaient à cette réunion ignoraient ce qui s'était passé au Conservatoire, et croyaient que tout s'était borné à une manifestation pacifique. Un membre proposa de faire une déclaration collective par laquelle tous les membres présents se déclareraient solidaires de ce qui s'était fait la veille.

Je demandai la parole. Je dis « qu'un appel aux armes avait été affiché et que, par ce fait, la démarche du Conservatoire perdait son caractère pacifique, qu'il fallait que chacun sût bien à quoi on allait s'engager ».

Ce fut fini, personne n'eut plus le désir de se déclarer solidaire.

Après cela, nous eûmes à la Chambre un spectable lamentable. Un député de la droite, M. Grandin (d'Elbœuf[1]) monta à la tribune et montra l'affiche qui contenait l'appel aux armes. Plusieurs députés montèrent successivement à la tribune pour déclarer qu'ils n'avaient pas signé cette affiche et qu'ils protestaient contre l'abus qu'on avait fait de leurs noms.

Personne n'avait signé cette affiche elle avait été faite à un moment et dans des conditions où l'on ne pouvait pas la faire signer. La Montagne était vain-

[1] Ce député est celui qui disait un jour à la tribune ces paroles adressées aux ouvriers : « Enrichissez-vous d'abord, faites fortune, *puis vous vous occuperez* de politique. »

cue, on blâmait publiquement ce que quelques-uns de ses membres avaient fait; mais si elle eût été victorieuse, il est probable que la majorité de ceux qui reniaient leurs signatures auraient été fiers d'avoir eu leurs noms apposés au bas de ce placard.

On a dit que l'insurrection de juin 1848 avait été une bataille de soldats sans chefs; on pourrait dire le contraire du 13 juin 1849; ce jour-là, on vit beaucoup de chefs dans la rue et très peu de soldats.

XXIX

JE SUIS POURSUIVI POUR L'AFFAIRE DU 13 JUIN MON ARRESTATION A SAVERNE

Après la défaite de la Montagne, le Président de la République, Louis Bonaparte, fit une proclamation dans laquelle on remarquait cette phrase :

Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent.

Ceux qu'il appelait méchants n'étaient autres que les républicains qui avaient voulu rappeler le gouvernement et la Chambre à la stricte observation de la loi.

Cette menace produisit son effet, les réactionnaires

n'eurent plus de retenue : les soi-disant amis de l'ordre, les défenseurs de la propriété, profitèrent de l'occasion pour saccager les imprimeries et briser les presses qui imprimaient les journaux républicains. La propriété des démocrates ne fut pas plus respectée que leurs personnes. Les prisons regorgeaient d'hommes arrêtés à la suite du 13 juin.

La force primait le droit une fois de plus[1]. Les partisans de la monarchie suivent invariablement la même politique, sans se soucier de la justice ; le lendemain de chaque insurrection, ils frappent impitoyablement leurs adversaires. Il n'y a plus que des vainqueurs qui frappent des vaincus.

Une expérience de plusieurs années m'avait appris que les hommes qui s'occupent de politique agissent prudemment en écrivant peu.

Dans tous les procès pour complot, attentat ou simplement pour délit de société secrète, ce sont

[1] Lors de la guerre de 1870, M. de Bismarck a émis cet aphorisme célèbre : *La force prime le droit.* Il y eut des gens qui en furent choqués, ils considérèrent la proposition du ministre prussien comme quelque chose de nouveau et de monstrueux.

Si ces braves gens s'étaient donné la peine de consulter l'histoire de tous les peuples, ils auraient vu que dans tous les temps et dans tous les pays, la force a toujours primé le droit. Pour qu'un droit puisse s'exercer, il faut nécessairement qu'il soit reconnu par la majorité qui représente la force, ou bien qu'il soit appuyé par une minorité audacieuse et armée qui opprime la majorité désarmée, et dans ce cas le petit nombre représente la force.

La masse ignorante, étrangère à la politique, applaudit toujours au succès, sans s'inquiéter si celui qui a réussi à s'emparer du pouvoir a respecté le droit ou l'a foulé aux pieds. Il en sera ainsi jusqu'au jour où le peuple sera assez éclairé pour comprendre ce que c'est qu'*un gouvernement* et ce que c'est qu'un droit.

généralement des lettres et des papiers saisis qui servent de base à l'accusation.

Après le 13 juin, je n'écrivais que des lettres très courtes à ma famille, et encore je les adressais à un de mes beaux-frères qui ne portait pas le même nom que moi et qui n'était pas signalé à la police par ses opinions

Grâce à ces précautions, grâce aussi à ma présence à l'Assemblée le 14 juin, le gouvernement était embarrassé pour me poursuivre ; il aurait voulu donner cette satisfaction aux généraux que ma présence à la Chambre contrariait, mais il n'avait pas de preuves contre moi.

Malgré cela, le 16 juillet 1849, le procureur général de Paris adressa à la Chambre une demande d'autorisation de poursuites contre trois de mes collègues et moi. A la fin de la séance plusieurs représentants m'entourèrent et me conseillèrent de fuir, de passer à l'étranger pour me soustraire à la prison.

Je résistai d'abord, objectant qu'il était bon qu'un certain nombre de représentants comparussent devant la haute Cour, afin de plaider de nouveau la violation de la Constitution.

— Partez, me dit-on de tous côtés, vous reviendrez vous constituer prisonnier à l'ouverture du procès; de cette manière, vous éviterez plusieurs mois de prison préventive.

Je finis par consentir. Un de mes collègues du Bas-Rhin me conduisit chez M. X, qui eut la bonté de me prêter de l'argent pour faire le voyage et *subvenir à mes* premiers besoins jusqu'à ce que j'aie

pu me procurer du travail. Je lui fis une procuration pour qu'il puisse toucher l'indemnité qui m'était due à la Chambre, de sorte qu'à la fin du mois, il devait rentrer dans les avances qu'il me faisait. Il me donna, en outre, un petit paquet et une lettre pour son beau-frère qui était maire d'une commune des environs de Saverne. Dans cette lettre, M. X priait son parent de me délivrer un passeport sous le nom que je lui indiquerais, afin que je puisse gagner la frontière sans entraves.

L'intention de M. X était bonne, mais il aurait mieux valu pour ma sécurité personnelle que je prisse le chemin de fer du Nord : je serais arrivé promptement en Belgique, et là, j'aurais été à l'abri des poursuites de M. Louis Bonaparte.

A la sortie de l'Assemblée, des agents de police furent chargés de me suivre ou *filer*, selon le mot employé par ces messieurs, mais les nombreuses visites que je fis dans la soirée, à pied ou en voiture, leur firent perdre ma trace; cela ressort d'un rapport qu'ils firent, lequel est rempli de renseignements fantaisistes ou erronés.

Je priai la dame d'un de mes amis d'aller me retenir une place pour Saverne à la diligence de Strasbourg, sous le nom de Sébastien.

Avant de rentrer à l'hôtel, j'allai dire adieu à un de mes collègues. Il était en compagnie d'un homme très intelligent, fin, insinuant et très audacieux; il était employé dans un ministère, faisait le républicain et s'introduisait chez tous les représentants ouvriers auxquels il faisait ses offres de service. Plu-

sieurs fois, j'avais reçu sa visite; il était sans doute payé pour cela; il se donnait comme l'ami de citoyens pour lesquels j'avais une grande estime. Un jour, il me proposa de m'écrire un discours que j'aurais appris par cœur ou que j'aurais lu à la tribune. Je le remerciai.

— Je ne veux pas, lui dis-je, faire comme le corbeau de la fable qui se pare des plumes du paon. Si je parle à la Chambre, je ne parlerai que sur une question que je connaîtrai bien, après l'avoir étudiée sérieusement. Si je ne suis pas assez sûr de ma mémoire, j'écrirai d'avance ce que je voudrai dire, afin de ne rien abandonner au hasard de l'improvisation.

— Ce que je vous propose, dit-il, n'a rien d'extraordinaire, c'est dans l'intérêt du parti; c'est moi qui ai fait le discours que M. Y a prononcé à la Constituante; j'ai écrit aussi le catéchisme socialiste que M. Z a publié; cela lui a donné une grande popularité; ceux qui ne le connaissent pas croient qu'il en est l'auteur.

— Je n'ai pas à examiner si ces Messieurs ont bien ou mal fait de se faire passer pour les auteurs de discours ou brochures qui ne sont pas leurs œuvres; quant à moi, je refuse formellement de me prêter à une tromperie de ce genre.

Depuis ces explications, je ne l'avais plus revu; il sut que j'allais partir, et j'ai tout lieu de croire que ce fut lui qui me dénonça.

Quelques mois plus tard, j'appris par un professeur de chimie qui le connaissait, que ce faiseur de *discours ne se* contentait pas d'être employé dans un

ministère, mais qu'il émargeait encore aux fonds secrets en qualité d'agent secret.

Le lendemain, 17 juillet, je m'éloignai de Paris. Le 18, la diligence s'arrêta à Nancy et ne devait repartir que cinq heures après son arrivée. J'allai, en compagnie de quelques voyageurs, visiter les tombeaux des ducs de Lorraine, puis je revins à l'hôtel, écrire une lettre à ma famille pour la tranquilliser.

« Nancy, le 18 juillet 1849.

« MA CHÈRE MÈRE, etc.

« Les journaux vous ont appris sans doute ce qui m'arrive.

« Soyez sans inquiétude, j'ai cédé au conseil de mes amis, je m'exile volontairement pour éviter la prison préventive. Demain j'atteindrai la frontière.

« Ne vous tourmentez pas, rappelez-vous les paroles que Michel (de Bourges) a prononcées à la Chambre des pairs, à propos d'un procès politique : *Ces jugements font la honte des juges et la gloire des accusés.*

« D'ailleurs, je n'ai rien à me reprocher, j'ai fait mon devoir.

« Adieu, je vous embrasse tous. Espérons des temps meilleurs. »

La diligence se remit en route et arriva vers les 2 heures du matin à Saverne. La voiture, à son arri-

vée, fut entourée par des gendarmes, et le maréchal des logis, après avoir demandé les papiers aux voyageurs, les lisait à la lueur d'un falot que tenait un de ses hommes. Lorsque mon tour arriva, je lui montrai ma médaille de représentant.

— Avez-vous un passeport? me dit le maréchal des logis.

— Non, Monsieur, mais la médaille suffit pour les représentants.

— Elle peut suffire à Paris, mais dans les départements il faut nécessairement un passeport ; je suis obligé de vous arrêter.

— Vous n'en avez pas le droit. Réfléchissez à ce que vous allez faire. Je suis représentant du peuple et inviolable en vertu de l'article 36 de la Contitution.

J'avais dans ma poche un exemplaire de la Constitution de 1848 ; je lus au maréchal des logis l'article 37 ainsi conçu :

« Ils (les représentants) ne peuvent être arrêtés en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, ni poursuivis qu'après que l'Assemblée a permis la poursuite », etc.

— Vous avez bien compris? Si vous mettez la main sur un représentant du peuple, vous encourez une grave responsabilité.

— Qui me prouve que cette médaille est bien la vôtre?

Je lui fis voir le congé temporaire que m'avait délivré le ministre de la guerre pour assister aux séances de l'Assemblée.

Le maréchal des logis parut satisfait, il se retira

avec ses gendarmes, et j'entrai dans un hôtel pour attendre que le jour parût.

La visite des gendarmes ne me sembla nullement extraordinaire; je savais que le gouvernement, depuis le 13 juin, avait donné des ordres pour qu'on exerçât une surveillance active sur les voyageurs qui voulaient passer la frontière.

La commission qui avait été chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites dirigée contre plusieurs de mes collègues, une quinzaine de jours auparavant, avait mis huit jours avant de faire son rapport. Je pouvais donc espérer qu'il en serait de même pour moi; je croyais, par conséquent, avoir tout le temps nécessaire pour passer en Suisse, m'imaginant que le gouvernement ne me ferait pas arrêter avant que la Chambre eût accordé l'autorisation de me poursuivre.

Je dois avouer que j'étais bien confiant. Dès que le gouvernement fut prévenu de mon départ, il télégraphia au lieutenant de gendarmerie de Saverne pour qu'il m'arrêtât; de plus, il prévint la commission de la Chambre des députés que j'étais en fuite et que j'allais échapper si elle ne se hâtait de faire son rapport. Aussi, chose extraordinaire pour un cas de ce genre, l'on vit une commission, nommée dans les bureaux à 1 h. 1/2, venir le même jour à 3 heures faire son rapport à l'Assemblée; il concluait naturellement à l'autorisation de poursuites.

La gauche *en masse* s'abstint de voter, de sorte

que le nombre réglementaire de députés votants n'existait pas pour que le vote fût valable ; le vote fut renouvelé, la gauche s'abstint encore. Devant ce parti pris, le vote fut renvoyé au lendemain.

C'était un moyen de donner à mes collègues poursuivis et à moi le temps de fuir. Le gouvernement ne tint aucun compte des abstentions, il agit absolument comme si le vote eût été valable.

J'ignorais tous ces détails, je ne les ai connus qu'à mon retour à Paris.

Croyant n'avoir plus rien à démêler avec les gendarmes, je me couchai et ne tardai pas à m'endormir ; j'avais passé près de deux nuits en diligence, j'avais besoin de repos. Je dormais donc d'un profond sommeil, lorsque je fus réveillé par les coups qu'on frappait à la porte de ma chambre. Je demandai ce que l'on voulait.

— Ouvrez, au nom de la loi, me dit une voix que je reconnus pour être celle du maréchal des logis de gendarmerie.

Cette visite nocturne ne m'annonçait rien de bon.

Je sautai à bas du lit, je m'habillai lestement, je m'approchai de la fenêtre avec l'intention de m'évader par là ; ma chambre n'était qu'au premier étage, mais je vis que la fuite n'était pas possible ; deux gendarmes postés devant la maison avaient les yeux braqués sur ma fenêtre. J'allai ouvrir la porte. Cette fois, le maréchal des logis était accompagné du lieutenant et de deux gendarmes.

L'officier me dit qu'il avait reçu une dépêche télé-

graphique[1] qui lui donnait l'ordre d'arrêter un individu voyageant sous le nom de *Sébastien*, qui devait arriver à Saverne le 19 par la diligence Lafitte et Caillard.

Je répétai au lieutenant tout ce que j'avais dit à son subordonné dans la nuit. J'invoquai la Constitution, je parlai de la responsabilité qu'il encourait : rien n'y fit. Il s'excusa sur ce que sa mission avait de pénible, mais l'ordre est formel, ajouta-t-il, je dois l'exécuter. Je vais envoyer à Strasbourg une estafette à cheval et, s'il y a méprise, vous serez mis en liberté ce soir.

Malgré mes protestations, je fus enfermé dans la prison de Saverne.

Voici le rapport de la gendarmerie, lequel est loin d'être un modèle de véracité :

Nous soussignés, Faule (Jean), Lienhart (Ulric), Collin (François-Napoléon), Sidel (Joseph), Vogler (Antoine), et Burkard (Jacques), maréchal des logis et gendarmes à la résidence de Saverne (Bas-Rhin),

Rapportons qu'en vertu d'une dépêche télégraphique du ministre de l'Intérieur en date du 17 juillet et les ordres de notre lieutenant, nous prescrivant d'arrêter à son arrivée à Saverne, par la diligence Lafitte et Caillard, le nommé Sébastien, porteur d'un passeport sous ce nom, parti de Paris le 17 au matin et devant arriver à destination de Saverne le 19 de bonne heure.

Nous nous sommes rendus au relais de cette voiture : nous avons demandé le passeport aux voyageurs; cependant l'un de nous s'est fait représenter la feuille de départ des voyageurs, où se trouvait inscrit le nom de Sébastien.

[1] On ne connaissait alors que le télégraphe aérien, inventé par les frères Parchappe.

Le premier voyageur qui mit pied à terre, requis de nous montrer son passeport, nous répondit par ces mots : « Je n'en ai point, je suis représentant du peuple, je m'appelle Commissaire; voici ma médaille, elle sert de passeport aux représentants de la France, c'est l'usage. »

Peu satisfait de ces explications, moi, Faule, maréchal des logis, je fis observer au voyageur qu'une médaille de représentant pouvait suffire à Paris, mais que dans les départements un passeport était de rigueur, et que j'allais faire prévenir mon lieutenant de cet incident : ce qui eut lieu. Je fis surveiller l'auberge du *Cerf*, où le voyageur entra après quelques allées et venues dans le faubourg.

Sur cet avis qui me fut donné par les gendarmes Collin et Burkard, moi, Didier (Pierre-Arsène), lieutenant de gendarmerie à Saverne, je me rendis au quartier de la gendarmerie où j'ordonnai de conduire le voyageur; je lui fis part de la teneur de mes ordres; à quoi il répondit : « Prenez garde, lieutenant, je suis inviolable, vous violez la Constitution. Je suis Commissaire, représentant du peuple, mon inviolabilité est entière. J'étais lundi 16 à la Chambre, aucun parti n'est pris à mon égard; montrez-moi l'ordre d'arrêter le représentant Commissaire, et cherchez votre Sébastien ailleurs. »

Je répondis :

« Monsieur, je n'ai pas ordre d'arrêter le représentant Commissaire, mais j'agis en vertu d'une dépêche télégraphique émanée du ministre de l'Intérieur, portant qu'un nommé Sébastien, muni d'un passeport sous ce nom, est parti de Paris le 17 juillet par la diligence Lafitte et Caillard, qu'il doit descendre le 19 à Saverne, lieu de sa destination. Vérification faite de la feuille de départ, vous voyagez sous le nom de Sébastien, vous êtes donc pour moi le voyageur Sébastien, parce que toutes les circonstances contenues dans la dépêche vous sont rigoureusement applicables;

« En conséquence, je vous déclare que vous êtes arrêté. »

Le voyageur me fit cette observation : « Mon prénom est Sébastien; je n'ai pas voulu passer pour le représentant Commissaire, *parce qu'en* diligence, j'aurais été l'objet d'une curio-

sité gênante; il y a d'ailleurs d'autres Sébastien. Je ne suis pas celui que vous cherchez. »

Je répondis :

« Je persiste dans ma déclaration, votre identité avec le citoyen Commissaire n'est pas démontrée; pour moi, vous n'êtes autre que Sébastien. »

Et immédiatement je le fis écrouer sous ce nom.

En ce moment, il déclara de nouveau n'être porteur d'aucun passeport, et il remit au maréchal des logis l'autorisation de M. le ministre de la guerre pour se rendre à l'Assemblée, titre que je lui fis restituer après en avoir pris lecture.

De tout ce que dessus nous avons rédigé le présent procès-verbal pour être adressé à qui de droit.

Fait et clos, les jour, mois et an que dessus.

Le concierge de la prison me donna une chambre qui était réservée aux prisonniers ayant une certaine importance; il se mit entièrement à ma disposition pour tout ce que je pouvais avoir besoin. Je m'empressai d'écrire une lettre au beau-frère de M. X; je lui envoyai en même temps le petit paquet qui lui était destiné.

Je profitai des bonnes dispositions du concierge avant qu'il eût reçu des ordres plus sévères à mon égard.

Dans la journée, je reçus la visite du procureur de la République, du maire de Saverne, du médecin de la prison et du sous-préfet. Ce dernier me dit : « On se méfie de moi, je n'ai pas été prévenu de votre arrestation; la dépêche a été envoyée directement au lieutenant de gendarmerie; je ne tarderai pas à être révoqué. »

Le cerbère à la garde duquel j'étais confié était un type curieux dans son genre ; au lieu d'être rude et grossier comme le sont trop souvent ses pareils, il était d'une obséquiosité remarquable. Quand il entrait dans ma chambre, soit pour m'apporter à manger, soit pour autre chose, il se courbait jusqu'à terre et ne me parlait jamais qu'à la troisième personne, en ayant soin de ne pas omettre mon titre de représentant : « Monsieur le représentant veut-il ceci ? Monsieur le représentant a-t-il passé une bonne nuit ? » etc. Bref, il m'ennuyait avec ses manières ; je n'aime pas les gens qui s'aplatissent devant leurs semblables, c'est pour moi le signe de la dégradation humaine.

— Parlez-moi comme je vous parle, à la seconde personne, je vous prie, lui dis-je, le lendemain de mon incarcération.

— Je n'oserai jamais, Monsieur le représentant.

— Puisque je vous en prie, faites-le pour me faire plaisir.

— Monsieur le représentant est trop bon, mais je n'oserai jamais.

Je pris le parti de ne plus faire attention aux grimaces de cet homme.

Il avait l'échine excessivement souple ; avec un peu plus de savoir, dans un autre milieu, il aurait certainement fait son chemin.

* * *

La chambre que j'habitais avait deux fenêtres, elle était au premier étage ; on voyait, par-dessus le mur *qui fermait la cour* ou préau affecté aux prisonnières,

un chemin fréquenté par de rares passants. Dès le premier soir le bruit de mon arrestation s'était vite répandu dans la ville et de nombreux promeneurs vinrent dans le chemin pour me voir. Quelques-uns, qui avaient sans doute voté pour moi aux élections de mai, me saluèrent et crièrent : Vive la République !

Au-dessous de ma chambre se trouvait la prison des femmes; elles venaient prendre l'air deux heures chaque jour dans la petite cour située au bas de mes fenêtres ; elles étaient peu nombreuses et la plupart avaient l'aspect de femmes qui se livrent à la mendicité.

Elles avaient le teint hâlé; leurs cheveux étaient mal peignés, et pour vêtements elles n'avaient que des haillons. L'une d'elle avait une petite fille de six à sept ans, blanche et rose comme une petite Alsacienne pleine de santé; son teint frais contrastait avec celui des femmes qui l'entouraient, dont la peau du visage était basanée par les rayons du soleil et la poussière des chemins.

L'enfant levait souvent les yeux pour me voir à travers les barreaux des fenêtres ; je lui jetai d'abord des sous; elle courait les ramasser, me remerciait et les donnait à sa mère en lui disant : « Tiens, maman tu m'achèteras quelque chose quand nous irons demeurer ailleurs. »

La pauvre petite ne semblait pas se douter qu'elle habitait une prison. Lorsque mes sous furent épuisés, je gardai le dessert du dîner qu'on m'apportait à mes frais du restaurant, et je lui jetai un fruit, un biscuit ou un morceau de sucre. Elle tenait avec ces deux

petites mains le bas de son jupon, le relevait de manière à former un creux ou poche, puis elle me regardait et recevait très adroitement les objets que je lui jetais. Aussitôt que je lui faisais signe que je n'avais plus rien, elle allait vers sa mère lui offrir ou lui faire goûter ce que je lui avais envoyé.

Pendant le temps que je passai à la prison de Saverne je n'oubliai pas un jour de donner quelque chose à cette pauvre petite; dans mon infortune je me trouvais heureux de pouvoir faire plaisir à un petit être qui faisait un si triste apprentissage de la vie.

Le huitième jour de mon emprisonnement, je reçus la visite de deux employés de la préfecture de police; ces messieurs me prévinrent qu'ils venaient me chercher, que la malle-poste était retenue et qu'aussitôt son arrivée nous partirions pour Paris.

M. Gérard, le sous-préfet[1], vint aussi me voir et m'annonça que pour prévenir une manifestation, il me ferait passer en dehors de la ville pour me rendre à la poste afin d'éviter les curieux.

Ces précautions n'empêchèrent pas qu'une foule nombreuse ne stationnât autour de la malle-poste. Lorsque je fus sur la voiture, je me découvris pour saluer ceux qui avaient voulu assister à mon départ. Je poussai le cri de Vive la République!

La foule me répondit plusieurs fois par les cris de: Vive la République! vive Commissaire!

[1] Après mon départ, il fut révoqué, mais les électeurs du Bas-*Rhin le vengèrent en* le nommant député quelques mois plus ta d.

Il n'y avait que trois places dans la voiture : les agents me firent placer au milieu ; j'avais un de ces messieurs à ma droite et l'autre à ma gauche ; puis la voiture s'éloigna rapidement de Saverne.

Les employés de la police qui m'accompagnaient furent très convenables, je n'ai eu qu'à me louer d'eux ; ils ont eu pour moi tous les égards compatibles avec ma situation de prisonnier. L'un d'eux était M. Balestrino, un Lyonnais, qui devint sous l'Empire chef de la police de sûreté. Il fumait, disait-il, dans une pipe qui avait appartenu à M. Caussidière quand il était préfet de police.

Ces messieurs tentèrent plusieurs fois de me faire parler des événements politiques ; j'étais sur mes gardes, ils ne purent rien obtenir, si ce n'est des réponses banales sur des faits connus de tout le monde. Au dîner ils cherchèrent à me délier la langue en me faisant boire des vins capiteux. Ce moyen ne leur réussit pas davantage : j'ai la tête solide, je supporte très bien la boisson ; d'ailleurs, je ne dépasse jamais certaines limites. Lorsque j'ai assez bu, le vin ou tout autre boisson me répugne, il me serait difficile d'arriver jusqu'à l'ivresse. Force leur fut donc de renoncer à ce moyen ; ils se grisèrent sans obtenir le résultat qu'ils espéraient.

On pourrait trouver ces procédés peu loyaux, mais, après tout, ces messieurs faisaient leur métier.

En arrivant à Paris, je fus conduit à la Préfecture de police. On me plaça dans une pièce où les agents secrets venaient apporter leurs rapports et recevoir leurs instructions. Tous me regardaient ; j'ai supposé

qu'on m'avait mis là pensant que quelque agent me reconnaîtrait ou se rappellerait m'avoir vu dans la journée du 13 juin.

Ces mouchards étaient habillés de toutes les façons et semblaient appartenir à toutes les classes de la société. Les uns avaient des blouses et des bourgerons d'ouvriers, leurs vêtements étaient tachés de plâtre et de mortier ; ils devaient exercer leur profession chez les marchands de vins des faubourgs. D'autres étaient vêtus très élégamment; d'autres encore avaient des rubans à la boutonnière et enfin d'autres avaient des infirmités vraies ou simulées. Il y avait aussi les femmes, ouvrières et grandes dames. Tous ces gens passaient, me regardaient et remettaient leurs rapports à un monsieur coiffé d'un bonnet de velours noir.

M. Carlier [1] arriva et donna l'ordre de me conduire dans un cabanon du Dépôt[2].

Dans l'après-midi, je comparus devant le juge d'instruction qui m'interrogea sur ma participation aux événements du 13 juin. Je refusai de répondre, réservant ce que j'avais à dire pour le procès, dans le cas où je jugerais à propos de me défendre.

Le soir, je quittai le cabanon du Dépôt et je fus écroué à la Conciergerie où je trouvai dix de mes collègues qui m'y avaient devancé. C'étaient MM. Deville, Fargin-Fayolle, Gambon, J. Maigne, Daniel Lamazière, Boch, Suchet, Pilhes, Vauthier et Brives.

[1] Chef de la sûreté, puis Préfet de police.

[2] *Petite cellule de six* pieds de large sur sept de long.

A l'exception de MM. Gambon et Brives, tous avaient été arrêtés le 13 juin.

Le secret avait été levé pour tous. Mes codétenus pouvaient recevoir les visites de leurs parents au parloir; de plus, ils avaient organisé le moyen de correspondre sans que leurs lettres passassent par le greffe. Je fis comme eux, je profitai de leurs arrangements et pendant toute la durée de mon emprisonnement à Paris, je pus écrire à ma famille et recevoir ses lettres sans que ma correspondance fût lue par le directeur de la prison.

J'éprouvai une véritable satisfaction de me trouver réuni à mes collègues; je pouvais parler librement sans craindre la trahison; je pouvais épancher les sentiments qui débordaient dans mon cœur, parler de mes affections, de ceux que j'aimais. J'étais entouré de cœurs sympathiques qui tous avaient, au delà des murs de la Conciergerie, des êtres qui leur étaient chers, qui souffraient de leur absence et de leur séquestration.

Toutes les cellules étant occupées, on mit dans celle de M. Brives une couchette pour moi; je partageai la cellule de cet excellent homme jusqu'à ce qu'un arrêt de non-lieu le rendit à la liberté. Après son départ, je gardai seul le logement commun.

Pour loger les représentants du peuple poursuivis à la suite du 13 juin, l'administration des prisons avait fait évacuer le quartier dit *des femmes;* il se composait de dix cellules au premier étage et d'un réfectoire au rez-de-chaussée où les détenues prenaient leurs *repas.*

Toutes les portes des cellules s'ouvraient dans un long corridor qui s'étendait depuis le haut de l'escalier jusqu'au logement de la directrice, lequel était situé au même étage, mais en retour; il formait à peu près un angle droit avec la façade où étaient les cellules. Des fenêtres de la directrice on pouvait voir toute la façade de la petite cour qui servait de préau à cette partie de la prison.

Cette cour avait presque la forme d'un triangle isocèle dont les appartements de la directrice formaient la base, les cellules l'un des côtés, et le cachot de la reine Marie-Antoinette ainsi que la chambre de bains l'autre côté.

Dans cette cour, entourée de bâtiments élevés, c'est à peine si, les jours de beau temps, un rayon de soleil vient, pendant quelques instants, sécher une partie des pavés presque toujours mouillés par l'humidité.

Il faut bien reconnaître que le progrès s'est fait sentir dans les prisons comme ailleurs.

Les vieilles prisons ont été construites sans tenir compte des notions de l'hygiène la plus élémentaire; en général, elles sont humides, mal éclairées et mal aérées; on dirait que ceux qui les ont fait bâtir n'étaient préoccupés que d'une chose : faire des prisons solides pour empêcher les évasions, mais ils n'avaient aucun souci de la santé et de la vie de ceux qui devaient être enfermés vivants dans ces sortes de tombeaux.

Les prisons modernes, tout en étant construites *de façon à rendre* les évasions à peu près impossi-

bles, sont moins obscures, moins humides et beaucoup mieux aérées.

La prison préventive n'est pas comparable à celle qui suit la condamnation ; cette dernière est beaucoup plus pénible sous tous les rapports. La privation de liberté n'a pas encore produit sur l'organisme ses effets énervants et débilitants ; le prévenu reçoit les visites de sa famille et de ses amis, ce qui est une grande consolation ; il peut aussi, lorsqu'il a de l'argent, se procurer une nourriture autre que celle de la prison. En outre, un prisonnier politique, pendant la prévention, a l'espoir d'être acquitté ; les hommes en général et les républicains surtout se font facilement illusion. Celui qui n'a dans le cœur que de bons sentiments, qui n'est pas méchant, est porté à juger les autres d'après ses propres impressions jusqu'à ce que l'expérience l'éclaire et lui fasse apprécier sainement les hommes et les choses à leur juste valeur.

Cela ne veut pas dire que les bons en s'éclairant deviennent méchants, non, mais les vieux républicains, tout en restant humains et généreux, savent parfaitement qu'ils ont des adversaires implacables ; c'est pour cette raison que les républicains sont souvent persécutés et jamais persécuteurs.

Après le 24 février, les républicains maîtres du pouvoir proclament l'oubli du passé, serrent la main à tout le monde et, au nom de la fraternité, donnent l'accolade aux adversaires de la veille qui deviendront *les ennemis* du lendemain. Mais que la réac-

tion triomphe, soit par les fautes des républicains, soit par l'ignorance de la masse des électeurs, au lieu de poignées de main et d'accolades fraternelles, elle emprisonne, transporte et exile tous ceux qu'elle considère comme dangereux parce qu'ils sont hostiles à ses projets de restauration monarchique.

La nourriture des prisonniers se composait d'une ration de pain, d'une soupe maigre le matin et de légumes secs le soir ; deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, la soupe maigre était remplacée par une soupe grasse et une portion de viande.

Mes amis s'étaient arrangés pour prendre leurs repas en commun ; je n'eus qu'à profiter des dispositions qu'ils avaient prises. Le matin, nous mangions la soupe de la prison et le soir on nous apportait à nos frais le dîner du restaurant.

Les journées s'écoulaient vite ; de 11 heures à 4 heures, ceux qui recevaient des visites se rendaient dans un parloir commun ; après la fermeture du parloir on lisait les lettres et les journaux qu'on avait pu se procurer par un moyen ou par un autre. L'heure du dîner arrivait, ensuite on discutait sur la politique ou sur d'autres sujets.

Nous nous divisions par petits groupes et, en nous promenant dans la cour, nous nous communiquions réciproquement les nouvelles que nous avions apprises.

La division par petits groupes était nécessaire pour *pouvoir causer* sans que le gardien chargé de nous

surveiller entendît ce que nous disions; pendant qu' écoutait ce qui se disait dans un groupe, il n'entendait pas ce qui se disait dans les autres.

Lorsque l'heure de rentrer dans nos cellules arrivait, — c'était au coucher du soleil, — l'un de nous entonnait un chant patriotique et, tous en chœur, nous répétions le refrain, puis nous remontions dans nos cellules où nous étions enfermés jusqu'au lendemain à 8 heures.

Sous le règne de Louis-Philippe, les républicains qui se trouvaient alors dans la phase militante étaient en général des hommes dévoués, chez lesquels le sentiment jouaient un grand rôle. Ils avaient la foi, ils croyaient leur cause tellement juste et bonne, tellement conforme au droit et à la raison, qu'ils ne craignaient pas d'exposer leur vie ou leur liberté pour en préparer le succès.

Voici un hymne empreint de mysticisme qui reflète assez bien les idées de ce temps-là et qui a été chanté par tous les républicains, et principalement par les les détenus politiques, pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe :

LA PRIÈRE

Refrain.

O toi, qu'implore ici notre prière,
Toi dont l'aspect fait pâlir les tyrans,
Des opprimés déité tutélaire,
Du haut des cieux, ô Liberté, descends!
Descends, Liberté, descends!

1er COUPLET.

Un monstre impur, que tout Français abhorre,
Couvre nos pleurs du bruit de son canon,
Meurtrit nos fronts sous un joug tricolore
Et nous décime en invoquant ton nom.
O toi, qu'implore ici notre prière, etc.

2e COUPLET.

L'Espagne aussi se débat dans la fange,
Deux royautés l'ont prise pour champ clos,
Que ton bras fort les écrase et la venge,
Viens ranimer l'ombre de Torrijos.
O toi, qu'implore ici notre prière, etc.

3e COUPLET.

Descends, descends, viens fonder sur la terre
Le culte saint de la fraternité,
Viens nous guider au but humanitaire
Par le travail et par la liberté.
O toi, qu'implore ici notre prière, etc.

Le nom de l'auteur n'est pas parvenu jusqu'à moi; cela s'explique très bien : les tribunaux n'auraient pas manqué de condamner sévèrement celui qui se permettait d'appeler le roi *un monstre impur*, etc.

Durant notre séjour à la Conciergerie, nous n'avons *eu que deux gardiens* : l'un, déjà âgé, avait blanchi

dans le service des prisons ; il racontait, quand nous voulions l'écouter, des anecdotes sur les grands criminels qu'il avait été chargé de surveiller ; — l'autre, quoique plus jeune, avait gardé le prince Louis-Napoléon Bonaparte pendant sa captivité au château fort de Ham, captivité assez douce, si l'on en croit les récits de cet homme, comparativement à celle que subissent les condamnés politiques moins fortunés que celui qui devint l'empereur Napoléon III.

Dans le courant du mois d'août, la directrice, qui n'avait rien à diriger ou à garder, puisque nous occupions la place des femmes, loua une partie de son logement à une dame condamnée à deux ans de prison pour adultère. C'était une jolie brune au teint mat. En la voyant, on comprenait qu'elle eût pu inspirer une passion très vive à son complice.

La sœur de cette dame venait la voir de temps en temps, et toutes deux chantaient pour se récréer ; leurs fenêtres étaient ouvertes, cela nous permettait de les entendre. Ces voix de jeunes femmes rompaient un peu la monotonie qui régnait dans notre petit préau.

En face de ma cellule, au-dessus du cachot de la reine Marie-Antoinette, il y avait des cellules habitées alors par MM. Proudhon, Guinard, Hubert et par le complice de notre charmante voisine. Ce dernier, jeune, ardent, devait s'ennuyer beaucoup ; il s'agitait énormément dans sa petite chambre, à en juger par le bruit qu'il faisait. Il passait une partie de la journée à chanter avec force.

Ses morceaux préférés étaient les suivants :

Avez-vous vu dans Barcelone
Une Andalouse au teint bruni,
Pâle comme un beau soir d'automne ?
C'est ma maîtresse, ma lionne,
La marquesa d'Amahégui, etc.

Et :

O Richard, ô mon roi !
L'univers entier t'abandonne, etc.

La première chanson revenait plus souvent que l'autre ; il semblait sans doute à ce jeune homme que la marquesa de la poésie d'Alfred de Musset avait quelque ressemblance avec sa maîtresse.

La dame au teint bruni pouvait se repaître des accents de son bien-aimé, leurs chambres n'étaient séparées que par une distance d'une quinzaine de mètres, mais elle ne pouvait pas le voir, à cause de l'abat-jour en forme de hotte placé devant la fenêtre de l'ardent captif.

Ce couple, séparé de par la loi, trouvait le moyen d'avoir une correspondance assez suivie à l'insu de l'administration de la prison ; de plus, une fois par semaine, à travers une grille, ils pouvaient échanger un salut lorsque la dame allait au bain.

Les amoureux sont ingénieux ; chaque matin, ils se disaient bonjour en chantant, et, le soir, comme il était défendu de chanter, ils se disaient bonsoir en fermant bruyamment leurs fenêtres.

Au commencement de septembre, j'eus une grande joie : je reçus la visite de l'un de mes amis de Lyon

qui m'apporta des nouvelles de ma famille. Il obtint la permission de me voir deux jours de suite et, chaque fois, il ne me quitta qu'à la fermeture du parloir ; j'avais tant de renseignements à lui demander sur ma famille et mes amis et tant de choses à lui dire!

Voici quelques extraits de lettres que j'écrivis à mes parents dans le courant du mois de septembre 1849.

« Prison de la Conciergerie, le 8 septembre 1849.

« MA CHÈRE MÈRE, etc.,

« Nous avons reçu les pièces du procès, elles forment deux gros volumes in-quarto dont l'un a plus de neuf cents pages. Près de trois mille témoins ont été entendus. La partie de l'instruction qui me concerne a été faite avec un acharnement incroyable.

« Comme les preuves manquaient, on a imaginé une lettre stupide que l'on me fait écrire à un sieur Charles Georges, de Landau, dont je n'ai jamais entendu parler, mais ce qu'il y a de plaisant, c'est que la lettre est écrite en langue allemande. L'auteur a pensé que je savais l'allemand parce que j'avais été élu dans le Bas-Rhin. J'espère bien que tout cela tournera à la honte de ceux qui ont inventé cette pièce odieuse et ridicule.

« Ma santé est toujours bonne. Je m'habitue à la prison autant qu'il est possible de le faire.

« Je voudrais que le procès fût déjà terminé.

« Il va falloir passer quatre ou cinq semaines, en

face d'adversaires politiques, c'est une perspective qui n'a rien d'agréable.

« Le verdict du haut jury ne saurait être douteux pour moi; je m'attends à une condamnation, non à cause de ce que j'ai fait ou de ce que j'aurais pu faire, mais bien parce que je n'étais qu'un simple sergent lors de ma nomination; on ne reculera devant rien pour empêcher mon retour à l'Assemblée législative.

« D'avance je suis résigné, je subis l'oppression du despotisme sans m'avouer vaincu pour toujours. Quand on a pour soi le droit, on finit tôt ou tard par triompher.

« Je suis disposé à ne pas répondre lorsqu'on m'interrogera; c'est l'avis de mes amis; nous ne voulons pas reconnaître pour juges des hommes convoqués par un pouvoir qui a violé la Constitution.

« Adieu, je vous embrasse », etc.

« Conciergerie, le 19 septembre 1849.

« MES CHERS PARENTS,

« Hier j'ai été interrogé par M. Bérenger (de la Drôme), le président de la haute Cour. Fidèle au système que j'ai suivi dans mes précédents interrogatoires, j'ai refusé de répondre aux questions qui m'étaient adressées.

« Dans trois semaines je comparaîtrai devant un tribunal spécial pour répondre à l'accusation de *complot et d'attentat* contre le gouvernement. Il est pro-

bable que je serai condamné, quoique peu de charges pèsent sur moi.

« Les haines et les jalousies soulevées par mon élection ne sont pas encore éteintes; au contraire, la réaction craignant que la proie ne lui échappe, me fait insulter, calomnier et tourner en ridicule par ses journaux. Je vous envoie comme échantillon un extrait du journal *l'Assemblée nationale*, Il y est question de la lettre grotesque inventée par l'accusation, mais en l'exagérant encore.

« Vous verrez qu'on a poussé l'infamie jusqu'à supposer un nom d'homme afin de donner un air de véracité à l'article et de faire croire au public que j'ai écrit une lettre idiote et ridicule.

« Adieu je vous embrasse », etc.

EXTRAIT DU JOURNAL « L'ASSEMBLÉE NATIONALE » DU 15 SEPTEMBRE 1849

On écrit de Paris au *Times* du 13 septembre:

Le gouvernement prussien a envoyé aux autorités françaises un grand nombre de papiers contenant des correspondances de chefs socialistes avec les conspirateurs de Bade. Parmi ces lettres, il en est une du sergent Commissaire, écrite quelques jours avant le 13 juin; c'est un curieux mélange de présomption, d'ignorance et de férocité. Le style de cette lettre est très grotesque. Le sergent Commissaire (alors représentant du Bas-Rhin et membre de la Montagne) parle de changer la face de l'Europe, comme s'il était Napoléon en personne. Il demande combien il faudrait d'hommes pour révolutionner la Prusse; il lui faut la réponse sur-le-champ; il enverra les forces nécessaires. Les nouveaux républicains, dit-il, sont décidés à traverser le vieux *monde, et, s'il le faut*, le nouveau. Cette lettre, adressée

à M. Georges de Sarrelouis, lieu de naissance du maréchal Ney, est l'œuvre de l'esprit le plus vulgaire : « Ton père trépassé, dit-il, était républicain pur sang. Notre noble République est très noble, et montera sous peu aux astres », etc. Le sergent Commissaire ne rêvait que victoire. L'ignorance de l'histoire, de la géographie, d'étranges confusions des noms, des hommes, des lieux sont les traits caractéristiques de ces lettres édifiantes du socialisme.

Les journaux, qui n'osaient pas prendre la responsabilité des calomnies que la réaction lançait contre les républicains, ne les reproduisaient qu'après qu'elles avaient été publiées dans un journal anglais ou belge. Les injures, les mensonges et les calomnies partaient de Paris d'abord, s'imprimaient à l'étranger et les journaux réactionnaires français n'avaient qu'à les reproduire. Les badauds, qui n'étaient pas au courant de ces procédés, croyaient que c'était vrai parce que l'article était extrait d'un journal étranger.

Pour les honnêtes gens de tous les partis la personne d'un prévenu devrait être à l'abri des injures, des insinuations malveillantes et surtout de la calomnie; le devoir étroit serait de laisser à la justice le soin de faire son œuvre. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi. Il y a des gens qui ne craignent pas d'attaquer des hommes sans défense ; ils le font d'autant plus volontiers qu'ils sont assurés que leur mauvaise action restera impunie.

En réponse à l'article reproduit par les journaux *l'Assemblée nationale* et *le Courrier français*, je leur envoyai par un huissier la lettre suivante :

« Conciergerie, le 16 septembre 1849.

« MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

« Vous reproduisez dans votre numéro du 15 septembre, comme l'empruntant au *Times* du 13, un entrefilet qui me concerne.

« Il s'agit d'une lettre faisant partie de nombreux papiers saisis par le gouvernement prussien aux mains de ceux que la réaction appelle les conspirateurs du pays de Bade, et transmis par lui aux autorités françaises. Cette lettre, que j'aurais écrite à un monsieur Georges de Sarrelouis, peu de jours avant le 13 juin, se rapporterait aux moyens de révolutionner la Prusse et serait un modèle de style grotesque en même temps qu'un curieux mélange de présomption, d'ignorance et de férocité.

« Je commence par démentir complètement et absolument le fait sur lequel s'appuie l'article reproduit. Je n'ai écrit ni à M. Georges de Sarrelouis, ni à qui que ce soit, de lettre relative soit au pays de Bade, soit à la Prusse. La lettre qu'on m'attribue est donc une pure invention du correspondant du *Times*. Quant aux réflexions si favorablement accueillies par vous sur mon ignorance en particulier et celle des socialistes en général, je ne crois pas devoir les rele-

ver ; je suis habitué déjà aux aménités de la *République honnête et modérée* [1].

« J'ajouterai seulement que si, enfant du peuple, je n'ai pas reçu la superficielle instruction de l'esprit dont se parent comme d'un trophée les gentilshommes qui rédigent vos colonnes, les faits au milieu desquels j'ai vécu de la vie du prolétaire et du soldat ont détourné mon esprit de la présomption et m'ont appris ce qu'il y a de lâche et de féroce à frapper un adversaire politique qui ne peut pas se défendre et à préparer l'opinion publique contre un homme accusé, dont la personne devrait être sacrée pour tout écrivain qui se respecte.

« Je vous prie et, au besoin, je vous requiers d'insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

« Agréez », etc.

« S. COMMISSAIRE,

« Représentant du peuple. »

Le 22 septembre 1849 et à l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de la première République, le directeur de la Conciergerie consentit à ce que MM. Proudhon, Guinard et Hubert, qui habitaient un autre quartier de la prison, vinssent dîner avec nous.

J'avais eu l'honneur de voir M. Proudhon à Lyon,

[1] Les réactionnaires se disaient alors partisans de la République *honnête et modérée*.

avant qu'il allât se fixer à Paris ; il venait quelquefois dans les réunions des communistes icariens à la Croix-Rousse.

Lorsqu'il partit pour Paris, il fut prié par un certain nombre de socialistes de voir les principaux chefs du parti, de s'entendre avec eux, afin d'arriver à n'avoir qu'un programme et d'établir ensemble un plan d'organisation sociale auquel devrait se rallier tous les socialistes de France.

Quelques semaines après son arrivée à Paris, M. Proudhon écrivit une lettre dans laquelle il rendait compte de ses visites aux principaux écrivains socialistes ; il disait que la fusion était impossible ; chacun de ces messieurs trouvait que son système était préférable à tous les autres et ne désirait qu'une chose, c'était de voir toutes les fractions du parti s'y rallier et l'adopter.

Cette lettre produisit un effet fâcheux sur l'esprit d'un certain nombre d'ouvriers. Comment voulez-vous, disaient-ils, que nous soyons d'accord et unis, nous pauvres ignorants, lorsque des hommes instruits comme le sont les chefs du parti socialiste ne peuvent s'entendre et fondre leurs différents systèmes en un seul.

A part son front large et élevé, Proudhon n'avait rien de distingué dans sa personne ; c'était un rude fils de la Franche-Comté, dont il avait gardé l'accent, malgré un long séjour à Lyon et à Paris.

M. Guinard était mon coaccusé et devait passer en jugement avec moi. Je l'avais vu le 13 juin, depuis *j'avais eu l'occasion* de le voir souvent ; il recevait

ses visites dans le même parloir que mes collègues et moi recevions les nôtres. C'était un homme grand, bien proportionné; il avait une belle tête, l'air énergique, portait bien l'uniforme et faisait un superbe colonel.

Quant à Hubert, c'était la première fois que je le voyais; sa physionomie me frappa. Il avait la peau très blanche, comme la plupart des rouges; il portait toute la barbe; sa figure maigre et osseuse était allongée, son front était élevé, sa tête chauve, et son nez aquilin l'aurait fait prendre pour un israélite; ses yeux enfoncés sous ses sourcils rouges brillaient et annonçaient l'énergie; son accent indiquait son origine alsacienne. Je l'observai sans être indiscret; néanmoins il semblait que mon regard l'inquiétait. Il y avait longtemps que je désirais le voir. Cet homme avait souffert pendant bien des années une dure et longue détention au mont Saint-Michel et dans d'autres prisons.

C'était lui qui avait prononcé la dissolution de l'Assemblée constituante, le 15 mai 1848, puis au procès de Bourges son honorabilité avait été attaquée par des témoins cités à la requête de M. Raspail et par M. Raspail lui-même. Il avait été accusé d'être l'agent d'un parti monarchique.

M. Hubert nous parla avec véhémence de ce qu'il appelait les calomnies de Raspail. Il prétendait se justifier complètement de l'accusation qui pesait sur lui.

Si j'étais ce qu'on a voulu dire, disait-il, je ne *serais pas venu* m'exposer à une condamnation cer-

taine, moi qui ai déjà subi tant d'années de prison; je serais resté sur le sol de la libre Angleterre.

Il est certain que cette conduite rendait perplexe et avait fait naître au moins le doute dans l'esprit de ceux qui n'acceptent pas facilement les accusations qu'on lance souvent trop légèrement dans notre parti.

Les débats de son procès n'ont rien éclairci malgré tous ses efforts pour défendre son honneur.

Après le coup d'État du 2 décembre, nous verrons ce que fit Hubert; sa conduite, à la suite de cet événement, nous servira à former notre opinion sur lui.

A mesure qu'approchait le jour où le procès devait commencer, les préoccupations grandissaient. Tout d'abord la majorité de mes coaccusés et moi, nous étions résolus à ne pas reconnaître pour juges les membres d'un tribunal convoqués par le pouvoir qui avait violé la Constitution, mais les conseils des honorables citoyens qui s'étaient offerts spontanément pour nous défendre firent changer d'avis un certain nombre d'entre nous. Pour ma part, il me semblait alors qu'il valait mieux se défendre que de se laisser condamner sans discuter les charges qui pesaient sur nous. Le gouvernement était seul intéressé à ce que la discussion fût étouffée et à ce que le procès eût le moins de retentissement possible.

Pendant les dernières semaines que nous passâmes *à la Conciergerie*, ceux de mes collègues qui étaient

mariés obtinrent l'autorisation de recevoir, quelques heures chaque jour la visite de leurs familles, dans leurs cellules.

J'aimais beaucoup les enfants, je me sentais né pour la vie de famille, mais les évènements politiques se sont opposés longtemps à la réalisation du rêve de toute ma vie.

Mon ami, M. Vauthier, représentant du Cher, avai un fils âgé de quatre ans, doué d'une intelligence précoce; son petit babil m'amusait; il venait me vo : dans ma cellule, j'oubliais mon âge et nous jouïons comme deux enfants.

Les heures passaient vite. Le grand art pour ne pas mourir en prison, c'est de savoir oublier le temps.

Un autre de mes amis, M. Fargin-Fayolle, reçut la visite de sa fille Gabrielle. C'était une charmante enfant de huit ans. Son père, désirant qu'elle emportât un souvenir de ses codétenus et amis, fit acheter un album et pria chacun de nous d'y écrire quelques lignes suivies de la signature. C'était la mode dans ce temps-là, beaucoup de gens avaient des albums remplis d'autographes des amis de la maison et des personnes plus ou moins célèbres. Aujourd'hui les autographes sont remplacées par des photographies.

Nous nous empressâmes tous de faire ce que notre ami désirait : les uns écrivirent des pensées, des maximes; d'autres, des apologues, etc.; quant à moi, j'improvisai les trois petites strophes suivantes :

Petite Gabrielle
En voyant l'étincelle
De vos yeux bleus,

J'ai cru voir, chose étrange,
Sur la terre un doux ange
Venu des cieux.

Aimez-bien, Gabrielle,
Celui dont la prunelle
Se mouillera,
Quand sa fille chérie
De la Conciergerie
S'éloignera.

Lorsqu'un jour, Gabrielle,
Vous serez grande et belle,
Souvenez-vous
Des amis du bon père
Que tient le sort contraire
Sous les verroux.

Le 7 octobre, dans la soirée, on nous prévint de faire nos paquets ; une heure après l'on nous fit monter dans des voitures et nous partîmes pour Versailles. Les voitures étaient entourées et escortées par de la cavalerie.

XXX

PROCÈS DE VERSAILLES

Nous arrivâmes à Versailles dans la nuit. On nous installa dans la prison cellulaire qu'on avait

préparée pour nous recevoir. Bien que cette prison fût construite pour que les détenus y subissent le système cellulaire absolu, pendant toute la durée de notre séjour à Versailles on ne nous a jamais appliqué le règlement de la maison, nous n'étions isolés que la nuit; le jour les portes des cellules restaient ouvertes, nous pouvions communiquer tous ensemble et nous réunir si nous le jugions opportun.

M. Hubert comparut devant la haute Cour le lendemain de notre arrivée.

Nous profitâmes, mes coaccusés et moi, du répit que nous donnait le procès de M. Hubert pour nous concerter avec nos défenseurs sur l'attitude définitive que nous devions prendre en face de nos juges. Les défenseurs n'étaient pas plus d'accord que les accusés. Parmi les accusés, quelques-uns voulaient qu'on ne se défendît pas; d'autres auraient voulu que chacun de nous donnât simplement des explications sur la part qu'il avait prise aux événements, et d'autres enfin pensaient qu'on devait se défendre complètement. M. Michel (de Bourges) et quelques autres avocats avec lui croyaient que le meilleur parti à prendre était de plaider dès le début l'incompétence du tribunal qui ne pouvait avoir été convoqué régulièrement par un pouvoir qui avait violé la Constitution, et, dans le cas où le tribunal n'accepterait pas les conclusions et passerait outre aux débats, il fallait protester et se laisser juger sans se défendre.

M. Crémieux et d'autres défenseurs étaient d'une opinion contraire; ils pensaient que nous devions nous défendre.

Il faut parler, disait M. Crémieux, se taire est un mauvais système; celui qui parle a quelque chance d'être écouté. Il faut parler, toujours parler, *il faut mourir la parole à la main.*

L'opinion de M. Michel (de Bourges) prévalut : elle eut la majorité quand on vota. J'ai beaucoup réfléchi plus tard à l'attitude que nous avions décidé de prendre devant nos juges et, depuis, j'ai toujours pensé que les condamnations eussent été moins nombreuses et moins sévères si l'on eût suivi les sages conseils de M. Crémieux.

Après ce vote, on fit de la conduite à tenir une question de discipline, une question de parti : presque tous les accusés s'engagèrent par écrit à suivre la ligne tracée par M. Michel (de Bourges).

Ceux qui refusèrent de signer et qui se défendirent furent tous acquittés, à l'exception d'un seul qui fut condamné à cinq ans de détention.

M. Hubert fut condamné le 12 octobre à la peine de la déportation.

* * *

Le 13, mes coaccusés et moi, nous fûmes conduits devant le tribunal qui devait nous juger. On avait pratiqué un passage entre la prison et le palais de justice : cela permettait à nos gardiens de nous conduire à l'audience sans bruit et sans le grand déploiement de force qu'on n'aurait pas manqué de faire si nous avions été obligés de passer sur la voie publique.

Nous étions gardés par des gendarmes mobiles, anciens gardes municipaux; ils venaient nous cher-

cher à la prison et, dans la salle où siégeait le tribunal, nous étions intercalés entre eux de manière que chacun de nous était assis entre deux gendarmes.

La salle avait été transformée et disposée exprès pour le procès. Les membres de la haute Cour occupaient le fond de la salle, les jurés étaient du côté droit par rapport aux juges, les accusés étaient du côté gauche, les défenseurs étaient devant eux.

Dans l'espace compris entre les jurés et les défenseurs, il y avait des tables autour desquelles étaient assis les sténographes officiels et, plus près des juges, il y avait un appui demi-circulaire qui servait de barre où se tenaient les témoins lorsqu'ils faisaient leurs dépositions.

Parmi les défenseurs figuraient la plupart des principaux avocats du parti républicain, tels que MM. Michel (de Bourges), Jules Favre, Crémieux, Théodore Bac, Madier de Montjau aîné, Combier, Thourel, Laissac, etc., etc.

Le tribunal devant lequel nous comparaissions avait été établi par la Constitution du 4 novembre 1848, articles 91, 92 jusqu'à 100.

Voici les principaux :

ART. 91. — Une haute Cour de justice juge sans appel ni recours en cassation les accusations portées par l'Assemblée nationale contre le Président de la République ou les ministres. Elle juge également toutes personnes prévenues de crimes, attentats ou complots contre la sûreté de l'État, que l'Assemblée nationale aura renvoyées devant elle, etc.

ART. 92. — La haute Cour est composée de cinq juges et de trente-six jurés. — Chaque année, dans les quinze premiers

VI.

jours du mois de novembre, la Cour de cassation nomme, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue, les juges de la haute Cour, au nombre de cinq, et deux suppléants. Les cinq juges appelés à siéger feront choix de leur président, etc.

Les jurés, au nombre de trente-six, et quatre jurés suppléants, sont pris parmi les membres des conseils généraux des départements. Les représentants du peuple n'en peuvent faire partie.

* *

La première séance fut consacrée à peu près entièrement à l'appel des jurés, au tirage pour la formation du jury et à la lecture de l'acte d'accusation qui n'avait pas moins de cent soixante-huit pages in-quarto dont voici les conclusions :

En conséquence, les susnommés sont accusés, savoir :

Premièrement, Servient, *absent;* Sougeon, *absent;* Chipron, détenu; Morel, *absent;* Madier de Montjau, jeune, *absent;* Teissier-Dumothay, *absent;* André Pasquet, Dufélix et Napoléon Lebon, ces trois derniers détenus,

D'avoir en juin 1849, participé à un complot ayant pour but : 1° de détruire ou de changer la forme du gouvernement; 2° d'exciter à la guerre civile, en armant ou portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres; lequel complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution;

D'avoir, le 13 juin 1849, commis un attentat ayant pour but : 1° de détruire ou de changer le gouvernement; 2° d'exciter à la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Deuxièmement, Pardigon, *absent;* Duverdier, *absent;* Maillard (s'est constitué prisonnier), détenu; Cœur-de-Roy, *absent;* Baune aîné (détenu),

D'avoir, en juin 1849, participé à un complot ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement; 2° d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants

à s'armer les uns contre les autres, lequel complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution.

Troisièmement, Thoré, *absent;* Langlois, détenu; Jules le Chevalier, *absent;* Charles Delescluze, *absent;* Ribeyrolles, *absent;* Allyre Bureau, détenu, et Paya, détenu,

D'avoir, en juin 1849, participé à un complot ayant pour but: 1° de détruire ou de changer le gouvernement; 2° d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres; lequel complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution.

Quatrièmement, les représentants Ledru-Rollin, *absent;* Victor Considérant, *absent;* Boichot, *absent;* Rattier, *absent;* Commissaire, détenu; Beyer, *absent;* Pflieger, *absent;* Avril, *absent;* Martin Bernard, *absent;* Kœnig, *absent;* Rougeot, *absent;* Menand, *absent;* Landolphe, *absent;* Hofer, *absent;* Kopp, *absent;* Anstett, *absent;* Rolland, *absent;* Cantagrel, *absent;* Heitzmann, *absent;* Suchet, détenu; J. Maigne, détenu; Fargin-Fayolle, détenu; Pilhes, détenu; Daniel Lamazières, détenu; Boch, détenu; Vauthier, détenu; Deville, détenu; Gambon, détenu; Jannot, *absent;* Louriou (s'est constitué prisonnier), détenu; Félix Piat, *absent,*

D'avoir, en juin 1849, participé à un complot ayant pour but: 1° de détruire ou de changer le gouvernement; 2° d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres, lequel complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution;

D'avoir, le 13 juin 1849, commis un attentat ayant pour but: 1° de détruire ou de changer le gouvernement; 2° d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres.

Cinquièmement, Guinard, détenu, Achintre, détenu; Delahaye, détenu; Merliot dit Mérillo, détenu; Monbet, détenu; Fraboulet de Chalandar, détenu; Vernon, détenu; Angelot, détenu; Kersausie, *absent;* Lemaître, détenu; Villain, *absent;* Forestier, détenu; Schmitz, détenu; Etienne Arago, *absent;* Périer, *absent,*

D'avoir, en juin 1849, participé à un complot ayant pour but:

1° de détruire ou de changer le gouvernement; 2° d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres, lequel complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution;

D'avoir, le 13 juin 1849, commis un attentat ayant pour but: 1° de détruire ou de changer le gouvernement; 2° d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres; crimes prévus par les articles 87-88 et 91 du Code pénal modifiés par l'article de la Constitution du 4 novembre 1848.

Fait à Paris, au parquet de la haute Cour de justice, le 29 septembre 1849.

Le Procureur général près la haute Cour,
J. BAROCHE.

Pendant le cours du procès[1] j'acquis cette conviction, c'est qu'en général la police sait très peu de chose de ce qui se passe dans les réunions politiques. Les agents sont certainement ceux qui ont fait les dépositions les plus importantes; malgré cela, ils n'étaient qu'imparfaitement renseignés. Pour que la police soit au courant de ce qui se passe, il faut qu'elle soit représentée dans les réunions privées et dans ce cas, elle ne peut l'être que par les faux frères qui trahissent leurs coreligionnaires politiques. Ceux qui professent ce vilain métier sont bientôt connus; leur langage, leur attitude dans les réunions, les signalent à leurs camarades, et ils ne tardent pas à devenir suspects. Alors, ils sont tenus

[1] Le procès tout entier, moins le résumé de M. le président Bérenger (de la Drôme), se trouve au *Moniteur* (journal officiel de cette époque).

l'écart, ils ne savent plus rien de ce qui se fait et de ce qui se dit dans les réunions politiques; les malheureux sont dans la nécessité de faire des rapports mensongers pour continuer à recevoir leur salaire.

L'instinct populaire se trompe rarement; la grande majorité de ceux que j'ai vu accuser avec persistance ont été reconnus dans la suite pour être de vrais mouchards.

Parmi les nombreux témoins qui figurèrent dans notre procès, il y avait un officier de la gendarmerie mobile, espèce de soudard à rouge trogne, ayant la figure couperosée et un nez, mais un nez charnu, véritable enseigne, qui faisait juger des goûts de son propriétaire. Dans sa déposition, il se vanta d'avoir donné un coup de sabre à un homme sans arme, et simplement parce qu'il criait : Vive la Constitution. Plusieurs défenseurs firent des observations sur la déposition de ce témoin ; celui-ci, se tournant de notre côté, nous apostropha en ces termes, défenseurs et accusés : « Vous êtes un tas de *jean-f...* » M. Combier, mon défenseur, indigné de la conduite de cet homme, s'écria : « Vous, vous êtes un assassin ! » A l'issue de l'audience, M. Thourel, au nom de ses collègues, — le sort l'avait désigné, — envoya deux de ses amis demander à ce capitaine raison de ses injures.

Une rencontre à l'épée eut lieu dans laquelle l'officier fut blessé légèrement ; M. Thourel eut la générosité de le ménager.

Louis-Napoléon Bonaparte, qui récompensait tous ceux qui le servaient et se montraient hostiles aux républicains, lui donna de l'avancement. Après le coup d'État du 2 décembre, il le nomma commissaire spécial dans un département du centre.

Mon défenseur, M. Combier, représentant du peuple (Ardèche), demanda la communication de la lettre stupide qu'on m'attribuait. Le procureur général aurait été bien embarrassé de le faire et surtout de produire l'original ; il soutint cependant, mais assez faiblement, son existence.

Alors je demandai la parole ; j'étonnai tout le monde, juges, jurés et le public, en déclarant que ceux qui avaient imaginé cette lettre avaient manqué d'habileté ; ils me la faisaient écrire en allemand, et j'avais le malheur de ne pas connaître cette langue. On avait supposé sans doute que je devais savoir l'allemand parce que j'avais été élu dans le Bas-Rhin.

Après ma déclaration, le procureur général s'empressa de dire qu'il renonçait à faire usage de cette lettre.

Cette fausse lettre avait été fabriquée par la police de Bonaparte. Dans la note envoyée de Paris au *Times*, on parle de Napoléon Ier, du maréchal Ney, de victoires, etc. ; il est clair qu'il n'y avait qu'un homme nourri de l'histoire écrite par M. Émile Marco de Saint-Hilaire qui avait pu rédiger la lettre et la note. Mais ce qu'il y a de plus fort, pour donner un

air véridique à l'affaire, c'est qu'il se soit trouvé un homme chargé de représenter la France à l'étranger, un ministre plénipotentiaire du nom de Lefebvre qui ait pu prêter les mains à une semblable supercherie.

Voici une copie de cette lettre idiote, telle qu'elle est sortie du cerveau du policier bonapartiste ; sa lecture fait voir à quels moyens avaient recours ces gens-là pour combattre leurs adversaires.

TRADUCTION D'UNE LETTRE
DE L'ACCUSÉ COMMISSAIRE, ÉCRITE EN LANGUE ALLEMANDE
AU SIEUR CHARLES GEORGES, A LANDAU.

« *Commissaire, sous-officier du 2e bataillon de chasseurs à pied, actuellement représentant du peuple à l'Assemblée nationale à Paris, à Charles Georges, propriétaire, Pont-du-Cloître, à Landau.*

« Paris, le 28 mai 1849.

« Citoyen Georges,

« La République existe en France, c'est connu, mais ce n'est point une République avide et vide comme on la veut en Bavière, c'est une République noble adaptée aux droits du peuple.

« Ton bien-aimé père, à tête vénérable, trépassé depuis longtemps, a été républicain pur sang.

« Pénètre-toi bien de ces principes honorables qu'il professait pour le bien public et universel, et n'aie pas peur d'avoir recours à tous les moyens de publicité pour éclairer le monde si opressé et de l'exciter à la vengeance foudroyante.

« La voix du peuple est la voix de Dieu. L'époque est arrivée où le présage de Siebenpfeiger va s'accomplir.

« Citoyen Georges, et vous tous, citoyens de Landau qui avez toujours conservé des sentiments purs, soyez persuadés qu'une véritable fermeté ne laissera pas de sauver l'Europe.

« La République, introduite heureusement en France, accueillera positivement, avec l'aide du suprême, dans son ciel (la Montagne), tous les nobles, chevaliers, princes, ducs, comtes, barons, rois, empereurs, avec leur train de canaille, à moins qu'ils ne préfèrent de se plonger eux-mêmes, et en général, dans un abîme profond, pour être libérés de toute peine.

« Vive donc la République générale, démocratique et sociale française !

« Salut et fraternité.

« COMMISSAIRE, sous-officier au 2e bataillon de chasseurs à pied, actuellement représentant du peuple à l'Assemblée nationale, à Paris.

« Mande-moi immédiatement ce qu'il en est de Landau, Bade, Wurtemberg, etc., et quelles sont les opinions bourgeoises; si nous pouvons nous mettre en route et nos troupes de quelle force devraient-elles être.

« D'un seul coup, la Prusse, l'Autriche, et la Russie devront périr [1].

« Vivent les Hongrois et la nation polonaise. »

A gauche est écrit :

« Pour copie conforme :

« Munich, le 13 août 1849,

« *Le Secrétaire général au ministère des Affaires étrangères*,

« RAPPEL. »

Plus bas est écrit :

« Vu à la légation de France, en Bavière, pour légalisation de la signature ci-dessus de M. Rappel.

« Munich, le 14 août 1849,

« *Le Ministre de France.*

« ARMAND LEFEBVRE. »

Les républicains strasbourgeois, à l'exemple de

[1] Au bas du texte allemand, on lit les mots français suivants : « Vive les Hongrois et la nation polonaise ! »

ceux de Lyon et de Paris, avaient voulu faire connaître leur opinion sur la violation de la Constitution. Ils avaient aussi fait une manifestation qui avait été promptement dispersée par la troupe. Des arrestations furent faites, et les principaux organisateurs de l'affaire furent emprisonnés. La chambre des mises en accusation, craignant un acquittement, ne voulut pas qu'ils fussent traduits devant un jury alsacien, et, pour cause de suspicion légitime, les envoya devant le jury de la Moselle.

Leur procès commença à peu près en même temps que le nôtre. Le 24 octobre nous apprîmes avec infiniment de plaisir qu'ils étaient tous acquittés à l'unanimité.

Cet acquittement aurait été de bon augure pour nous, si nous avions comparu devant un jury ordinaire, mais en 1849, sauf quelques exceptions, les conseils généraux étaient formés de la fine fleur de la réaction et du cléricalisme. Les rares républicains que le sort avait désignés avaient été récusés par le procureur général, M. Baroche, de sorte que l'issue du procès n'était pas douteuse; malgré cela, un certain nombre de mes coaccusés espéraient que le haut jury imiterait le jury de la Moselle. Il est si doux d'espérer!

Pour éviter les déceptions, j'ai l'habitude de n'attendre que le mauvais côté des événements; si mes prévisions ne se réalisent pas, je suis surpris très agréablement.

En dépit de cette vieille habitude, l'acquittement *de mes amis de* Strasbourg me faisait réfléchir et,

de temps en temps, j'avais une lueur d'espoir, mais je ne m'attachais pas à cette idée; le raisonnement me faisait abandonner mes espérances et me rappelait que j'étais en face d'adversaires politiques, et, en politique, dans des circonstances semblables, il n'y a trop souvent que des vainqueurs qui frappent des vaincus.

La prison de Versailles n'était encore que la prison préventive, ce n'était pas encore la prison avec toutes ses rigueurs. Mes coaccusés recevaient les visites de leurs familles et moi celles de quelques amis. En dehors des audiences nous avions peu de temps à dépenser, les journées passaient vite.

* * *

A Paris, j'avais été harcelé par ceux qui voulaient faire mon portrait: à Versailles, c'était autre chose, beaucoup de gens avaient la manie des autographes; de tous côtés on me présentait des albums sur lesquels il fallait écrire quelques mots. Un sculpteur républicain, un des célèbres de notre époque, M. Étex, voulut faire une médaille sur laquelle devait se trouver les profils des trois sergents Boichot, Rattier et moi. On me pria de poser, c'était beaucoup trop d'honneur qu'on me faisait; j'y consentis, bien que toutes ces exhibitions dans lesquelles les vaniteux se complaisent m'aient toujours contrarié. Je comprends qu'on fasse le portrait des hommes qui ont rendu de grands services à leur pays ou qui se sont distingués dans les sciences, dans les lettres ou dans les arts, mais je ne comprends pas qu'on fasse le por-

trait de jeunes hommes complètement inconnus quelques mois avant les circonstances qui les ont mis en relief.

Ainsi qu'il avait été convenu, M. Michel (de Bourges) fit, au commencement du procès, un grand discours pour contester la compétence du tribunal; après lui, M. Madier de Montjau aîné développa des conclusions dans ce sens. — Le tribunal passa outre.

Tout se réduisit dès lors à l'audition des témoins et aux explications fournies par ceux de mes coaccusés qui voulurent se défendre.

Le 12 octobre, M. le président fit le résumé des débats. M. Bérenger (de la Drôme) se montra bienveillant et impartial pour un certain nombre de mes coaccusés et pour moi; aussi son résumé ne fut pas publié dans *le Moniteur*.

Le jury délibéra toute la nuit. Nous restâmes sur pied également, attendant qu'on vînt nous chercher pour nous lire le verdict. Dans la matinée du 13, on nous fit comparaître pour la dernière fois devant la haute Cour.

Dix de mes coaccusés furent déclarés non coupables : ce sont MM. Forestier, Achintre, Lemaître, Maillard, Vernon, Merliot, Angelot, Baune aîné et Alyre Bureau.

Dix-neuf de mes coaccusés et moi, nous étions reconnus coupables, les uns de complot et d'attentat, *d'autres de complot* seulement ou d'attentat et, enfin,

trois parmi ces vingt étaient reconnus coupables, mais avec des circonstances atténuantes.

La haute Cour, après s'être retirée dans le lieu de ses délibérations pour fixer les peines, revint dans la salle, et, en séance publique, prononça son jugement.

Dix-sept étaient condamnés à la peine de la déportation et trois à cinq ans de détention.

Les déportés étaient MM. Deville, Fargin-Fayolle, Daniel Lamazières, Gambon, Vauthier, Pilhes, Boch, J. Maigne, Guinard, André Pasquet, Dufélix, Napoléon Lebon, Paya, Langlois, Chipron, Schmitz et moi.

MM. Suchet, Monbet et Fraboulet de Chalandar étaient condamnés à cinq ans de détention.

A peine le président eut-il terminé la lecture de l'arrêt de la Cour, que, tous, spontanément, nous criâmes : Vive la République démocratique et sociale Puis nous chantâmes *la Marseillaise* et *le Chant du départ*.

On nous reconduisit dans la prison sans interrompre nos chants.

Les familles de mes amis eurent l'autorisation d'entrer encore une fois dans la prison. La déception était cruelle pour ceux qui avaient espéré un acquittement.

Il n'y avait plus d'illusion à se faire, nous nous trouvions en face de l'affreuse réalité.

Les femmes et les enfants de mes pauvres amis sortirent des cellules les yeux rouges, tous avaient pleuré.

Un silence et une tristesse mortels semblaient *régner dans la prison*. Mes codétenus, dont la plu-

part étaient si forts et si courageux, prenaient un air sombre, soit à cause de la nuit que nous avions passée sans dormir, soit à cause de la sévérité de l'arrêt de la haute Cour.

La peine de mort ayant été abolie en matières politiques, en 1848, on nous avait condamnés à la déportation, peine perpétuelle. Nous étions tous jeunes, à l'exception de MM. Deville et Guinard, et bien qu'en politique on ne compte guère sur la perpétuité des peines, ceux qui ne se repaissaient pas de chimères craignaient que notre captivité ne durât bien longtemps.

M. Hubert avait été enlevé le jour même de sa condamnation, sans qu'il sût en quel lieu on le conduisait; ce n'est que plus tard que nous sûmes qu'il avait été transféré à Doullens.

Dans la journée, un gardien nous prévint officieusement de nous tenir prêts à partir. On nous parla de Blaye, du mont Saint-Michel, comme lieu de détention, jusqu'à ce que le gouvernement eût fait voter une loi pour fixer un lieu de déportation.

J'écrivis quelques lignes à ma famille pour lui apprendre ma condamnation.

« Prison de Versailles, le 13 novembre 1849.

« MA CHÈRE MÈRE, etc.

« Courage, nous nous reverrons plus tard; ne désespérez pas, cet état de choses ne saurait durer longtemps.

« *Le procès* s'est terminé par vingt condamna-

tions, dont dix-sept à la déportation et trois à cinq ans de détention. Je me trouve dans la première catégorie.

« Je compte partir ce soir, mais je ne sais pour quelle destination ; on parle de Blaye et du mont Saint-Michel.

« Je vous écrirai dès que je serai arrivé dans la nouvelle prison.

« Si j'étais fataliste, je trouverais que le nombre treize est un nombre singulier pour moi. J'ai été nommé représentant du peuple le 13 mai 1849 ; poursuivi pour les affaires du 13 juin, le procès a commencé le 13 octobre et s'est terminé le 13 novembre. De plus, je suis né en 1822 et, en additionnant tous les chiffres de ce millésime, on trouve encore le nombre treize.

« Adieu, ne vous tourmentez pas, cela n'avancerait à rien. La séparation, je l'espère, ne sera peut-être pas de longue durée.

« Je vous embrasse tous, etc.

« S. COMMISSAIRE. »

Après la sortie des visiteurs, on nous dit de nous préparer à partir sans nous faire connaître le lieu de notre destination.

Les détenus politiques ne sont jamais prévenus d'avance du lieu où l'on doit les conduire. On craint probablement qu'ils ne préviennent leurs parents et leurs amis et que des tentatives ne soient faites pour les enlever des mains de leurs gardiens.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

I

PRISON DE DOULLENS

Dans la soirée du 13 novembre 1849, nous quittâmes la prison cellulaire de Versailles. Notre départ, à cause de la mise en scène, rappelait certaines parties de mélodrame que j'avais vu jouer quelques années auparavant. Alors je ne me doutais pas que je serais acteur dans un long drame qui commencerait à la prison de la citadelle de Strasbourg, et qui ne finirait que dix ans plus tard à la prison de la citadelle de Corté.

L'autorité avait pris desprécautions extraordinaires pour empêcher une évasion. On nous fit sortir de la prison par des corridors longs et étroits; tous les *détours et issues* étaient gardés par des sergents de

ville et des gendarmes; les premiers tenaient à la main de grandes torches allumées pour éclairer la marche. Vus à la lueur sinistre et rougeâtre des flambeaux résineux, ces hommes graves, silencieux, presque immobiles, produisaient un effet saisissant.

Le directeur appelait l'un de nous et celui qui était désigné partait entre deux sergents de ville[1]; on aurait dit un condamné à mort qu'on menait au supplice.

En dehors de la prison, il y avait un grand déploiement de forces militaires; au milieu des troupes, d'ignobles voitures cellulaires nous attendaient. Lorsque nous fûmes tous enfermés, chacun dans un compartiment, nous partîmes escortés par un peloton de cuirassiers jusqu'au chemin de fer du Nord. Là, les voitures furent placées sur des trucs et nous fûmes transportés jusqu'à Amiens; dans cette ville, les voitures furent déchargées sans qu'on nous fît descendre; des chevaux furent attelés aux voitures, et l'on nous conduisit à la citadelle de Doullens.

L'administration de la prison de Doullens, n'ayant pas été prévenue de notre arrivée, n'avait rien préparé pour nous recevoir. On nous fit entrer dans une cour (préau) occupée par des condamnés de juin 1848. Ils étaient là depuis un an seulement; malgré ce court espace de temps, la prison avait déjà empreint sur leurs visages un cachet de tristesse et de mélancolie. Leur vue me fit de la peine; je pensais que dans

[1] On avait fait venir des sergents de ville de Paris chargés spécialement de *notre garde* conjointement avec les gendarmes mobiles.

quelques mois j'aurais peut-être un aspect semblable.

Des gardiens nous dirent que nous habiterions cette partie de la prison, et que ceux que nous allions remplacer iraient rejoindre, dans la partie centrale de l'établissement, d'autres condamnés de juin 1848, ainsi que des détenus de Rouen condamnés pour les affaires d'avril de la même année.

Mes amis du procès de Versailles et moi, nous avions encore tous de l'argent sur nous; nous fîmes une collecte en faveur des prisonniers que notre arrivée dérangeait. Ces derniers nous souhaitèrent la bienvenue à leur façon : ils formèrent le cercle et chantèrent plusieurs chansons socialistes faites par des condamnés de Juin. Une de ces chansons avait la prétention d'être la glorification et la justification de cette formidable insurrection. Un des couplets se terminait ainsi :

Ma carabine a prêché l'Évangile,
Vainqueurs de juin, c'est à vous de rougir.

Voici le refrain d'une autre de leurs chansons.

Que demandes-tu, peuple effronté?
Ta misère n'est pas mon affaire.
Que demandes-tu, peuple effronté?
N'as-tu pas assez de liberté?

Après quelques instants passés ensemble, nos nouveaux camarades furent emmenés dans le quartier central, et l'on nous plaça, deux par deux, dans les chambres qu'ils venaient de quitter.

La partie de la prison que nous allions habiter se composait d'un bâtiment n'ayant qu'un rez-de-chaussée et un premier étage. Il y avait trois entrées ayant chacune une montée d'escaliers donnant accès aux chambres du premier. Chaque allée ou corridor servait d'entrée à quatre chambres, deux au rez-de-chaussée et deux au premier étage, ce qui faisait en tout vingt-quatre places, en admettant que l'administration n'augmentât pas le nombre des détenus par chambre.

Le sort me désigna pour une chambre du premier étage; mon cochambriste était le vénérable M. Deville.

La pièce que nous devions habiter en commun était éclairée par deux petites fenêtres basses et garnies d'énormes barreaux qui interceptaient une partie de la lumière; l'une de ces fenêtres donnait sur un petit préau; l'autre, placée du côté opposé, prenait jour sur une cour transformée en jardin par les détenus politiques, sous le règne de Louis-Philippe.

Je priai M. Deville de choisir le côté de la chambre qui lui plaisait le mieux; il choisit le côté du jardin à cause de l'orientation.

Les murs, le plafond et le plancher de la chambre étaient sales; le mobilier se composait de deux couchettes en bois n'ayant qu'un dossier, de deux petites tables et de quatre chaises. Le nombre de chaises indiquait que la chambre avait été habitée par quatre prisonniers; l'administration avait fait enlever les couchettes vacantes, mais elle avait laissé les chaises, c'était une gracieuseté qu'elle nous faisait. M. Deville

et moi, nous plaçâmes nos lits dans les angles opposés, c'est-à-dire aux extrémités d'une ligne diagonale de notre logement, afin de nous gêner le moins possible.

Cette situation dura peu; quelques jours après notre arrivée, l'administration fit diviser les chambres en deux parties, chacun de nous eut ensuite une cellule indépendante.

Il arriva en même temps que nous un nouveau détenu, c'était M. Kléber, capitaine d'infanterie, condamné à la peine de mort pour avoir, le 13 juin, crié : Vive la Constitution, devant sa compagnie; sa peine avait été commuée en dix ans de détention.

Quelques jours après notre arrivée, je pus faire sortir de la prison une lettre sans qu'elle fût lue par le directeur. En voici quelques extraits :

« Citadelle de Doullens, le 22 novembre 1849.

« MA CHÈRE MÈRE, etc.

« C'est la première fois que j'ai voyagé dans une voiture cellulaire, et je vous déclare tout de suite que ce mode de transport me déplaît énormément. Figurez-vous une caisse carrée de 50 centimètres de côté dans laquelle on est assis sur une planche; on ne peut s'y tenir debout parce que le plafond est trop bas; de plus, les genoux touchent la cloison qu'on a devant soi, on est donc obligé de faire tout le trajet sans pouvoir changer de position, sans allonger les *jambes. Il n'y* a point de vasistas : on ignore ce qui

se passe autour de la voiture, on ne voit rien, si ce n'est l'infortuné qui est dans la même situation que vous de l'autre côté du couloir. Les voitures ont deux rangs de six cases chacun, séparés par un couloir dans lequel se trouve un gardien. Onze cases sont destinées aux détenus et la douzième, plus spacieuse, faite sur un tout autre modèle, sert au gendarme qui accompagne le convoi. Dans le fond de ces cases, il y a des fers et des chaînes que l'on met aux condamnés dangereux.

« Nous logeons dans des chambres mal éclairées et malpropres; comme compensation l'air que l'on respire dans la cour est bon.

« Cette forteresse, comme toutes celles bâties sur des hauteurs, a un inconvénient grave : elle est complètement dépourvue d'eau, on est obligé de recueillir les eaux pluviales pour faire la soupe, pour boire et pour se laver. Bien souvent cette eau contient de la suie, elle aurait besoin d'être filtrée.

« Doullens n'est qu'à sept ou huit lieues de la mer à vol d'oiseau; de temps en temps il nous vient des bourasques qui nous amènent de la pluie. Les gardiens disent qu'il pleut souvent : c'est très heureux, on manquerait d'eau sans cela.

. . . . . .

« Je me porte bien, ma condamnation n'a rien changé à ma manière d'être, je suis aussi gai qu'avant; si vous[1] m'aviez vu lorsqu'on lisait l'arrêt, bonne mère, vous auriez été contente de voir com-

[1] Mes parents m'avaient habitué à leur dire vous, je ne les ai *jamais tutoyés.*

ment votre fils supportait l'adversité et savait accepter une peine pour la République.

. . . . . .

« La déportation implique la mort civile; je suis donc mort civilement. Patience, les morts ressusciteront.

« Si vous voulez que vos lettres me parviennent, ne parlez pas de politique; elles seront toutes lues avant de m'être remises et le directeur ne les laisserait pas passer.

« Adieu, je vous embrasse », etc.

L'ennui est le grand ennemi des prisonniers; malheur à ceux qui ne savent pas se créer une occupation, ils se démoralisent vite et souffrent beaucoup plus que les autres.

Je me fis acheter du papier, des plumes et de l'encre par le commissionnaire de la prison, puis je me fis acheter des livres à Paris par un de mes amis, et je me mis à travailler. Il est très difficile d'étudier en prison, ceux qui n'y ont pas passé ne s'en douteraient pas; il semble que le silence et l'isolement devraient être favorables à l'étude, il n'en est rien : la liberté est nécessaire au développement de toutes choses; il faut donc une grande puissance de volonté pour obtenir quelques résultats appréciables. Malgré soi, l'esprit est préoccupé, on pense à ceux qu'on aime, à ceux qui circulent à l'air libre sans entraves; on pense aussi au passé, à l'avenir, en s'efforçant d'oublier le présent.

L'hiver arriva avec son cortège de jours froids et pluvieux ; les nuits me paraissaient d'une longueur interminable. Jusque-là, la captivité n'avait pas été bien lourde à supporter ; à Paris et à Versailles, je recevais des visites, je lisais des journaux. Ces communications à peu près quotidiennes avec des personnes amies qui m'apportaient des nouvelles de Paris et de la France contribuaient puissamment à adoucir ma situation.

A Doullens, j'étais loin de Paris, les visiteurs devaient nécessairement être rares. Ma famille était à Lyon, je ne pouvais guère espérer la voir avant qu'un événement imprévu vienne m'ouvrir les portes de la prison.

J'extrais d'une lettre que j'écrivis vers la fin de l'année les passages suivants :

« MA CHÈRE MÈRE, etc.

« Je vous souhaite à tous une bonne année et à vous, ma bonne mère, une excellente santé pour continuer longtemps encore votre carrière laborieuse ; à vous aussi, mes frères et mes sœurs, je souhaite une bonne santé : c'est la fortune de l'ouvrier, avec elle et du cœur on peut tout surmonter.

« Sans le 13 juin, j'aurais pu vous voir, vous embrasser tous ; nos ennemis en ont décidé autrement. Que voulez-vous ? Mais ce qu'ils n'empêcheront pas, ce sera de vous envoyer à travers l'espace, malgré les murs et les barreaux, malgré les verroux et les geôliers, un gros baiser ; recevez-le donc, mes très

chers, c'est un baiser du cœur que je vous envoie par la pensée.

« Je vous ai parlé du 13 juin, mais n'allez pas croire que je regrette un seul instant la part que j'y ai prise : je n'ai fait que mon devoir ; si tout le monde avait fait le sien, il est évident, que je ne serais pas ici. Dans tous les cas, si c'était à refaire, je referais ce que j'ai fait.

. . . . . .

« Je suis disposé à faire le sacrifice de ma vie pour la cause de tous et, cependant, il m'en coûterait d'aller comploter dans l'autre monde avant de vous avoir revus, de vous avoir embrassés tous. Je ne veux pas mourir en prison ; je ferai ce que je pourrai pour que ma santé ne s'y altère pas.

« Ma conscience est tranquille, j'éprouve la satisfaction du devoir accompli, c'est une grande force.

« On m'a déjà traîné dans pas mal de prisons : à la citadelle de Strasbourg, où je n'avais qu'une écuellée de soupe maigre pour nourriture et cinq livres de paille pour ma literie ; à la prison de Saverne ; à la Conciergerie, où les cachots sont humides ; à Versailles, où l'on étouffe faute d'air et où l'on ne voit pas un petit coin du ciel, et, enfin, à Doullens, où l'on respire au moins de l'air à volonté. En dépit des prisons et des geôliers, je chante encore de temps en temps les vieux airs et les vieux refrains que je chantais autrefois quand j'avais le bonheur de vivre au milieu de vous.

. . . . . .

« Adieu, mille amitiés à tous mes bons amis, je vous embrasse », etc.

Dans les premiers jours de janvier 1850, à l'occasion du nouvel an, le directeur de la prison permit aux condamnés de la haute Cour de Bourges, affaire du 15 mai 1848, de venir nous voir. Ils habitaient un bâtiment séparé du nôtre par le quartier central. Ils étaient sept : MM. Barbès, Raspail, Blanqui, Albert, Hubert, Sobrier et Flotte. J'étais loin de m'attendre à les voir.

Quelques-uns, comme Barbès, Raspail et Blanqui, étaient de vieux lutteurs qui avaient acquis à différents titres une grande célébrité dans le parti républicain ; les autres, quoique plus jeunes, avaient aussi une grande notoriété, soit à cause des fonctions qu'ils avaient exercées après le 24 février, soit à cause des condamnations politiques qu'ils avaient subies avant l'avènement de la République. A l'exception de M. Hubert, c'était la première fois que je les voyais.

Ce fut avec un vif sentiment de curiosité pour tous, de sympathie et d'admiration pour quelques-uns que je les vis venir dans notre quartier.

En prison, la vie de chaque jour ressemble tellement à celle de la veille, que tout ce qui vient en rompre l'uniformité est accueilli avec plaisir. Cette journée s'écoula rapidement et, le lendemain, le calme énervant des autres jours recommença à se faire *sentir*.

Une des choses qui me contrariaient le plus, c'était le défaut d'exercice. Le préau était petit et avait une forme triangulaire dans le genre de celui de la Conciergerie. Il était difficile de s'y promener sans gêner les autres. Je pris alors l'habitude avec un ou deux de mes amis de marcher le long des murs en faisant le tour de la cour comme dans un manège; cela allongeait ma promenade et le milieu du préau restait libre pour ceux qui n'aimaient pas la marche ou qui préféraient causer en se promenant lentement ou en restant stationnaires.

Avant ma condamnation je recevais *le Moniteur*, ainsi que le recevaient tous les députés, mais à partir du jour où je fus condamné, on cessa de me l'envoyer. Comme il n'était guère facile de se procurer des journaux à Doullens, quelques-uns de mes codétenus et moi, nous nous abonnâmes au *Moniteur universel;* c'était le seul journal dont l'entrée fût tolérée dans la prison. Nous avons toujours continué à nous y abonner dans la suite, les uns ou les autres. Nous n'avions que ce moyen pour nous tenir au courant de la politique générale de notre pays, et de savoir sommairement ce qui se passait chez les autres nations.

Au commencement de l'année 1850, le Gouvernement présenta à l'Assemblée législative un décret de déchéance pour tous les représentants condamnés à Versailles. Le décret fut voté et les élections pour remplacer les députés déchus de leur mandat eurent lieu dans le mois de mars.

C'est aussi dans le mois de mars que j'endossai les *habits de la prison*. Cet uniforme consistait en un

pantalon, une veste, un gilet et une casquette plate confectionnés avec du drap bleu foncé.

La plupart de mes amis firent comme moi; il n'y en eut que trois ou quatre qui continuèrent à porter leurs vêtements civils. La tenue de la prison était facultative et non obligatoire; c'est une raison d'économie qui me la fit revêtir, je ne savais combien d'années pourrait durer mon emprisonnement.

Au moment où je fus condamné, il n'y avait pas encore de lieu fixé pour la déportation. Le gouvernement présenta à la Chambre un projet de loi pour réglementer la déportation et fixer un lieu où les déportés subiraient leur peine. Cette nouvelle loi modifiait l'ancienne en l'adoucissant dans certaines parties et abolissait la mort civile.

Voici en quoi consistait la peine de la déportation et la mort civile que cette peine emportait :

ART. 17 (Code pénal). — La peine de la déportation consistera à être transporté et à demeurer à perpétuité dans un lieu déterminé par la loi, hors du territoire continental du royaume. — Si le déporté rentre sur le territoire du royaume, il sera, sur la seule preuve de son identité, condamné aux travaux forcés à perpétuité. Le déporté qui ne sera pas rentré sur le territoire du royaume, mais qui sera saisi dans les pays occupés par les armées françaises, sera conduit dans le lieu de sa déportation. — Tant qu'il n'aura pas été établi un lieu de déportation, le condamné subira à perpétuité la peine de la détention, soit dans une prison du royaume, soit dans une prison située hors du territoire continental, dans l'une des possessions françaises qui sera déterminée par la loi, selon que les juges l'auront expressément décidé par l'arrêt de condamnation.

Lorsque les communications seront interrompues entre la

métropole et le lieu de l'exécution de la peine, l'exécution aura lieu provisoirement en France.

ART. 18. — Les condamnations aux travaux forcés à perpétuité et à la déportation emporteront la mort civile. — Néanmoins le gouvernement pourra accorder au condamné à la déportation l'exercice des droits civils ou de quelques-uns de ces droits.

ART. 25 (Code civil). — Par la mort civile, le condamné perd la propriété de tous les biens qu'il possédait; sa succession est ouverte au profit de ses héritiers, auxquels ses biens sont dévolus, de la même manière que s'il était mort naturellement et sans testament. Il ne peut plus ni recueillir aucune succession, ni transmettre à ce titre les biens qu'il a acquis par la suite. — Il ne peut ni disposer de ses biens, en tout ou en partie, soit par donation entre vifs, soit par testament, ni recevoir à ce titre, si ce n'est pour cause d'aliment.

Il ne peut être nommé tuteur, ni concourir aux opérations relatives à la tutelle. Il ne peut être témoin dans un acte solennel ou authentique, ni être admis à porter témoignage en justice. — Il ne peut procéder en justice, ni en défendant ni en demandant, que sous le nom et par le ministère d'un curateur spécial, qui lui est nommé par le tribunal où l'action est portée. — Il est incapable de contracter un mariage qui produise aucun effet civil. — Le mariage qu'il avait contracté précédemment est dissous, quant à tous ses effets civils. — Son époux et ses héritiers peuvent exercer respectivement les droits et les actions auxquels sa mort naturelle donnerait ouverture.

Dans le projet de loi, Noukahiva, une des îles Marquises, était désignée comme lieu de déportation. Immédiatement mon imagination travailla. Je croyais que l'Assemblée nous y enverrait, et partant de cette idée, je fis quelques préparatifs en prévision de ce long voyage; je rêvais déjà une évasion. Il me sem-

blait qu'il me serait facile de fuir chez les sauvages, au risque d'être massacré par eux; mais dans le cas où ils m'épargneraient, j'entrevoyais un embarquement à bord de quelque navire américain, fréquentant ces îles, soit pour y faire de l'eau, soit pour y faire des échanges. Alors je me voyais libre, je faisais et défaisais toutes sortes de projets en me promenant dans ma cellule, allant et venant, imitant le mouvement d'un balancier d'horloge.

Le projet du gouvernement était fait surtout pour les condamnés du 15 mai 1848 et pour ceux du 13 juin 1849. Lorsque arriva la discussion en séance publique, le vieux général Favier, ami de M. Guinard, parla contre la loi, mais c'est grâce surtout à M. Odilon Barrot, qui fit un bon discours dans lequel il déclara qu'en France les lois nouvelles réglaient l'avenir et n'avaient jamais d'effet rétroactif, que l'Assemblée, sous l'impression de ces paroles, malgré les efforts de M. Baroche, décida à une faible majorité (7 voix) que la loi n'aurait pas d'effet rétroactif.

Ce vote ne me causa pas une grande joie; je m'étais tellement familiarisé avec la perspective du départ que je fus presque contrarié en apprenant que je ne partirais pas.

Le résultat du vote fut apporté à la prison par M. F. Maigne, représentant du peuple, frère de l'un de mes amis.

J'écrivis immédiatement à ma famille pour la rassurer :

« Doullens, le 11 avril 1849.

« MA CHÈRE MÈRE etc.,

« L'Assemblée législative vient de décider à quelques voix de majorité que nous ne quitterions pas la France.

« Nos adversaires ont reculé devant le crime de nous envoyer périr à quatre mille cinq cents lieues de la patrie, dans une île perdue au milieu de l'Océan, à huit degrés au sud de l'équateur. Nous aurions été placés dans cette alternative : ou mourir des fièvres ou être mangés par les sauvages habitants de ce pays, lesquels sont encore anthropophages.

« Cette nouvelle m'a d'autant plus surpris que j'en avais pris mon parti; j'avais déjà fait quelques préparatifs de départ, j'étais résigné. Mourir là-bas sous le soleil des tropiques, ou mourir à l'ombre des murs d'une prison, le résultat est le même; on ne meurt qu'une fois et là où l'on est.

« Il n'y a qu'une chose qui m'a fait bien plaisir, c'est d'avoir vu la joie des femmes de mes compagnons de captivité; depuis le commencement de la discussion de la loi de déportation, elles étaient plus mortes que vives; cette nouvelle à mis fin à leurs angoisses.

« Adieu, je vous embrasse », etc.

Par suite du vote de la nouvelle loi sur la déportation, les déportés du 13 juin 1849 ont été les

derniers condamnés politiques frappés de mort civile; cette peine a disparu de nos Codes.

Deux charmantes dames, la mère et la fille, amies de la famille de mon ami Vauthier, toutes deux républicaines, bonnes et dévouées, venaient à la Conciergerie voir M. Vauthier. Elles s'intéressaient en même temps à nous parce que nous étions des républicains, représentant le droit, emprisonnés par la force.

A Versailles, pendant toute la durée du procès, elles ne manquèrent pas à une séance, et, après notre condamnation, lorsque nous étions déjà à Doullens, elles ne nous oublièrent pas davantage.

Au premier de l'an, elles nous envoyèrent à tous un souvenir : je reçus pour ma part une paire de pantoufles brodées par elles et un couteau à papier en écaille sur le manche duquel étaient incrustées les initiales de la devise républicaine : *Liberté, égalité, fraternité*

Touchés de tant de bonté et ne sachant comment leur témoigner notre reconnaissance, mes amis et moi, nous résolûmes de faire acheter un album et d'y écrire tous quelque chose. Chacun de nous écrivit selon ses goûts, ses aptitudes et son savoir. Pour mon compte, je fis une pièce de vers sur la journée du 13 juin; je finissais par une allusion à la conduite de la mère M. de X.

Voici les derniers vers :

Eh bien, dans leur prison ils [1] sont heureux, Madame,
De savoir qu'en ce monde, il est une bonne âme
Qui, bravant des cachots la triste obscurité,
Pleine des sentiments de la fraternité,
Chaque jour comme un ange à la douce parole,
Vient dire au prisonnier un mot qui le console.

Les vers étaient bien mauvais, mais l'intention était bonne; la dame était très indulgente, j'espère qu'elle me les a pardonnés à cause de ma bonne volonté.

Lorsque la belle saison arriva, la prison fut moins triste; notre petit jardin, cultivé par deux de mes codétenus, MM. Gambon et Fraboulet de Chalandar, nous donna un peu de verdure et quelques fleurs.

Plusieurs dames de mes codétenus vinrent se fixer à Doullens; chaque jour elles pouvaient venir passer quelques heures dans la prison auprès de leurs maris. Leurs visites donnaient un peu de vie à la petite colonie; par elles nous étions à peu près au courant de ce qui se passait au dehors. En outre, il s'écoulait rarement une semaine sans qu'un député ou un autre ami vint voir l'un de nous; par ce moyen le temps passait plus vite, on sentait moins le poids de la prison.

Les personnes qui venaient nous visiter, mues par un excellent sentiment, se croyaient obligées de nous

[1] *Les représentants* détenus.

donner des nouvelles tout à l'avantage de notre parti.

Selon nos visiteurs :

« Tout allait bien pour nous, les élections de 1852 devaient être républicaines, et alors une amnistie pleine et entière nous rendrait à la liberté, à nos familles et à nos amis. Le président de la République et toute la réaction avec lui faisaient mieux nos affaires que nous ne pourrions les faire nous-mêmes. Les républicains sont persécutés de tous les côtés; cette rigueur fait des mécontents; plus on détestera la réaction et son gouvernement, plus son aimera la République. »

Il m'arrivait quelquefois de ne pas être de l'avis de ceux qui parlaient ainsi.

— Ne craignez-vous pas, leur disais-je, qu'en emprisonnant les républicains les plus influents dans tous les départements, on ne décapite le parti et qu'on ne rende un coup d'État possible? Vous savez bien qu'il suffit de quelques hommes dans une ville pour entraîner la masse des électeurs qui a encore besoin d'être dirigée. Si ces hommes sont en prison, que ferez-vous?

— Un coup d'État n'est pas possible, répondait-on; Bonaparte est un crétin, incapable d'imiter son oncle. Au lieu des campagnes d'Italie, il n'a fait que les échauffourées de Strasbourg et de Boulogne.

Depuis que Louis-Napoléon Bonaparte était président de la République, on faisait courir le bruit dans le parti républicain qu'il était incapable de faire un

coup d'État, parce que c'était un homme usé par la débauche, abruti par l'abus de l'absinthe et du cigare.

Je suppose que les bonapartistes avaient fait circuler ces histoires afin de donner le change à l'opinion et d'empêcher qu'on ne prît des précautions pour s'opposer aux projets de ce prince flegmatique.

Généralement, les prisonniers sont considérés comme des malades dont la situation est désespérée, on leur cache la vérité sur leur état réel ; tous, parents ou amis, s'ingénient, soit dans leurs conversations, soit dans leurs lettres, à entretenir cette illusion.

Je ne saurais blâmer cette manière de faire ; au contraire, les espérances soutiennent et font supporter avec plus de résignation des souffrances qui feraient songer au suicide, si ceux qui les endurent avaient la certitude d'en être victimes pendant longtemps.

Différents projets d'évasion furent formés par plusieurs d'entre nous. Celui qui avait imaginé un plan le communiquait à deux ou trois de ses amis : le plan était examiné, on en discutait les chances bonnes ou mauvaises. Le plus souvent, il paraissait impraticable ; dans ce cas, on le laissait de côté pour passer à un autre.

Il y a bien peu de détenus condamnés à vie ou à un grand nombre d'années de détention qui ne caressent l'espoir de s'évader. Il n'y a que lorsque l'impossibi-*lité de réussir* est démontrée qu'on ajourne ses espé-

rances, mais on n'abandonne jamais entièrement l'espoir de recouvrer sa liberté.

La prison de Doullens avait sa légende comme toutes les prisons; on parlait de différentes tentatives d'évasion qui toutes avaient échoué, excepté une seule qui avait réussi ; et voici ce que l'on racontait :

Les condamnés d'avril 1834 avaient habité le même quartier que nous ; un jour, ils s'entendirent pour s'évader. Le gardien qui les surveillait fut, dit-on, appelé dans une chambre sous un prétexte quelconque, puis on le bâillonna et on le garrotta ; ces deux opérations furent faites en un instant.

Parmi les détenus, il y avait des hommes d'une grande force musculaire, notamment M. Caussidière, qui était un colosse. Après avoir rendu le geôlier impuissant, ils allèrent frapper à la porte qui donnait accès dans cette partie de la prison ; le portier, croyant que c'était son collègue qui frappait, vint ouvrir. Les détenus s'en emparent, le bâillonnent, lui lient les bras et les jambes, prennent les clefs, sortent de la prison et s'enfuient à travers champs. Le coup avait très bien réussi ; l'évasion s'était effectuée en plein jour et sans obstacles pour ainsi dire. Seulement, rien n'était préparé au dehors pour favoriser la fuite des évadés et les conduire jusqu'à la frontière.

Aussitôt que l'éveil fut donné, gendarmes et gardiens se mirent en campagne. La plupart des fugitifs *furent repris et réintégrés* dans la prison avant la

nuit. Tous les autres furent ramenés par les gendarmes le jour suivant.

On a prétendu, peut-être à tort, que le gardien intérieur s'était laissé corrompre; une somme d'argent lui aurait été donnée pour qu'il se laissât bâillonner et lier.

Pour qu'une évasion réussisse, il faut qu'elle soit conçue et exécutée par un seul ou par un petit nombre d'individus. L'évasion dont je viens de parler ainsi que celle de Sainte-Pélagie, faite par les accusés de Paris, avril 1834, sont des exceptions.

Dans les prisons politiques plus encore que dans les prisons ordinaires, l'administration est intéressée à avoir des agents qui la renseignent; cette mesure rend les évasions préparées par plusieurs presque impossibles. Dans le cours des préparatifs qui sont longs le plus souvent, il se commet des indiscrétions; les mouchards en sont instruits et s'empressent d'en informer le directeur de la prison.

Dans tous les groupes d'hommes politiques emprisonnés ou exilés, la police entretient des agents. Il y a des gens qui ne peuvent croire que des agents secrets puissent consentir à servir la police dans les prisons Quelque étrange que cela puisse paraître, c'est pourtant l'exacte vérité. Ce ne sont pas certainement les agents ordinaires qui consentent à passer *deux ou trois ans* en prison et quelquefois davantage.

Ceux qui sont réduits à cette dure nécessité sont contraints de le faire, et voici pourquoi : Dans tous les partis, il y a des honnêtes gens en grand nombre, mais il y a aussi des coquins. Si l'un de ces derniers, jouissant de la considération publique et ayant une certaine influence dans son parti, vient à commettre une vilaine action, un délit par exemple ou un crime, la police peut lui dire : « Nous avons entre les mains la preuve que vous êtes une canaille; nous pouvons vous perdre, mais si vous voulez nous servir, nous ne vous poursuivrons pas, vous continuerez à jouir de la considération publique, à la seule condition de nous rendre des services, moyennant salaire, partout où nous le jugerons nécessaire, en France, à l'étranger et même en prison. »

De cette manière, on peut expliquer la présence en prison pendant plusieurs années de certains individus que j'ai connus, que j'ai observés longtemps et dont le métier consistait à espionner leurs codétenus.

Sous le règne de Louis-Philippe, il vint un jour à l'esprit d'un ministre ou d'un directeur d'établir une chapelle dans la prison de Doullens et d'astreindre les détenus à assister à la messe sous peine d'être punis. Cet ordre fut très mal accueilli par tous, il fut considéré comme une atteinte à la liberté de conscience; mais il n'y avait que deux choses à faire : refuser de se rendre à la chapelle et alors s'exposer à être privé de visites, de correspondances, de commis-

sions et à être mis au cachot; ou bien aller à la messe: c'est le parti qui fut pris.

A l'heure indiquée tous les détenus politiques se rendirent dans la salle transformée en chapelle; le prêtre arriva et se mit à dire la messe. Jusque-là tout allait bien; les assistants n'avaient peut-être pas tout le recueillement que doivent avoir de bons catholiques dans une pareille circonstance, mais enfin, quoique distraits, ils étaient silencieux. Le directeur de la prison devait s'applaudir d'avoir si bien réussi.

Au moment de l'élévation, le plus grand de tous les détenus se lève, s'approche de l'autel improvisé, prend un cierge et s'en sert pour allumer sa pipe. Les gardiens n'osent intervenir par crainte de troubler l'office; les prisonniers rient à s'en tenir les côtes; le prêtre stupéfait et indigné d'une telle profanation n'a plus voulu revenir.

Depuis on ne parla plus de chapelle dans la prison de Doullens.

Le 13 juin 1850 était le premier anniversaire des événements qui avaient amené notre condamnation. Nous aurions voulu, mes amis et moi, faire une petite fête, seulement nous ne savions quoi imaginer pour nous récréer : les moyens de distraction sont si peu nombreux en prison qu'on ne trouvait rien.

A force de chercher et de proposer, je finis par faire adopter un jeu qui était un souvenir de Lyon.

Dans une lettre écrite à la date du 2 juillet, j'en parle à ma famille en ces termes :

« Je viens de vous dire que je m'ennuie beaucoup, pourtant je ne m'ennuie pas toujours : vous allez en juger. Pour fêter l'anniversaire du 13 juin, il s'agissait de faire quelque chose pour nous distraire; c'est moi qui me suis chargé de trouver un jeu, vous ne devineriez jamais lequel, et, si je ne vous le disais, vous donneriez votre langue au chat. Ce jeu est un de ceux qu'on célébrait jadis à la vogue de la Croix-Rousse : c'est le jeu du casse-pot.

« Trouver un bâton, tendre une corde qui traversait la cour, y suspendre un pot à fleurs dégarni, et le jeu était prêt. Il nous manquait un tambour pour faire du bruit et étourdir celui qui devait marcher les yeux bandés. Nous y suppléâmes avec nos voix; chacun de nous était tenu de faire du bruit aux oreilles du joueur et de dire : *Rataplan, rataplan, rataplan, plan plan*, etc. Cela faisait un bruit assourdissant.

« Il y avait de quoi rire de voir tous ces hommes habituellement sérieux, avocats, journalistes, anciens législateurs, se divertir avec si peu de chose.

« Après une heure et demie d'exercice, le malheureux pot fut brisé en cent pièces. Le vainqueur fut enlevé et porté en triomphe sur les épaules des vaincus. On fit le tour du préau en chantant : *La victoire est à nous*, etc. En somme, nous avons passé un moment très agréable; c'est autant de dérobé aux heures d'ennui de la captivité. »

Dans le courant du mois d'août, on parla de nous transférer à Belle-Isle-en-Mer; d'abord ce n'était

qu'une rumeur à laquelle on n'attachait peu d'importance; puis mes amis firent prendre des renseignements à Paris, au ministère, et l'on nous apprit que c'était une affaire décidée.

Le gouvernement, en vue de notre transfèrement, faisait faire des réparations aux bâtiments qui avaient servi d'habitation aux transportés de juin 1848, avant qu'ils fussent envoyés à Lambessa.

J'extrais d'une de mes lettres le passage suivant :

« Citadelle de Doullens, 25 août 1850.

« Je croyais que le gouvernement s'était décidé à me laisser ici, il paraît que non. Les prisonniers de Doullens sont trop près de Paris. Ils reçoivent les visites de quelques amis, c'est une consolation trop douce pour des criminels comme eux. En outre, ils s'avisent d'avoir foi plus que jamais en l'avenir de la République et ne manifestent aucun repentir. Le gouvernement ne peut tolérer çà, il a dû se dire : « Ces vieux républicains ne s'amendent pas, c'est « abominable; Doullens n'est pas assez éloigné de la « capitale ; il faut les envoyer à Belle-Isle ; la Cham- « bre n'a pas voulu que nous les embarquions pour « Noukahiva, envoyons-les dans cette île, faute de « mieux. » Cependant nous sommes assez bien gardés; sans compter les geôliers qui sont nombreux et les gendarmes, nous avons des soldats qui font faction autour des murs, le fusil chargé.

« Il y a des gens qui s'imaginent que ceux qui *sont détenus* dans une citadelle ont le droit de se

promener partout, qu'il n'y a que les remparts à franchir pour être libre. C'est une erreur que rien ne justifie. En plus des remparts et des murs de la prison, qui sont d'une belle épaisseur, il y a deux murs très élevés qui nous cachent la vue du ciel sur une étendue considérable et isolent la prison. Entre ces murs se trouve un large chemin de ronde dans lequel sont placées des sentinelles prêtes à faire feu sur ceux qui tenteraient de s'échapper. Vous voyez qu'il n'est pas nécessaire de nous envoyer à Belle-Isle pour que nous soyons bien gardés.

« Adieu », etc.

Le directeur de la prison de Doullens fut nommé à la direction de celle qu'on préparait à Belle-Isle. Notre transfèrement était certain, mais ce qui ne l'était pas, c'était la date de notre départ.

Ce changement ne plaisait à aucun de nous, il déplaisait surtout à ceux qui avaient leurs familles fixées à Doullens : c'était un déplacement très coûteux.

La perspective d'être éloignés beaucoup plus de Paris augmenta chez la plupart le désir de s'évader. Après avoir étudié tous les moyens possibles, on s'arrêta à l'idée de creuser un tunnel qui partirait d'une cellule du rez-de-chaussée, passerait sous le petit jardin et sous le chemin de ronde pour aller déboucher dans les fossés de la citadelle. Le plan paraissait impraticable à cause de la difficulté qu'on aurait à dissimuler la terre qu'on extrairait du souterrain.

Les prisonniers tourmentés du désir de recouvrer

leur liberté sont comme Guzman du *Pied-de-Mouton*, ils ne connaissent pas d'obstacles.

M. Vauthier, ingénieur des Ponts et Chaussées, offrit sa cellule pour servir de point de départ au tunnel; c'était d'ailleurs le plus compétent et le plus capable de diriger ces travaux souterrains qui n'étaient pas sans danger.

On fit faire de petits sacs de toile qu'on devait remplir de terre et les vider ensuite dans le jardin.

Le plancher fut scié à l'endroit où M. Vauthier mettait sa table de travail; les morceaux de planches sciées réunis formèrent une espèce de trappe qui fermait l'orifice du trou. Un puits d'environ trois mètres de profondeur fut creusé et au fond on commença le tunnel.

Dès qu'on se mit à l'œuvre on se trouva en face d'une difficulté qu'on n'avait pas prévue : la terre extraite du puits était jaune, celle du jardin était noirâtre, on ne pouvait donc vider les sacs à la surface ; il fallait préalablement creuser un trou, puis guetter le moment où le gardien tournait le dos pour se débarrasser de la terre qu'on portait. Cette terre n'avait pas de cohésion, à chaque instant on avait à redouter un éboulement. Il fallut blinder pour prévenir un accident. Tout cela exigeait des soins, des préparatifs qui paralysaient et forçaient à n'avancer que lentement dans le travail souterrain.

La couleur de la terre maculait les vêtements, surtout le pantalon de celui qui faisait l'office de mineur; le travail se faisait à genoux, il y avait là un *danger* : l'éveil pouvait être donné par les taches des

habits. J'avais mon uniforme de chasseur à pied, je le consacrai au service du tunnel. Il fut descendu dans le puits; celui qui travaillait s'en revêtait et le quittait avant de remonter.

Tandis que les uns travaillaient soit dans le tunnel, soit en haut, à hisser les sacs à l'aide d'une corde, d'autres faisaient le guet afin d'éviter des surprises. Si un gardien venait dans la cellule, la trappe était mise, un tapis la recouvrait et une table était placée par-dessus le tout, de sorte qu'il était impossible d'apercevoir le moindre indice qui eût pu faire soupçonner l'existence du souterrain.

Une femme très intelligente et d'un dévouement incomparable, Mme Vauthier, a eu dans cette tentative d'évasion la tâche la plus lourde et la plus ingrate. Soutenue par l'espoir de délivrer son mari, elle a fait entrer secrètement dans la prison tous les outils qui ont servi et jusqu'aux pièces de bois qui ont été employées au blindage. Sa taille, un peu au-dessus de la moyenne, lui permettait d'entrer dans la prison avec un morceau de bois de quatre-vingts centimètres de long et de dix centimètres d'équarissage, suspendu sous sa robe.

Un jour elle fut mise à une rude épreuve. Au moment où elle entrait dans la prison portant une de ces pièces de bois, le directeur la fit appeler dans son cabinet; elle crut d'abord qu'elle était vendue, mais le directeur lui parla d'ordres nouveaux qu'il avait reçus. Alors elle comprit qu'il ne savait rien. Le directeur l'invita à s'asseoir, il réitéra plusieurs fois son invitation. Mme Vauthier était dans un grand em-

barras, elle ne pouvait s'asseoir, la pièce de bois qu'elle portait cachée n'était pas articulée; si le directeur l'eût aperçue, c'en était fait : adieu les espérances d'évasion. M^me^ Vauthier, qui avait beaucoup d'esprit, s'en tira sans se troubler.

Il y a peu de femmes qui conserveraient leur sang-froid dans une situation semblable.

Le travail allait lentement; on était arrêté par la difficulté de se débarrasser de la terre qui provenait du tunnel; on vida les malles et on les remplit de terre; on commença à brûler la paille des paillasses pour la remplacer par de la terre.

J'eus à cette époque une telle horreur de la prison qu'il m'était impossible d'écrire une page ou de lire. Plusieurs fois je m'aperçus que je tournais le feuillet machinalement, sans avoir compris ce que j'avais lu; mes yeux suivaient les lignes, mais ma pensée était ailleurs

C'est dans cet état d'esprit que j'écrivis à mon beau-frère Bouvard ce qui suit :

« Doullens, le 29 septembre 1850.

« MON CHER AMI,

« Je m'ennuie à mourir; j'ai beau prendre mon courage à deux mains pour lutter contre cet ennemi invisible, rien n'y fait, mes livres sont impuissants. *La tristesse* s'empare de moi de plus en plus.

« Il y aura bientôt cinq ans que je ne vous ai vus. Depuis ce temps j'ai vécu presque seul, je n'ai pu me retremper une seule fois dans les affections de ma famille et dans l'amitié de mes amis; cependant j'aurais été si heureux de pouvoir le faire, moi qui vit tant par le cœur. Je ne saurais vivre longtemps encore dans cette situation sans que ma santé s'altère. Il faut absolument que je voie ma mère; indépendamment du bonheur que j'aurais à la voir et à l'embrasser, elle me parlera de vous tous, de mes amis, du pays, enfin de tout ce qui remplit mon cœur et ma tête.

« Je vais écrire au ministre pour lui demander l'autorisation de laisser entrer ma mère dans la prison.

« Mon vieil ami, je t'écrirai de longues lettres lorsque j'aurai revu ma mère; d'ici là, je ne te dirais que des choses qui n'auraient pas le sens commun. Il vaut mieux me taire.

« Adieu, je t'embrasse », etc.

De plus en plus on parlait de notre prochain transfèrement et les travaux du tunnel n'avançaient pas à cause des précautions infinies qu'il fallait prendre pour cacher la terre qui encombrait tout.

Je reçus des nouvelles de Lyon; ma mère n'attendait plus que la permission du ministre pour se mettre en route; j'étais inquiet, j'avais peur que

nous fussions enlevés de Doullens avant de l'avoir revue.

Le 3 octobre, le directeur de la prison m'apprit que la permission que j'avais demandée était accordée. J'écrivis quelques lignes à la hâte pour l'annoncer à mon beau-frère Bouvard.

A partir de cette époque jusqu'à la fin de ma captivité, j'ai correspondu avec lui; il écrivait pour ma mère qui avait le malheur d'être illettrée.

« Doullens, le 3 octobre 1850.

« MON CHER AMI,

« Je tremble encore, tellement je suis ému. Le directeur vient de me prévenir que le ministre l'autorise à laisser entrer ma mère dans la prison. Je suis si heureux que j'en pleure. Je ne suis plus habitué à la joie.

« Depuis longtemps aucun rayon de bonheur n'était entré dans mon pauvre cœur. La surprise et le plaisir me suffoquent.

« Adieu », etc.

La pensée de revoir ma mère m'absorbait presque complètement. Tout le passé se déroulait devant moi; je me rappelais mon enfance et toutes les misères que ma famille avait endurées; puis en suivant d'année en année, j'arrivais à des temps plus heureux. J'attendais avec une impatience fiévreuse le

moment où je pourrais contempler la bonne figure de ma mère. Que de choses à lui dire! Que de questions à lui faire sur mes sœurs, sur mes frères, sur mes amis et sur Lyon!

De la fenêtre de ma cellule, je voyais la porte par laquelle on entrait dans le préau, je tenais les yeux fixés sur elle jusqu'à ce que l'heure des visites fût passée.

Après, je descendais dans la cour. Ce sera pour demain, me disais-je. Pourvu qu'elle arrive avant qu'on nous fasse partir.

Enfin, le 11 octobre, j'eus le bonheur de la voir. Lorsqu'elle entra dans le préau, je courus l'embrasser. Je n'ai jamais éprouvé une aussi grande joie de ma vie. Ma mère pleurait et riait; je faisais comme elle, je pleurais et je riais aussi. Nous nous regardions sans pouvoir nous parler, l'émotion était trop grande. Quand nous fûmes un peu remis, ma mère me prit la tête entre ses deux mains, comme autrefois lorsque j'étais petit; elle me regardait, puis m'embrassait en disant : « Mon pauvre enfant, tu dois être bien malheureux ici! »

Je la rassurai autant que je le pus.

— Mais vous, maman, — j'avais conservé en grandissant l'habitude de l'appeler ainsi, — parlez-moi de vous, de mes sœurs et de mes frères.

Je passai avec elle cinq heures qui me parurent bien courtes.

Le gardien de service vint la chercher; il fallut nous séparer encore, mais jusqu'au lendemain seulement.

Dès que je me trouvai seul, j'écrivis quelques mots à mon beau-frère Bouvard :

« Citadelle de Doullens, le 11 octobre 1850.

« MON CHER JOANNY, etc.

« J'ai le bonheur de t'annoncer que ma mère est arrivée ce matin en bonne santé. Je n'essayerai pas de te dire ce que j'ai éprouvé en la voyant, tu dois le penser.

« Depuis quelques jours, j'étais inquiet, je craignais d'être enlevé avant d'avoir pu l'embrasser. On le fera quand on voudra, je suis prêt maintenant.

« Ma mère restera à Doullens une dizaine de jours, à moins qu'on ne me fasse partir pour Belle-Isle avant ce temps et, dans ce cas, elle se mettra immédiatement en route pour Lyon.

« Adieu », etc.

Ma mère vint le lendemain, à 10 heures du matin; je l'attendais près de la porte; j'avais laissé de côté l'uniforme de la prison pour revêtir mes habits civils.

Cette journée fut pour moi une journée de bonheur. Ma mère m'avait allaité et élevé; j'avais grandi et vécu près d'elle jusqu'à l'âge de vingt-trois ans. J'étais si heureux de la revoir après une séparation de près de cinq ans! Je la conduisis dans ma cellule et nous causâmes longtemps. Plusieurs de mes amis *vinrent lui faire* une visite; puis l'heure de nous

séparer sonna. J'embrassai ma mère et je lui dis : « A demain. »

Quatre jours s'écoulèrent ainsi, jours heureux. Ce fut une éclaircie au milieu des ténèbres de ma détention.

Le cinquième jour, en la quittant, j'étais loin de me douter que je ne la verrais pas le lendemain. Je me couchai bien content; ma mère m'avait reparlé et donné de bonnes nouvelles de tous ceux que j'aimais. Je ne tardai pas à m'endormir ; je passai une bonne nuit.

Le matin, je me levai comme à l'ordinaire ; je fis mon lit, je balayai ma cellule, je m'habillai comme la veille; puis je me mis à lire en attendant qu'on vienne ouvrir la porte.

L'heure avait sonné depuis longtemps et l'on n'ouvrait pas. J'entendis marcher dans le préau ; je regardai à travers les barreaux. Je vis passer le directeur, accompagné d'hommes étrangers à la prison. Je prévins M. Deville qu'il se passait quelque chose d'insolite dans l'établissement; les portes de nos cellules n'étaient pas fermées à clef ; les gardiens ne fermaient que la porte du palier.

M. Deville vint regarder à son tour à ma fenêtre.

— Le directeur a l'air furieux. Que pensez-vous que cela puisse être, me dit-il?

— Je ne sais; peut-être a-t-il reçu l'ordre de nous faire partir.

Quelques minutes plus tard, le directeur repassa avec *plusieurs* individus que je n'avais jamais vus

et un gardien qui portait mon uniforme de chasseur.

— Le souterrain est découvert, nous sommes trahis.

— Comment ? me dit M. Deville.

— Voyez, mon uniforme est entre les mains du gardien.

— C'est vrai, nous sommes *fumés*, *fumés*, *fumés*[1]. C'est cette canaille de X qui nous a trahis.

— C'est une accusation bien grave ; il est léger, c'est un cerveau mal équilibré, mais je le crois incapable de faire une pareille action.

— Je vous dis que c'est lui.

Dans la matinée, le directeur, escorté du commissaire de police de la ville de Doullens, du garde du génie et de quelques gardiens, procéda à la visite des cellules. Quand il fut dans la mienne, il fit ouvrir mes deux malles : elles étaient pleines de terre.

« Vous voyez, dit-il à ceux qui l'accompagnaient, de la terre partout, dans les malles, sur des rayons masqués par des rideaux et dans des paillasses. On ne savait rien, personne n'avait rien vu. Voilà comment on exerce la surveillance. »

On ouvrit la porte du palier vers midi et en même temps on nous prévint que nous étions tous privés de visites.

Aussitôt que nous pûmes descendre dans la cour, nous allâmes trouver notre ami Vauthier pour savoir ce qui s'était passé.

[1] M. Deville avait habituellement un langage très soigné. Il fut vivement contrarié de la découverte du souterrain ; c'est sans doute *ce qui* lui a fait dire trois fois de suite le mot *fumés*.

Ceux qui n'étaient pas dans l'affaire étaient mécontents qu'on leur eût caché ce projet; ceux qui avaient espéré en profiter étaient irrités, ils maudisssaient le traître inconnu qui avait prévenu l'administration.

Avec la découverte du souterrain s'évanouissait l'espoir de recouvrer la liberté dans la prison de Doullens.

M. Vauthier nous raconta une petite mésaventure dont le garde du génie fut le héros :

Le commissaire de police, voulant avoir des mesures exactes à inscrire dans son procès-verbal, chargea le garde du génie de descendre dans le puits et de mesurer la longueur du tunnel. Notre homme ne se le fit pas dire deux fois ; il descendit dans le puits et s'engagea dans le couloir. C'était un grand gaillard, trop grand pour les dimensions du souterrain ; il avança résolument en marchant sur ses mains et sur ses genoux ; lorsqu'il eut atteint le fond, il eut la malencontreuse idée de se retourner, mais il ne put le faire, le tunnel n'était pas assez large ; il voulut forcer, mal lui en prit ; le malheureux garde, ne pouvant plus ni avancer ni reculer, se mit à crier au secours, disant qu'il était pris, qu'un mouvement de terrain avait rapproché les parois.

M. Vauthier eut de la peine à le calmer et à lui faire comprendre qu'il n'avait qu'à revenir à reculons, puisqu'il ne pouvait pas se retourner.

Notre homme reparut au grand jour sans avoir les mesures exactes; il fallut que ces messieurs se contentassent d'une approximation.

J'écrivis une lettre à ma mère pour la prier d'attendre deux jours encore et de partir si la situation ne se modifiait pas.

Le jour suivant, je fus appelé au parloir en même temps que le colonel Guinard. Ma mère était là ainsi que deux personnes venues de Paris pour voir le colonel.

M. le directeur nous accorda une demi-heure. Cette courte entrevue eut lieu sous l'œil d'un geôlier. Je recommandai à ma mère de ne pas s'inquiéter de ce qui arriverait et je l'engageai à repartir pour Lyon le jour même ; je l'embrassai et la priai d'embrasser pour moi mes sœurs et mes frères.

Nous nous séparâmes les larmes aux yeux. Pauvre mère, que n'aurait-elle donné pour m'emmener avec elle !

Je rentrai dans ma cellule le cœur gros, je m'enfermai et je pleurai. Puis je me passai de l'eau par le visage pour que mes camarades n'aperçussent pas les traces des larmes que j'avais versées.

En prison l'on est obligé quelquefois de cacher ses véritables sentiments, ceux qui sont aimants et sensibles passent pour des hommes faibles.

Dans l'après-midi, celui que M. Deville avait désigné comme l'auteur de la découverte du souterrain convoqua une réunion pour s'expliquer. M. Deville fit un véritable réquisitoire, il énuméra un à un tous les griefs qui faisaient paraître coupable l'auteur présumé de la trahison. Chacun de nous fut appelé à

dire à haute voix, devant tous, ce qu'il pensait de l'accusé.

Le malheureux fut défendu par quelques-uns, mais la majorité le condamna, malgré toutes les raisons qu'il allégua pour sa défense.

Le lendemain, au réveil, les gardiens nous prévinrent de faire nos malles, des voitures cellulaires nous attendaient à la porte.

Je quittai la prison de Doullens après y avoir passé un peu plus de onze mois, du 14 novembre 1849 au 19 octobre 1850.

II

PRISON DE MAZAS. — VOYAGE DE MAZAS A BELLE-ISLE-EN-MER

Le trajet de Doullens à Paris se fit en voiture cellulaire; au lieu de nous transporter directement à Belle-Isle-en-Mer, on nous conduisit à Mazas.

Il était 7 h. 1/2 du soir lorsque j'entrai dans cette prison. Elle était neuve et, comparativement à celle que je venais de quitter, elle paraissait belle, presque coquette, si toutefois une prison peut l'être. On aurait dit volontiers en la voyant : On doit être bien dans cet établissement. Que les apparences sont trompeuses! Je ne tardai pas à m'en apercevoir.

Une vieille masure sale et enfumée, si l'on devait y jouir d'un peu de liberté, serait infiniment préférable à une prison de marbre dont les barreaux et les verroux seraient en or.

En arrivant je fus placé dans la cellule n° 12 de la quatrième division. Le gardien me donna quelques indications pour tendre le hamac et referma la porte.

La cellule était petite, il était impossible d'y faire deux pas lorsque le hamac était accroché aux murs.

Je me couchai. Je restai longtemps sans pouvoir m'endormir. J'avais beau me creuser la tête, je ne pouvais m'expliquer pourquoi j'étais à Paris dans la prison de Mazas, au lieu d'être en route pour Belle-Isle. A la fin je finis par n'y plus songer. Après tout, je suis condamné à vie, me disais-je : que je subisse la détention dans une prison d'État, ou que je la subisse dans une autre, je n'ai peut-être pas le droit de me plaindre ; je ne m'appartiens pas, on peut me transporter comme un colis, aujourd'hui ici, demain ailleurs, etc., du moment que la loi de déportation ne m'est pas applicable. Le gouvernement peut me faire subir ma peine dans la prison qui lui plaira.

Je dormis assez mal dans ce lit d'un genre nouveau pour moi. Il n'y a qu'une position qui soit tolérable, c'est de se coucher sur le dos, mais cette position n'est pas supportable quand on est jeune et prisonnier ; sur le côté l'on est très mal, les pieds sont à la hauteur de la tête, les genoux sont dans un creux, ne portent pas, ce qui est très gênant.

Je ne sais quel est le bourreau qui a inventé ce *genre* de lit antihygiénique pour des détenus : il

ne l'a jamais expérimenté ou alors ce devait être quelque vieillard impuissant.

Tout est silencieux dans cette prison : les gardiens ou surveillants ont aux pieds des chaussons épais, ils passent sans bruit dans les corridors et galeries, ils vont et viennent sans que les détenus soient avertis par le bruit de leurs pas. Au milieu de la porte de chaque cellule, il y a un trou évasé à l'intérieur et fermé à l'extérieur par une lentille de verre de la largeur d'une pièce d'un franc : cela permet au gardien de voir tout ce que fait le détenu et le plus souvent sans que celui-ci s'en aperçoive.

Le brigadier de la quatrième division était un de nos deux gardiens de la Conciergerie, celui qui avait gardé Louis-Napoléon Bonaparte au château de Ham. Il vint me voir et me demanda si j'avais besoin de quelque chose. Il m'offrit des livres pour me distraire: j'acceptai les livres, les miens étaient dans mes malles avec mon linge sur la route de Belle-Isle. Le brigadier alla à la bibliothèque et me rapporta une brassée de volumes; je choisis quelques ouvrages d'histoires et de voyages.

Cet employé avait conservé un bon souvenir de moi; il fit ce qu'il put pour m'être agréable.

J'ai l'habitude d'être poli et bienveillant avec tout le monde, sans en excepter les geôliers qui sont, comme les autres hommes, susceptibles d'attachement, de pitié et de haine.

Dans la journée, on me mena prendre l'air pendant une heure dans un petit préau triangulaire ; vingt *détenus se promènent* en même temps sans se voir.

Pour se faire une idée de ces promenoirs, il faut s'imaginer une circonférence au centre de laquelle est un pavillon élevé; du centre à la circonférence partent des murs de huit à neuf pieds de hauteur qui divisent la surface en vingt secteurs égaux. Un gardien est placé dans le pavillon de sorte qu'il surveille tous les détenus qui se promènent dans les préaux.

Il est expressément défendu de faire des inscriptions sur les murs; elles abondent en dépit du règlement. La plupart contiennent des mots grossiers ou obscènes, il n'y en a point qui méritent d'attirer l'attention un instant.

Voici une des plus propres dont j'aie conservé le souvenir à cause de l'orthographe : *Charles B..., condamné à trois mouais pour avoir crévé un aristo.* L'accent placé sur le premier *e* du mot *crevé* indiquait que l'auteur devait être un enfant des faubourgs de Paris.

Dans la soirée du 22, le silence fut troublé; j'entendis du bruit dans les galeries, je reconnus même la voix de quelques détenus de Doullens. J'appelai le gardien, je lui demandai si on n'allait pas me faire partir aussi. Il me répondit qu'il n'en savait rien, qu'il n'avait pas d'ordre. Je crus à une erreur, je pensai qu'on m'avait oublié. Le lendemain, je demandai à parler au brigadier. Il s'empressa de venir. Je l'interrogeai pour savoir si tous les détenus politiques étaient partis : il me dit que non; cette réponse me rassura.

Le 24, on me fit changer de division, je passai à

la sixième, au numéro 122. Il y avait une couchette en bois dans la cellule, j'en fus satisfait; elle me plaisait bien mieux que le hamac dans lequel je ne dormais pas.

Je reçus, le 25, la visite de MM. Ennery et Laboulaye, représentants du peuple (Bas-Rhin). Leur visite me fit beaucoup de plaisir; de plus, elle me fournit l'occasion de voir au parloir quelques amis de Doullens qu'on avait laissés ainsi que moi à Mazas.

Craignant que mon séjour ne se prolongeât dans cette prison, j'écrivis à ma mère la lettre suivante:

« Prison de Mazas, le 25 octobre 1850.

« MA CHÈRE MÈRE, etc.

« Je quittai la citadelle de Doullens le lendemain de votre départ; je croyais aller à Belle-Isle directement, mais j'avais compté sans le bon plaisir de ceux qui nous gouvernent. On m'a tout simplement logé dans une cellule de la prison de Mazas, cellule large de cinq pieds et demi et longue de huit à neuf pieds; je n'ai jamais rien vu de plus horrible. Depuis les cages de fer où le dévot Louis XI enfermait ses prisonniers d'État, on n'a rien imaginé de plus affreux.

« Le lit est un hamac de cinquante centimètres de largeur accroché au mur; le siège pour s'asseoir est un petit escabeau de bois; le verre est un gobelet de fer; la cuillère est de bois, mais d'une forme parti-

culière; avant de la donner au détenu, on a soin de scier la moitié du manche, par crainte sans doute qu'il ne s'en fasse une arme; le balai est en bouleau et n'a pas de manche; la petite fenêtre ne s'ouvre jamais[1], elle est vissée. L'air qu'on respire, chose incroyable, se renouvelle par le conduit d'aisance.

« Il est expressément défendu de chanter, de siffler, de parler ou de faire du bruit, sous peine d'être mis au cachot, aux fers, etc.

« Doullens n'est pas évacué complètement : il y reste encore MM. Barbès, Raspail, Guinard, Albert, Sobrier, Hubert et Schmitz.

« Adieu », etc.

Ayant beaucoup de temps à dépenser, je m'amusai à copier le règlement qui était collé sur le mur à l'intérieur de ma cellule. Le voici :

MAISON D'ARRÊT DE MAZAS. — PARIS

Règles à observer par le détenu placé dans cette cellule.

Il est expressément défendu de chanter, de parler à haute voix ou de chercher à établir des intelligences avec les autres détenus. La même recommandation est expressément faite pour le temps du trajet au parloir, ainsi qu'aux promenoirs.

Le détenu doit tenir sa cellule constamment propre et n'y faire aucune dégradation ni aucun dessin sur les murs, sous peine de punition.

Il doit tenir dans la plus grande propreté le siège et la cuvette du conduit d'aisance et n'y jeter que l'eau absolument nécessaire au maintien de la propreté; ce siège étant destiné au dégagement

[1] Depuis mon passage à Mazas, diverses améliorations ont été apportées dans l'intérieur des cellules.

du mauvais air qui pourrait exister dans la cellule, le détenu aura soin de n'en jamais fermer l'orifice, car, s'il le faisait, la ventilation ne pouvant s'opérer, l'air ne se renouvellerait pas et le manque d'air pur serait très nuisible à la santé.

Tous les matins, à l'heure qui sera indiquée par le surveillant de la galerie, le détenu roulera son hamac et son matelas, les attachera ensemble avec la courroie à ce destinée, et placera le tout propre et bien paqueté sur la planchette.

La couverture et les draps seront pliés avec régularité et placés sur la tablette qui se trouve au-dessus de la porte.

L'heure de dresser le lit, le soir, sera également indiquée par le gardien, les lits ne devant jamais être tendus pendant le jour.

Lorsque le détenu a besoin de parler au surveillant, il doit tirer le bouton de fer placé à côté de sa porte, ce qui fera résonner un timbre d'appel destiné à prévenir le surveillant.

Il ne doit jamais appeler de la voix et surtout ne pas déranger sans un motif urgent les préposés à la surveillance.

Lorsqu'il sera appelé, soit au parloir, soit au promenoir, soit au greffe, le détenu devra s'y rendre avec célérité et en observant le plus grand silence.

Aux heures de distribution des vivres, il tiendra sa gamelle sur la planchette située devant le vasistas de sa porte, de manière à ce que le surveillant puisse la prendre facilement et que le service soit promptement fait.

Il est responsable des dégradations qu'il ferait, soit à sa cellule, soit au coucher ou mobilier. Si le détenu désire être visité par le médecin ou avoir d'urgence une entrevue avec le directeur, l'aumônier ou autres employés, il en préviendra le surveillant chef de sa division qui se chargera de prévenir qui de droit. Le prévenu peut également réclamer la visite de l'inspecteur général ou lui faire passer ses réclamations. Chaque fois que le détenu sortira de sa cellule pour aller au greffe, au promenoir ou au parloir, il aura soin de se munir de la petite plaque qui se trouve suspendue à la porte de sa cellule, afin de la représenter à sa rentrée, au surveillant de la galerie pour s'en faire reconnaître.

Les détenus qui par suite de condamnation désirent former appel de *leur jugement*, écriront pour cela au procureur de la

République. Leur signature apposée au bas de la lettre, devant être légalisée par le greffier, ils ne signeront qu'en présence de cet employé ; ceux qui ne sauraient point écrire feront verbalement connaître leur désir au surveillant de la galerie.

Lorsque le détenu sera au parloir avec son visiteur, il ne devra élever la voix qu'autant qu'il sera nécessaire pour se faire entendre ; dans le cas contraire, le surveillant chargé de la police le ferait immédiatement sortir, et rentrer dans sa cellule.

Toute infraction sera punie conformément aux règlements.

MM. Ennery et Laboulaye revinrent me voir ; le colonel Forestier, mon ancien coaccusé de Versailles, vint aussi me faire une visite. J'ai été touché de la démarche de ces braves citoyens. J'eus aussi le plaisir de revoir M. Proudhon qui, quoique prisonnier, était venu visiter MM. Blanqui, Pilhes et Langlois. M. Proudhon subissait à Sainte-Pélagie une condamnation à trois ans de prison pour délit de presse, mais il obtenait de temps en temps l'autorisation de sortir en ville.

L'aumônier de la prison vint plusieurs fois causer avec moi, dans ma cellule ; c'était un Alsacien, grand partisan de la médecine Raspail. Il aimait à raconter de petites anecdotes drôlatiques qui prouvaient qu'il n'était pas ennemi d'une douce gaieté. En somme, c'était un homme aimable, bon et complaisant. Il me parla quelquefois des affaires politiques, mais jamais de confession.

Le premier jour que j'ai passé à Mazas, j'entendais *parler sans savoir* d'où provenaient les paroles qui

arrivaient à mon oreille. Je cherchai et je reconnu que le conduit d'aisance servait aux détenus pour communiquer entre eux. Ils s'en servaient alternativement comme d'un porte-voix ou d'un cornet accoustique. Ces détenus étaient là pour délits de droit commun; leurs conversations avaient lieu en français, et en argot quand ils ne voulaient pas être compris par des tiers.

Je restai onze jours dans la prison de Mazas; le 30 octobre, à 5 heures du soir, on vint me chercher pour remonter encore dans une voiture cellulaire.

Ces onze jours ont influé énormément sur la santé et sur le caractère de mon vieux codétenu, M. Deville. Il a publié une relation de son séjour à Mazas qui, je crois, n'a pas été étrangère aux améliorations qui ont été apportées dans l'établissement après notre passage.

Le gouvernement avait pris le parti de réunir à Belle-Isle tous les détenus politiques qui se trouvaient dans les prisons de Doullens, de Riom, de Clairvaux et du mont Saint-Michel.

Néanmoins, la mesure n'était pas générale, puisque MM. Barbès, Raspail, Guinard et quelques autres restaient dans la prison que j'avais quittée.

Cette concentration des condamnés politiques sur un même point, dans une île, était une de ces nombreuses mesures que Bonaparte a prises pendant les trois années qui ont précédé le 2 décembre 1851, et qui n'étaient dans sa pensée que les préparatifs du

coup d'État qu'il méditait depuis son élection à la présidence.

A Belle-Isle, les détenus politiques étaient impuissants ; entourés d'une population hostile à la République, ils n'avaient aucun moyen de s'opposer au coup d'État.

Dans les autres villes du continent, ils auraient pu être délivrés par les citoyens qui se seraient levés pour résister à la violation de la loi, et ils auraient grossi les rangs des défenseurs de la République.

Louis-Napoléon Bonaparte, avant de trahir son serment, avait d'avance calculé froidement les chances bonnes ou mauvaises de la partie qu'il voulait jouer, et ne négligeait rien pour mettre le plus d'atouts possible dans son jeu.

Pendant mon séjour dans la prison de Mazas, j'appris que les condamnés politiques étaient réunis à Paris d'abord et, qu'en suite, on les faisait monter dans les wagons du chemin de fer jusqu'à Angers ; de cette ville, un bateau à vapeur les transportait à Palais. Les Nantais avaient fait une sorte d'ovation aux prisonniers républicains. Une foule de citoyens montés dans des barques et des canots avaient entouré le bateau à vapeur pour saluer ceux qu'on transportait à Belle-Isle ; des cris de Vive la République avaient été poussés de tous les côtés. Les détenus avaient répondu à ces cris, puis tous avaient entonné des chants patriotiques et républicains.

Le gouvernement, craignant qu'une évasion ne fût préparée par les républicains nantais, fit rester à Mazas onze détenus parmi ceux qu'il considérait, à

tort ou à raison, comme les plus dangereux. Le choix ne fut pas évidemment ce qu'on aurait voulu qu'il fût ; on avait fait partir des hommes très énergiques, et dans ceux qui restaient à Mazas, il y en avait quelques-uns qui ne l'étaient guère.

On m'avait fait l'honneur de me comprendre dans les onze plus ou moins importants ou dangereux ; cela me valut le désagrément de faire la route en voiture cellulaire au lieu de la faire comme les autres en chemin de fer et en bateau à vapeur.

Comme on ne me donnait pas à choisir le mode de transport, je fis bon cœur contre mauvaise fortune. Je m'installai comme je pus dans le compartiment de la voiture cellulaire qu'on me désigna. On nous amenait un à un, de sorte qu'une fois fermé, on ne savait pas avec qui on devait faire la route, mais bientôt j'appris que mes dix compagnons d'infortune étaient MM. Deville, Gambon, Vauthier, Daniel Lamazières, Pilhes, Langlois, Napoléon Lebon, Chipron, Klèber et Blanqui.

A la gare, le gendarme chargé de nous conduire se crut obligé de nous faire un petit speech pour nous défendre de chanter et de parler. Nous ne tînmes aucun compte de cette défense absurde, nous parlâmes et nous chantâmes. Le gendarme devint furieux, il nous dit des injures et menaça de nous mettre au pain sec et à l'eau tout le long de la route. Voyant que sa menace ne faisait pas plus d'effet que sa défense, il prit le parti de se taire. Quelques instants après, nous cessâmes de chanter, et l'incident n'eut *pas de suite*.

Nous arrivâmes à Angers à 6 heures du matin; le chemin de fer n'allait pas plus loin alors; on remit la voiture sur ses roues, le conducteur alla chercher des chevaux et nous roulâmes toute la journée du 31, pendant toute la nuit suivante et jusqu'au lendemain à 10 heures.

On nous fit descendre dans la maison centrale de Vannes. Le directeur de cette prison nous fit placer dans une petite chambre sale, dans laquelle était un baquet d'une odeur et d'une malpropreté repoussantes. Nous étions parqués comme un troupeau dans une écurie. Nous écrivîmes une lettre collective à M. Boulage, préfet du Morbihan, dans laquelle nous le priions de donner des ordres pour presser notre départ et de vouloir bien se rendre à la prison.

A midi, le préfet vint nous voir, nous lui renouvelâmes notre demande de départ. Il nous répondit qu'il ne pouvait prendre sur lui de nous faire embarquer la nuit par un gros temps; la mer était mauvaise. Nous insistâmes. Il consentit à notre départ et nous dit que nous irions coucher au fort Penthièvre, à quatorze ou quinze lieues de Vannes.

M. Boulage paraissait assez bien disposé, c'était un des rares préfets nommés par M. Ledru-Rollin maintenus par Bonaparte; il était accompagné de son secrétaire. Tous les deux étaient découverts en nous parlant; nous l'étions tous aussi, à l'exception de M. Napoléon Lebon qui était coiffé d'une toque; mon codétenu, irrité par les souffrances endurées dans la voiture cellulaire, vint, la pipe à la bouche, se mettre *en face* du préfet et lui parla sans se découvrir.

M. le préfet ne fut par content : il dit qu'il était venu pour écouter nos réclamations et non pour être insulté.

Le bruit de notre arrivée s'était répandu dans la ville; c'était le 1er novembre, fête de tous les saints, les ouvriers ne travaillaient pas, ce qui fait qu'à 2 heures, quand on nous fit remonter dans la voiture cellulaire, une foule nombreuse stationnait aux abords de la prison et dans les rues que nous traversâmes. La plupart des personnes qui étaient là étaient venues pour satisfaire leur curiosité; pourtant un certain nombre de citoyens nous témoignèrent leurs sympathies en nous saluant et en criant : Vive la République! Le surveillant s'était relâché de la rigueur avec laquelle il voulait nous traiter en partant de Paris. Tous les vasistas donnant dans le couloir étaient ouverts; cela nous permettait d'y passer nos têtes et de voir, par la portière située à l'arrière de la voiture, le public qui encombrait les rues.

Une centaine de républicains avaient été nous attendre au bas d'une montée; ils escortèrent la voiture en chantant des chansons républicaines. Dès que nous fûmes au sommet de la côte, le cocher fouetta les chevaux; nous laissâmes alors derrière nous ces braves citoyens qui nous saluèrent une dernière fois par les cris de : Vive la République.

A Auray, la voiture fut entourée par la population pendant qu'on changeait les chevaux et qu'on faisait d'autres préparatifs; la foule se pressait der-

rière la voiture pour voir nos onze têtes passant à travers les vasistas; dans le couloir il y eut même quelques bousculades.

Dans tous les pays la foule est avide de spectacle. L'empressement de ces bons Bretons me rappelaient ce que Cromwell répondit à un courtisan qui lui faisait remarquer combien il y avait de gens qui se pressaient sur son passage et désiraient voir Son Altesse : *Il y en aurait bien davantage si l'on me conduisait à l'échafaud.*

On nous apprit que la voiture cellulaire ne pourrait aller jusqu'au fort de Penthièvre, parce qu'elle était trop lourde pour rouler sur les sables et trop large pour certains étranglements du chemin.

Le maire d'Auray requit deux voitures; il requit également un détachement de gardes nationaux qui devait nous escorter. Le préfet avait fait réunir plusieurs brigades de gendarmes qui formèrent l'avant garde du convoi.

Nous approchions de la mer, on craignait davantage une évasion, et voilà, sans doute, pourquoi toutes ces précautions étaient prises.

Nous changeâmes de voiture dans le village de Ploërmel. En ne tenant pas compte de la station que nous avions faite dans la prison de Vannes, il y avait plus de cinquante heures que nous étions enfermés, cahotés et privés de mouvements dans la voiture cellulaire.

On nous fit monter dans les deux petites voitures requises; sous le rapport de l'espace, nous n'étions guère plus à notre aise. Mais ce qu'il y avait de pré-

cieux pour moi, c'était de pouvoir respirer l'air à pleins poumons, c'était de voir devant moi aussi loin que ma vue et la nuit me le permettaient ; je n'avais plus devant les yeux ni les parois de la voiture cellulaire, ni les murs d'une prison ; j'éprouvais un immense soulagement, je ne sentais plus les fatigues du voyage.

La température était douce, bien que l'on fût déjà au commencement de novembre, le ciel était étoilé, le vent s'était calmé, tout annonçait une belle nuit.

Nous arrivâmes au fort Penthièvre à 9 h. 1/2 du soir. L'officier qui commandait le fort ne voulut pas nous recevoir.

J'ai reçu de nouveaux ordres, nous dit-il, il faut que vous alliez à Portaliguen où vous serez embarqués sur un *lougre* de la douane.

Depuis Auray un de mes compagnons de voyage souffrait de la soif, il avait demandé à plusieurs reprises qu'on lui donnât un peu d'eau. « Le capitaine Kléber l'engagea à prendre patience. Le commandant du fort est un officier qui sort de mon régiment, je le connais beaucoup, nous aurons ce que nous voudrons, il nous fera donner de l'eau et nous laissera acheter du vin si nous le voulons. » Lorsque nous fûmes en présence de l'ancien camarade de mon codétenu, celui-ci lui parla.

— Me reconnaissez-vous ?

— Oui, je vous reconnais, mais je ne puis rien *faire pour vous.*

— Ne pourriez-vous pas nous faire donner un peu d'eau ?

— Non, non, je ne puis rien faire pour vous.

Le commandant du fort s'éloigna de la voiture où se trouvait son ex-capitaine. Ce dernier, stupéfait, ne savait s'il rêvait, tellement il était étonné de s'être vu refuser un peu d'eau par son ancien camarade de régiment.

Les gardes nationaux d'Auray furent remplacés par des soldats du fort; les gendarmes furent aussi remplacés par d'autres gendarmes, et le convoi reprit sa marche.

Deux soldats porteurs de falots marchaient en tête de la colonne.

Le maréchal des logis qui commandait les gendarmes était ivre. Sa conduite fut ignoble : il insulta et menaça à tort et à travers, on aurait dit un fou furieux. Le convoi avançait lentement sur les sables.

Nous étions prisonniers et sans défense, entourés de soldats et de gendarmes commandés par un homme en état d'ivresse, exposés aux injures de cette brute, isolés au milieu de la nuit sur cette presqu'île de Quiberon, qui nous rappelait la défaite des royalistes par l'armée républicaine. Deux ou trois détenus prompts à s'alarmer crurent un moment qu'on voulait nous fusiller. C'était une crainte absurde, mais la peur ne raisonne pas. Il est clair que si l'on eût voulu se défaire de nous, il aurait été bien plus facile *de nous faire étrangler* dans la prison de Mazas. Ses

murs sont bien épais, personne n'aurait rien vu, ni rien entendu.

Il était près de minuit lorsque nous arrivâmes à Portaliguen. Nous descendîmes de voiture au bord de la mer. J'avais les jambes engourdies, tellement nous avions été serrés ; je frappai du pied, je fis quelques mouvements et la circulation du sang se rétablit bientôt.

Un conducteur des Ponts et Chaussées, qui avait été sous les ordres de M. Vauthier, lorsqu'il était ingénieur dans le Morbihan, ayant appris que son ancien chef devait arriver, avait fait préparer un potage et quelques autres comestibles que mes amis trouvèrent excellents. Quant à moi, j'étais trop occupé à contempler la mer, spectacle nouveau pour moi, pour penser à manger.

Quelle différence entre la conduite de ce bon et brave conducteur des Ponts et Chaussées et celle de l'officier commandant le fort de Penthièvre !

Une chaloupe vint nous chercher et nous transporta à bord du *lougre*, petit navire ponté, qui était à l'ancre à une centaine de mètres du rivage ; douze gendarmes s'embarquèrent avec nous.

C'était la première fois que je voyais la mer ; je ne la connaissais que par ce que j'en avais lu dans Malte-Brun ou dans les voyages de circumnavigation, ou encore dans les romans maritimes. Je mis largement à contribution la science de mon ami Langlois, ancien officier de marine, qui voulut bien me donner un grand nombre d'explications sur la navigation et sur les différentes parties du navire. Je

faisais comme les écoliers ; à mesure que je me rappelai d'un terme de marine, je demandais ce que c'était ça ce que cela signifiait.

Malgré les deux nuits passées en voiture cellulaire, je restai toute la nuit debout sur le pont, je n'avais pas sommeil ; j'éprouvais beaucoup de plaisir à regarder les matelots manœuvrer les voiles.

Le vent était contraire ; il fallut louvoyer, courir des bordées à droite et à gauche, ce qui nous fit mettre, pour aller de Portaliguen à Belle-Isle, trois fois plus de temps qu'on en met lorsque le vent souffle dans la bonne direction.

Le 2 novembre, à 6 heures du matin, on jeta l'ancre devant Palais, port principal de l'île.

Le lieutenant qui commandait le petit navire descendit à terre et alla prévenir de notre arrivée le directeur de la prison.

A 8 heures, on leva l'ancre et l'on nous conduisit à quelques centaines de mètres de là, dans un lieu propice au débarquement. Tout l'équipage du lougre avait été plein d'égards pour nous ; nous n'eûmes qu'à nous en louer.

Nous sautâmes tous à terre, à l'exception de M. Pilhes qui avait les jambes enflées et ne pouvaient marcher. Il était beaucoup plus grand et beaucoup plus gros que nous ; il avait eu de la peine à entrer dans un compartiment de la voiture cellulaire ; son développement physique l'avait condamné à l'immobilité et avait amené l'enflure des membres inférieurs. Il resta à bord et fut transporté sur une civière un peu plus tard.

Du bord de la mer à la prison, le trajet se fit à pied ; nous étions entre deux rangs de soldats et de gendarmes, et, de chaque côté, des Bretons et des Bretonnes qui étaient venus pour nous voir.

L'aspect de la campagne me causa un vif plaisir ; je promenais ma vue sur les alentours, elle n'était pas limitée par des murs ; je voyais au-dessus de ma tête et tout autour de moi, du zénith à l'horizon, le ciel bleu ; je voyais des maisons, des arbres et des cultivateurs qui labouraient leurs champs.

Toutes ces choses paraissent insignifiantes quand on les voit chaque jour, mais lorsqu'on a vécu emprisonné, on les apprécie autrement.

Je pensais que l'on allait nous réunir à ceux de nos amis de Doullens qui étaient arrivés avant nous ; il n'en fut rien ; on nous conduisit dans une maison isolée, ayant appartenu, dit-on, au fameux surintendant Fouquet, et à laquelle on donne le nom de Château-Fouquet en souvenir de son propriétaire.

Une chambre au deuxième étage avait été préparée pour nous recevoir ; elle était vaste, mais mal éclairée. Elle renfermait onze couchettes ; c'étaient des lits militaires réformés ; il y avait, en outre, onze chaises, une table avec deux bancs en bois de chêne.

Jusque-là, j'avais presque toujours eu une cellule pour moi seul, à la Conciergerie, à Versailles, à Doullens et à Mazas ; mais au Château-Fouquet, nous étions onze dans la même chambre : c'était le régime de la promiscuité avec tous ses inconvénients.

Quel que soit le caractère des hommes qui vivent dans une chambre commune en prison, quelles que soient leurs qualités et quel que soit leur désir d'être bienveillants les uns pour les autres, ils se gênent par un contact continuel. Ce frottement de tous les instants devient bientôt insupportable à des hommes chez lesquels une longue détention a plus ou moins développé la susceptibilité.

Dans le jour, notre logement était agréable en ce sens que nous pouvions voir la campagne. De temps en temps, on voyait passer à une certaine distance quelques insulaires qui allaient où les appelaient leurs affaires ou leurs plaisirs.

Cette situation ne tarda pas à s'aggraver ; le 5, on nous défendit de regarder à travers les barreaux des fenêtres ; on nous défendit même de nous en approcher, sous peine de recevoir un coup de fusil. Au bas de chaque fenêtre, il y avait une sentinelle dont la consigne était de faire feu sur celui d'entre nous qui s'approcherait des barreaux. Le 6, à 8 heures du soir, un factionnaire, croyant voir un détenu près de la fenêtre, fit feu sans avertissement préalable. La balle frappa un barreau et alla se loger dans le plafond à un mètre cinquante centimètres dans l'intérieur de l'appartement. Personne ne fut atteint ; néanmoins, nous rédigeâmes un procès-verbal que nous signâmes tous et que nous envoyâmes à M. Baroche, ministre de la justice. Dans cette pièce, nous racontions simplement le fait et nous demandions à être réunis à nos amis, puisqu'il ne *nous était pas* permis de respirer près d'une fenêtre.

M. Barbès arriva à Belle-Isle le 9 novembre; il fut placé avec nous au Château-Fouquet. Il avait demandé à venir à Belle-Isle, voulant partager le sort, quel qu'il fût, des autres condamnés politiques.

L'ordre de nous réunir aux autres détenus arriva le 15. Le ministre donnait satisfaction au vœu que nous avions exprimé dans le procès-verbal rédigé à la suite du coup de fusil.

III

PREMIERS MOIS PASSÉS A LA PRISON DE BELLE-ISLE-EN-MER

La prison de Belle Isle se composait de cinq ou six bâtiments parallèles de cent mètres de long, séparés par des rues de dix mètres de largeur; chacun d'eux était divisé en deux parties dans toute sa longueur par un mur, et de chaque côté de ce mur des chambres avaient été faites au nombre de dix dans une rue et au nombre de cinq dans les autres. Chaque petite chambre devait servir de logement à huit détenus et chaque grande chambre à seize. La moitié du bâtiment le plus rapproché de la mer était isolée des autres par des murs, et au lieu d'y faire des chambres on l'avait divisée en trente cellules destinées aux condamnés des hautes Cours de

Bourges et de Versailles. Les cellules que l'administration nous faisait préparer n'étant pas encore terminées, on nous plaça provisoirement dans deux des petites chambres. Nous étions douze au Château-Fouquet, nous nous divisâmes en deux groupes de six. Une des chambres fut habitée par MM. Blanqui, Langlois, Pilhes, Napoléon Lebon, Kléber et Chiprou; l'autre, par MM. Barbès, Deville, Vauthier, Daniel Lamazière, Gambon et moi.

Il y avait un vaste préau dans lequel on avait de l'air, du soleil, et de l'espace pour se mouvoir.

Le terrain était légèrement incliné ; de la partie la plus élevée, on voyait la mer par-dessus les murs; on voyait aussi quelques navires qui faisaient le cabotage, ou qui venaient chercher dans la rade de Palais un abri contre les vents de la grande mer ou vents d'ouest.

Lorsque la mer était calme on voyait un grand nombre de bateaux pêcheurs : les uns sortaient du port de Palais, les autres venaient des îles d'Houat et de Hoëdic. La principale pêche dans ces parages est celle de la sardine. Tout cela était vu de loin, c'est vrai, néanmoins ce fut une énorme distraction, surtout pendant les premiers mois.

On se lasse de tout. Dans la suite, j'ai connu des détenus blasés de la vue de la mer qui ne daignaient même plus la regarder. C'est toujours la même chose, disaient-ils, de l'eau, toujours de l'eau.

J'étais loin de partager cette manière se voir; il s'est écoulé très peu de jours pendant toute la durée de ma détention à Belle-Isle, sans que j'aille la

regarder. La mer change souvent d'aspect, elle est loin d'être toujours calme; les grands vents sont fréquents sur les côtes de Bretagne; les tempêtes mêmes n'y sont pas rares; les marées influent constamment sur sa surface et celle-ci en général reflète tous les tons du ciel.

C'était donc une distraction permanente et une ressource dans les accès de misanthropie. Quand on a passé plusieurs années sous les verrous, il y a des moments où tout devient insupportable, l'ennui vous enveloppe de toutes parts, on ne sait quel effort faire pour se dégager de ses étreintes; on a l'esprit chagrin, on s'isole; au lieu de voir ses amis et de leur dire : « Je m'ennuie, causons ensemble, cela changera le cours de mes idées », on les évite, on a honte en quelque sorte de ne pas savoir résister aux conséquences de la captivité.

A Belle-Isle la mer était d'un grand secours, sa vue faisait penser à la France dont elle baigne les rivages; la France faisait penser à la famille, aux amis, à tout ce que l'on avait aimé et qu'on aimait encore. Les idées se modifiaient insensiblement, les nerfs se détendaient, et l'on rentrait dans sa cellule apaisé et disposé à reprendre des études qu'on avait abandonnées quelques instants auparavant.

Les premiers jours que je passai à Belle-Isle furent consacrés à faire connaissance avec les nouveaux compagnons que le gouvernement m'avait donnés.

En général les hommes aiment à parler de ce qui les touche de plus près : le soldat parle de son régiment, de ses campagnes; l'ouvrier parle de son métier; le commerçant de ses affaires; l'agent de change parle de la Bourse, etc.; les prisonniers ne font pas exception à la règle; ils parlent volontiers de la prison, des souffrances qu'ils ont endurées; ils veulent presque tous avoir été plus malheureux les uns que les autres, comme s'il était possible d'apprécier exactement ce que les autres peuvent souffrir.

Il y avait des détenus appartenant à un grand nombre de départements, mais c'étaient surtout les grandes villes qui en avaient le plus fournis. Paris, Lyon, Marseille, Rouen, Limoges, étaient représentés par les trois quarts des prisonniers.

Tous les détenus de Belle-Isle voulaient la République, mais tous ne la voulaient pas de la même manière. Les uns désiraient l'application immédiate de certaines théories sociales; les autres, esprits plus pratiques, reléguaient ces théories dans le domaine des chimères, ou n'en voyaient l'application possible que dans un avenir lointain; ils désiraient la République avec la plus grande somme de réformes compatibles avec l'éducation du peuple et introduites graduellement à mesure que la majorité du pays entrerait dans les voies républicaines.

Il y avait souvent des discussions dans le préau entre deux citoyens sur telle ou telle question; on les entourait et chacun des orateurs avait ses partisans et ses adversaires. C'est ainsi que le temps s'écoulait sans qu'on pût le mettre à profit, à cause de la vie

commune qui était imposée à tous par la disposition des logements.

La catégorie lyonnaise (juin 1849) avait un de ses membres dangereusement malade : c'était M. Damiron, ancien président de la Société des *voraces;* il me fit appeler dès qu'il sut mon arrivée. J'allai le le voir à l'infirmerie et je le trouvai dans un état déplorable. Le lendemain matin, je parlai de lui au docteur chargé de visiter les malades.

— Votre compatriote est perdu, me dit-il, je ne crois pas qu'il ait encore un mois à vivre.

J'invitai tous les Lyonnais à se réunir dans une chambre; je leur fis part de ce que le médecin m'avait dit, puis je proposai d'organiser auprès du malade un service de veilleurs; deux d'entre nous feraient le service de jour et deux le feraient la nuit. Ma proposition fut acceptée à l'unanimité. On fit la demande au directeur qui l'accorda. Le pauvre Damiron, qui s'éteignait loin de sa famille, eut au moins la consolation de se voir entouré des soins de ses compatriotes et d'amis dévoués jusqu'à ses derniers moments.

Ce fut le premier détenu politique qui mourut à Belle-Isle.

A l'heure fixée pour son enterrement, tous les détenus marchèrent silencieux et recueillis derrière le cercueil porté par quatre amis du défunt. On fit le tour du préau, on l'accompagna jusqu'à la porte, où ses amis lui dirent un dernier adieu.

Les cellules que l'on préparait pour les condamnés des hautes Cours furent achevées dans le courant de janvier 1851. Ces cellules excitaient la jalousie d'un certain nombre de détenus. Ils provoquèrent des réunions et traitèrent de privilégiés ceux qui devaient habiter ce quartier séparé.

Il faut, disaient-ils, que tout le monde en ait, ou que personne n'en accepte ; il faut tout d'abord s'engager par écrit à ne point en accepter, jusqu'à ce que l'administration en ait fait faire pour tous.

L'engagement fut pris ; on nomma une commission chargée de faire un devis approximatif des dépenses qu'entraînerait l'établissement de nouvelles cellules, de faire, en outre, un exposé de la situation et, enfin, d'envoyer le tout au ministre compétent.

Le directeur savait par ses espions tout ce qui se passait ; néanmoins, pour la forme, il fit appeler dans son cabinet, l'un après l'autre, les condamnés des hautes Cours et leur offrit de passer dans le quartier des cellules. Quelques-uns qui n'avaient pas pris d'engagement acceptèrent. Ceux qui avaient donné leur signature refusèrent ; j'étais de ce nombre.

Voici ce que le directeur me dit :

— Vous avez tort de ne pas accepter, Monsieur Commissaire.

— C'est possible, Monsieur le directeur, je ne veux pas être dans une situation privilégiée. Quand il y aura des cellules pour tous ceux qui en désirent, j'en accepterai une avec plaisir.

— Je suis au courant de ce qui s'est passé.

— Je ne sais à quoi vous voulez faire allusion.

— Les promoteurs des réunions pour le refus des cellules m'ont écrit pour m'en demander. Ces messieurs craignaient de ne pas en avoir, c'est pour cela qu'ils vous ont engagé à les refuser.

— Je n'ai pas à apprécier ici les motifs qui les ont poussés à faire cette démarche près de vous, mais ce que je sais, c'est que je ne puis accepter.

— C'est bien, j'en laisserai un certain nombre vides pendant quelques jours encore ; si vous vous ravisez, vous n'aurez qu'à m'écrire.

— C'est inutile, Monsieur le directeur, je vous remercie ; vous pouvez en disposer dès aujourd'hui.

M. Deville, qui n'avait pas pris d'engagement, passa en cellule. Nous ne restions plus que cinq dans la chambre ; nous décidâmes de faire un certain nombre d'améliorations propres à rendre la vie en commun moins désagréable. Nous fîmes acheter par le gardien commissionnaire du calicot et de l'indienne pour entourer nos lits, afin de pouvoir nous coucher et nous lever sans nous gêner les uns les autres. Nous nous procurâmes aussi des petites tables, de manière que chacun de nous en avait une au pied de sa couchette pour écrire ou pour lire sans être dérangé ; la table de la maison nous servait seulement pour prendre nos repas.

Ces rideaux si simples furent considérés comme un luxe inouï, presque insensé, par quelques-uns de nos codétenus.

Un matin, un citoyen qui habitait une autre rue se trompa de chambre, il entra dans la nôtre, croyant entrer dans celle de nos voisins. Nos pauvres rideaux

lui causèrent une extrême surprise. *Des rideaux*, s'écria-t-il, *excusez, des rideaux! Tas d'aristocrates!* A partir de ce jour, nous passâmes aux yeux d'un certain nombre pour des aristocrates ou au moins pour des bourgeois.

Ce même homme avait la manie de parler du peuple comme s'il n'en eût pas fait partie ; c'était un cordonnier du département de l'Isère. Il disait à chaque instant : « Le peuple fera ceci, le peuple fera cela », etc., ou bien : « Je dirai au peuple », etc. Un jour, lassé de l'entendre parler de cette façon, je lui demandai ce qu'il était lui, puisqu'il se mettait toujours en dehors du peuple, et ce qu'il entendait par le peuple.

— Le peuple, dit-il, c'est la foule ignorante qui se laisse mener. Quant à moi, je ne suis pas mené, j'ai conscience de mes droits, je suis un ami du peuple.

— Alors, selon votre définition, le peuple se composerait seulement de tous ceux qui sont menés, et vous, vous êtes dans les meneurs ; permettez-moi de vous dire que vous êtes un aristocrate.

— Moi, un aristocrate!

Il s'éloigna furieux, tandis que je riais de voir sa colère. J'avais pris ma revanche de ce qu'il m'avait appelé aristocrate, à cause de quelques mètres d'étoffe à cinquante centimes qui entouraient ma couchette.

La grande majorité des détenus de Belle-Isle était composée d'hommes de cœur, dévoués à la cause républicaine; mais, à côté de ces hommes honorables, il y avait malheureusement dans les catégories de Rouen et de Marseille plusieurs repris de justice *qui n'avaient* pas d'opinions politiques. La police

avait trouvé une occasion favorable, lors des troubles qui avaient eu lieu dans ces villes, de se débarrasser de ces individus, elle en avait profité. A Belle-Isle, au lieu de faire oublier leur conduite antérieure par une attitude convenable et un peu effacée, ils étaient les premiers à se mettre en évidence et à causer du désordre dans la prison.

Pendant les premiers jours que j'étais à Belle-Isle, je remarquai que les détenus appartenant à la catégorie de Paris, juin 1848, avaient presque tous à la boutonnière une petite chaîne en fer à laquelle était suspendue une balle de plomb. Je demandai ce que signifiait cet emblème. On me répondit que le gouvernement du général Cavaignac, ayant eu la cruauté d'envoyer au bagne des condamnés pour faits insurrectionnels, ceux qui avaient été plus heureux, qui n'avaient été condamnés qu'à la détention ou à la prison, avaient pris la résolution de porter à la boutonnière un petit boulet, pour protester contre la situation faite à leurs camarades et en même temps pour leur donner une preuve de sympathie. Voilà pourquoi les condamnés politiques de juin 1848 avaient institué l'*Ordre du Boulet*.

Parmi les deux cent cinquante détenus politiques, réunis alors à Belle-Isle, il y en avait beaucoup qui étaient partisans des doctrines communistes. Les plus dévoués formèrent le projet de tenter un essai de

communauté dans la prison même. Plusieurs réunions préparatoires eurent lieu, des statuts furent rédigés et adoptés par les adhérents.

Les sociétaires s'engageaient à verser au compte du trésorier de la communauté tout l'argent qu'ils avaient en dépôt au greffe de la prison, ainsi que les sommes qu'ils recevraient, dans la suite, de leurs familles. Ils s'engageaient en outre à confectionner des objets en paille, des chaussons ou tout autre travail utile. Tous les objets fabriqués devaient être vendus au profit de la caisse commune, les sociétaires ne devant avoir aucun pécule individuel. En échange de leurs versements en argent et de leur travail, les membres de la communauté devaient recevoir chaque jour, aux frais de la caisse sociale, un demi-litre de vin ou un quart de litre, selon l'importance du fonds commun ; les fumeurs et les priseurs recevaient du tabac pour leur consommation ; du papier et des timbres-poste étaient mis à la disposition des sociétaires qui voulaient correspondre avec leurs familles.

Les adhérents s'étaient groupés par chambrées autant que cela avait été possible. Le travail et les repas avaient lieu en commun. Au début, les sociétaires étaient tous contents ; la caisse était bien garnie, quelques citoyens avaient fait des versements relativement considérables. Le deuxième mois, les ressources baissaient, il fallut diminuer les rations de vin et de tabac ; le troisième mois, la société périclitait, puis elle se disloqua et s'effondra complètement. Un certain nombre d'individus ne s'étaient mis dans la société que dans

l'espérance d'avoir du vin et du tabac ; aussitôt que les distributions cessèrent, ils se retirèrent.

La cause principale de l'insuccès de cet essai de communauté est celle-ci : Beaucoup de sociétaires recevaient chaque mois de leurs familles une somme de dix, quinze ou vingt francs et même davantage pour subvenir à leurs besoins. Aussitôt qu'ils furent organisés en société, ils écrivirent à leurs parents de réduire de moitié ou de supprimer les envois mensuels, parce qu'ils n'avaient plus besoin d'argent, la caisse sociale devant leur fournir du vin, du tabac, etc. D'un autre côté, le travail ne se faisait ni aussi bien, ni aussi vite que du temps où chaque sociétaire travaillait pour son propre compte.

J'avais refusé de faire partie de cette association communiste, parce qu'à force de réfléchir, j'avais compris que les hommes n'ont pas les qualités nécessaires pour vivre dans un semblable état social ; de plus, je pensai qu'il valait mieux employer mon temps à travailler à mon instruction que de faire des ouvrages en paille ou de fabriquer des chaussons.

Cet essai de communauté, suivi bientôt d'un insuccès, contribua à décourager quelques citoyens, et fit perdre aux idées communistes un terrain qu'elles ne regagnèrent jamais dans la prison.

Sauf quelques exceptions, les prisonniers de Belle-Isle vivaient à côté les uns des autres sans que la bonne *harmonie* fût troublée ; l'accord régnait entre

les neuf dixièmes au moins, lorsque survint un incident regrettable qui porta un coup terrible à l'union qui n'aurait jamais dû cesser d'exister entre des citoyens qui ne désiraient qu'une chose : le triomphe de la République.

Deux hommes, MM. Barbès et Blanqui, furent cause de la division profonde qui suivit l'incident auquel je fais allusion et que je vais raconter sommairement.

Blanqui et Barbès, après avoir été liés d'amitié et avoir fait partie l'un et l'autre du comité directeur de la Société des *saisons* qui fit la journée du 12 mai 1839, devinrent à la suite de cette insurrection deux ennemis irréconciliables. Barbès m'a raconté plusieurs fois l'origine de sa brouille avec Blanqui, et les motifs qui l'avaient rendue vivace.

Barbès reprochait à Blanqui d'avoir poussé à la prise d'armes, malgré l'opposition de ses collègues du comité, et d'avoir abandonné ses amis le jour du combat ; aussitôt que la fusillade s'était engagée, Barbès était resté bravement à la tête des combattants, il avait été blessé grièvement, puis ramassé sans connaissance et transporté en prison.

Après le révolution de février 1848, M. Taschereau publia dans la *Revue rétrospective* une pièce attribuée à Blanqui. Cette pièce contenait des révélations sur l'affaire du 12 mai 1839.

Barbès, sans affirmer que la pièce fût écrite par Blanqui lui-même, prétendait qu'elle avait été écrite sous la dictée de son adversaire, parce qu'elle con*tenait des choses* qui n'étaient connues que des mem-

bres du comité directeur de la Société des *saisons*, et il ajoutait : « Blanqui est sans courage, il a fait ces révélations pour sauver sa tête. » Voilà ce que Barbès disait de Blanqui. Lorsque M. Taschereau publia la pièce attribuée à Blanqui, beaucoup de républicains s'en émurent; les uns crièrent à la calomnie, d'autres y virent une manœuvre de la réaction et d'autres dirent : « Il faut voir si le fait est faux ou vrai avant de se prononcer. »

La question fut agitée dans les clubs de Paris, une proposition d'enquête fut faite et adoptée. Chaque club de Paris nomma deux délégués pour former la commission. Cette dernière tint un grand nombre de séances, elle entendit toutes les personnes qu'elle supposait en situation d'apporter quelques éclaircissements dans cette affaire. Elle invita Blanqui à venir donner des explications, il s'y refusa formellement.

Au procès de Bourges, Barbès l'interpella et le somma de s'expliquer; Blanqui refusa, déclarant que ce n'était pas le lieu où il pouvait se disculper.

Voilà où en était la querelle de Barbès et de Blanqui, lorsque la concentration des condamnés politiques à Belle-Isle les amena tous les deux au Château-Fouquet, puis dans la grande prison.

Tous les détenus, sauf de rares exceptions, auraient voulu qu'un rapprochement se fît entre ces deux hommes qui avaient donné tant de gages, tant de preuves de dévouement à la cause républicaine, et qui avaient déjà tant souffert pour elle.

A côté de ceux qui désiraient la fin de la querelle, — plus des neuf dixièmes étaient de cet avis, — il y

avait quelques hommes qui se plaisaient à creuser plus profondément encore l'abîme qui existait entre les deux adversaires. Ils ne se bornaient pas à raconter les faits purement et simplement, ils y ajoutaient des commentaires de leur cru qui aggravaient et envenimaient le débat.

Blanqui et Barbès, en dehors de la sympathie générale qui leur était acquise à cause de leur passé, avaient tous les deux des amis dévoués jusqu'au fanatisme.

Blanqui, petit et chétif, à l'aspect maladif, exerçait une grande influence sur ceux qui l'entouraient; sa parole facile, qu'il savait rendre caressante quand il voulait attirer à lui une nouvelle recrue, avait un charme qui fascinait les ouvriers; mais l'arme qu'il maniait avec habileté et souvent avec succès, c'était la flatterie. Il s'adressait à la vanité de celui qui l'écoutait et, très souvent, il parvenait à le subjuguer.

Barbès attirait à lui par sa bonté, par son dévouement incomparable et par son caractère chevaleresque. Quand on avait parlé avec lui quelques instants, on se sentait meilleur; on aurait dit qu'il vous communiquait une partie de son grand cœur. Il était plein d'indulgence pour tous et sévère pour lui seulement. Plus on le connaissait, plus on l'aimait. Sa fréquentation faisait découvrir en lui des qualités que sa modestie empêchait de soupçonner au premier abord. La modestie est une qualité assez rare parmi les hommes politiques; beaucoup n'y croient pas. Barbès avait l'habitude de parler très peu de lui-

même, mais il exaltait souvent les qualités de ses amis ; c'est ce qui fait qu'il passait pour avoir une intelligence ordinaire anprès des gens qui l'ont connu superficiellement.

Un jour, deux détenus ont une discussion très vive dans le préau à propos de Barbès et de Blanqui. Il faut en finir avec ces accusations, dit celui qui défendait Blanqui. Je veux bien, répliqua l'autre; réunissons tous les prisonniers, nous sommerons Blanqui et Barbès de s'expliquer ; après les avoir entendus, les détenus jugeront. On fera un procès-verbal de la séance. Il faut que l'un soit reconnu pour un calomniateur ou que l'autre soit convaincu d'avoir fait des révélations.

La séance fut fixée à une huitaine de jours, afin de donner le temps à l'un de préparer sa défense, et à l'autre de fournir les preuves de l'accusation qu'il voulait soutenir.

Comme j'habitais la même chambre que Barbès, j'ai su qu'il s'était fait envoyer les procès-verbaux de la commission d'enquête nommée par les clubs en 1848, pour l'affaire Blanqui-Taschereau.

A l'heure fixée pour la réunion, presque tous les détenus se rendirent dans la salle où elle devait avoir lieu ; chacun était désireux d'assister à ce débat contradictoire. On espérait généralement que tout reposait sur un malentendu et que tout s'arrangerait après des explications loyales données de part et d'autre.

Quant à moi, j'allai à la réunion sans idée préconçue ; je désirais m'éclairer et entendre les deux adversaires avant de formuler un jugement.

Barbès fut exact au rendez-vous, mais Blanqui jugea à propos de ne pas s'y rendre.

Après une assez longue attente, M. Duchesne, l'ancien gérant du journal de Proudhon, vint lire une déclaration signée de lui et de cinq ou six autres détenus. Ces messieurs déclaraient ne pas se reconnaître le droit de juger un de leurs codétenus. La lecture de cette pièce mit fin à la réunion, la plupart se retirèrent désappointés de la tournure qu'avait prise l'affaire.

A partir de ce moment, il se forma une division profonde parmi les détenus ; il y eut deux camps. Tous ceux qui soutenaient Blanqui furent appelés blanquistes, et ceux qui se rangeaient du côté de Barbès furent appelés barbistes. Il n'y avait pas de milieu ; bon gré, malgré, l'on était classé dans l'une ou dans l'autre catégorie. Il fallait cesser de parler à Barbès ou l'on était barbiste, ou cesser de parler à Blanqui ou l'on était blanquiste.

Cette division était déplorable, elle a fait un mal incroyable aux condamnés politiques de Belle-Isle. Que d'amitiés ont été brisées par suite de cette classification en deux camps rivaux ! Que de haines en sont sorties ! haines qui ont survécu même à la prison chez quelques-uns.

Après notre condamnation à Versailles, les représentants de la Montagne décidèrent d'envoyer à la prison de Doullens une somme mensuelle de deux cents francs, destinée à subvenir aux besoins de ceux

de leurs anciens collègues qui étaient sans fortune. Cet acte de solidarité était le complément de ce que la Montagne avait fait depuis le 13 juin en faveur des représentants réfugiés en Suisse et en Angleterre.

Mes amis et moi, nous pouvions disposer de cet argent pour nos besoins personnels, en faire une réserve pour l'avenir ou le distribuer aux personnes qui nous paraissaient en avoir beoin. Lorsque nous fûmes à la prison de Belle-Isle, nous vîmes un grand nombre de nos codétenus dans un dénûment absolu ; leur situation nous émut et nous songeâmes à l'argent que nous avaient envoyé nos anciens collègues de la Montagne. Nous nous réunîmes et nous examinâmes ce que nous pourrions faire pour soulager ceux de nos codétenus qui étaient privés de tout. Nous aurions pu distribuer immédiatement cet argent et avoir le bénéfice de l'acte généreux que nous aurions fait, mais à l'unanimité nous préférâmes laisser le bénéfice de l'action aux représentants de la Montagne.

Dans le parti démocratique on a malheureusement l'habitude d'attaquer les représentants républicains. Si l'on écrit dans un journal, ou si l'on parle dans une réunion, on frappe incessamment sur les membres de la gauche et on laisse parfaitement tranquilles les membres de la droite. Certains écrivains ou orateurs trouvent que les députés ne font rien, sans examiner s'il leur est possible de faire davantage : ils les accusent de mollesse, de négligence, de trahison même, etc. Le plus souvent ces attaques sont injustes et partent d'un sentiment bas et égoïste; la plupart du temps ceux qui s'en rendent coupables sont

des ambitieux qui cherchent à dénigrer les représentants républicains, afin d'empêcher leur réélection, espérant qu'ils pourront remplacer ceux qu'ils n'ont cessé d'attaquer dans leurs écrits ou dans leurs discours.

En 1848 et 1849, quelques ambitieux appartenant à notre parti, aidés des ennemis de la République, avaient réussi, par leurs attaques incessantes, à déconsidérer la Montagne parmi les ouvriers; puis, le le 13 juin 1849, au Conservatoire, ces mêmes hommes criaient : *Les représentants du peuple en avant!* Ceux-ci ont marché en avant, mais ils n'ont pas été suivis parce qu'on leur avait fait perdre l'influence légitime qu'ils auraient dû avoir, par la critique exagérée et par la calomnie dont ils avaient été l'objet.

Dans l'espoir de rendre la Montagne populaire parmi les détenus de Belle-Isle, nous renvoyâmes à nos anciens collègues l'argent qu'ils nous avaient donné en leur faisant comprendre qu'ils pourraient en faire un emploi utile en le faisant distribuer à ceux de nos codétenus qui enduraient toutes sortes de privations.

Par suite de cette résolution, nous écrivîmes à M. Schœlcher, président de la Montagne, la lettre suivante :

« Belle-Isle, le 16 septembre 1850.

« CITOYEN,

« La réunion de la Montagne a bien voulu nous envoyer, à Doullens, diverses sommes destinées,

dans sa pensée, à pourvoir à nos besoins, et qui s'élèvent à mille huit cents francs.

« Jusqu'ici aucun de nous ne s'est trouvé dans la nécessité d'y recourir. Nous avons pensé toutefois que nous pouvions, sans aller contre les intentions de nos amis, secourir avec une partie de cet argent, dans des circonstances exceptionnelles, les familles de quelques-uns de nos codétenus; quatre cents francs ont été consacrés par nous à cet objet.

« Dans la position nouvelle où nous nous trouvons, nous aurions chaque jour l'occasion de faire de ce qui reste un emploi analogue, mais il nous paraît préférable de mettre la Montagne à même d'en disposer comme elle l'entendra. Nous vous adressons donc, Citoyen, la somme de mille quatre cents francs avec les reçus justificatifs de ce que nous avons distribué.

« Veuillez donner communication de cette lettre aux deux fractions de la Montagne[1], en agréant et faisant agréer à tous nos amis, nos remerciements et l'expression de nos sentiments fraternels.

« V. PILHES, DANIEL LAMAZIÈRE, FERD. GAMBON, J. MAIGNE, VAUTHIER, CH. BOCH, DEVILLE, S. COMMISSAIRE, FARGIN-FAYOLLE. »

La Montagne, par l'intermédiaire de son président, insista pour que nous gardions cet argent. Quel-

[1] La réunion de la Montagne s'était divisée en deux groupes: gauche et extrême gauche.

ques mois s'écoulèrent ainsi. MM. Deville, Boch, Vauthier et Fargin-Fayolle étaient dans le quartier des cellules; il n'était plus possible de nous concerter pour agir collectivement.

Mes amis Daniel Lamazière et Maigne, ainsi que moi, nous résolûmes d'écrire une nouvelle lettre à la Montagne, afin de presser la solution de cette affaire, C'est à la suite de cette démarche que M. Schœlcher nous écrivit la lettre intercalée dans le procès-verbal que nous rédigeâmes à la suite de la première réunion qui eut lieu pour la répartition de la somme que nos anciens collègues nous avaient adressée.

Nos amis de la Montagne nous firent parvenir la somme de mille quatre cents francs que nous leur avions renvoyée augmentée d'une somme de mille francs. Dès que nous fûmes en possession de cet argent, Daniel Lamazière, Maigne et moi nous décidâmes de convoquer tous les détenus en assemblée générale, afin d'arrêter le mode de répartition le plus convenable et de nommer une commission entre les mains de laquelle nous remettrions le dépôt qui nous avait été confié.

La réunion eut lieu le 18 avril; voici une copie du procès-verbal rédigé à la suite de la première séance :

« Le 18 avril 1851, les citoyens détenus à Belle-Isle s'étant réunis en assemblée générale, sur la convocation des citoyens Daniel Lamazière, Commissaire et Maigne, ce dernier leur a fait la communication suivante :

Après que les condamnés de Versailles eurent été transférés à Doullens, ceux d'entre eux qui avaient été repré-

sentants, c'est-à-dire les citoyens Pilhes, Daniel Lamazière, Maigne, Deville, Gambon, Commissaire, Vauthier, Boch et Fargin-Fayolle, reçurent de la part de leurs anciens collègues de la Montagne l'offre d'une somme de deux cents francs par mois, destinée à subvenir aux besoins qu'ils pourraient avoir. Ils crurent devoir accepter cette offre pour ménager à ceux d'entre eux, ainsi qu'à ceux de leurs codétenus qui n'auraient pas de fortune, une ressource pour le cas où la déportation dont ils étaient menacés les frapperait et pour le cas possible d'une évasion, sous la réserve de rendre cet argent à la Montagne si aucune de ces deux éventualités ne se réalisait.

Au mois d'octobre 1850, les sommes envoyées à Doullens par la Montagne s'élevaient à dix-huit cents francs. Il en fut distrait quatre cents francs qui contribuèrent à procurer à quelques familles les moyens de se rendre à Belle-Isle.

Au mois de décembre les chances d'évasion et de déportation étant indéfiniment éloignées et plusieurs de leurs camarades se trouvant dans une position peu aisée, les citoyens ci-dessus nommés crurent ne pas devoir tenir plus longtemps en réserve le montant des souscriptions de leurs anciens collègues. En conséquence ils adressèrent ce qui leur en restait au citoyen Schœlcher avec une lettre où étaient expliquées les raisons qui les avaient portés à prendre cette détermination.

Le citoyen Schœlcher insista, au nom de la Montagne, auprès des représentants détenus à Belle-Isle pour qu'ils revinssent sur leur détermination, leur disant que s'ils n'en voulaient pas pour eux-mêmes, ils pourraient distribuer à ceux de leurs camarades qui en auraient besoin l'argent que la Montagne continuait à tenir à leur disposition.

Enfin la résolution prise au mois de décembre ayant été maintenue par ses auteurs, le citoyen Schœlcher a adressé aux citoyens Maigne, Daniel Lamazière et Commissaire, la lettre suivante :

« Paris, le 11 avril 1851.

« CHERS CONCITOYENS,

« La Montagne a parfaitement accepté les observations que vous m'avez chargé de lui transmettre au sujet de la subvention,

et sans en avoir la moindre surprise, elle y a trouvé des sentiments d'une délicatesse excessive qui l'ont touchée.

« Libres ou sous les verrous, les républicains sont toujours les hommes les plus dignes du monde. Il reste donc entendu que tous les représentants détenus à Belle-Isle peuvent suffire à leurs besoins et ne veulent rien de la somme de deux cents francs mensuelle que la Montagne envoyait pour eux.

« La Montagne a décidé qu'elle continuerait à envoyer les deux cents francs mensuels pour qu'ils soient appliqués à aider tous ceux des détenus de Belle-Isle qui sont sans ressources ainsi que leurs familles. La Montagne sait que plusieurs d'entre eux sont dans le besoin et leur offre fraternellement ce dont elle peut disposer.

« Vous pouvez, chers Concitoyens, lire la présente lettre en assemblée générale et l'assemblée nommera la commission de distribution pour les détenus à l'intérieur et les familles à l'extérieur.

« Depuis que vous nous avez renvoyé les quatorze cents francs cinq mois se sont écoulés, c'est donc à deux mille quatre cent francs que se monte aujourd'hui la subvention. Notre ami Bruckner, caissier de la Montagne, vous envoie aujourd'hui cette somme.

« Recevez, etc.

« SCHŒLCHER. »

Après avoir entendu la lecture de cette lettre, l'assemblée écartant une proposition faite par le citoyen Bussière tendant à ce que l'argent soit distribué également entre tout le monde sans exception, sauf à ceux qui n'auraient pas besoin de leur part à la donner à ceux qu'ils sauront dans une situation moins favorable, adopte une autre proposition du citoyen Langlois (Amédée) appuyée par le citoyen André Pasquet et décide :

1° Qu'il sera nommé une commission de distribution qui dressera, le plus promptement possible un tableau au moyen duquel on puisse constater, par la signature de chacun, le nombre des détenus acceptant ou refusant, tant pour eux que pour leurs familles et le nombre de personnes composant les familles; que la commission viendra rendre compte de son tra-

vail, dont chacun pourra prendre connaissance; qu'à l'aide de ces renseignements recueillis, l'assemblée statuera et sur la somme à distribuer aux familles et sur la somme à attribuer aux citoyens comptant pour eux seuls, et qu'ensuite chacune de ces deux sommes sera divisée, par portions égales, l'une entre les personnes composant les familles, l'autre entre les détenus acceptant pour eux;

2° L'assemblée décide que la commission sera composée de cinq membres nommés, séance tenante, au scrutin secret et à majorité relative;

3° Enfin, que cette commission sera renouvelée tous les mois et que ses membres pourront être réélus.

En conséquence, un scrutin est ouvert à 2 h. 25.

A 3 h. 12, le citoyen Maigne, président, assisté des citoyens Daniel Lamazière et Commissaire, scrutateurs, et de plusieurs citoyens désignés par l'assemblée pour contrôler l'opération, procède au dépouillement du scrutin qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants. 155

Ont obtenu :

Les citoyens Commissaire.	94	suffrages.
Gambon.	84	—
Daniel Lamazière. . .	77	—
Destéract.	73	—
Villegoureix.	69	—
Rougée.	65	—
Blanqui.	57	—
Peyre.	49	—
Merle (Zacharie). . . .	46	—
Chipron.	29	—
André Pasquet. . . .	24	—
Fontaine..	15	—

En conséquence, les citoyens Commissaire, Gambon, Daniel Lamazière, Destéract et Villegoureix sont proclamés membres de la Commission,

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal. Belle-Isle, le 18 avril 1851.

DANIEL LAMAZIÈRE, MAIGNE, COMMISSAIRE.

Lorsque cette réunion eut lieu, la division des détenus en deux camps existait déjà. La nomination de la commission fournit un moyen aux deux fractions de se compter, elles en profitèrent : ce fut un tort. Il aurait été plus habile de nommer des hommes moins connus que ceux qu'on avait nommés : ils n'auraient porté ombrage à personne.

Trois réunions successives eurent lieu dans lesquelles on revenait constamment sur ce qui avait été fait sans indiquer clairement ce qu'on voulait. Le directeur, que ses espions tenaient au courant de tout ce qui se faisait dans la prison, apprit que nous étions détenteurs, Maigne, Daniel Lamazière et moi, d'une somme de deux mille quatre cents francs, contrairement au règlement qui interdit aux détenus d'avoir de l'argent en leur possession. Il nous donna l'ordre de verser cette somme au greffe et, en attendant, il nous punit en nous privant de correspondances et de commissions.

En présence du mauvais vouloir d'une partie des détenus et de l'intervention de l'administration, nous résolûmes de procéder nous-mêmes à la répartition en nous faisant donner des reçus par tous ceux qui en profiteraient afin de mettre notre responsabilité à l'abri dans le cas peu probable où l'on voudrait plus tard attaquer la régularité de l'opération.

Les lettres et les reçus furent déposés entre les

mains de l'un de nous, Daniel Lamazière, puis, comme garantie, nous fîmes une déclaration dont chacun de nous a gardé un exemplaire.

Cette déclaration est ainsi conçue ;

Le 18 avril 1851, les citoyens Daniel Lamazière, Maigne et Commissaire reçurent du citoyen Schœlcher, un des présidents de la Montagne, une somme de deux mille quatre cents francs destinée à être répartie :

1° A ceux des détenus de Belle-Isle qui étaient hors d'état de suffire à leurs besoins :

2° Aux familles de ces détenus pareillement sans ressources suffisantes.

Après trois assemblées convoquées pour aviser à cette répartition, et convaincus que l'entente nécessaire à cette opération devenait impossible, les dépositaires susnommés durent procéder eux-mêmes à la distribution ainsi qu'il suit :

1° A cent treize détenus, sur leurs reçus directs, onze cent quarante-neuf francs vingt centimes, ci. 1149,20

2° A cent quinze autres détenus, sur les reçus de leurs fondés de pouvoir, onze cent soixante-neuf francs cinquante-cinq centimes, ci. 1169,55

3° A Madame X, sur son reçu et d'après l'ordre même de la Montagne, quatre-vingt-un francs vingt-cinq centimes, représentant les parts de huit citoyens qui n'avaient pas voulu recevoir, ci. 81,25

TOTAL égal à l'envoi, deux mille quatre cents francs, ci. . . . . 2400 »

Les citoyens Daniel Lamazière, Maigne et Commissaire sont donc libérés, tant à l'égard de la Montagne qu'à l'égard des destinataires de la somme ci-dessus ; mais comme les lettres et les reçus qui garantissent ces citoyens doivent rester entre les mains du citoyen Daniel Lamazière, et que les autres dépositaires pourraient se trouver appelés, loin de leur ami, à justifier de leurs actes au sujet du dépôt qui leur avait été confié, il a été *convenu entre eux* qu'ils se donneraient la présente déclaratio

pour parer autant que possible aux premières nécessités des explications qu'on pourrait leur demander relativement aux fonds dont il s'agit.

Fait triple à Belle-Isle, le 5 mars 1851.

MAIGNE, DANIEL LAMAZIÈRE, COMMISSAIRE.

Les contrariétés que nous avions éprouvées pour atteindre le but que nous poursuivions depuis notre arrivée à Belle-Isle, prouvent qu'il n'est pas toujours facile de faire une bonne action.

La Montagne a continué à envoyer chaque mois deux cents francs aux familles des détenus politiques, jusqu'au coup d'État, mais cet argent n'entra plus dans la prison. La femme d'un détenu était chargé de répartir cette somme entre les familles des prisonniers qui étaient venues habiter Palais.

IV

JE SUIS MIS AU CACHOT
ON ME FAIT PASSER DANS LE QUARTIER DES CELLULES
COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851

Les petites tables que nous avions fait faire, mes amis et moi, fournirent au directeur l'occasion de faire sentir son autorité. Voici à quel propos :

Parmi les détenus, il y avait un menuisier qui

confectionnait et vendait à ses codétenus différents objets en bois, caisses, coffrets et tables. Cet homme, au lieu d'acheter tout le bois qu'il débitait, eut l'indélicatesse d'employer des planches provenant de vieux lits militaires qui étaient en réserve dans une chambre, ce qui n'empêchait pas cet individu de faire payer très cher tout ce qu'il fabriquait. Les gardiens s'aperçurent de la disparition des planches et en prévinrent leur supérieur. Le directeur crut ou feignit de croire que nos tables avaient été faites avec du bois appartenant à l'administration. Il savait que nous les avions payées et que dans le cas où l'on aurait fait entrer du bois des lits militaires dans leur confection, il devait s'adresser au coupable et non à nous qui ignorions absolument si l'ouvrier achetait tout son bois ou s'il n'en achetait qu'une partie. Nos tables nous avaient été vendues pour du bois neuf et nous l'avions toujours cru neuf.

Le 14 mai, le directeur voulut nous faire enlever nos tables, sous le prétexte qu'elles étaient faites, en partie, avec du bois de l'administration. Nous refusâmes de les laisser enlever; nous expliquâmes au gardien-chef que nous les avions payées, que nous prétendions les garder, que nous ne les donnerions pas volontairement, et que nous considérions comme injurieux les soupçons de M. le directeur.

Le gardien-chef alla porter notre réponse à son supérieur, puis il revint avec l'ordre de nous enfermer dans notre chambre et de verrouiller notre porte. Cette mesure mit en émoi les détenus; nos amis voulaient prendre fait et cause pour nous.

Barbès leur parla à travers les barreaux d'une fenêtre et leur recommanda le calme; il ajouta qu'il fallait laisser faire le directeur et lui laisser tout l'odieux de l'arbitraire.

Gambon, Maigne, Daniel Lamazière et moi, nous parlâmes dans le même sens.

Le directeur voulut faire de cela une grosse affaire: il fit venir deux compagnies d'infanterie, des gendarmes et tous les gardiens disponibles. On fit charger les armes à la troupe pour nous intimider, puis on vint nous saisir pour nous mettre au cachot. Le directeur nous fit conduire dans la citadelle et l'on nous enferma dans une petite casemate humide sous le rempart. Le directeur retourna dans la prison et fit empoigner dix-huit autres détenus; quelques-uns furent mis avec nous et les autres furent enfermés dans un autre cachot.

Un instant après, nous entendîmes des trépignements, des cris, puis la voix de l'inspecteur qui hurlait : *Abattez-le, attrapez-le par les jambes.* C'était notre camarade Duvillard que l'on maltraitait.

Ces cris, le bruit de cette lutte, nous surexcitaient au plus haut degré; nous nous attendions à ce que pareille chose nous arrivât. En effet, on vint ouvrir la porte du cachot, et l'on nous dit de descendre pour être fouillés devant la troupe. Les soldats, nous l'avons vu après, étaient rangés en bataille, le fusil chargé, devant la porte du couloir qui conduisait au cachot. Nous ne voulûmes pas subir cette humiliation; *nous* refusâmes de nous laisser fouiller.

Alors commença une scène de brutalité sauvage. Le directeur donna l'ordre de nous entraîner de vive force. Les gendarmes et les gardiens se ruèrent sur nous, nous frappèrent à coups de crosse de fusil; puis les coups de poing, les coups de pied et les bousculades firent leur jeu. Les gendarmes et les gardiens étaient trois fois plus nombreux que nous, nous devions être vaincus. On nous entraîna un à un par un couloir en pente, garni d'escaliers à environ un mètre les uns des autres. Ceux qui refusaient de marcher ou qui n'avaient pas pu se maintenir debout dans la lutte étaient traînés par les jambes et la tête frappait sur les dalles à chaque escalier.

Barbès fut le premier arraché du cachot et entraîné par le couloir au bas du rempart. Je fus saisi et entraîné comme lui; quand j'arrivai devant les soldats, la tête nue, les vêtements en désordre et traîné par les gardiens, Barbès, s'adressant aux soldats, leur dit en me montrant : « Soldats, voyez comment on traite un des vôtres; celui que l'on traîne ainsi, c'est le citoyen Commissaire, ancien sous-officier de chasseurs et représentant du peuple. »

Le directeur furieux, hors de lui, s'écria : « Empêchez-le de parler, faites-le entrer là. Il désignait du doigt une porte ouverte dans le mur du rempart.

Barbès fut poussé et entraîné vers la porte désignée par le directeur. Avant d'entrer, il appuya une main de chaque côté des montants et s'arc-bouta, mais les gardiens firent lâcher prise à une de ses mains et il fut jeté dans ce nouveau cachot; chacun fut traité de la même manière et l'on ferma la porte.

Nous étions huit qui avions subi les brutalités des gardiens, MM. Barbès, Maigne, Daniel Lamazière, Langlois, André, Mazin, Barrère et moi.

Ce cachot ressemblait à un corridor irrégulier ; il avait à peu près deux mètres de largeur près de l'épaisse muraille où était la porte d'entrée et diminuait de largeur jusqu'au fond où il n'avait plus que quatre-vingts à quatre-vingt-dix centimètres ; sa longueur était d'environ cinq mètres. La voûte, très élevée, était percée d'un trou dont l'orifice devait être au niveau de la partie supérieure du rempart. Les murs, de pierres brutes, n'avaient jamais été enduits de mortier. On y sentait une odeur de moisi particulière aux lieux humides.

Environ une heure après cette scène, la porte s'ouvrit ; on nous donna nos coiffures qui étaient restées dans le premier cachot ; on plaça près de l'entrée une cruche pleine d'eau, un baquet et deux bottes de paille.

Nous étendîmes la paille sur la terre et nous désignâmes les places pour nous coucher. Barbès, qui était le plus grand d'entre nous, fut placé à l'entrée, afin qu'il pût s'allonger pour dormir ; ensuite, nous nous plaçâmes à côté les uns des autres ; la moitié, c'est-à-dire quatre, furent obligés de dormir sans pouvoir s'étendre : le cachot n'était pas assez large. Le jour suivant, on renouvela notre eau et l'on nous apporta du pain ; le quatrième jour seulement nous eûmes de la soupe.

Dans la prison de Doullens, les condamnés de Versailles étaient convenus entre eux d'une batterie par-

ticulière pour se reconnaître dans le cas où ils seraient séparés dans la même prison sans pouvoir communiquer. Cette batterie pouvait se battre sur les planches ou contre les murs; celui qui l'entendait devait répondre; c'était le moyen d'indiquer sa présence sans être obligé de crier, ce qui aurait pu le faire punir. Lorsque nous fûmes seuls, nous détachâmes une pierre du mur et nous fîmes la batterie à tout hasard. Nous voulions savoir si nos amis étaient restés dans le premier cachot où nous étions d'abord. Après avoir exécuté la batterie, nous prêtâmes l'oreille, mais nous n'entendîmes rien ; nous recommençâmes et bientôt nous entendîmes des coups sourds; c'était notre ami Gambon qui nous répondait. Chaque jour, nous nous servions de cette batterie pour nous dire bonjour le matin et bonsoir avant de nous endormir.

Le cachot n'était éclairé que par la lumière qui passait par le trou de la voûte et par celle que filtrait une ouverture de quelques centimètres au-dessus de la porte.

Entre le lever et le coucher du soleil on y voyait assez pour distinguer les objets, mais à aucune heure de la journée on n'y aurait assez vu clair pour lire, si nous avions eu des livres.

Une sentinelle se promenait jour et nuit devant la porte. Parmi les soldats qui furent appelés à faire faction devant le cachot, il s'en trouva plusieurs complètement dévoués aux idées républicaines; ils se mirent en rapport avec des parents de détenus qui étaient venus se fixer à Palais. Un de ces militaires

se chargea de nous faire passer plusieurs objets que Mme Vauthier lui avait remis.

Une nuit, on frappa des petits coups à la porte; l'un de nous se leva et demanda à voix basse ce qu'on désirait; la sentinelle dit qu'elle avait un paquet de cigares et des allumettes à nous faire passer.

Le bas de la porte joignait mal; en creusant un peu avec le manche d'une cuillère on arriva vite à faire passer la boîte d'allumettes et les cigares. Les fumeurs Barbès, Mazin et Barrère furent très satisfaits et remercièrent chaleureusement le brave garçon qui s'exposait à une punition sévère pour nous obliger.

Une autre nuit on nous fit passer de la même manière une lettre, du papier, des plumes et de l'encre. Nous eûmes de la peine à lire la lettre; elle était de la femme d'un détenu; elle nous disait que nous pouvions avoir confiance en la personne qui nous remettrait la lettre. Cette lettre fut lue par l'un de nous à la clarté des allumettes que deux autres brûlaient alternativement.

Le lendemain on nous donna de la viande; je pensai au luminaire qui nous manquait; je proposai de mettre de côté la graisse pour faire un lampion. Le hasard nous servit à souhait: on nous donna un bout d'os à moelle; je le mis de côté pour en faire la lampe que je projetais. Le jour suivant on nous donna du lard; on en mit une partie en réserve. Je remplis de lard l'os creux, je fis une mèche avec la moitié de la houppe d'un bonnet de coton et j'allumai. La lumière que nous donnait notre lampe n'était pas

belle, l'odeur qu'elle répandait n'avait rien d'agréable; néanmoins, elle nous rendit des services telle qu'elle était. D'ailleurs, nous n'avions pas à choisir et, dans notre situation, nous n'avions pas le droit d'être difficiles.

Deux ou trois jours après la confection de notre lampe, un factionnaire nous fit passer de nouveau un paquet de cigares. Nous lui demandâmes s'il voulait se charger de mettre à la poste des lettres que nous écririons; il nous dit qu'il s'en chargerait bien volontiers. On alluma la lampe et, à sa triste lueur, j'écrivis quelques lignes à ma mère pour la tranquilliser à mon sujet.

Nous restâmes dix-sept jours dans cet affreux cachot, accroupis ou couchés sur la paille, dans la crasse et la puanteur. L'humidité me glaçait jusqu'à la moelle; je craignais d'y contracter des douleurs rhumatismales, mais l'homme a la vie dure.

Tous mes amis se sont bien portés; il n'y a que moi qui ai souffert pendant quatre jours d'un mal de dents très douloureux.

En général, nous faisions bon cœur contre mauvaise fortune; c'était un moyen de narguer nos geôliers. Nous passions une partie du temps à chanter, à déclamer et à raconter des histoires. Langlois[1] nous faisait le récit de ses voyages maritimes et de ses aventures dramatiques en Patagonie. Barrère et moi nous racontions des histoires de caserne. J'ai

[1] M. Amédée Langlois, ex-officier de marine, a été colonel d'une légion de la garde nationale pendant le siège de Paris. Il fut blessé à Buzenval et nommé député en 1871.

déclamé toutes les tirades de tragédie dont j'ai pu me rappeler. Chacun de nous faisait ce qu'il pouvait pour distraire ses compagnons d'infortune.

Les soldats avaient vu une partie des mauvais traitements que nous avions subis; ils le racontèrent dans la ville, en exagérant probablement. Nos amis de la Montagne furent informés de ce qui se passait et le gouvernement fut interpellé en séance publique. Le ministre promit de faire faire une enquête. Il envoya un inspecteur général des prisons s'assurer par lui-même si les faits articulés à la tribune n'étaient pas empreints d'exagération.

L'inspecteur général vint à Belle-Isle, s'enquit de l'origine du conflit, se fit ouvrir notre cachot, nous salua, donna un coup d'œil dans l'horrible fosse où nous étions et lança un regard écrasant au directeur qui l'accompagnait, puis il se retira à demi suffoqué.

Que se passa-t-il entre l'inspecteur général et le directeur de la prison? Nous ne l'avons jamais su. Mais une demi-heure s'était à peine écoulée qu'on nous fit sortir du cachot. Combien de temps y serions nous demeurés sans l'intervention de nos amis de l'Assemblée législative?

Le directeur avait évidemment fait trop de zèle en nous mettant dans ce lieu infect. Jamais d'autres détenus n'ont été remis dans ce cachot. Dans la suite l'administration fit construire des cellules de punition pour ceux qui commettaient des infractions au règlement. Ces cellules étaient propres et saines et ne

ressemblaient en rien au petit cachot de la citadelle.

Au lieu de nous ramener dans nos anciennes chambres on nous conduisit dans le quartier des cellules.

Il y avait six cellules par corridor; j'eus pour voisins les citoyens Barbès, Daniel Lamazière, Maigne, Gambon et Vauthier.

Le citoyen Blanqui était dans le corridor à côté.

A quelque chose malheur est bon, dit-on : cela fut vrai pour mes amis et pour moi. Notre mise au cachot fut cause qu'on nous fit passer dans le quartier des cellules où nous étions beaucoup mieux sous le rapport du logement et de la tranquillité.

Pendant notre séjour au cachot, le directeur avait fait enlever nos malles, et sans le moindre scrupule les avait fait ouvrir; puis il avait visité nos papiers et s'était emparé de tous ceux qui étaient à sa convenance. On ne nous rendit nos malles, qui contenaient nos livres et notre linge, que le 1er juillet, juste un mois après notre sortie du cachot. C'était un supplément de punition.

Lorsque je réclamai les papiers qu'on m'avait enlevés, le directeur me dit : « Je les ai envoyés au ministre de l'Intérieur; écrivez-lui, il vous les rendra, s'il le juge à propos. » Mes papiers furent perdus. Heureusement que ces papiers qu'on m'avait volés m'étaient tout personnels; depuis longtemps j'avais l'habitude de ne jamais rien garder de ce qui aurait pu compromettre quelqu'un.

A la suite de cette affaire, le directeur et l'inspec-

pecteur particulier de la prison furent changés ; ils éprouvèrent une disgrâce, on les plaça dans des établissements moins importants.

Malgré les griefs que j'avais contre ces deux hommes, je dois dire, pour être juste, que les détenus n'y gagnèrent pas : ces deux fonctionnaires furent remplacés par des individus qui étaient loin de les valoir sous le rapport de l'humanité. Ceux que nous perdions valaient peu de chose, mais ceux qui les remplaçaient ne valaient rien.

Pendant le mois de juin, en attendant qu'on me rendît mes livres, je m'occupai à défricher un morceau de terrain pour y faire un jardinet. Le préau, quoique beaucoup plus petit que celui du grand quartier, avait une surface relativement considérable eu égard au nombre de détenus habitant les cellules.

Plusieurs détenus provoquèrent une réunion dans laquelle il fut décidé qu'une partie du préau serait divisée en trente parts, de façon que chacun pourrait avoir un petit jardin, et que ceux qui ne voudraient pas le cultiver pourraient le céder à leurs amis. Dans la partie non cultivée nous fîmes des chemins pour nous promener. Dans beaucoup d'endroits le rocher était à fleur de terre; il y avait même des parties saillantes à la surface du sol; à force de travail, nous vînmes à bout de niveler le préau : après on pouvait marcher sans se préoccuper où l'on posait les pieds. Des rigoles furent établies pour l'écoulement des eaux pluviales, puis nous construisîmes une butte de laquelle on découvrait une partie de la rade

de Palais. Peu à peu une grande partie du sol du préau fut défoncée, la terre criblée et les pierres enlevées.

Sur trente détenus, il n'y en avait guère que quinze qui s'adonnaient au jardinage. J'étais de ce nombre. Je trouvais que piocher ou bêcher était un exercice salutaire ; cette occupation fatiguait les muscles et reposait l'esprit absorbé par l'étude. C'était aussi une source de petites jouissances. Chaque jour je visitais mon petit jardin, je l'arrosais, j'arrachais les mauvaises herbes, je suivais attentivement les progrès de la végétation. Bien que j'eusse l'espoir de ne pas mourir en prison, je ne savais combien d'années cela durerait, je m'arrangeais donc pour m'y ennuyer le moins possible.

M. Albert, ancien membre du gouvernement provisoire de 1848, et M. Hubert, détenus à Doullens, vinrent nous rejoindre à Belle-Isle.

M. Hubert tomba malade et ne sortit de sa cellule que pour aller à l'hôpital ; il avait une maladie de la moelle épinière.

Malgré les soupçons qui pesaient sur lui, j'allais de temps en temps lui tenir compagnie. Il avait l'air si malheureux ! Il souffrait physiquement et moralement. Quand on l'approchait, il vous fixait un instant ; son regard profond avait l'air de chercher à lire dans vos yeux ce que vous pensiez de lui. Jamais il ne tendait la main le premier de peur qu'on ne refusât de la lui serrer ; il se tenait sur la réserve ; il avait l'air de se douter qu'on était attiré chez lui par la pitié pour adoucir sa situation, plutôt que par la sym-

pathie que son caractère et sa longue captivité pouvaient inspirer.

Il se tenait assis sur son lit, les épaules appuyées contre un matelas roulé; il fumait sa pipe en causant ou en jouant aux échecs. Il était coiffé d'un grand foulard aux couleurs voyantes qu'il arrangeait avec beaucoup de soin en forme de turban autour de sa tête, ce qui contribuait, avec sa longue barbe et son nez aquilin, à lui donner un air oriental.

Malgré la distance qui séparait Belle-Isle de Paris, quelques femmes de détenus étaient venues se fixer à Palais. A Doullens, ces dames entraient dans la prison à 11 heures du matin et n'en sortaient qu'à 4 heures du soir. A Belle-Isle, elles ne voyaient leurs maris qu'une heure par jour d'abord, et ensuite deux fois par semaine, au parloir, et sous l'œil d'un gardien. Les visites étaient supprimées pour la plus petite infraction au règlement.

Le directeur avait reçu de nouveaux ordres; il était de plus en plus sévère.

On cherchait à nous isoler en nous empêchant d'avoir des relations avec nos parents et avec nos amis.

Des cours s'organisèrent dans la prison; plusieurs détenus se firent un plaisir d'enseigner à leurs camarades une partie de ce qu'ils savaient.

En prison plus encore qu'ailleurs, les premières leçons d'un cours sont suivies par un grand nombre d'élèves et, à mesure qu'on avance dans l'étude de

ce qui fait l'objet de l'enseignement, soit que les difficultés augmentent, soit que la ténacité fasse défaut à la plupart des individus, les rangs s'éclaircissent et, insensiblement, il ne reste plus à la fin que ceux qui avaient réellement la ferme volonté d'apprendre.

Il y a beaucoup d'hommes qui seraient très heureux d'être instruits s'il ne fallait faire tant d'efforts pour apprendre ; il faudrait pouvoir leur servir une science ou une langue étrangère comme on sert un kilogramme de sucre chez un épicier.

La prison de Belle-Isle possédait des types très curieux. Je me souviens d'un Marseillais, professeur de boxe et de chausson, qui disait : « Que voulez-vous faire avec votre instruction ? A quoi peut-elle vous servir ? Si vous voulez faire de la propagande, apprenez la boxe. Quand vous serez en liberté et que vous rencontrez un aristocrate, vous lui direz : « Crie « Vive la République ! ou je te boxe. » Il aura peur d'être boxé et deviendra républicain. »

Un autre Marseillais[1] prétendait que tous les médecins ignoraient l'art de guérir ; ils ne savaient qu'ordonner des remèdes pour nourrir les maladies, tandis que lui connaissait toutes sortes de secrets pour empêcher les gens de souffrir. Je l'engageai à faire connaître ses secrets, je fis appel à son dévoue-

[1] La catégorie de Marseille était celle qui comprenait le plus grand nombre d'hommes ignorants, superstitieux et imbus des secrets de sorcellerie.

ment, je lui dis qu'un bon républicain ne devait pas garder la lumière sous le boisseau, et que s'il savait quelque chose qui pût être utile à l'humanité, son devoir était de le dire.

Alors il raconta quelques-uns de ses secrets. D'après lui, toutes les maladies proviennent d'un venin que les malades ont dans le corps ; chaque maladie a son venin propre. Pour guérir les maladies, il fallait tout simplement savoir quel était l'animal ou l'insecte qui possédait la propriété d'enlever tel ou tel venin. Ce n'était pas plus difficile que ça.

Un lézard gris, selon ce guérisseur, enlève le mal de dents lorsque c'est une canine ou une incisive qui est malade, mais il n'y a que les lézards verts qui puissent guérir les molaires. Voici la manière de s'en servir :

Lorsqu'on a mal aux dents, il faut prendre un lézard vert ou gris, selon la dent qui est attaquée, lui serrer la tête entre le pouce et l'index de la main gauche pendant sept minutes, puis le lâcher et, avec les mêmes doigts, serrer la dent malade pendant le même nombre de minutes, puis lâcher la dent, secouer fortement les doigts pour se débarrasser du venin qu'on a ôté de la dent, et le mal disparaît.

Pour guérir les rhumatismes, il n'y a qu'à se procurer autant de cafards que le malade a d'années ; on les fait bouillir dans une marmite pendant sept fois sept minutes, puis on découvre la marmite que l'on place sur le plancher ; le malade expose son corps nu à la vapeur en ayant soin de s'envelopper jusqu'au cou avec des couvertures pour que la va-

peur ne se perde pas; ensuite on essuie bien le corps du malade pour enlever le venin que la vapeur d'eau de cafards a fait sortir.

Il avait une foule de recettes de ce genre où les poissons, les serpents, les grenouilles, les crapauds, les rats, les taupes, les oiseaux, les sauterelles, etc., jouaient leurs rôles.

Un ami de ce prétendu guérisseur avait vu débarquer le choléra à Marseille, en 1832; il était dans des tonneaux. Il avait entendu dire par le capitaine de ce navire que ces tonneaux renfermaient de la poudrette. Je voulus lui expliquer que c'était de l'engrais pour les terres

— Non, s'écria-t-il : poudrette veut dire petite poudre qu'on jette dans l'air pour empoisonner les pauvres gens.

J'essayai de lui faire comprendre que ce qu'il disait était absurde, que personne n'avait intérêt à faire mourir les gens.

— Mais si; quand il y a trop de pauvres, les riches, ne pouvant pas les faire travailler tous, ont peur que la faim ne les pousse à la révolte, alors ils s'en débarrassent en leur donnant le choléra.

Je lui fis remarquer que le choléra n'atteignait pas que les pauvres, mais qu'il avait aussi frappé des riches, notamment Casimir Périer et le maréchal Bugeaud.

Je perdis mon temps sans ébranler sa manière de voir; cet homme était déjà vieux, il a dû mourir avec la croyance que le choléra se répand à volonté dans telle ou telle ville, selon les besoins.

Le nouveau directeur était tout l'opposé de son prédécesseur : celui-ci était petit, maigre, vif, emporté, mais son cœur n'était pas complètement fermé à la pitié; celui-là, grand, maigre aussi, était toujours calme, froid, très poli, n'élevant jamais la voix, mais insensible à toutes les souffrances que pouvaient endurer ses semblables. Cet homme flegmatique aurait fait fusiller cent mille hommes sans éprouver la moindre émotion, et il aurait fait mettre à la torture la moitié de l'espèce humaine pour conserver sa place.

Toutes les lettres qui contenaient des allusions à la politique étaient interceptées; qu'elles vinssent des familles ou qu'elles fussent adressées à leurs parents par les détenus, la règle était la même.

Pendant les deux ou trois mois qui ont précédé le coup d'État jusqu'au jour où nous avons cessé d'être sous la direction de cet homme, il nous a été défendu de dire dans nos lettres autre chose que des phrases de ce genre : Je me porte bien; il fait beau temps, etc. Il n'était pas permis de se plaindre ou de signaler les abus dont nous étions victimes, ou alors nos correspondances étaient supprimées. Mais celui qui aurait voulu faire l'éloge du gouvernement ou de l'administration de la prison aurait pu écrire cinquante pages avec la certitude que sa lettre parviendrait à son adresse.

Des bruits de coup d'État arrivaient jusqu'à nous, cependant le plus grand nombre n'y croyait pas. Quant à moi, je le redoutais, parce que j'étais con-

vaincu qu'il réussirait si le président avait la scélératesse de le tenter.

C'est *le Moniteur universel* qui nous apprit que Louis Bonaparte avait de nouveau violé la Constitution au mépris de son serment. L'Assemblée était dissoute, la loi du 31 mai était abrogée et le peuple était appelé à voter par *oui* ou par *non* sur la question de savoir si le président serait nommé pour dix ans.

Cette nouvelle produisit une grande émotion parmi les détenus, surtout parmi les plus éclairés; ces derniers entrevoyaient comme conséquence de cet attentat le rétablissement de l'empire; mais les plus ignorants détestaient la majorité royaliste de l'Assemblée et n'étaient pas fâchés de la voir dispersée sans s'inquiéter des suites.

On agita la question de savoir si nous devions tenter de sortir de vive force de la prison ou bien si nous devions envoyer une délégation auprès du directeur pour le sommer de nous ouvrir les portes de la prison, le gouvernement légal ayant cessé d'exister.

Tenter de sortir de prison sans appui extérieur était une entreprise irréalisable et insensée; si la chose eût été possible, nous n'aurions pas attendu le coup d'État pour prendre la clef des champs. Quant à la délégation, elle ne pouvait que conduire au cachot ceux qui en auraient fait partie, sans aucun profit pour personne.

La garnison était sous les armes; nous vîmes les artilleurs préparer les canons des remparts de la cité

delle qui battaient dans les préaux; de sorte qu'il était impossible de bouger; il n'y avait qu'à gémir sur ce qui se passait en France, sans rien pouvoir faire pour l'empêcher. Nous passâmes plusieurs jours dans des angoisses cruelles, nous n'étions renseignés que par *le Moniteur universel*, journal officiel du pouvoir; tout était fini que nous espérions encore.

En apprenant la mort de l'héroïque Baudin, nous apprimes que notre ancien codétenu Dussoub (Gaston) était mort aussi sur une barricade, revêtu des insignes de son frère le représentant qui était malade. Ce brave citoyen avait quitté Belle Isle depuis peu de temps où il avait achevé de subir une peine de trois ans de prison à laquelle il avait été condamné pour les affaires de Limoges (avril 1848). C'était un homme ardent, sympathique, d'une grande bravoure et d'un dévouement sans bornes à la République. Sa fin fut celle d'un héros.

Le coup d'État faisait disparaître les espérances que le parti républicain fondait sur les élections de 1852.

Après les fusillades eurent lieu les emprisonnements, les transportations à Cayenne et à Lambessa, les exils et les internements. Plus de cent mille citoyens furent frappés. Ce qui restait de la presse applaudissait aux persécutions, ou était réduit au silence.

Les chefs de l'armée, la magistrature, le clergé et

la foule des fonctionnaires, grands et petits, rivalisaient de bassesse et de zèle pour féliciter et encenser l'auteur du guet apens du 2 décembre 1851.

Dans les mains des complices de Bonaparte, le suffrage universel devenait un instrument de despotisme. Ce n'était plus le peuple qui votait librement, c'étaient les maires dans les trente sept mille communes qui faisaient voter les électeurs sous une pression terrible, et sous la menace d'être envoyés à Cayenne.

Sans être pessimiste, on pouvait se demander ce que deviendrait le parti républicain après ces orages. Il était battu, persécuté, dispersé aux quatre vents.

La cause républicaine, il est vrai, est la cause du droit et de la justice qui sont éternels. Mais pour faire triompher le droit et la justice, il faut des hommes. La marche du progrès n'est pas fatale, elle n'a pas lieu quand même. Le progrès se fait en raison directe des efforts que font ceux qui le désirent et en raison inverse de la résistance que lui opposent ceux qui n'en veulent pas.

Il y a des gens qui croient que les persécutions servent la cause des persécutés : c'est une grave erreur que j'ai partagée dans ma jeunesse. Lorsqu'on réfléchit un peu, il n'est pas difficile de se convaincre du contraire. Les persécutions retardent toujours le triomphe de la cause persécutée, quand elles ne la détruisent pas pour jamais.

FIN DU TOME PREMIER